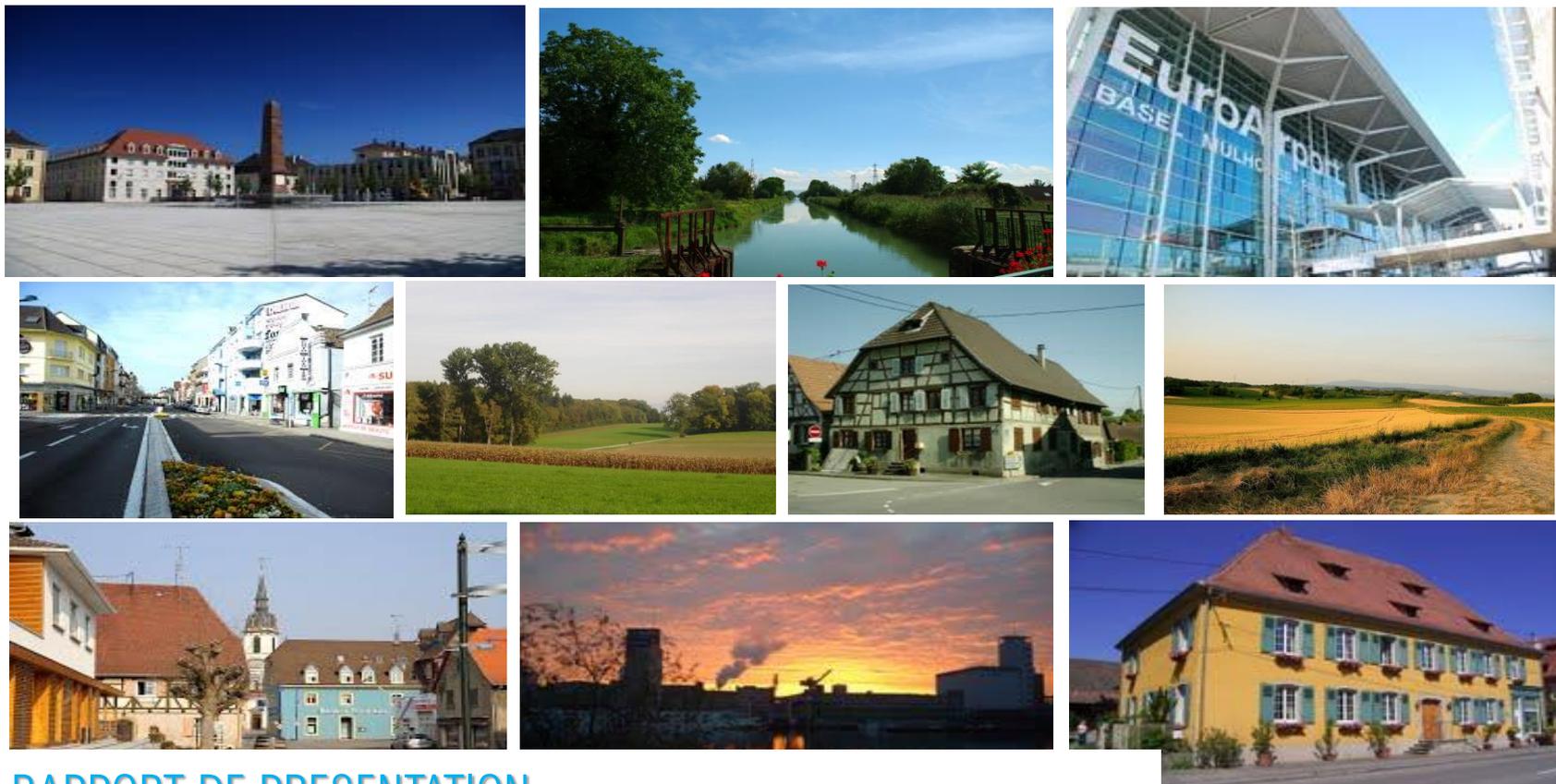


Révision du SCOT de Saint-Louis Agglomération



RAPPORT DE PRESENTATION

Tome 1 / Diagnostic territorial

Approuvé le 29 juin 2022 par le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération

Vu pour être annexé à la délibération
du 29 juin 2022.

Table des matières

INTRODUCTION 7

I-	CONTEXTE JURIDIQUE.....	8
1.1.	<i>Les Principes du SCoT.....</i>	8
1.2.	<i>Le contenu du SCoT.....</i>	10
1.3.	<i>Un SCoT intégrateur.....</i>	10
1.4.	<i>Le « Porter à connaissance » et la note d'enjeux des services de l'Etat.....</i>	12
1.5.	<i>L'évaluation environnementale du projet de SCoT.....</i>	12
II-	SITUATION ADMINISTRATIVE.....	13
III-	LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE.....	14

LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE 15

I-	UN TERRITOIRE TRANSFRONTALIER TRINATIONAL DANS LE SUD-ALSACE.....	16
1.1	<i>Un territoire faisant partie intégrante de la métropole Baloise.....</i>	17
1.1.1	Un territoire inscrit dans l'Eurodistrict trinational de Bâle.....	19
1.1.2	Intégré au Projet d'Agglomération de Bâle.....	19
1.1.3	Participe à IBA Basel 2020.....	20
1.2	<i>Un des secteurs les plus dynamiques de la Région Grand Est.....</i>	22
1.3	<i>Une composante clé du réseau des agglomérations alsaciennes.....</i>	23
II-	ÉTAT DE LIEUX DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE SUR LES TERRITOIRES VOISINS.....	23
2.1	<i>Etat des lieux des SCoT avoisinants.....</i>	23
2.2	<i>Planifications suisse et allemande.....</i>	26
II-	CLASSIFICATION INSEE.....	27
3.1	<i>Un territoire de plus en plus périurbain au pourtour de Saint-Louis.....</i>	27
3.2	<i>Un territoire avec de nombreux pôles urbains.....</i>	29
3.2.1	Une densité de population plus élevée que la moyenne départementale.....	29
3.2.2	Dix communes de plus de 2 000 habitants.....	29
	LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLÉS.....	30
	FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX – POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE.....	31
	POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE – ENJEUX.....	32

POPULATION ET HABITAT 33

I-	UNE FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE.....	34
1.1	<i>Un développement démographique continu.....</i>	34
1.2	<i>La périurbanisation accélérée depuis 1990.....</i>	38
1.3	<i>Une croissance démographique supérieure aux prévisions du SCoT en vigueur.....</i>	39
1.4	<i>Une croissance démographique portée majoritairement par le solde migratoire.....</i>	40
II-	EVOLUTION DE LA STRUCTURE ET DU PROFIL DE LA POPULATION.....	41

2.1	Répartition par âge.....	41
2.2	Une population qui vieillit.....	41
2.3	Un indice de vieillissement en augmentation	43
2.4	Perspectives de développement démographique	44
2.5	Le parcours résidentiel.....	45
2.5.1	L'ancienneté d'emménagement des ménages	45
2.5.2	Les migrations résidentielles entre SCoT	46
2.6	Un desserrement des ménages qui se poursuit.....	48
2.7	Une population plus aisée et plus qualifiée qu'auparavant.....	49
III-	LES CARACTERISTIQUES ET L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS.....	54
3.1	Une activité de construction de logements importante.....	54
3.2	Une activité de construction supérieure aux prévisions du SCoT en vigueur.....	55
3.3	Un parc de logements caractérisé par une faible part de logements secondaires et une vacance qui augmente.....	56
3.4	L'offre résidentielle du territoire	58
3.4.1	Un parc de logements moins ancien que dans le Haut-Rhin	58
3.4.2	Une part de logements individuels majoritaire	59
3.4.3	Un nombre moyen de pièces par logements importants	59
3.4.4	Une part de propriétaire relativement élevée	60
3.4.5	Une part de logements locatifs aidés qui reste stable.....	60
3.4.6	Une programmation en logements sociaux.....	63
3.4.7	Un Plan Local de l'Habitat en œuvre	63
3.4.8	Un coût du foncier élevé.....	64
3.5	L'accueil des gens du voyage.....	65
	POPULATION ET HABITAT - SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES	67
	POPULATION ET HABITAT - AFOM	68
	POPULATION ET HABITAT - ENJEUX DU TERRITOIRE	69
LES EQUIPEMENTS70		
I-	UNE OFFRE EN EQUIPEMENT ET SERVICE QUI RESTE INFÉRIEURE AU NIVEAU D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAL	72
II-	LES DIFFÉRENTS SERVICES ET EQUIPEMENTS PRÉSENTS	74
1.1	Les services marchands et non-marchands	74
1.2	Les établissements d'enseignement.....	74
1.3	La santé.....	76
1.3.1	Les médecins	76
1.3.2	Les spécialistes.....	76
1.3.3	Les pharmacies	76
1.3.4	Les infirmiers	76
1.3.5	Les hôpitaux.....	76
1.4	L'action sociale.....	76
1.5	Les structures spécifiques d'accueil.....	77
1.6	L'offre sportive et culturelle	79
	LES EQUIPEMENTS - SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES.....	81
	FORCES, FAIBLESSES ET ENJEUX - LES EQUIPEMENTS	82

LES EQUIPEMENTS - ENJEUX.....	83
LES TRANSPORTS ET MOYENS DE COMMUNICATION	84
I- UN TERRITOIRE MULTIMODAL.....	85
1.1 Les autorités compétentes.....	86
1.2 Les chiffres clés du transport en Alsace.....	88
1.3 Les flux et le réseau routier.....	89
1.3.1 Le réseau routier structurant.....	89
1.3.2 Le réseau routier secondaire.....	90
1.3.3 Les principaux dysfonctionnements en matière de déplacement.....	92
1.3.4 Les flux domicile-travail.....	94
1.4 Le transport ferroviaire.....	95
1.4.1 Les flux de voyageurs.....	95
1.4.2 Le transport de marchandises par le rail.....	96
1.4.3 Projet de RER Trinational de Bâle.....	97
1.4.4 La nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport.....	98
1.4.5 La prolongation du tram 3 bâlois.....	99
1.4.6 Desserte spécifique de Leymen par le tram bâlois.....	99
1.5.....	100
Le transport aérien.....	100
1.5.1 Accès à l'aéroport.....	101
1.5.2 Le trafic passager.....	101
1.5.3 La plate-forme économique :.....	101
1.5.4 Activité de fret.....	101
1.5.5 Mouvements aériens (décollages et atterrissages).....	102
1.6. Le transport fluvial sur le Rhin.....	102
Le.....	103
1.7. bus.....	103
1.7.1 Réseau interurbain du Conseil Régional.....	103
1.7.2 Le réseau Distribus.....	103
1.7.3 Projet de Car à Haut Niveau de Service Altkirch-Saint-Louis-Bâle.....	105
1.8. Le Transport à la demande.....	105
1.9. Les réseaux d'entreprise.....	105
1.10. modes actifs.....	105
1.1 Les pistes et itinéraires cyclables.....	105
1.10.2 Les sentiers pédestres.....	110
1.11 Le covoiturage.....	112
1.12 L'autopartage.....	112
1.13 Les plans de déplacements des entreprises.....	112
II- LES AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION : LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC).....	113
2.1 Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN).....	113
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLÉS.....	116
AFOM – TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	117

ENJEUX – TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	118
ÉCONOMIE	119
IV- ACTIVITES DU TERRITOIRE.....	120
1.1. Structure du tissu économique.....	120
2 Part de l'économie présentielle.....	121
3 Zoom sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse.....	122
1.4 Zoom sur les activités industrielles.....	123
V- L'EMPLOI ET LA POPULATION ACTIVE.....	124
2.1 L'emploi par secteurs d'activités.....	124
2.2 Evolution de l'emploi salarié secteur d'activité de 2012 à 2016 par secteur d'activité.....	125
2.3 Zoom sur les emplois de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.....	126
2.4 Evolution de la population active.....	127
2.5 Taux de chômage et niveau de formation.....	128
2.6 Le rapport emplois/actifs.....	129
2.7 Les flux pendulaires.....	130
VI- REPARTITION TERRITORIALE DES ACTIVITES ECONOMIQUES.....	132
VII- INTEGRATION DES ZONES D'ACTIVITES DANS LE TISSU URBAIN.....	133
VIII- LA CONSTRUCTION DE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE.....	134
SYNTHESE – ACTIVITE ECONOMIQUE.....	136
COMMERCE	137
I- L'OFFRE COMMERCIALE ET ARTISANALE DU TERRITOIRE.....	138
1.1 Répartition de l'offre totale par secteur d'activité.....	138
1.2 Répartition de l'offre totale par commune.....	138
1.3 Répartition de l'offre commerciale et artisanale – Zoom sur Saint-Louis.....	140
4 Répartition des grandes surfaces (+300 m ²) par commune.....	141
II- LE RYTHME DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE DE +300 M ² DEPUIS 2008.....	142
III- IDENTIFICATION DES POLES CONCURRENTIELS.....	143
IV- CONSOMMATION ET COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DU PAYS DE SAINT-LOUIS ET DES TROIS FRONTIERES.....	144
ARMATURE COMMERCIALE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE DU PAYS DE SAINT-LOUIS ET DES TROIS FRONTIERES.....	145
SYNTHESE – COMMERCE.....	146
TOURISME	147
I- OFFRE TOURISTIQUE PRESENTE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE SAINT-LOUIS ET DES TROIS FRONTIERES.....	148
II- CAPACITE D'ACCUEIL.....	149
III- PROJETS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE.....	150
SYNTHESE – TOURISME.....	151
L'AGRICULTURE	152
I- ÉTAT DES LIEUX.....	153

1.1	<i>L'agriculture Alsacienne</i>	153
1.2	<i>L'occupation du sol de l'aire du SCOT</i>	153
II-	DYNAMIQUES DE L'ACTIVITE AGRICOLE.....	154
2.1	<i>Une diminution nette de la SAU</i>	154
2.2	<i>Une diminution du nombre de sièges d'exploitation depuis 1970 qui entraîne une SAU moyenne par exploitation en hausse</i>	155
2.3	<i>Le nombre de salariés agricoles décroît depuis 1970</i>	156
2.4	<i>Les chefs d'exploitation et coexploitants sont vieillissants</i>	158
2.5	<i>Un territoire aux activités agricoles multiples</i>	159
2.6	<i>Les circuits courts sur le territoire</i>	163
	L'AGRICULTURE – SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLES.....	165
	AFOM – L'AGRICULTURE.....	166
	ENJEUX – L'AGRICULTURE.....	166
LA CONSOMMATION FONCIERE		168
I-	LA CONSOMMATION FONCIERE DU TERRITOIRE DU PAYS DE SAINT-LOUIS ET DES TROIS FRONTIERES.....	169
1.1	<i>Rappel de la consommation d'espace en Alsace et dans le Haut-Rhin entre 1982 et 2000</i>	169
1.2	<i>Les évolutions et mutations des surfaces artificialisées entre 2000 et 2012</i>	170
1.3	<i>Comparaison de la consommation foncière dans le Haut-Rhin</i>	171
1.4	<i>Analyse de la consommation foncière sur la période 2008-2018</i>	173
II-	DENSITES ET FORMES URBAINES – QUELQUES CAS CONCRETS.....	180
2.1	<i>Un lotissement à Wahlbach</i>	180
2.2	<i>Un lotissement à Bartenheim</i>	181
2.3	<i>Hagenthal-le-Bas - opération d'aménagement urbain</i>	182
2.4	<i>Saint-Louis-la-Chaussée – lotissement</i>	183
2.5	<i>Kembs Loechlé - lotissement</i>	184
2.6	<i>Saint-Louis – tissu urbain mixte habitat / activités / commerces</i>	185
2.7	<i>Huningue – quartier d'habitation</i>	186
	ENJEUX – LA CONSOMMATION FONCIERE.....	187
LE PAYSAGE URBAIN ET L'ARMATURE URBAINE		188
I-	LE PAYSAGE URBAIN.....	189
1.1	<i>Le pôle urbain</i>	190
1.2	<i>Les communes périurbaines du bassin rhénan</i>	190
1.3	<i>Les communes rurales situées sur le talus oriental</i>	191
II-	LES PRINCIPALES TYPOLOGIES BATIES.....	192
2.1	<i>Le bâti traditionnel rural</i>	192
2.2	<i>Le bâti traditionnel urbain</i>	192
2.3	<i>Le bâti « moderne »</i>	193
2.4	<i>Le bâti d'habitat dit « intermédiaire »</i>	194
	194
III-	LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL.....	195

3.1	<i>Les centres anciens</i>	195
3.2	<i>L'habitat rural</i>	196
3.3	<i>Le bâti urbain</i>	196
3.4	<i>L'architecture religieuse</i>	196
3.4	<i>L'architecture industrielle</i>	197
3.5	<i>L'eau et les symboles</i>	197

Introduction

1.1. Les Principes du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale¹ (SCoT), créé par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU), détermine les conditions permettant d'assurer :

- Un **principe d'équilibre** : équilibre entre développement urbain et rural d'une part, et préservation des activités agricoles et forestières, des espaces naturels et des paysages d'autre part.
- Un **principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale** dans l'habitat, en prévoyant des capacités de développement suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives et culturelles et d'équipements publics, et en tenant compte de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.
- Un principe de **respect de l'environnement** par une utilisation économe et équilibrée de l'espace, la maîtrise des déplacements, la préservation des ressources naturelles et des paysages, la sauvegarde du patrimoine bâti et la prévention des risques, des pollutions et des nuisances.

Le **SCoT expose le diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il présente le projet d'aménagement et de développement durables retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

¹ Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat », JO 3 juillet 2003, pp. 11176-11192.

Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 « Solidarité et Renouvellement Urbains », JO 14 décembre 2000.

Le SCoT fixe les orientations générales et détermine les grands équilibres du territoire.

Pour mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durables retenu, il fixe, dans le respect des principes précédemment énoncés, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers.

A ce titre, le SCoT définit notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques

Le SCoT détermine les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et peut en définir la localisation ou la délimitation.

Le SCoT peut définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. Il précise les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs. Il peut, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements.

La loi « Grenelle 2 de l'environnement » :

Promulguée le **12 juillet 2010** la loi portant engagement national pour l'environnement apporte de profondes modifications quant à la prise en compte de la notion de développement durable notamment dans les documents d'urbanisme.

Ce texte (dit "Grenelle 2") est présenté comme la "boîte à outils juridique du Grenelle de l'environnement". Il énumère des dispositions pratiques visant à la mise en œuvre concrète de la "loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement" (dite "Grenelle 1").

Les dispositions du texte portent notamment sur les domaines suivants :

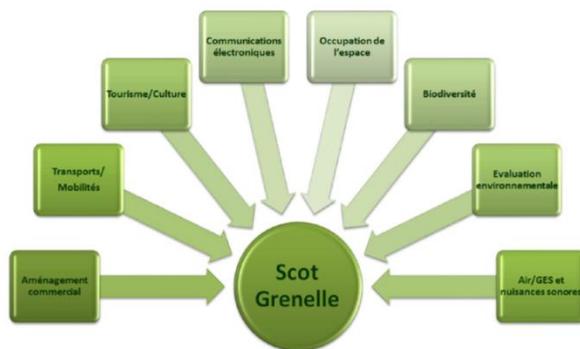
- **l'habitat et l'urbanisme** par exemple, en renforçant les dispositifs visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments...
- **les transports** : comment privilégier les modes de transport durables en réduisant tant que possible les nuisances au regard des pratiques constatées sur le territoire ?
- **l'énergie** : rechercher des modes d'énergie éco-durable tel que l'éolien, la valorisation des filières bois, ...
- **la biodiversité** : mettre en place des couloirs écologiques (« trames vertes » « trames bleues ») pour permettre les migrations de la flore et de la faune
- **la santé environnementale et la gestion des déchets** : renforcement des dispositifs de protection face aux nuisances sonores, radioélectriques ou même lumineuses, diagnostic relatif à la gestion des déchets obligatoire avant la démolition de bâtiments.

Dans le cadre du Grenelle 2, de nouvelles thématiques se doivent d'être abordées par les SCoT telles que :

- Trame verte et bleue ;
- agriculture périurbaine ;
- économie et protection des ressources naturelles ;
- économie des territoires ;
- connectivité numérique ;
- l'équipement commercial et artisanal et aux localisations préférentielles des commerces ;
- la lutte contre le réchauffement climatique en limitant entre autres les déplacements...

Enfin, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises du 18 juin 2014 et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ont modifié les dispositions relatives au SCoT. Ainsi le diagnostic du SCoT est établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

La loi ENE dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et la Loi ALUR du 24 mars 2014
Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant Engagement National pour l'Environnement introduit de profondes modifications quant à la prise en compte de la notion de développement durable notamment dans les documents d'urbanisme.



La Loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 prévoit notamment les modalités de transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité.

Les principales mesures inscrites pour les SCoT dans ces deux lois récentes sont les suivantes :

→ SCoT obligatoires au 1er janvier 2017 sur l'ensemble du territoire national.

→ Le PADD traite notamment (ajout Grenelle ; ajout Loi ALUR) :

- du développement des communications électroniques ;
- de la préservation et remise en état des continuités écologiques ;
- de qualité paysagère,
- de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles,
- de l'implantation commerciale ;
- du développement touristique.

En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

→ Passage du DOG au DOO (Document d'Orientations Générales au Document d'Orientation et d'Objectifs).

Pour le DOO :

Des obligations :

- Arrêter, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et décrire, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres.
- Réduire les motifs de déplacements par une organisation du territoire la moins génératrice possible de nouveaux déplacements automobiles.
- Préciser les objectifs d'offre de nouveaux logements (objectifs pouvant le cas échéant être répartis entre EPCI ou par commune) et les objectifs d'amélioration et de réhabilitation du parc public ou privé.
- Préciser les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques.
- Déterminer les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger.
- Suppression par la Loi ALUR de l'obligation d'élaborer un Document d'Aménagement Commercial intégré dans le DOO (article L 141-17 du Code de l'Urbanisme).

Des possibilités

- Peut imposer des conditions à l'ouverture de nouvelles zones d'urbanisation (desserte en TC, performance énergétique et environnementale, infrastructure et réseaux électroniques, réalisation d'étude d'impact ou de densification).
- Peut imposer une valeur plancher en dessous de laquelle ne peut être fixée la densité maximale de construction (hauteur, emprise au sol).
- Le document d'orientation et d'objectifs peut définir des secteurs dans lesquels les PLU doivent imposer une densité minimale de construction.

Pour le rapport de présentation :

- Intégrer une analyse la consommation d'espace au cours des 10 ans précédant l'approbation du SCoT.

Suivi du SCoT tous les 6 ans (au lieu de 10 ans avant la loi Grenelle)

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt d'octobre 2014

Cette Loi crée l'obligation réglementaire d'intégrer dans le diagnostic du SCoT les besoins répertoriés en matière notamment d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique (article L 143-1 du Code de l'Urbanisme).

1.3. Un SCoT intégrateur

Par ailleurs, la ventilation des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace par secteur géographique est rendue obligatoire dans le SCoT (article L141-6 du Code de l'Urbanisme relatif au contenu du DOO du SCoT).

1.2. Le contenu du SCoT

Le SCoT comprend trois documents.

Un rapport de présentation qui :

- expose le diagnostic ;
- décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme ;
- analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution ;
- explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagements et de développement durables (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui présente le projet partagé par les collectivités pour l'aménagement et la protection de l'environnement de leur territoire. Il ne s'agit en aucune façon d'un document technique détaillé mais d'un document de présentation « politique » qui exprime les objectifs stratégiques retenus.

Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui précise les orientations générales d'aménagement permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD. Ces orientations générales concernent les grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels et agricoles, le logement, notamment social, les implantations commerciales, les déplacements et l'environnement. Le Document d'Orientation et d'Objectifs est assorti de documents graphiques. Le DOO peut intégrer un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) : volet urbanisme commercial du SCoT.

Le SCoT ne définit que les grandes orientations et laisse une liberté aux collectivités compétentes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. La Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 rappelle que cet outil n'a pas pour vocation de déterminer l'utilisation des parcelles.

En particulier, il ne comprend pas de carte générale de destination des sols, mais il peut identifier ponctuellement des éléments précis à protéger, par exemple une forêt, une vallée.

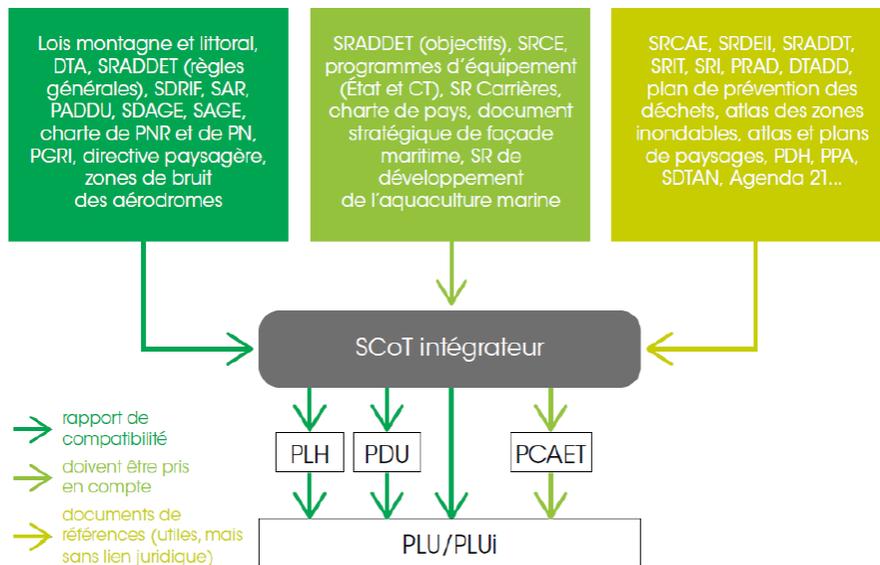
Les dispositions du Document d'Orientation et d'Objectifs et des documents graphiques associés constituent des prescriptions opposables dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme et à certaines opérations foncières et d'aménagement.

Une évaluation environnementale du projet de SCoT doit être réalisée. Elle doit répondre au décret du 27 mai 2005 sur l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement qui modifie notamment l'article R.141-2 à R.141-5 du Code de l'Urbanisme. Le rapport de présentation du SCoT doit analyser les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement.

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRADDET...) et devient ainsi le document pivot : on parle désormais de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui pour assurer leur légalité au regard de ces objectifs. C'est un principe fort de simplification et de sécurisation juridique. À l'échelle intercommunale locale, il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU, PCAET) et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) ou communaux (PLU) ou des cartes communales, qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT. Enfin, il fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement, ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Notion de compatibilité : Le document inférieur ne doit pas avoir pour effet d'empêcher l'application du document supérieur.

Le SRADDET Grand Est Territoire, est un schéma stratégique régional intégrateur approuvé le 22 novembre 2019 par la Région Grand Est. Il se substitue aux SRCAE, SRCE, SDTAN, SRIT et intègre le plan régional de prévention et de gestion des déchets.



SRADDET : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SDTAN : Schéma directeur territorial d'aménagement numérique
SRIT : Schéma régional des infrastructures de transport

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PLH : Programme Local de l'Habitat

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

SRE : Schéma Régional Eolien

PCET : Plan Climat Energie Territorial

OAP : Opération d'Aménagement et de Programmation

1.4. Le « Porter à connaissance » et la note d'enjeux des services de l'Etat

En application de l'article R. 132-1 du Code de l'Urbanisme, les services du Préfet doivent remettre au syndicat mixte du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières les éléments qui s'imposent (informations juridiques et techniques) et les informations utiles à l'élaboration du SCoT. D'autres communications sont susceptibles d'être réalisées tout au long de la procédure (PAC complémentaires).

Ce qui relève de la préconisation et qui ne s'appuierait pas sur des éléments juridiques ou objectifs appartient au domaine de l'association. L'Etat exprimera ses attentes et ses objectifs résultant des politiques nationales, et plus généralement son point de vue et ses réflexions stratégiques sur le territoire du SCoT dans le cadre de son association à la procédure de révision SCoT Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières.

Le porter à connaissance des services de l'Etat récapitule les grandes politiques publiques d'aménagement et celles relatives à la préservation et à la mise en valeur des richesses naturelles. Il décline sur chaque thématique les informations relatives au SCoT.

1.5. L'évaluation environnementale du projet de SCoT

Les dispositions du décret n° 2005-608 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement et modifiant le Code de l'Urbanisme (article R 141-2) dispose notamment que "le rapport de présentation du SCoT :

Le rapport de présentation expose le diagnostic prévu à l'article L. 141-3 et précise, le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation :

1° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;

2° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

3° Explique les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du schéma au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national ;

4° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ;

5° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L. 143-28. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

6° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation est proportionné à l'importance du schéma de cohérence territoriale, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

II- Situation administrative

Le SCOT est porté par Saint-Louis agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017.

Historique :

Le Syndicat Mixte pour le SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz a été créé en 1994 par les élus de la Communauté de Communes des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, en vue de la révision du SDAU et de sa transformation en Schéma Directeur.

Le Comité Directeur du Syndicat Mixte a prescrit par la suite l'élaboration et du SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz le 23 mars 2007 qu'il a approuvé le 20 juin 2013.

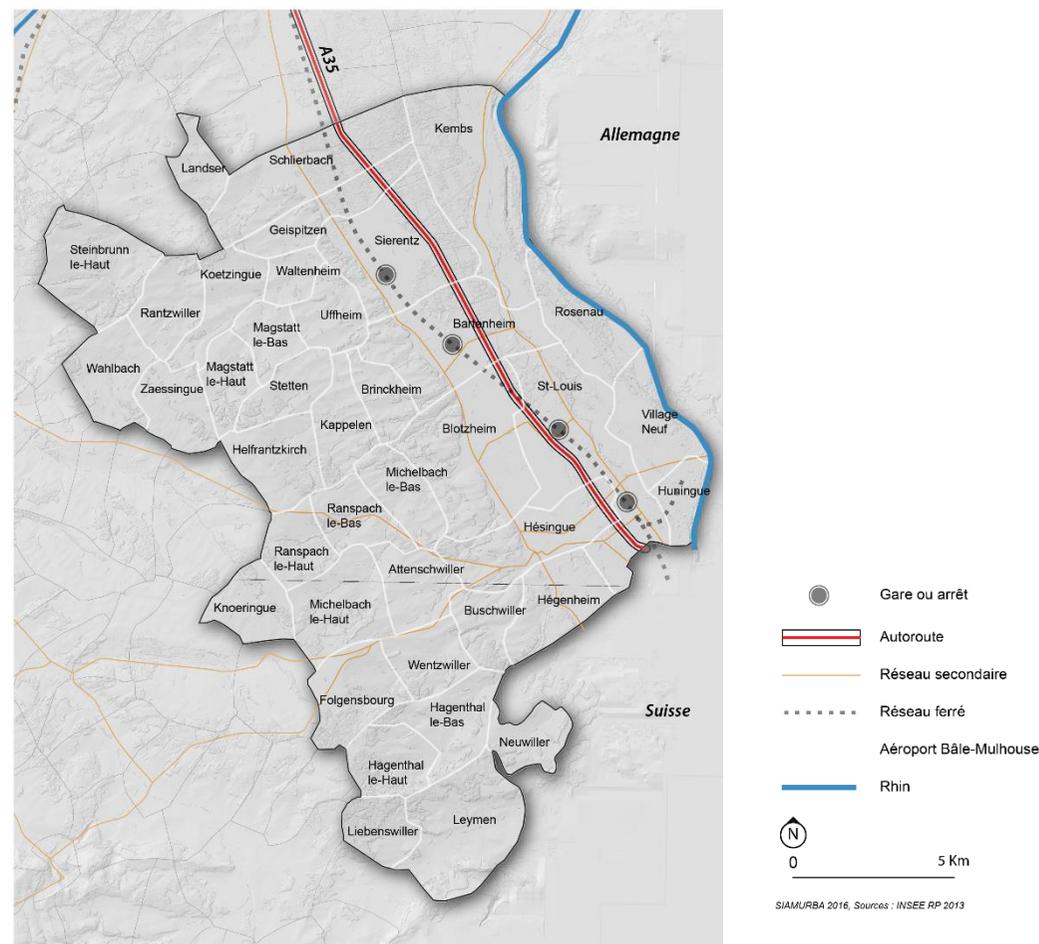
Il a prescrit la révision du SCOT des cantons de Huningue et de Sierentz le 26 septembre 2014. Le syndicat mixte a été transformé en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) le 3 octobre 2014.

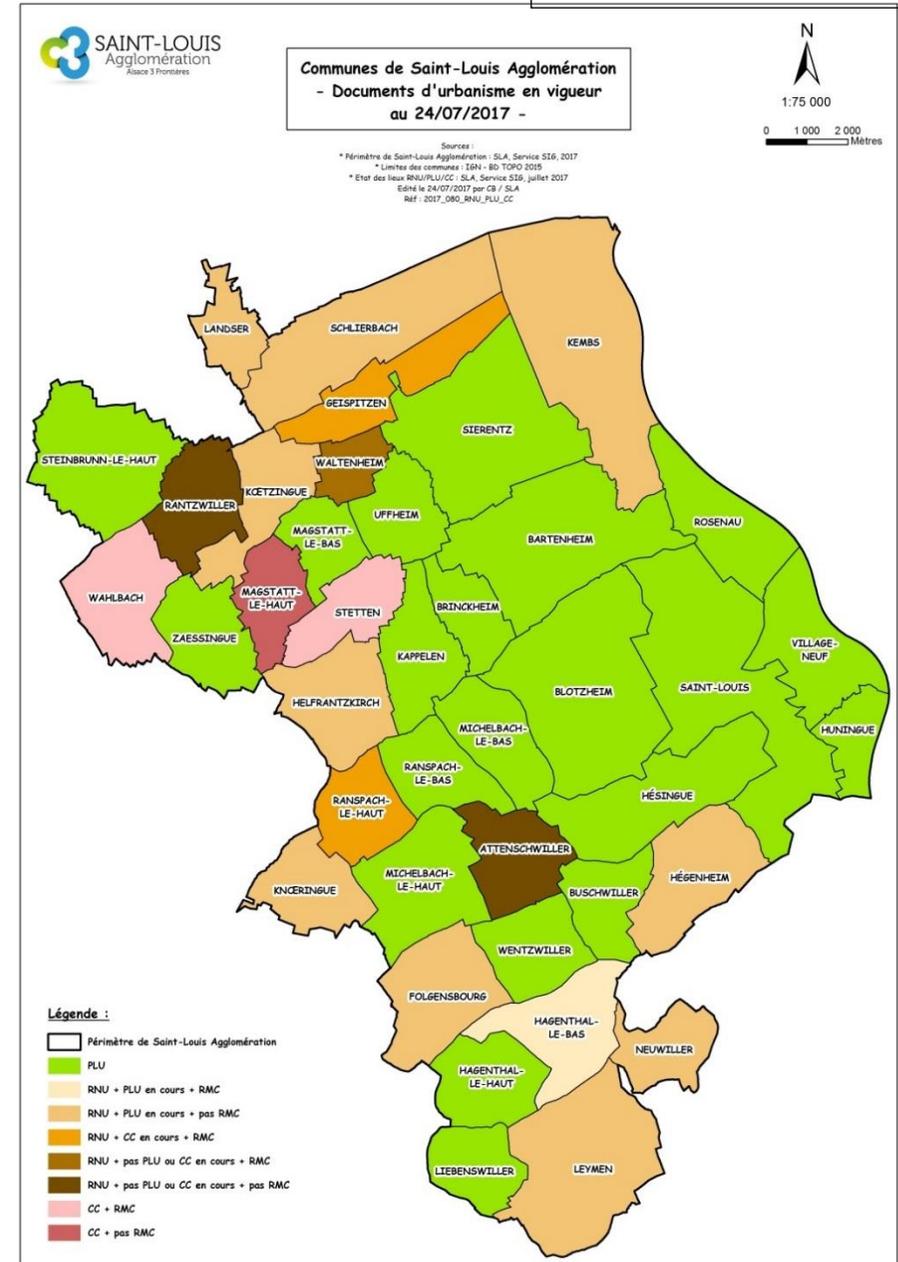
Le 1^{er} janvier 2017 les trois EPCI du PETR ont fusionné au sein de Saint-Louis Agglomération. Le PETR a été dissout et Saint-Louis Agglomération a repris la compétence SCOT.

Le périmètre du SCOT est composé de 40 communes :

Attenschwiller, Bartenheim, Blotzheim, Brinckheim, Buschwiller, Folgensbourg, Geispitzen, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Hégenheim, Helfrantzkirch, Hésingue, Huningue, Kappelen, Kembs, Knœringue, Kœtzingue, Landser, Leymen, Liebenswiller, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Michelbach-le-Bas, Michelbach-le-Haut, Neuwiller, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Rantzwiller, Rosenau, Saint-Louis, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Village-Neuf, Wahlbach, Waltenheim, Wentzwiller, Zaessingue.

Le nom du SCOT est modifié et devient « Le SCOT de Saint-Louis Agglomération ».

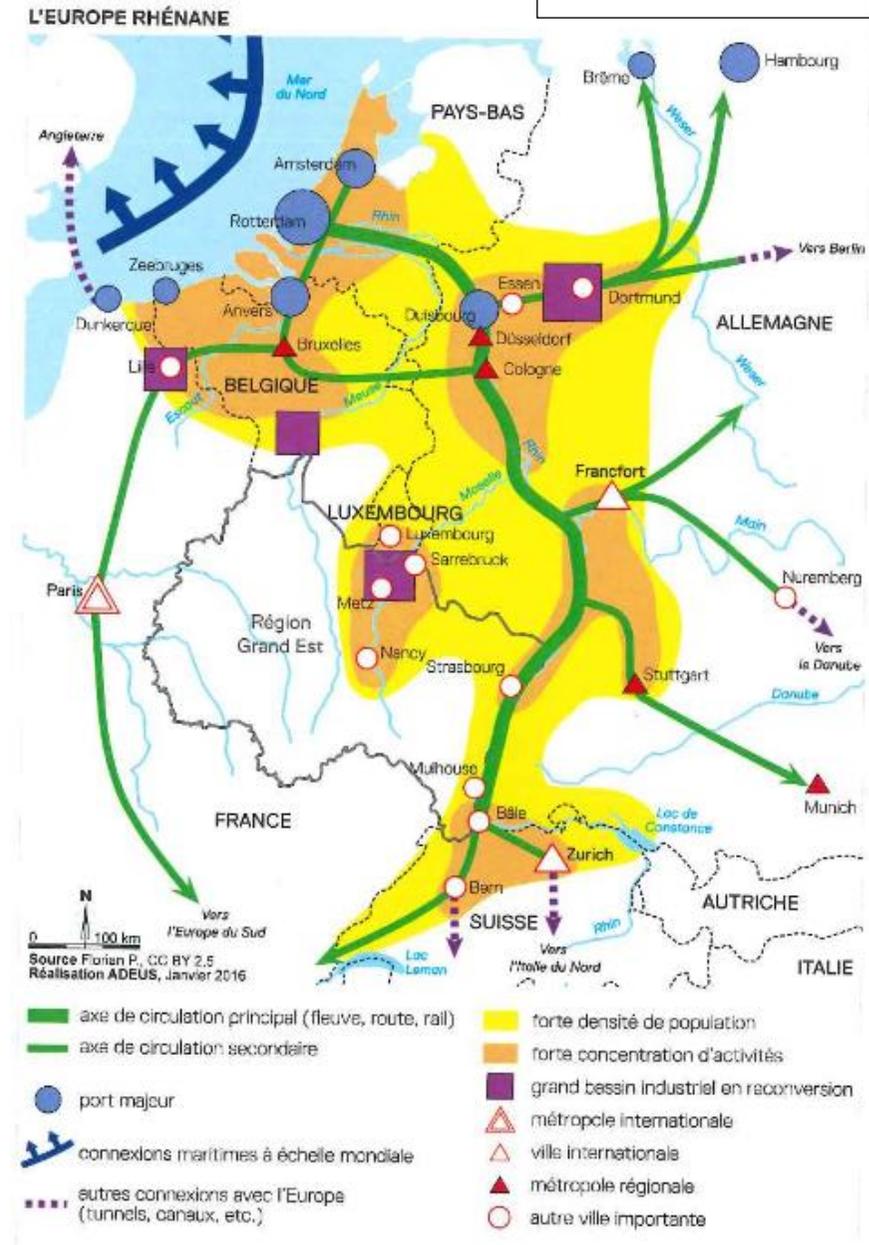




Le positionnement du territoire

I- Un territoire transfrontalier trinational dans le Sud-Alsace

Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale qui coïncide avec le territoire de Saint-Louis Agglomération se situe dans la partie Sud-Est du département du Haut-Rhin et de la Région Grand-Est. Il est limitrophe avec la Suisse et l'Allemagne.



1.1 Un territoire faisant partie intégrante de la métropole Baloise

Le territoire du SCOT s'intègre dans l'espace du Rhin Supérieur qui constitue l'un des axes européens majeurs de communication, d'échanges et de commerce.

Le territoire de Saint-Louis Agglomération profite incontestablement de sa position géographique privilégiée à la frontière de l'Allemagne et de la Suisse, et de Bâle en particulier qui jouit d'une extraordinaire croissance. La présence de grandes entreprises dans le domaine de la chimie, de la pharmacie, des banques, d'une offre culturelle et d'une qualité urbaine très riche assurent à la ville de Bâle une notoriété mondiale.

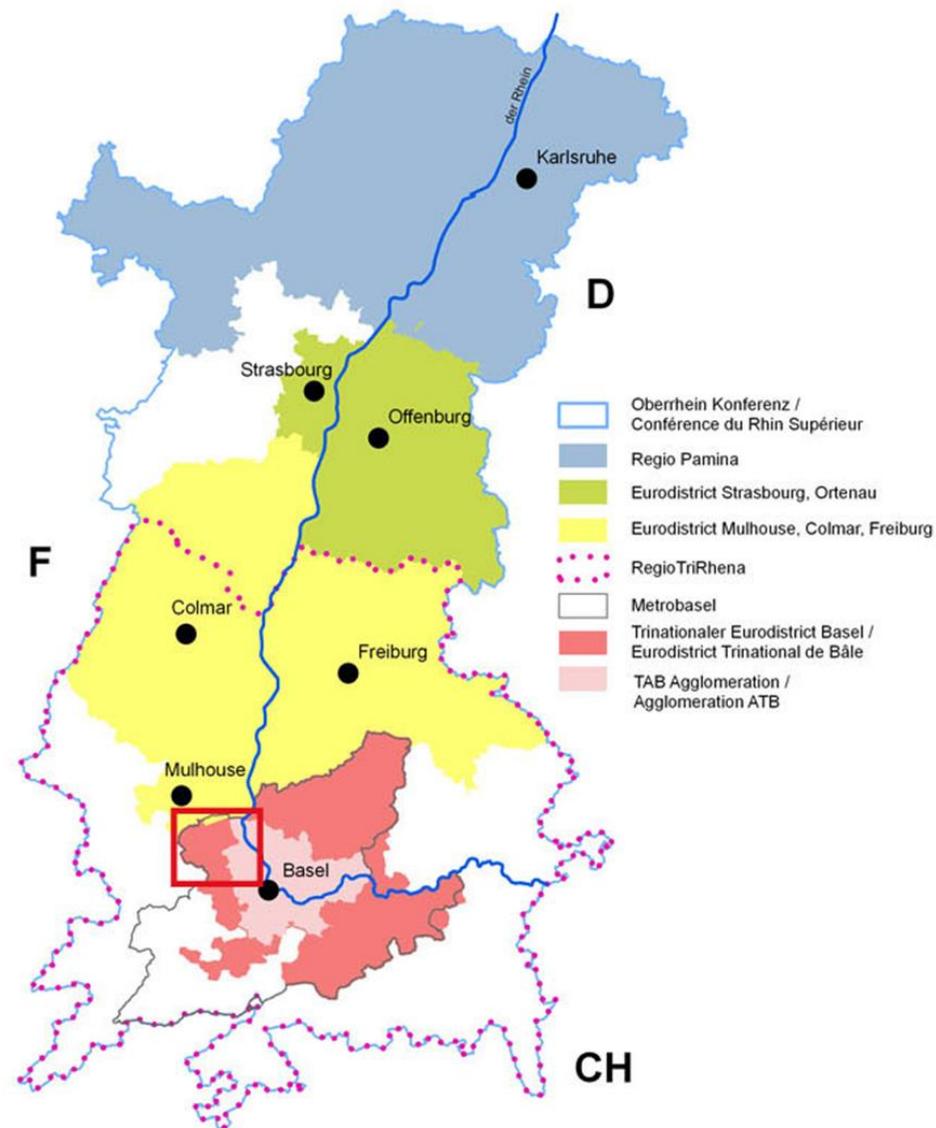
Les deux pays limitrophes sont des interlocuteurs privilégiés et incontournables dans la réflexion sur le fonctionnement économique, social, et environnemental du territoire.

Saint-Louis Agglomération constitue la partie française de la métropole trinationale de Bâle qui compte près de 900 000 habitants (France 78 000; Allemagne : 250 000 et Suisse : 570 000 environ).

Les villes et les collectivités territoriales de l'agglomération de Bâle jouissent d'une longue et riche expérience en matière de coopération qui s'inscrit dans la continuité d'une histoire humaine et millénaire.

Ce territoire, s'il est à ce jour très polarisé vers la suisse en terme d'emploi (44 % des actifs), est détenteur d'un élément névralgique central : les nœuds de communication, routiers, fluviaux, ferroviaires et aériens. Ainsi, ce territoire peut être perçu comme un « hub » en matière de transport de personnes comme de marchandises, une sorte de plateforme multimodale

Le territoire du SCoT dans l'espace de coopération transfrontalier du Rhin-Supérieur

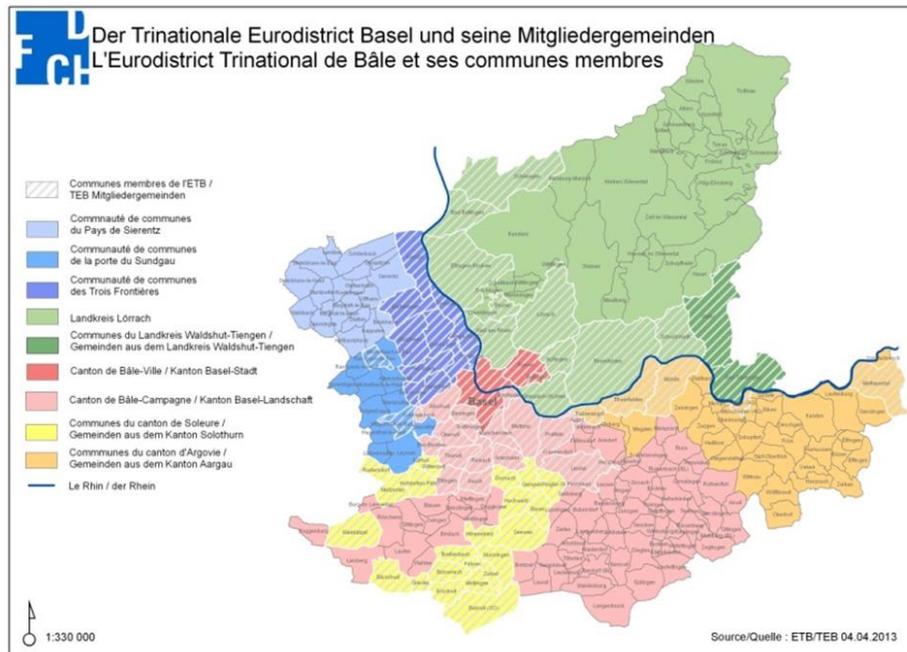




1.1.1 Un territoire inscrit dans l'Eurodistrict trinational de Bâle

L'agglomération trinationale, aujourd'hui structurée en Eurodistrict Trinational de Bâle, couvre un espace composé d'entités aux fonctions et aux paysages riches et très diversifiés mais unifiés par le Rhin. Aujourd'hui les 250 communes de l'Eurodistrict Trinational de Bâle totalisent près de 900 000 habitants, depuis les zones urbaines de Bâle jusqu'aux zones plus rurales du Sundgau français, de la Forêt Noire allemande ou du Jura suisse. Le territoire de l'Eurodistrict est fonctionnellement fortement intégré – Plus de 50 000 frontaliers franchissent quotidiennement les frontières pour se rendre à leur travail.

L'Eurodistrict Trinational de Bâle regroupe :



- côté suisse : les communes du canton de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, le Planungsverband Fricktal Regio du canton d'Argovie, les communes de Bättwil et Witterswil du canton de Soleure,
- les communes du Landkreis Lörrach ainsi que les villes de Wehr et Bad Säckingen en Allemagne
- Saint-Louis Agglomération.

Les objectifs fondamentaux poursuivis par la structure sont notamment de :

- poursuivre le renforcement du bassin de vie, ainsi que de l'espace économique commun et européen,
- promouvoir l'identification des personnes à ce territoire commun,

- favoriser la coopération démocratique des citoyens aux affaires transfrontalières et, dans l'intérêt des citoyens de ce territoire, améliorer et gérer plus efficacement une coopération transfrontalière fructueuse depuis des décennies.

Ces objectifs doivent permettre d'accroître les gains liés à la coopération et renforcer l'identité régionale.

L'Eurodistrict Trinational de Bâle œuvre au développement et à l'approfondissement de la coopération transfrontalière. Il agit notamment dans le cadre de projets bi- ou trinationaux, d'initiatives et d'intérêts communs sur la base d'une stratégie partagée qui vise, à long terme, le développement de l'ensemble de l'Agglomération Trinationale.

1.1.2 Intégré au Projet d'Agglomération de Bâle

Le territoire du SCoT des Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières est également inscrit dans le Projet d'Agglomération de Bâle. Le Projet d'Agglomération est un instrument de financement des infrastructures destiné à aider les agglomérations à résoudre les questions de transport et de mobilité et à coordonner le développement des transports et de l'urbanisation, par-delà les limites communales, cantonales et nationales. Dans ce cadre, les membres de l'association Agglo Basel, qui est chargée de mettre en place le Projet d'Agglomération trinationale de Bâle, se sont entendus sur un modèle de développement de l'agglomération à l'horizon 2030 ou « vision d'avenir » et ont élaboré en conséquence des stratégies et des projets pour le mettre en œuvre. Ces projets d'infrastructure sont classés par priorité chronologique (listes A, B et C). Les demandes de contribution sont examinées par l'Office fédéral du développement territorial de la Confédération helvétique en fonction de leur capacité à répondre aux objectifs fédéraux d'aménagement du territoire : réduction des déplacements individuels motorisés, développement des transports collectifs et de la mobilité douce, préservation des espaces naturels et agricoles, amélioration de la diversité écologique, etc...

En fonction de l'évaluation de la Confédération sur la qualité du projet de développement, les agglomérations bénéficient d'un taux de cofinancement plus ou moins important dans la limite d'une fourchette comprise entre 30% et 50% pour les projets d'infrastructure éligibles.

Pour être éligibles, les projets concernés doivent contribuer significativement à la mise en œuvre de la vision d'avenir arrêtée.

L'agglomération trinationale de Bâle a déjà élaboré deux Projets d'Agglomération. Le premier (déposé en 2008) avait été élaboré uniquement par les Cantons suisses avec la participation de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB). Dans la seconde génération (2008-2012), les collectivités des Etats voisins avaient été associées de façon informelle sans être pour autant complètement intégrées à la structure porteuse du Projet d'Agglomération (Agglo Basel). C'est au cours de cette seconde génération que la « vision d'avenir » de l'agglomération trinationale de Bâle avait été définie. Elle constitue le socle de la stratégie d'aménagement du territoire à l'échelle de l'agglomération à horizon 2030. Elle prévoit principalement :

- le développement prioritaire de l'urbanisation dans le noyau central de l'agglomération et dans les corridors qui sont desservis par des infrastructures de transport en commun lourdes (train ou tram),
- le renforcement de l'offre en transports publics au sein de la zone centrale et des corridors (augmentation du cadencement des trains, etc...)
- la préservation, la valorisation et la mise en réseau des paysages naturels situés de part et d'autre des corridors.

Côté français, des projets majeurs aujourd'hui en cours de réalisation avaient bénéficié de co-financements par le biais du Projet d'Agglomération de 2^{ème} génération :

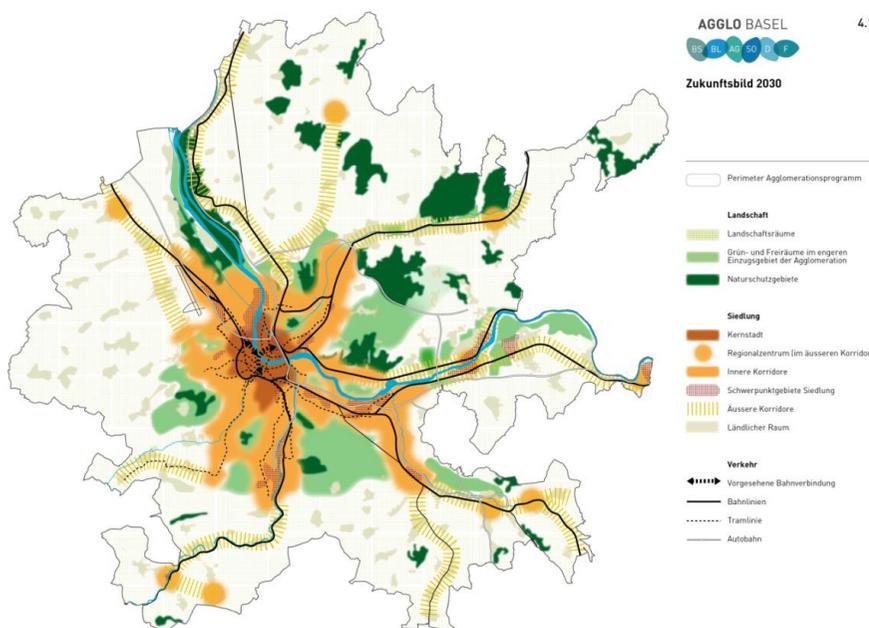
- le prolongement du tram 3 en gare de Saint-Louis,
- l'aménagement de la plateforme plurimodale de la gare SNCF de Saint-Louis (création d'un parking silo de 740 places).

Le Projet d'Agglomération de Bâle de 3^{ème} génération

La 3^{ème} génération a été l'occasion d'approfondir un certain nombre de stratégies qui découlent de la « vision d'avenir ». Celle-ci a quant à elle été adaptée sans être profondément remaniée :

- la stratégie du RER trinational qui avait été lancée lors de la 2^{de} génération a été pleinement mise en place au cours de la 3^{ème} génération. Des avancées significatives ont été effectuées avec la mise en place d'un groupe de travail (dans lequel la partie française est représentée par la CA3F et la Région) et le lancement des études pour le Herzstück (liaison ferroviaire entre la gare allemande de Bâle et la gare SBB) qui constitue la condition de base de la réalisation du RER,
- pour la première fois une stratégie routière trinationale a été mise en place. Un groupe de travail a été défini et une étude routière a été menée. Cette stratégie permet de placer chaque projet d'infrastructure du réseau routier dans le contexte d'un réseau routier trinational de manière à en évaluer les impacts de manière globale. Elle met en évidence les enjeux et les besoins les plus saillants grâce à la définition d'un réseau cible à horizon 2035.

Le projet d'agglomération de Bâle 3eme génération



Parallèlement à l'approfondissement de ces stratégies, l'association Agglo Basel a, au cours de cette 3^{ème} génération, franchi une étape importante en intégrant officiellement les partenaires des collectivités locales allemandes et françaises.

Enfin la 3^{ème} génération a été marquée par l'animation et l'organisation de chaque corridor de développement urbain de manière à faciliter l'interface entre le Projet d'Agglomération et l'échelle communale (Korridorprozess). La partie française de l'agglomération a la caractéristique d'être déjà structurée institutionnellement à cette échelle avec le Pays de Saint-Louis. Au plan organisationnel, cela la place en avance par rapport aux autres parties de l'agglomération. En 2015, deux réunions ont été organisées auprès des maires des communes membres du corridor français. Ces réunions ont notamment permis de définir avec les maires, la partie française du réseau trinational de pistes cyclables et de mettre en avant, au sein du corridor, les projets restant à réaliser.

L'ensemble des projets d'infrastructures proposés du côté français sont détaillés dans la partie « Transport et déplacement » du présent rapport.

1.1.3 Participe à IBA Basel 2020

Saint-Louis Agglomération est partenaire et fait partie des instances de gouvernance d'IBA Basel.

De 2010 à 2020, l'exposition internationale d'architecture IBA Basel 2020 entend contribuer visiblement au développement de l'espace trinational de Bâle grâce à la réalisation de projets exemplaires et de grande qualité dans les domaines de l'architecture, de l'aménagement de la ville et du paysage. Ces projets doivent prioritairement être utiles à l'espace trinational.

Les thèmes et l'approche de l'IBA Basel 2020 sont conditionnés par le quotidien de la région urbaine trinationale. Fidèle à son slogan **Au-delà des frontières, ensemble - Gemeinsam über Grenzen wachsen**, l'IBA veut mettre en action la responsabilité partagée à l'égard de l'agglomération en réalisant des projets, en construisant des édifices, des infrastructures, en aménageant des espaces paysagers, et souhaite donner un nouvel élan à cette culture de coopération transfrontalière. L'IBA soutient et promeut les échanges entre la sphère stratégique et du discours et celle de la pratique, tout en encourageant l'engagement des décideurs publics et privés ainsi qu'en consolidant les modèles de portage et de financement des projets.

Objectifs de l'IBA Basel 2020

- Développement du sentiment d'appartenance de la population et des acteurs à une agglomération partagée
- Amélioration et optimisation de la culture de coopération transfrontalière (méthodes, partenariats, financements...)
- Développement qualitatif du rayonnement national et international de l'agglomération

IBA Basel 2020
 Internationale Bauausstellungen - Theater und Bäder (Auer)



1.2 Un des secteurs les plus dynamiques de la Région Grand Est

Source: Les portraits d'agglomération établis par les agences d'urbanisme dans le cadre du SRADDET-mars 2017

Saint-Louis Agglomération fait partie des 20 communautés d'agglomération de la région Grand Est Deux métropoles (Grand Nancy et Eurométropole de Strasbourg) coiffent l'armature urbaine.

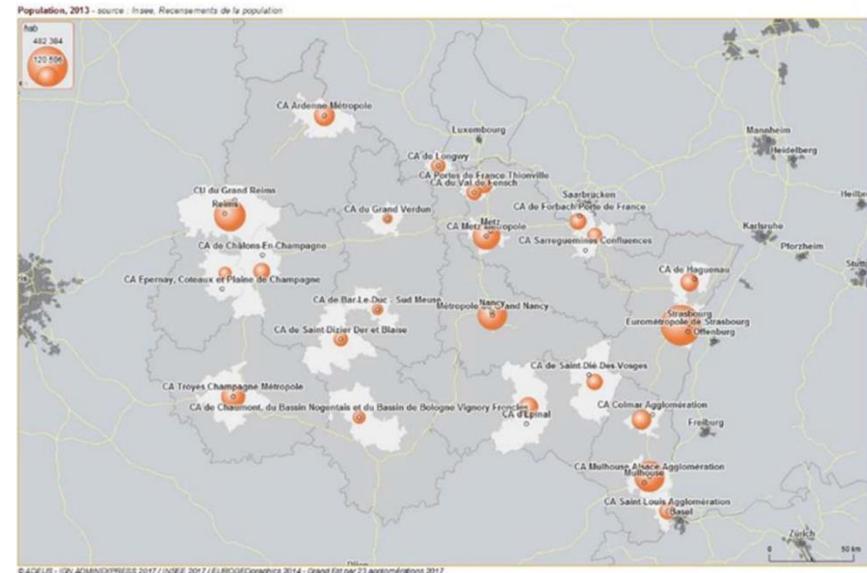
Saint-Louis Agglomération au même titre que les agglomérations transfrontalières de Longwy et du Val de Fensch (avec le Luxembourg), affichent un dynamisme démographique fort lié à l'arrivée de nouveaux habitants. Cette évolution est en décalage avec la tendance générale d'un accroissement modéré et lié au solde naturel positif, voire d'une régression des autres agglomérations. La proximité des pôles d'emplois suisses et luxembourgeois explique en partie cette attractivité.

Le corollaire est que ces deux espaces transfrontaliers doivent gérer des mouvements pendulaires très importants.

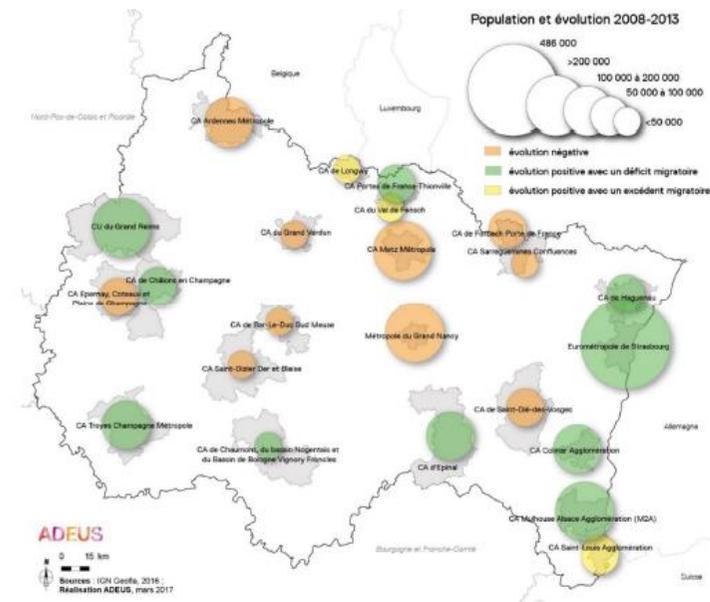
D'un point de vue économique Saint-Louis Agglomération se démarque également par une hausse de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2015 de plus de 3 points au même titre que l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Toutes les autres agglomérations ont des évolutions inférieures voire négatives.

En matière de fonctions métropolitaines supérieures, Saint-Louis Agglomération se situe en 9ème position alors que d'un point de vue démographique elle se place en 16ème position.

Les agglomérations du Grand Est et leur population



Typologie des agglomérations selon leur évolution récente



1.3 Une composante clé du réseau des agglomérations alsaciennes

Saint-Louis Agglomération s'inscrit dans la dorsale des 4 communautés d'agglomération d'Alsace avec l'Eurométropole de Strasbourg qui structurent le territoire. Du Nord au Sud : Communauté d'Agglomération de Haguenau, l'Eurométropole de Strasbourg, Colmar Agglomération, Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), Saint-Louis Agglomération.

Mais l'agglomération s'insère également dans le maillage plus fin et particulièrement dense des villes moyennes et bourgs-centres du sud-alsace, essentiel au fonctionnement et la vitalité des bassins de vies. Saint-Louis Agglomération se positionne en charnière entre l'aire métropolitaine bâloise et l'agglomération de Mulhouse et avec lesquelles elle tisse des liens de partenariats et d'échanges, notamment dans le domaine hospitalier avec Mulhouse. Avec le Pays de Sundgau et Altkirch son bourg-centre, limitrophe à l'ouest, des échanges sont également à l'œuvre et les enjeux communs sont nombreux notamment en terme de mobilité et de maintien de la vitalité des zones rurales. Plus largement avec le Pays Thur –Doller et Rhin-Vignoble –Grand Ballon des liens et partenariats sont également à l'œuvre.

II – Etat de lieux de la planification stratégique sur les territoires voisins

2.1 Etat des lieux des SCOT avoisinants

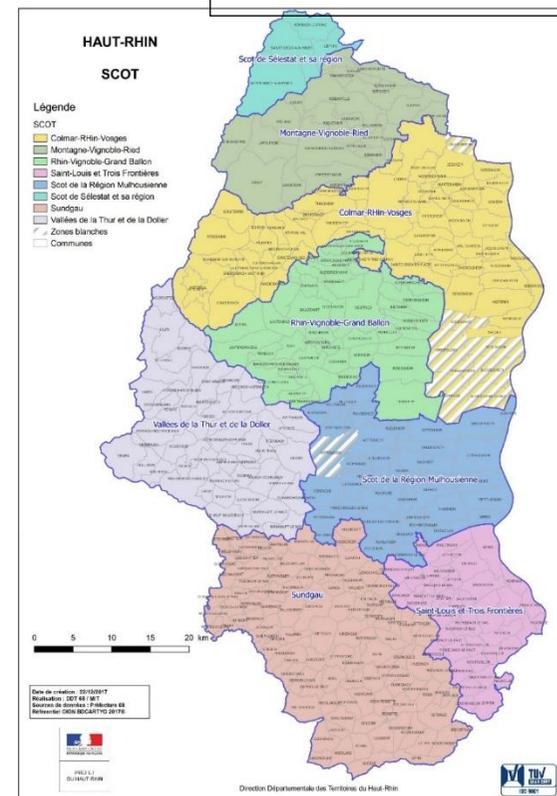
Le SCOT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières s'inscrit dans une dynamique départementale et régionale d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale.

En effet, le territoire est ceinturé par deux SCOT :

- Le SCOT du Sundgau
- Le SCOT de la Région Mulhousienne.

L'ensemble des communes de la région Alsace est aujourd'hui couvert par un SCOT ou en cours d'élaboration d'un SCOT.

Carte sur l'état d'avancement des SCOT du Haut-Rhin (au 22/12/2017)



Accusé de réception en préfecture
 068-200066058-20220629-20220629p9bis-DE
 Date de télétransmission : 12/07/2022
 Date de réception préfecture : 12/07/2022

Le SCoT du Sundgau :

Le SCOT porté par le PETR du Pays du Sundgau a été approuvé le 10 juillet 2017.

Le périmètre du SCoT :

- 108 communes ;
- Environ 70 000 habitants ;
- Environ 12 300 emplois

L'armature territoriale :

- Un pôle principal : Altkirch, Carspach, Hirsingue, Hirtzbach.
- Quatre pôles complémentaires : Dannemarie et Retzwiller ; Ferrette et Vieux-Ferrette ; Illfurth ; Waldighoffen, Roppentzwiller et Durmenach.
- Trois pôles de proximité : Seppois-le-Bas, Seppois-le-Haut et Pfetterhouse ; Montreux-Jeune, Montreux-Vieux et Chavannes-sur-l'Etang ; Oltingue.
- 88 Unités de Proximité : l'ensemble des bourgs et villages.

Perspectives de développement :

- Prévision de construction de logements : 500 logements / an
- Surfaces urbanisables maximales à vocation habitat pour les 20 prochaines années : 451 ha.
- Développement économique : 50 ha d'extensions de zones à l'horizon + 20 ans.

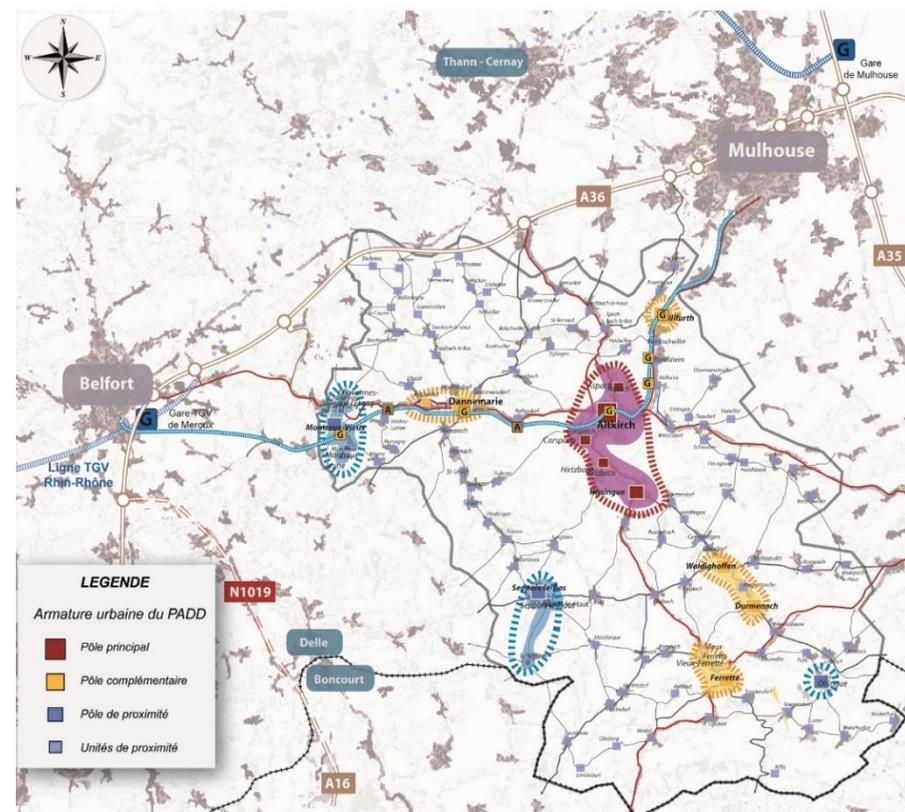
Aménagements routiers :

Le SCoT inscrit les tronçons routiers qui ont fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Public (DUP) :

- Le "Y" Altkirch-Mulhouse/Burnhaupt qui constitue la clé de voûte du futur système routier global du Sundgau.
- La déviation de la RD 419 à hauteur de Ballersdorf.

Le SCOT inscrit aussi les déviations courtes des cœurs de villages pour des raisons de sécurité et de préservation de la qualité de vie des habitants.

Armature urbaine du PADD



Le SCoT de la Région Mulhousienne :

Le SCOT porté par M2A a été approuvé le 25 mars 2019.

Le périmètre du SCoT :

- 40 600 ha ;
- 39 communes ;
- Environ 274 000 habitants ;
- Environ 110 000 emplois

L'armature territoriale :

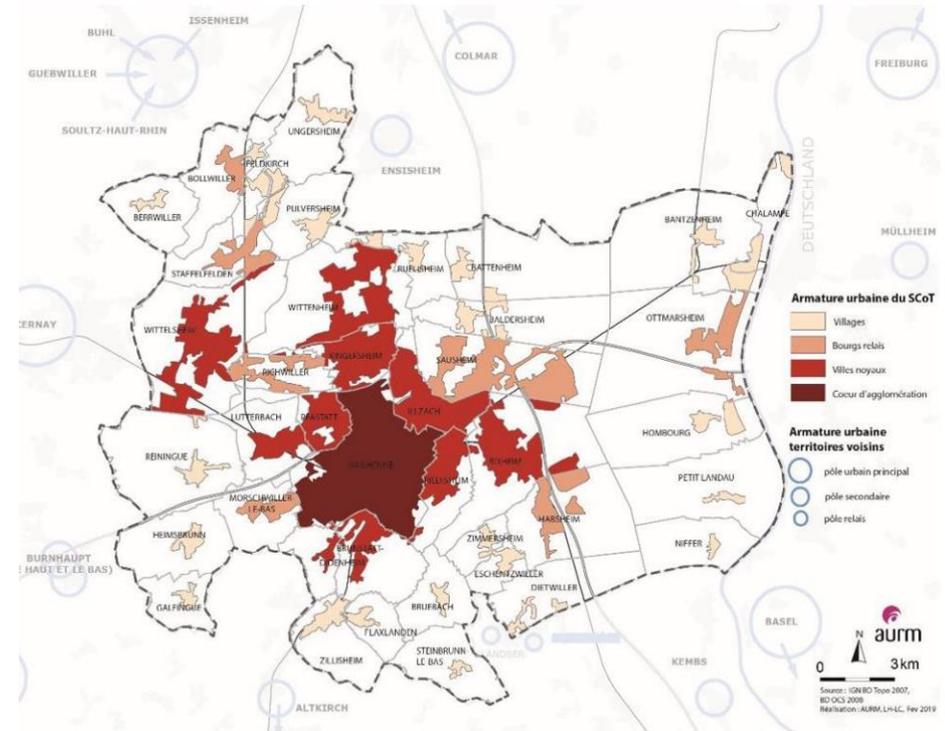
On distingue 4 ensembles territoriaux diversifiés et complémentaires:

- le cœur d'agglomération : il s'agit de la ville centre, qui est le territoire le plus densément urbanisé,
- les villes noyaux, composées à la fois d'espaces urbanisés contigus à la ville centre et d'espaces naturels et agricoles ;
- les bourgs relais qui assurent un rôle de pôles locaux notamment pour les villages voisins. Certaines d'entre elles disposent de gare et autres réseaux de transports en commun. Elles sont également équipées de zones d'activités économiques et de commerces.
- les villages localisés au cœur d'espaces naturels et agricoles

Perspectives de développement :

- Prévission de construction de logements : Loger 13 000 ménages, soit environ 610 logements / an
- Surfaces urbanisables maximales à vocation habitat entre 2016 et 2033 : 200 ha.
- Développement économique : 215 ha d'extensions de zones à l'horizon 2033.

Armature urbaine du SCOT



2.2 Planifications suisse et allemande

Indépendamment de l'Eurodistrict Trinational de Bâle et du Projet d'Agglomération de Bâle, chaque pays garde ses prérogatives en matière de planification régionale et dispose d'outils de développement qui lui sont propres.

Dans les états voisins au territoire du SCOT, les objectifs des politiques de planification sont sensiblement identiques à ceux du Schéma de Cohérence Territoriale, avec toutefois, une traduction spatiale différente.

Les documents contigus avec le SCOT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières sont :

- en Allemagne, le « regionalverband Hochrhein-Bodensee », à savoir le plan régional « Hochrhein-Bodensee » en cours de révision.
- en Suisse : les « richtpläne »
 - le plan directeur (Richtplan) du canton de Bâle-Ville approuvé par le Conseil Fédéral le 05 mars 2010 et adapté le 29 avril 2015 et le 16 septembre 2019 ;
 - le plan directeur de Bâle-Campagne révisé le 1er mai 2019 par le Conseil Fédéral.

Le SCOT devra prendre en considération ces documents et notamment les projets et stratégies adoptés ; ceci dans un souci de coordination transfrontalière.

II- Classification INSEE

3.1 Un territoire de plus en plus périurbain au pourtour de Saint-Louis

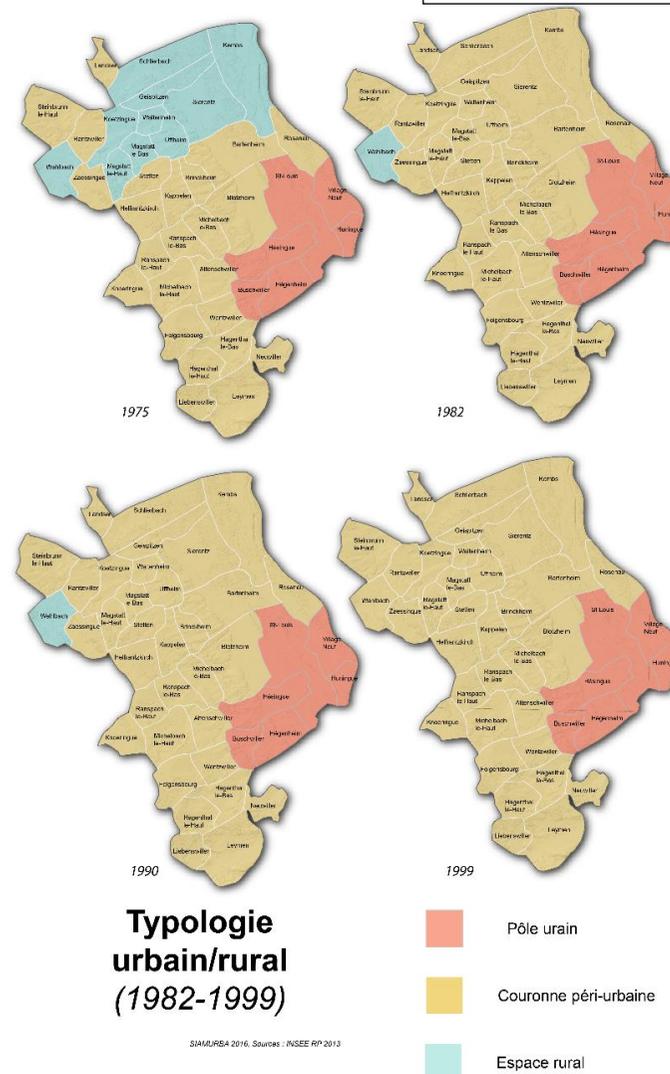
L'étude qui suit provient du point de vue et de la classification de l'INSEE.

En 1968, le territoire se définit plutôt par son caractère rural, hormis sur Saint-Louis et son pourtour qui est considéré comme pôle urbain.

Très rapidement, la couronne périurbaine s'est étalée pour aujourd'hui recouvrir l'ensemble du territoire SCoT. Ainsi le territoire de Saint-Louis et des Trois Frontières est aujourd'hui considéré comme un territoire urbain et périurbain construit autour de l'aire urbaine² de Bâle-Saint-Louis pour la partie française.

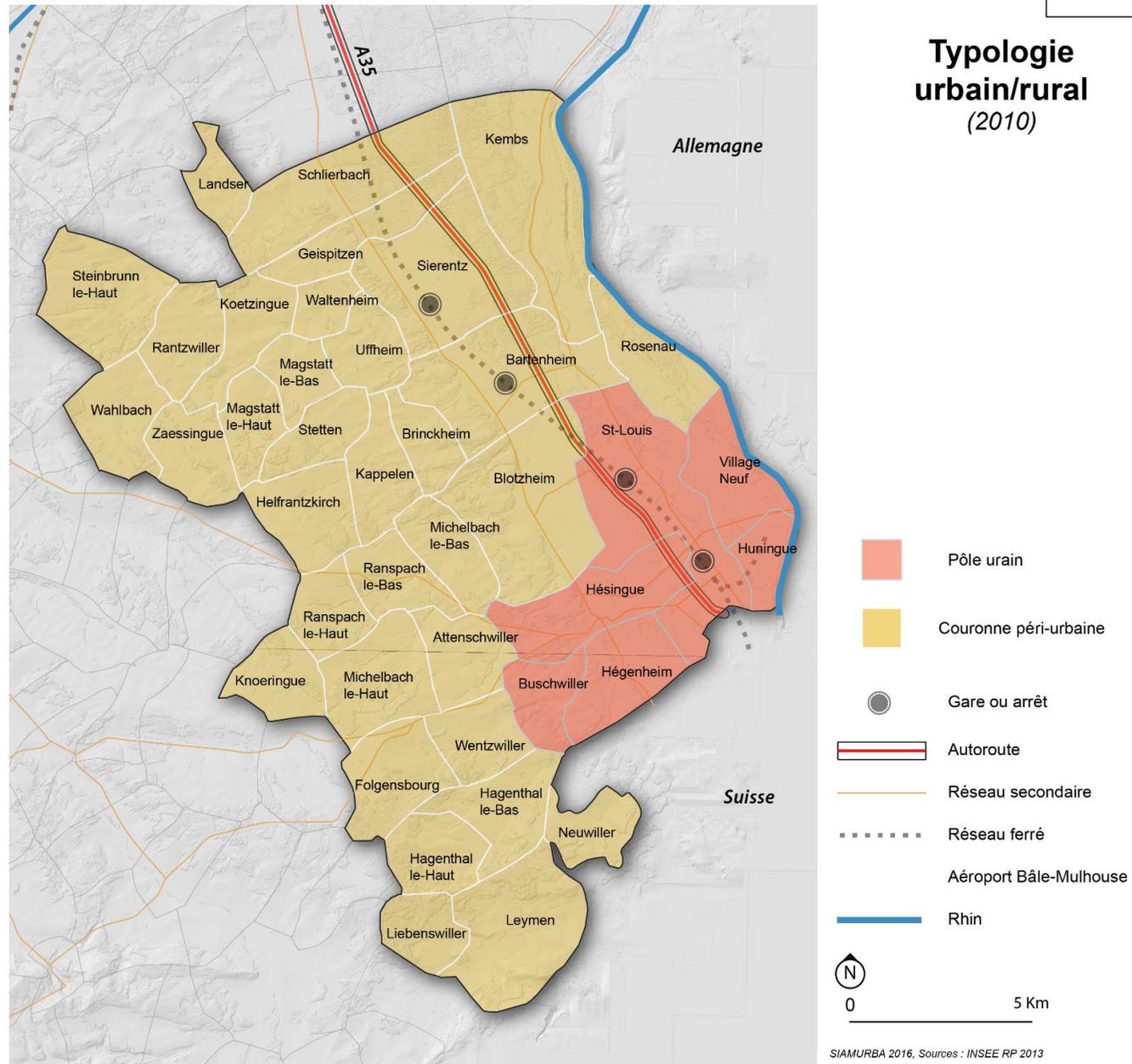
Les communes composant le pôle urbain de ce territoire sont les communes de Saint-Louis, Village-Neuf, Huningue, Hégenheim, Buschwiller et Hésingue.

L'ensemble des autres communes du territoire sont considérées comme des communes faisant partie intégrante de la couronne³ du grand pôle urbain à l'exception de la commune de Schlierbach considéré comme une commune multipolarisée avec la grande aire urbaine de Mulhouse.



² Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

³ La couronne recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Ce sont des communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.



3.2 Un territoire avec de nombreux pôles urbains

Le territoire de Saint-Louis et des Trois Frontières est caractérisé par la présence d'une grande agglomération : Saint-Louis, rejoint de plus par sa proximité avec l'Allemagne et la Suisse, ce qui confère au territoire une attractivité résidentielle indéniable ainsi que de nombreux emplois.

3.2.1 Une densité de population plus élevée que la moyenne départementale

Le territoire du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières se caractérise par la présence de villes majoritairement petites et moyennes qui se développent grâce à l'attractivité de l'agglomération de Bâle-Saint-Louis.

Représentant une superficie de 268 km² pour une population de 79 250 habitants en 2017 (Source : INSEE), le territoire comprend une partie Est relativement dense comprenant des dessertes routières et des infrastructures structurées autour de Saint-Louis et le long de la bande Rhénane. Tandis qu'à l'Ouest l'identité rurale est plus marquée.

La densité de population s'élevant à 295 habitants par km² en 2017 renseigne sur le caractère urbain du territoire. A titre de comparaison, le département du Haut-Rhin compte 216 habitants par km² en 2017. Toutefois cette densité est fortement influencée par la densité de population des villes de Huningue (2522 hab./km²) et de Saint-Louis qui est de 1 225 habitants par km².

A l'inverse, certaines communes ont une densité de population bien inférieure à la moyenne constatée : Michelbach-le-Haut (83 habitants par km²), Geispitzen (74 habitants par km²), Steinbrunn-le-Haut (63 habitants par km²),...

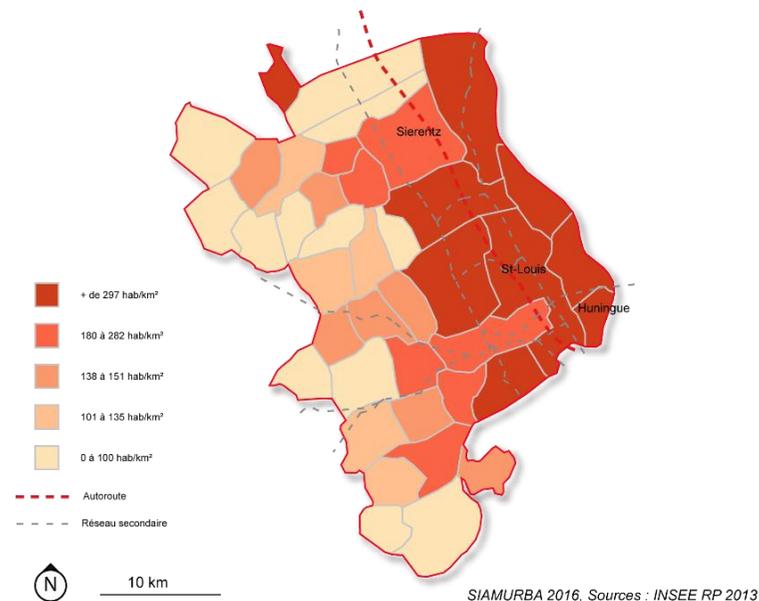
3.2.2 Dix communes de plus de 2 000 habitants

A l'échelle du territoire on recense :

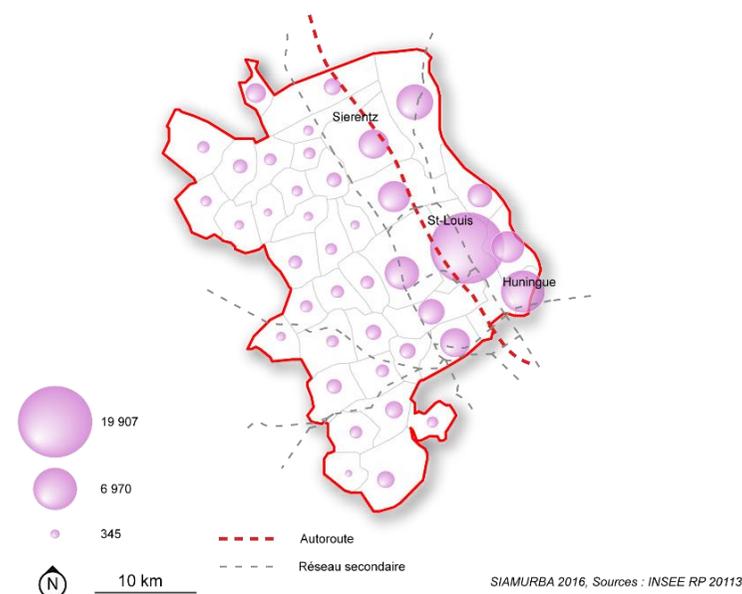
- 1 commune de plus de 21 000 habitants : Saint Louis ;
- 1 commune de plus de 7 200 habitants : Huningue ;
- 1 commune d'environ 5250 habitants : Kembs ;
- 7 communes entre 2 000 et 5 000 habitants ;
- 5 communes entre 1 000 et 2 000 habitants ;
- 25 communes entre 200 et 1 000 habitants.

Densité de population

Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220629-20220629p9bis-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022



Population communale



Le Positionnement du Territoire – Synthèse et Chiffres clés

- 40 communes
- 1 seule Communauté d'Agglomération sur une superficie de 268 km²;
- 79 250 habitants en 2017 (derniers chiffres de la population municipale totale en vigueur au 01/01/2020)
- Un territoire inséré dans la métropole trinationale de Bâle et qui compte environ 900 000 habitants et dans la continuité de l'unité urbaine de Bâle
- Un territoire inscrit dans des dynamiques de territoire transfrontalier : très forte polarisation vers Bâle en matière d'emploi
- Fait partie des 20 communautés d'agglomération de la région Grand Est et des 4 communautés d'agglomération d'Alsace.
- Une densité de population inégale à l'échelle du territoire :
 - 74 hab./km² à Geispitzen ;
 - 1 225 hab./km² à Saint-Louis.
- Une densité de population plus élevée qu'à l'échelle départementale, 295 hab./km² en 2017 sur l'aire du SCOT contre 216 hab./km² au sein du département du Haut-Rhin.
- Beaucoup de pôles urbains sur le territoire
 - 1 commune de plus de 21 000 habitants : Saint Louis ;
 - 1 commune de plus de 7 200 habitants : Huningue ;
 - 1 commune d'environ 5250 habitants : Kembs ;
 - 7 communes entre 2 000 et 5 000 habitants ;
 - 5 communes entre 1 000 et 2 000 habitants ;
 - 25 communes entre 200 et 1 000 habitants

Forces, Faiblesses et Enjeux – Positionnement du Territoire

Forces	Faiblesses
<p>Un territoire transfrontalier extrêmement dynamique porté par l'attractivité économique de la métropole Baloise.</p> <p>Une situation d'interface au contact de territoires dynamiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une localisation au Sud de l'Alsace à l'interface de la Suisse et de l'Allemagne ; - une réelle proximité avec des polarités majeures : Bâle, Mulhouse, et Fribourg. <p>Une excellente accessibilité tous modes permettant des connexions vers le monde entier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un axe autoroutier principal (A35) irriguant l'Alsace. le Rhin ; - présence de lignes ferroviaires régionales, nationales et internationales ; - l'aéroport de Bâle-Mulhouse-Fribourg, principal aéroport de la frange Est. <p>Une armature urbaine multipolaire déjà existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un pôle urbain majeur contiguë à la ville de Bâle. - des pôles secondaires répartis dans la plaine rhénane. 	<p>Un fort développement du caractère périurbain depuis les années 1970 : des communes de plaine soumises à de très fortes pressions constructives.</p> <p>Une armature urbaine peu claire dans le Sundgau</p> <p>Un territoire qui manque de visibilité dans l'espace régional; national et international</p>
Opportunités	Menaces
<p>Territoire « porte d'entrée », le SCoT se doit de jouer un rôle d'outil au service du développement du territoire.</p> <p>Développement d'une vision d'avenir sur le territoire</p> <p>Des coopérations avec les polarités alsaciennes en développement.</p> <p>Des coopérations transfrontalières riches (PAB, Agglomération Baloise, ...)</p> <p>De nouvelles perspectives aux territoires transfrontaliers avec l'élargissement à la Région Grand-Est.</p> <p>S'allier avec les agglomérations alsaciennes pour peser dans la Région Grand-Est</p>	<p>Fragilisation du territoire avec la montée en puissance d'agglomérations environnantes.</p> <p>Poursuite des disparités du cadre législatif entre les pays, pénalisant la France (droit de travail, ...).</p>

Positionnement du Territoire - Enjeux

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Trouver le bon équilibre entre un développement communal et l'affirmation de pôles de centralité facteurs de synergie et d'efficacité collective.
- Valoriser ou non l'armature urbaine existante ? Avec un ou plusieurs centres ?
- Quel rôle pour le pôle majeur constitué autour de Saint-Louis ?
- Quel(s) rôle(s) pour les différentes entités du territoire ?
- Complémentarité ou concurrence avec les territoires périphériques ?

Population et habitat

I- Une forte croissance démographique

1.1 Un développement démographique continu

Le territoire est très dynamique démographiquement, avec une croissance soutenue depuis plus de quarante ans. L'aire du SCoT a vu sa population augmenter de moitié depuis 1968, celle du Haut-Rhin ayant crû d'un quart durant la même période. L'aire du SCoT compte ainsi 79 253 habitants en 2017.

Cette évolution est toutefois caractérisée par plusieurs cycles de développement :

- La période 1968-1975 se caractérise par une très forte croissance démographique s'élevant à 2,3%/an en moyenne ;
- La période 1975-1982 marque une rupture, à la baisse, bien que la croissance moyenne annuelle demeure fortement positive (+0,8%/an). Ce nouveau rythme se maintiendra jusqu'au début des années 2000 ;
- La période 2006-2011 marque une accentuation sensible de la croissance moyenne passant de 0,8%/an à 1,2%/an en moyenne ;
- A partir de 2011, cette moyenne semble revenir à un niveau plus « habituel » aux alentours de +1%/an. Pour autant, il semble que les chiffres contemporains de construction de logements signalent depuis 2017 une nouvelle forte hausse tendancielle de la dynamique de croissance démographique (voir par ailleurs).

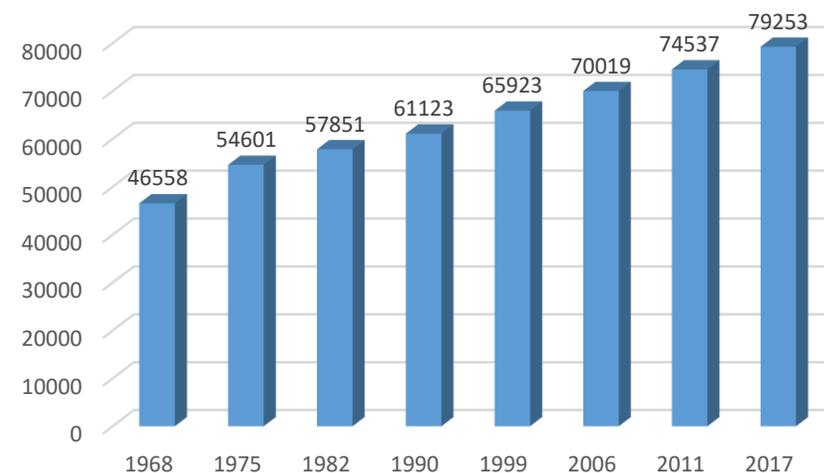
De manière générale le développement démographique est important sur l'aire du SCoT depuis 45 ans puisque s'élevant à environ 1,1%/an en moyenne sur l'ensemble de la période.

Si l'on compare ces données aux valeurs départementale et régionale, il apparaît que le territoire du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières a une dynamique démographique bien supérieure à celle du Haut-Rhin et de la région Grand-Est. En effet, sur l'ensemble de la période 1968-2017, les taux d'évolution démographique de l'aire du SCoT sont supérieurs aux territoires étudiés.

Le taux annuel moyen de la population au sein du département sur la période 1968-2017 est de 0,6%/an et de 0,25%/an au sein de la région Grand Est sur la même période.

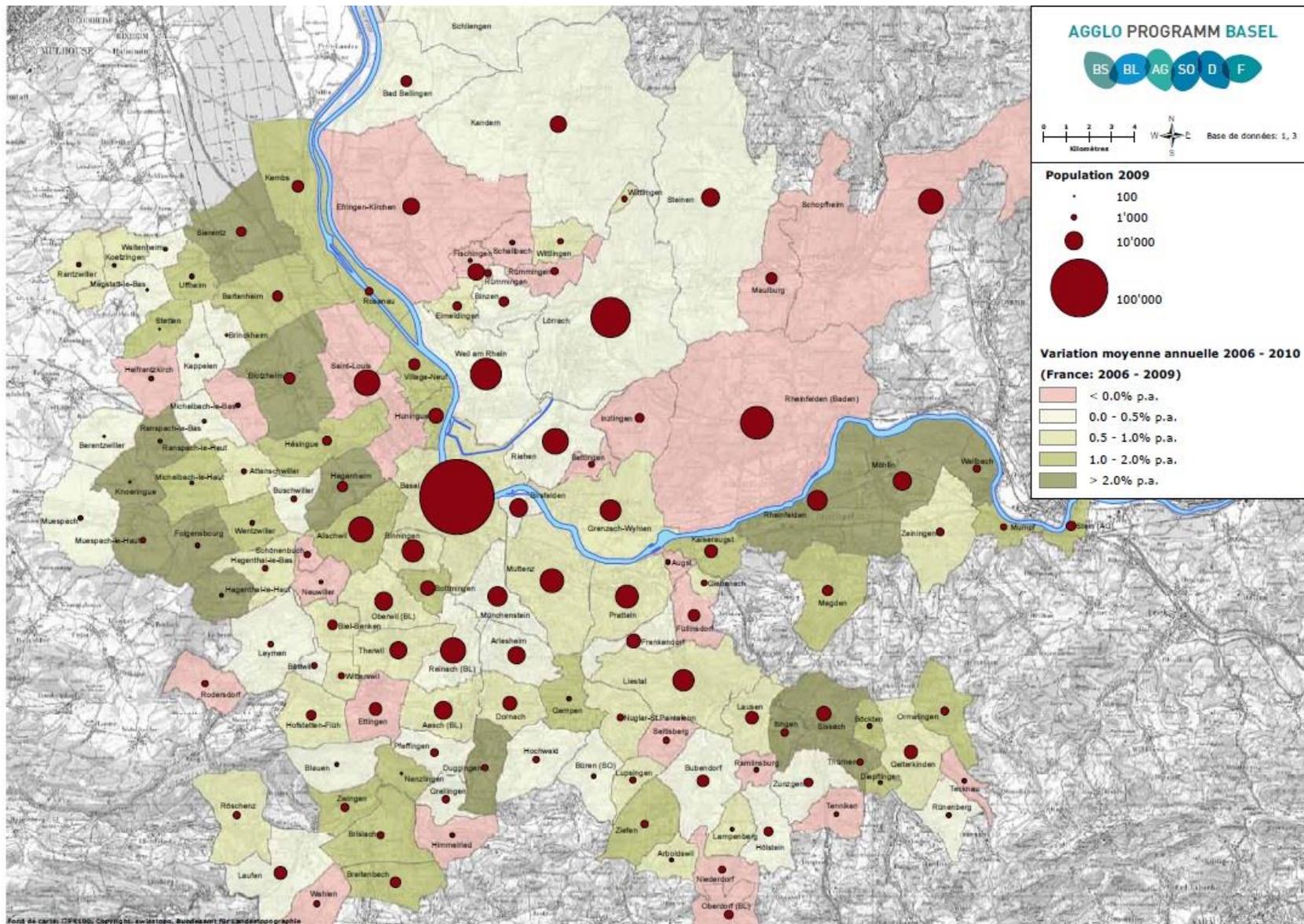
Evolution de la population sur le territoire du SCoT SLA

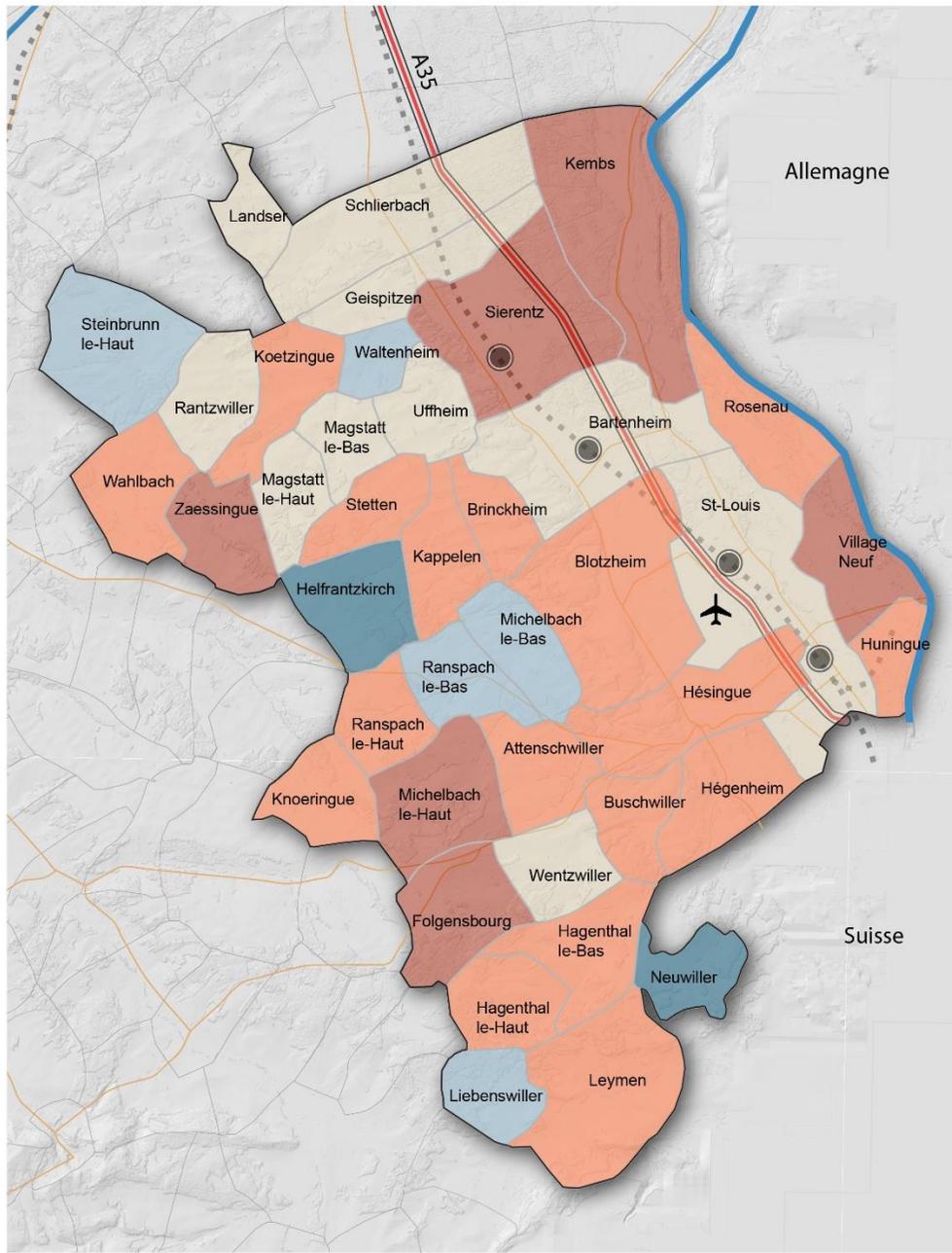
(Source : Insee 2020 - RP 2016)



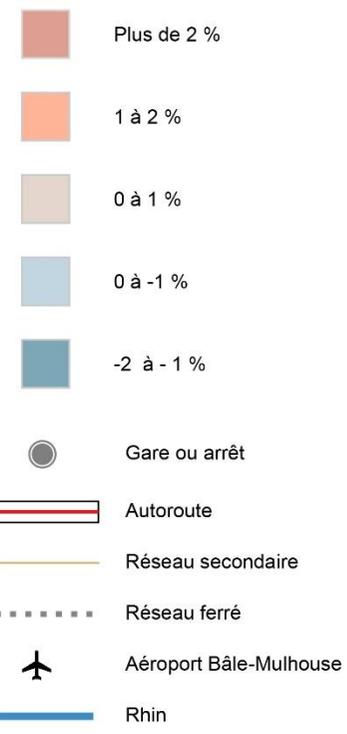
Variation moyenne annuelle de la population dans l'espace trinational

Source : projet d'agglomération de Bâle 3eme génération





Variation de population (en % entre 2008 et 2017)



SIAMURBA 2020, Sources : INSEE RP 2017

Commune	Population 1990	Population 1999	Population 2008	Population 2010	Population 2013	Population 2017	Taux de variation annuel 1999-2008	Taux de variation annuel 2008-2017
Attenschwiller	693	836	882	895	928	973	0,6	1,1
Bartenheim	2483	2913	3531	3656	3820	3837	2,2	0,9
Blotzheim	3090	3564	3913	4121	4364	4526	1,0	1,6
Brinckheim	285	328	341	348	343	405	0,4	1,9
Buschwiller	767	883	946	970	998	1040	0,8	1,1
Folgensbourg	581	633	770	833	901	918	2,2	2,0
Geispitzen	441	418	432	427	431	449	0,4	0,4
Hagenthal le Bas	896	1001	1064	1151	1207	1220	0,7	1,5
Hagenthal le Haut	428	410	593	609	638	664	4,2	1,3
Hegenheim	2310	2576	3085	3172	3337	3420	2,0	1,2
Helfrantzkirch	685	760	812	759	722	692	0,7	-1,8
Hesingue	1713	1921	2404	2471	2578	2719	2,5	1,4
Huningue	6252	6097	6503	6664	6970	7238	0,7	1,2
Kappelen	412	499	515	522	560	587	0,4	1,5
Kembs	3016	3739	4361	4514	4940	5257	1,7	2,1
Knoeringue	227	266	337	364	365	381	2,7	1,4
Koetzingue	422	491	545	569	613	600	1,2	1,1
Landser	1941	1687	1564	1562	1550	1601	-0,8	0,3
Leymen	915	1055	1109	1136	1162	1208	0,6	1,0
Liebenswiller	159	184	196	198	203	194	0,7	-0,1
Magstatt le Bas	337	414	460	473	487	475	1,2	0,4
Magstatt le Haut	210	227	276	272	278	283	2,2	0,3
Michelbach le Bas	627	724	707	704	722	697	-0,3	-0,2
Michelbach le Haut	471	479	484	528	611	597	0,1	2,4
Neuwiller	533	506	524	527	514	463	0,4	-1,4
Ranspach le Bas	596	614	657	673	670	646	0,8	-0,2
Ranspach le Haut	387	414	566	598	612	628	3,5	1,2
Rantzwiller	452	691	795	802	820	795	1,6	0,0
Rosenu	1501	1840	2011	2130	2261	2374	1,0	1,9
Saint Louis	19547	19961	19930	20127	19907	21177	0,0	0,7
Schlierbach	801	930	1158	1169	1145	1227	2,5	0,6
Sierentz	2106	2442	2686	3009	3364	3696	1,1	3,6
Steinbrunn le Haut	528	539	604	587	588	583	1,3	-0,4
Stetten	248	274	297	320	348	351	0,9	1,9
Uffheim	767	860	873	880	869	885	0,2	0,2
Village Neuf	2920	3108	3591	3706	3936	4284	1,6	2,0
Wahlbach	242	323	424	505	485	497	3,1	1,8
Waltenheim	357	505	559	562	565	532	1,1	-0,5
Wentzwiller	529	554	714	721	684	756	2,9	0,6
Zaessingue	248	257	311	320	374	378	2,1	2,2
Périmètre SCOT	61123	65932	71530	73554	75870	79253	0,9	1,2
Dpt 68	671319	707709	746072	749782	758723	764030	0,6	0,3

1.2 La périurbanisation accélérée depuis 1990

Les villes de Saint-Louis et Huningue réunies constituent le pôle démographique principal du territoire, avec 28 415 habitants en 2017 ; mais elles sont un peu en perte de vitesse ces dernières années. En effet, le poids relatif de cette agglomération a diminué, au profit des communes de taille plus réduite. Les populations de Huningue et Saint-Louis représentaient 42,2% de la population du territoire en 1990, contre 35,8% en 2017.

A l'échelle du territoire, la part des communes de moins de 500 habitants dans la population totale, si elle a également diminué assez nettement entre 1990 et 2010 (8,7% en 1990 à 3,7% en 2010) ont retrouvé leur niveau de 2008 avec près de 5%.

Les communes comptant entre 500 et 1 000 habitants, comptent une part non négligeable de la population. Après avoir connu une légère croissance de leurs poids démographique entre 1990 et 2010, ces communes ont connu une baisse non négligeable de leur poids relatif avec une part de 13,3% en 2017.

Les communes comptant entre 1 000 et 5 000 habitants, regroupent, en revanche, une part de la population totale de plus en plus élevée, comme le montre le tableau ci-dessous :

Part des communes dans la population totale, selon la taille des communes :

	Part dans la population totale, en %			
	1990	2008	2010	2017
Moins de 500 habitants	8,7	5,0	3,7	4,9
500 à moins de 1000 habitants	14,6	15,5	16,6	13,3
1000 à moins de 5000 habitants	34,5	42,6	43,2	44,4
<i>Dont 1000 à moins de 2000 habitants</i>	<i>8,4</i>	<i>6,8</i>	<i>6,8</i>	<i>7,9</i>
<i>Dont 2000 à moins de 5000 habitants (dont Kembs, ayant récemment dépassé 5000 hab)</i>	<i>26,1</i>	<i>35,8</i>	<i>36,4</i>	<i>38</i>
5000 habitants et plus (Hors Kembs)	42,2	37,0	36,4	35,9

Contrairement à ce qui s'observait en 1990, où la part la plus nombreuse de la population vivait dans une commune de plus de 5 000 habitants (Huningue et Saint-Louis), une majorité des habitants vit aujourd'hui dans une commune de 1 000 à 5 000 habitants. Ce sont surtout les communes comptant de 2 000 à 5 000 habitants, toutes situées dans la plaine rhénane, qui ont gagné de la population.

Le secteur connaît un phénomène de périurbanisation, marqué par un desserrement autour des centres urbains de Saint-Louis et de Huningue.

Huningue a subi une baisse de la croissance démographique entre 1990 et 1999 mais la croissance a repris entre 1999 et 2017.

La croissance de la population dans les communes limitrophes de ces deux centres est prononcée mais restent inférieures à certaines communes du territoire de Saint-louis Agglomération. C'est par exemple le cas de la commune de Sierentz qui enregistre sur la période 1999-2017, la croissance démographique la plus importante du corridor, le long de l'A35.

D'autres communes, plus rurales, connaissent une croissance démographique entre 1999 et 2017 aux alentours de 3%/an : Hagenthal-le-Haut, Ranspach-le-Bas, Wahlbach, Zaessingue.

1.3 Une croissance démographique supérieure aux prévisions du SCoT en vigueur

Le SCoT en vigueur tablait sur une prévision de 76 300 habitants à l'horizon 2020 soit environ 74 000 habitants en 2013.

Toutefois, il est constaté aujourd'hui que la population du territoire atteint déjà 79 250 habitants en 2017 (Recensement Insee 2020).

Ainsi, les projections du précédent SCoT sont aujourd'hui déjà dépassées.

Autre phénomène constaté, la répartition de l'accueil de la population ne s'est pas faite comme l'avait recherché le SCoT en vigueur.

En effet, le SCoT en vigueur avait envisagé un accueil de population recentré sur le bipôle urbain principal (Saint-Louis et Huningue) ainsi que sur les pôles intermédiaires (voir carte ci-après).

Strate de l'armature urbaine	Nombre d'habitants en 2008	Poids démographique de la strate en 2008 et recherché en 2030	Nombre d'habitants en 2030	Nombre indicatif d'habitants supplémentaires entre 2008 et 2030
Pôle urbain principal	26 433	30,95 %	32 150	5 717
Pôles intermédiaires	23 571	32,95 %	28 689	5 098
Pôles relais	10 161	14,21 %	12 359	2 198
Bourgs et villages	11 365	15,89 %	13 823	2 458
Total	71 530	100 %	87 000	15 470

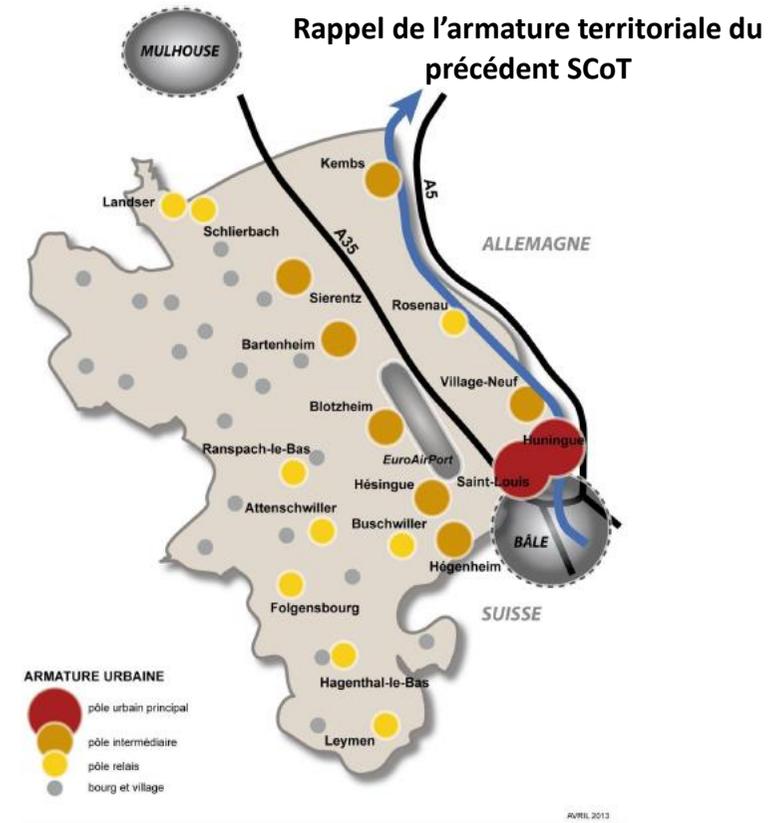
Tableau récapitulatif de la répartition recherchée de la population à l'horizon 2030 sur le territoire du SCoT

Dans les faits la population s'est majoritairement installée sur les pôles intermédiaires (taux de croissance de 1,83%/an en moyenne sur la période 2008-2017) ; 54% de la population supplémentaire s'y localise.

A l'inverse, le bipôle urbain principal a connu une plus faible croissance démographique (+ 1982 habitants entre 2008 et 2017) et n'a pas véritablement joué son rôle de pôle urbain (surtout sur la première moitié des années 2010).

Les pôles relais ont connu un taux de croissance de +1,09%/an en moyenne sur la période 2008-2017, accueillant ainsi près de 1000 habitants supplémentaires.

	Population 2008	Population 2017	Poids démographique en 2017	Gain de population 2008-2017	Part captée dans le gain de population 2008-2017	Evolution annuelle moyenne 2008-2017
Pôle urbain principal	26433	28415	35,9%	1982	25,7%	0,81
pôles intermédiaires	23571	27739	35,0%	4168	54,0%	1,83
Pôles relais	10161	11207	14,1%	1046	13,5%	1,09
Bourgs et villages	11365	11892	15,0%	527	6,8%	0,50
Total	71530	79253	100%	7723	100%	1,15



1.4 Une croissance démographique portée majoritairement par le solde migratoire

Les évolutions de population résultent de deux phénomènes qui se cumulent : d'une part le mouvement naturel qui s'exprime par le solde entre les naissances et les décès : d'autre part le mouvement migratoire qui s'exprime par le solde entre les entrées et les sorties sur un territoire donné.

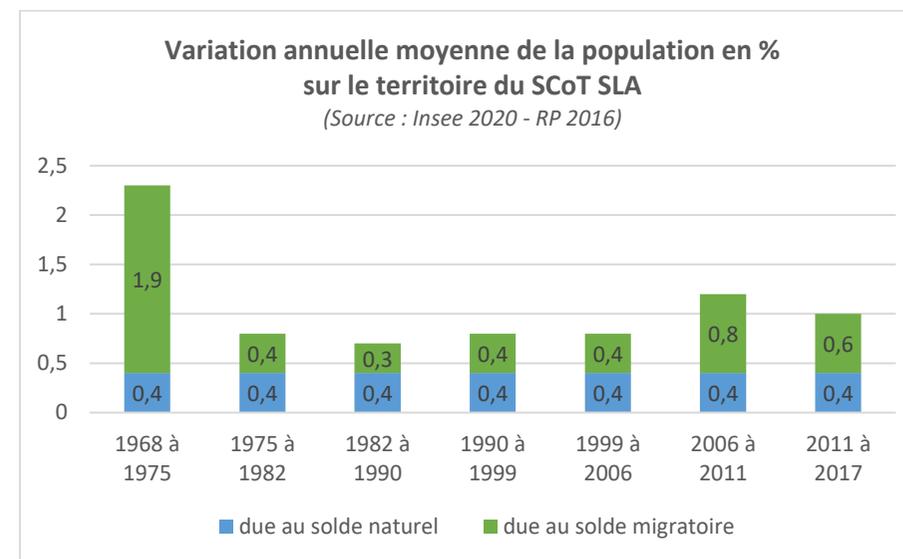
Le territoire est marqué par un important solde migratoire. En 2008, pour la première fois depuis 1982, la hausse démographique due à l'apport de population exogène a été plus importante que la hausse due au solde naturel, c'est-à-dire à l'excédent des naissances sur les décès. Ceci atteste à la fois de l'attractivité du territoire et d'un vieillissement de sa population.

Le solde naturel connaît peu de variation sur la période 1982 à 2017 avec un taux de variation positif compris entre 0,38 et 0,45 %/an en moyenne.

Le solde migratoire quant à lui connaît de plus amples variations sur la période. Diminuant de 1968 à 1990, le solde migratoire a retrouvé une croissance de 1990 à 2011, passant ainsi de 0,27%/an en moyenne en 1990 à 0,78%/an en moyenne entre 2006 et 2011. Une légère diminution est à observer depuis 2011, mais celle-ci risque de réaugmenter au vu de la croissance démographique constatée depuis 2017 (chiffres de constructions de logements par exemple).

A titre de comparaison, les taux de variation annuels moyens constatés sur la période 1968-2017 au sein du département sont inférieurs à ceux constatés à l'échelle du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières.

De même, au sein du département, l'évolution démographique est principalement portée par le solde naturel contrairement à l'évolution démographique du territoire SCoT qui est portée principalement par le solde migratoire.



	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2017
SCoT SLA	2,3	0,8	0,7	0,8	0,9	1,3	1,0
Haut-Rhin	1,2	0,3	0,4	0,6	0,6	0,4	0,3

II- Evolution de la structure et du profil de la population

2.1 Répartition par âge

La répartition de la population par classes d'âges au sein du territoire SCoT indique une majorité de personnes âgées de 45 à 59 ans (22,7% en 2016), suivi des personnes âgées de 30 à 44 ans (20,8% en 2016).

Les 45 à 59 ans ainsi que les 30 à 44 ans sont plus nombreux dans l'aire du SCoT que dans le Haut-Rhin. En revanche, les catégories des moins de 30 ans et des plus de 60 ans y sont proportionnellement plus faibles. Ce constat s'observait déjà dans les années 1990. Ce phénomène atteste de l'attractivité du territoire auprès des populations actives, le secteur offrant de nombreuses perspectives d'emplois.

Répartition de la population par grandes classes d'âge en 2016

	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus
Périmètre SCoT	17,8%	15,4%	20,8%	22,7%	15,9%	7,4%
Département du Haut-Rhin	18,0%	16,5%	19,2%	21,4%	16,0%	9,0%

Source : INSEE RP 2016

2.2 Une population qui vieillit

On dénombre aujourd'hui (2016) près de 18 206 personnes âgées de plus de 60 ans sur le territoire du SCoT. Il est ainsi constaté un mouvement de vieillissement de la population, puisque ce nombre était de près de 15 280 en 1999. La proportion de personnes âgées de plus de 60 ans est quant à elle passée de 20,5% en 1999 à 23,3% malgré l'augmentation de la population entre ces dates.

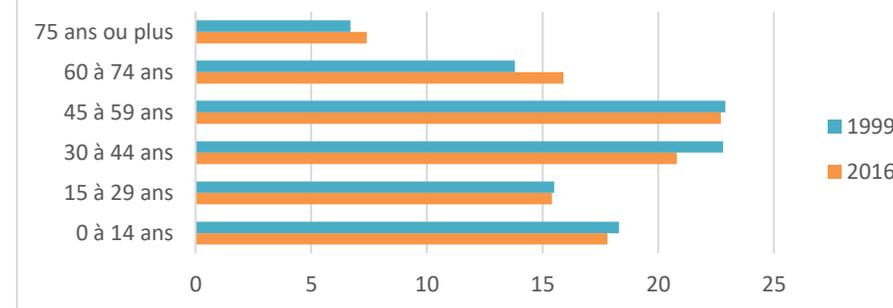
Dans le même temps la population des tranches d'âges des 0 à 14 ans, des 15 à 29 ans et des 30 à 44 ans est en diminution ce qui confirme le léger vieillissement de la population sur le territoire du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières.

Evolution de la population par tranche d'âge – Source INSEE 1999 - 2016

		1999		2016	
SCoT Saint-Louis Agglo.	0 à 14 ans	12 003	18,3%	13 931	17,8%
	15 à 29 ans	11 546	15,5%	12 082	15,4%
	30 à 44 ans	17 020	22,8%	16 325	20,8%
	45 à 59 ans	17 046	22,9%	17 756	22,7%
	60 à 74 ans	10 294	13,8%	12 447	15,9%
	75 ans et plus	4 986	6,7%	5 759	7,4%

Evolution de la répartition par classe d'âge sur le territoire SLA entre 1999 et 2016

(Source : Insee 2020 - RP 2016)



		1999		2016	
Département du Haut-Rhin	0 à 14 ans	139 552	19,7%	137 052	18,0%
	15 à 29 ans	137 303	19,4%	126 028	16,5%
	30 à 44 ans	166 827	23,6%	146 308	19,2%
	45 à 59 ans	160 113	18,4%	162 932	21,4%
	60 à 74 ans	93 231	13,2%	121 896	16,0%
	75 ans et plus	39 862	5,6%	68 526	9,0%

Comparativement à l'échelle départementale, il est constaté les mêmes tendances que sur le territoire du SCoT mais dans un effet accentué.

Cet effet accentué s'exprime par la classe d'âge des 0 à 14 ans passant d'un poids démographique de 19,7% à 18% entre 1999 et 2016, de même pour la classe d'âge des 15 à 29 ans passant d'une représentation de 19,4% à 16,5% entre 1999 et 2016.

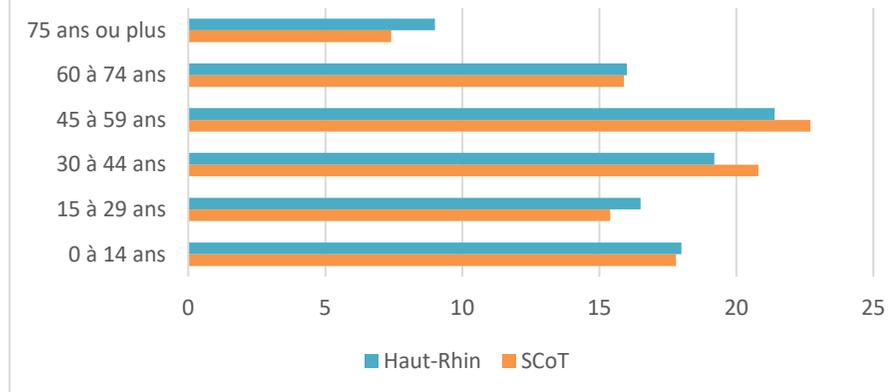
La représentation de la classe d'âge des 30 à 44 ans est la classe d'âge ayant subi la plus forte diminution de son poids démographique passant de 23,6% à 19,2% entre 1999 et 2016.

Les classes d'âges des 45 ans et plus ont toutes subies une croissance accentuée de leurs poids démographique, et notamment la classe des personnes âgées de 75 ans et plus passant de 5,6% à 9% entre 1999 et 2016 soit une augmentation de près de 28 664 personnes dans cette catégorie (+3,1%/an en moyenne).

L'ensemble des facteurs combinés de la diminution des personnes âgées de 45 ans et moins et l'augmentation des personnes âgées de 45 ans et plus confirme le vieillissement de la population à la fois au sein du département et au sein du territoire SCoT.

Répartition de la population par classes d'âge en 2016, comparaison entre le territoire SCoT et le Haut-Rhin

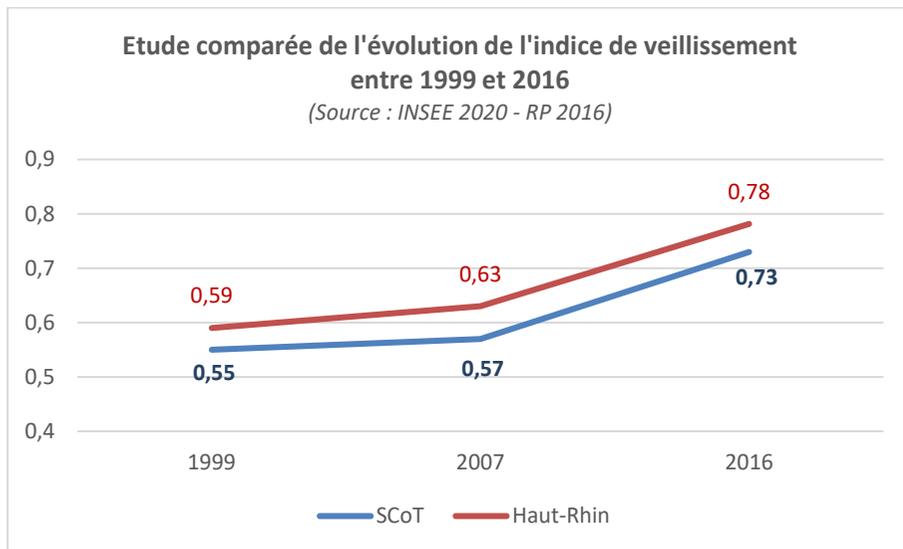
(Source : Insee 2020 - RP 2016)



2.3 Un indice de vieillissement en augmentation

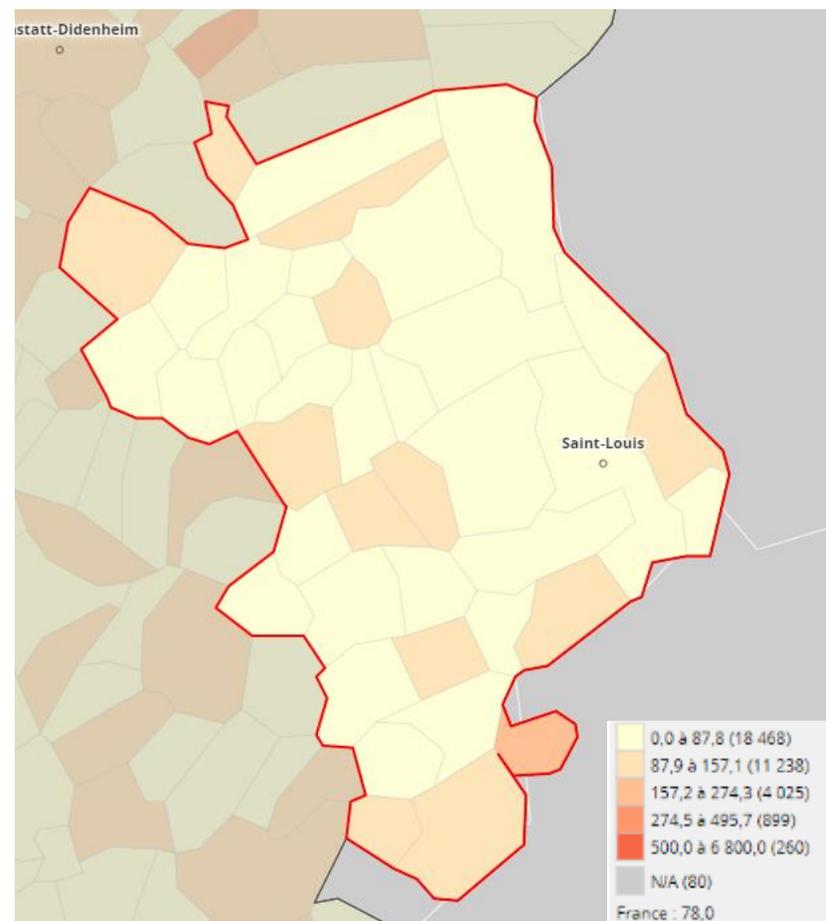
Indice de vieillissement : l'indice de vieillissement d'une population est le rapport entre les effectifs des individus de 65 ans et plus et des moins de 20 ans. Ce dernier permet de confronter les effectifs de la population âgée à ceux des plus jeunes qui viennent renouveler la population d'un territoire. Plus ce taux est bas, plus la commune est jeune.

Cet indice de vieillissement sur la période 1999-2016 est sur le territoire du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières toujours inférieur à celui constaté au sein du département.



L'étude de l'indice de vieillissement sur la période 1999-2016 nous indique une augmentation de l'indice sur la période que ce soit au sein du département ou au sein du territoire SCoT. Cette augmentation de l'indice traduit donc un vieillissement de la population sur le territoire, vieillissement toutefois plus marqué au sein du département.

Indice de vieillissement en 2016



Cet indice s'affirme de manière relativement homogène sur l'ensemble du territoire

2.4 Perspectives de développement démographique

Sur la base des tendances démographiques observées lors des dernières années, plusieurs scénarii peuvent être définis, de sorte à estimer les trajectoires possibles du territoire Saint-Louis Agglomération.

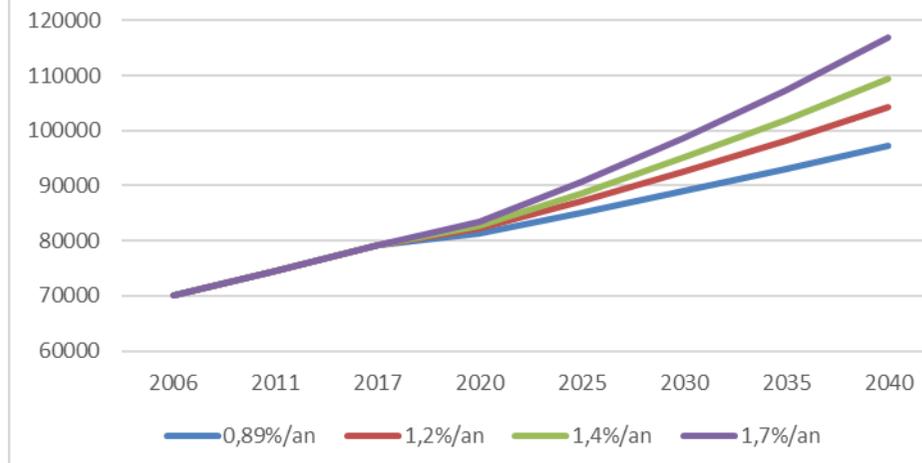
Plusieurs hypothèses de départ permettent de quantifier l'évolution démographique à envisager, selon des rythmes annuels moyens échelonnés entre +0,89%/an et +1,7%/an :

- **Hypothèse n°1** : Une poursuite du rythme de croissance démographique souhaitée de +0,89%/an, tel qu'inscrit dans le SCoT en vigueur et ce indépendamment des tendances démographiques observées statistiquement.
- **Hypothèse n°2** : +1,2%/an. Soit une poursuite du rythme de croissance démographique observé statistiquement lors des dernières années.
- **Hypothèse n°3** : +1,4%. Soit un accroissement démographique annuel plus important que ce qui a été vécu récemment, répondant à la prise en compte d'un renforcement de l'accueil démographique au vu des perspectives d'emploi dans la région métropolitaine.
- **Hypothèse n°4** : +1,7%/an. Soit un accroissement démographique plus soutenu encore, tenant compte d'une probabilité de renforcement continu et très fort du processus de métropolisation et du renforcement de l'attractivité territoriale sur la base des observations

Ces choix d'évolution démographiques sont tous positifs et permettent d'envisager une poursuite de la croissance démographique vécue depuis le recensement de 1968, en adaptant de manière différenciée à la hausse le rythme d'évolution observé lors des dernières années.

La question est de déterminer la mesure dans laquelle s'inscrira cette croissance.

Perspectives démographiques à l'horizon 2040 sur le territoire de Saint-Louis Agglomération



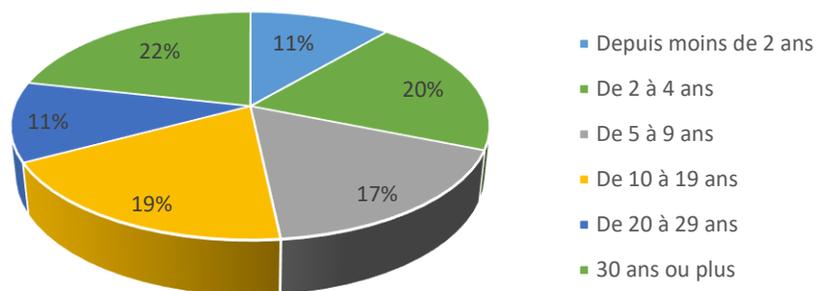
Scénarios étudiés	Population INSEE 2017	Population estimée 2040	Hab. Supplémentaires
1. +0.89/an	79 253	97 000	17 750
2. +1.2/an	79 253	104 000	24 750
3. +1.4/an	79 253	110 000	30 750
4. +1.7/an	79 253	117 000	37 750

2.5 Le parcours résidentiel

2.5.1 L'ancienneté d'emménagement des ménages

Ancienneté d'emménagement des ménages sur le SCoT SLA en 2016

(Source : Insee 2020 - RP 2016)



Moins d'un habitant sur deux réside sur le territoire depuis moins de 10 ans en 2016 (48,3%) contre 51,3% depuis plus de 10 ans.

Au niveau départemental, les résidents depuis moins de 10 ans s'élève à 46,8% en 2016.

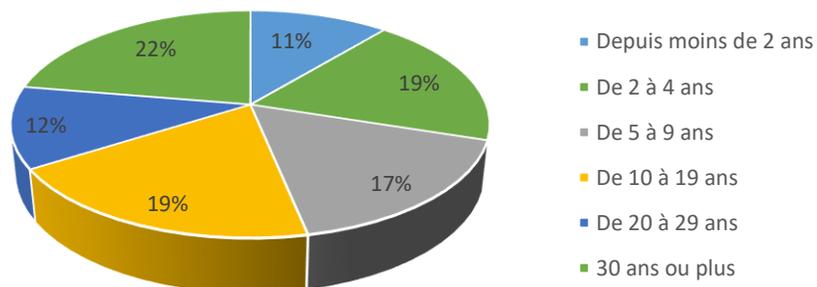
Comparativement au département, le territoire du SCoT traduit une stabilité légèrement moins forte, puisque 32,8% des ménages y résident depuis plus de 20 ans contre 34,0% au sein du département.

La stabilité résidentielle est plus pertinente en comparant le taux de ménages résidant depuis plus de 30 ans sur le territoire. A ce titre, 21,5% des ménages du territoire SCoT résident sur le territoire depuis plus de 30 ans contre 22,4% au sein du département.

Le territoire SCoT du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières traduit ainsi une stabilité résidentielle légèrement moins forte que le département du Haut-Rhin. Cela est notamment à corrélérer à l'évolution démographique rapide connue sur le territoire et récente.

Ancienneté d'emménagement des ménages au sein du Département en 2016

(Source : Insee 2020 - RP 2016)



2.5.2 Les migrations résidentielles entre SCoT

Définition des migrations résidentielles :

Il s'agit du nombre de déménagements d'un territoire à l'autre. Les dernières données disponibles datent de 2008 et ont été publiées par l'Insee en 2011.

Part des entrées en provenance

du département des Vosges \dashrightarrow V 3%

du Territoire de Belfort \dashrightarrow B 3%

par rapport à l'ensemble des entrées provenant des autres départements (hors Bas-Rhin)

Part des sorties vers

le département des Vosges \rightarrow V 3%

le Territoire de Belfort \rightarrow B 3%

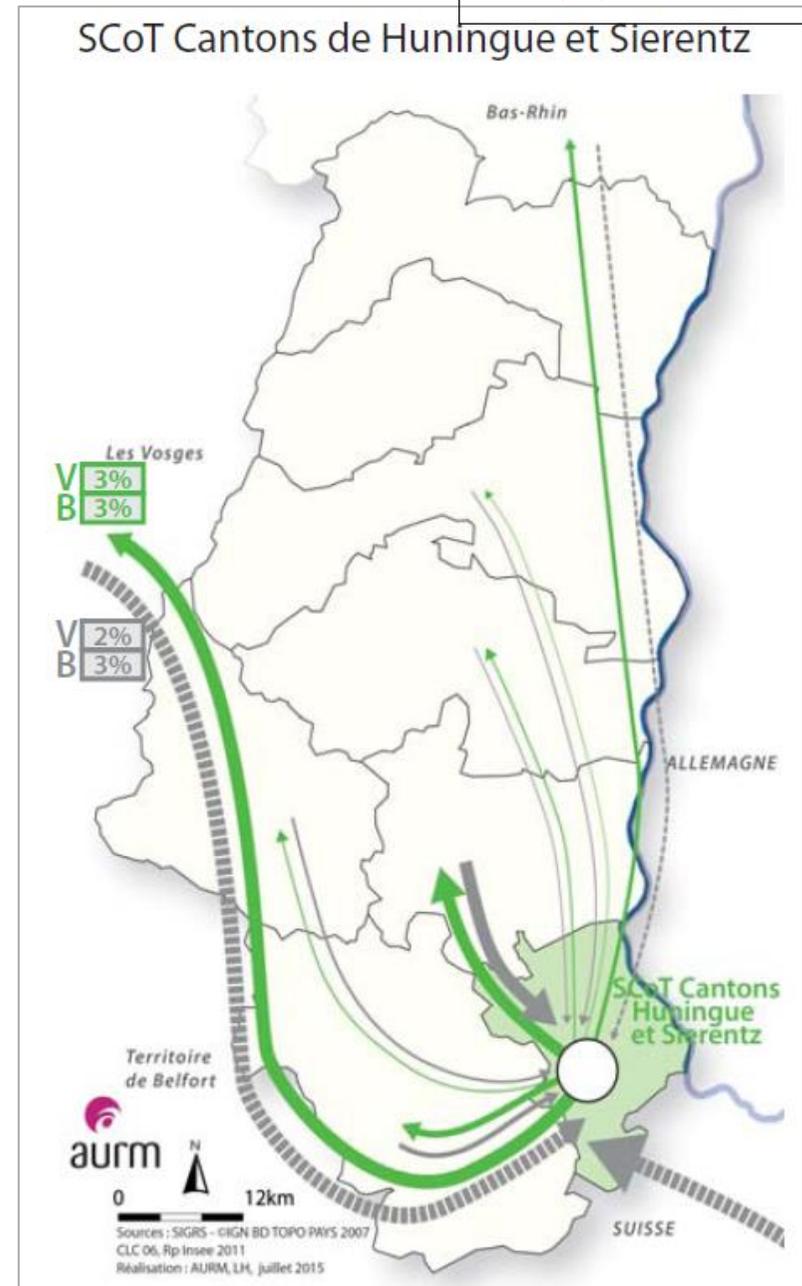
par rapport à l'ensemble des sorties vers les autres départements (hors Bas-Rhin)

Source : *Connaissance des SCoT du Haut-Rhin et de Sèlestat* – AURM Avril 2016

Légende des schémas :

Migrations résidentielles
2003-2008
(seuil mini. 100)

- Faible (500)
- Moyen (1000)
- Important (2500)
- Très important (5000)



Le SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières est caractérisé sur la période 2003-2008 par un excédent d'entrée sur le territoire. Effectivement, sur cette période 3 112 migrations résidentielles entrantes sont recensées contre 2 951 migrations résidentielles sortantes.

Ces migrations résidentielles entrantes proviennent à 78% de départements français autres que le département du Haut-Rhin. Suivi par les migrations résidentielles provenant du Bas-Rhin à 17%.

Les migrations résidentielles sortantes du territoire SCoT sont quant à elles tournées à 70% vers des départements français autres que le Haut-Rhin et à 23% vers le département du Bas-Rhin.

De nombreuses migrations résidentielles entrantes proviennent de la Suisse, cependant celles-ci ne sont pas quantifiables avec l'utilisation des données Insee.

Les entrées

SCoT	Entrées depuis la France	Part des entrées provenant ...			
		du Bas-Rhin (hors SCoT Sélestat)	des Vosges	du Territoire de Belfort	d'autres départements français
Sundgau	2 249	12%	2%	22%	64%
Cantons de Huningue et Sierentz	3 112	17%	2%	3%	78%
Région Mulhousienne	11 412	16%	3%	6%	75%
Thur Doller	2 005	18%	8%	7%	67%
Rhin Vignoble Grand Ballon	2 932	14%	3%	5%	78%
Colmar Rhin Vosges	8 503	25%	4%	2%	69%
Montagne Vignoble Ried	1 753	31%	5%	1%	63%
Sélestat	5 829	63%	3%	1%	33%

Les sorties

SCoT	Sorties vers la France	Part des sorties vers ...			
		le Bas-Rhin (hors SCoT Sélestat)	les Vosges	le Territoire de Belfort	d'autres départements français
Sundgau	3 230	24%	2%	16%	58%
Cantons de Huningue et Sierentz	2 951	23%	3%	3%	70%
Région Mulhousienne	17 723	19%	3%	5%	73%
Thur Doller	2 923	25%	4%	10%	61%
Rhin Vignoble Grand Ballon	3 616	23%	3%	5%	69%
Colmar Rhin Vosges	9 578	28%	3%	2%	67%
Montagne Vignoble Ried	1 782	36%	8%	2%	54%
Sélestat	4 982	50%	7%	1%	42%

Source : Connaissance des SCoT du Haut-Rhin et de Sélestat – AURM Avril 2016

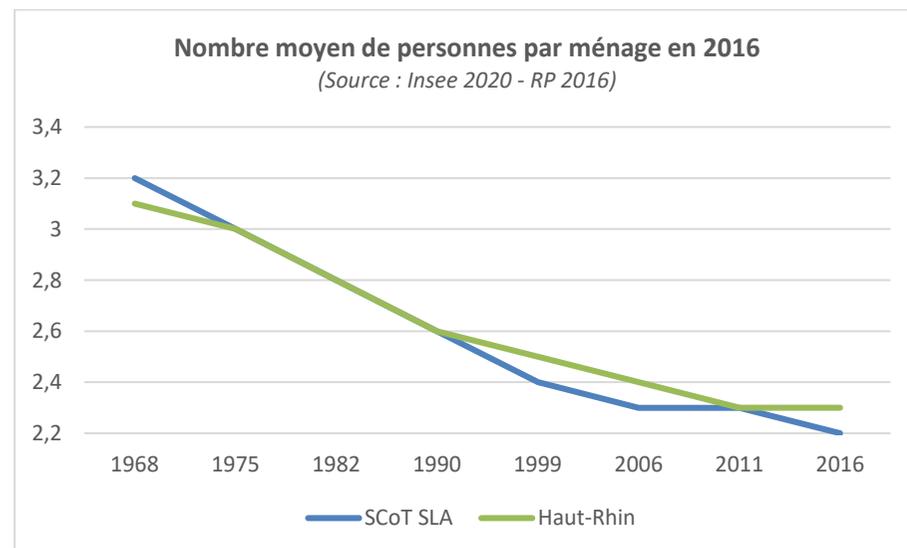
2.6 Un desserrement des ménages qui se poursuit

D'une manière générale l'évolution de la structure des ménages est relativement comparable aux tendances observées à l'échelle départementale ou nationale. Sous l'effet des évolutions sociétales (divorces, vieillissement, décohabitations, familles monoparentales, etc., ...), une diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages est constatée sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Avec une taille moyenne des ménages de 2,2 personnes en 2016, le territoire du SCoT compte cependant légèrement moins de personnes par ménages comparativement au département.

Le graphique ci-dessous nous indique que la taille des ménages a diminué fortement au niveau du département comme au niveau du territoire SCoT. Toutefois, il peut être constaté sur le territoire SCoT une reprise de la diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages depuis 2011 après une période de stagnation constatée dans les années 2000/2010.

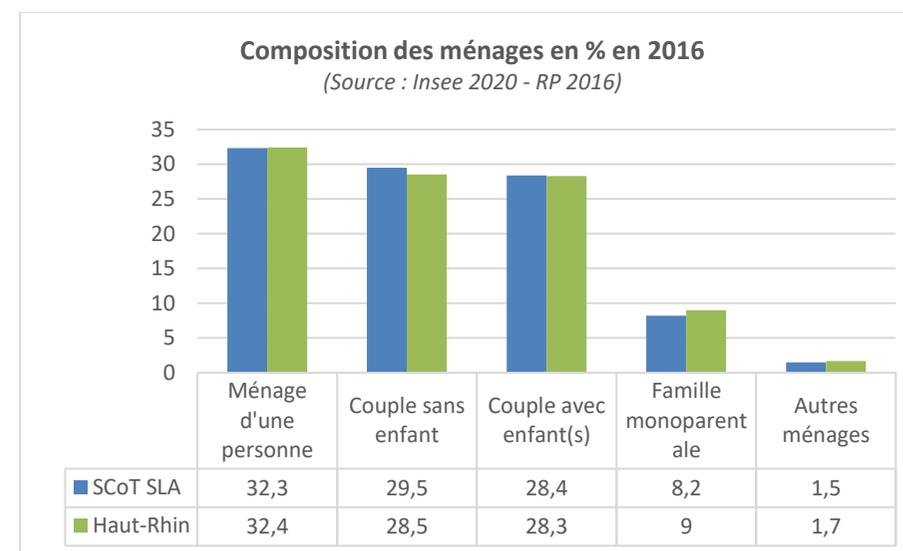
En revanche, au niveau départemental, la taille moyenne débute une stagnation à 2,3 personnes/ménage consécutivement à une baisse tendancielle continue jusqu'en 2011.



Si l'on observe maintenant la structure des ménages, l'on peut remarquer que les ménages d'une personne sont majoritairement représentés sur le territoire de Saint-Louis Agglomération avec une représentation de 32,3%, suivi par les couples avec enfant(s).

L'ensemble des catégories sont représentées de manière relativement proportionnelles entre le territoire SCoT et le territoire du Haut-Rhin. Ainsi, les familles monoparentales sont représentées au niveau du territoire SCoT à 8,2% (contre 9% pour le Département).

De même, les couples sans enfant représentent environ 29,5% des ménages en 2016 contre 28,5% au niveau du département.



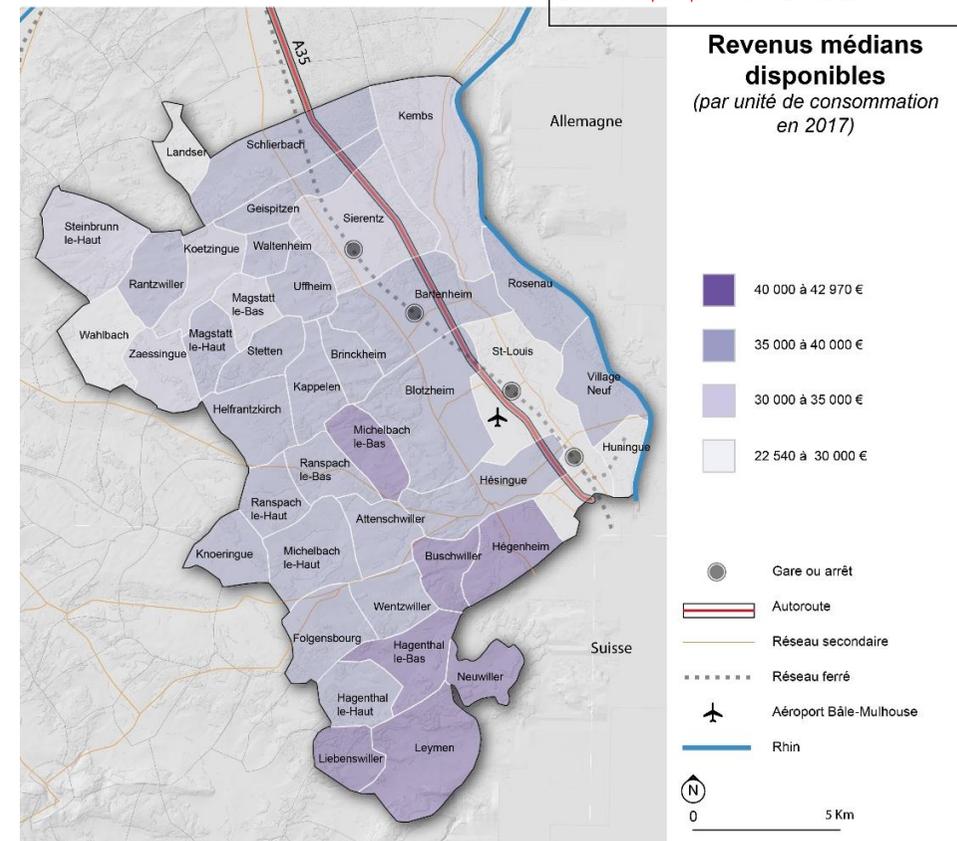
2.7 Une population plus aisée et plus qualifiée qu'auparavant

Le territoire de l'agglomération de Saint-Louis accueille une population aux revenus bien supérieurs à la moyenne départementale. Avec un revenu disponible médian égal à 30 070 € en 2017, la population du territoire SCoT dispose d'un niveau de vie supérieur à la moyenne constatée au niveau départemental qui est de 22 283 € en moyenne.

Au sein du territoire, des écarts relativement significatifs apparaissent : la proportion des ménages aux revenus les plus aisés se concentre principalement dans la partie Sud et Ouest du territoire.

Ainsi la commune de Neuwiller concentre le revenu disponible médian le plus élevé (42 970€) et la commune de Saint-Louis le revenu fiscal médian le plus faible du territoire SCoT avec 22 540 € en moyenne.

De manière générale, le territoire SCoT a connu une évolution des revenus médians par unité de consommation au fil du temps, puisque la moyenne des revenus fiscaux en 2001 était de 22 509 €.



Un niveau de vie élevé en Alsace :

Avec un niveau de vie annuel médian de 21 300€ (1 500€ de plus qu'au niveau national, soit +7,6%), l'Alsace est deuxième en termes de revenus des ménages après l'Île de France, et devant Rhône-Alpes.

Etant un territoire jeune, la part des pensions et retraites y est plus faible. Le poids des prestations sociales y est plus réduit également, alors que celui des revenus du patrimoine y est plus élevé.

L'Alsace bénéficie notamment de deux facteurs qui sont favorables à un niveau de vie supérieur :

- **la présence des systèmes urbains forts** de l'Eurométropole de Strasbourg et de Mulhouse-Saint-Louis. Les populations à plus hauts revenus médians en Alsace (27 000 € et plus par unité de consommation) se concentrent tout particulièrement à la frontière suisse, dans la région de Saint-Louis. Les communes en périphérie nord-ouest de l'Eurométropole constituent également une zone à revenus médians élevés (25 000 € et plus).
- **la proximité de pays voisins à hauts revenus :**

la Suisse et l'Allemagne. Le caractère frontalier impacte les revenus des ménages : directement, par la demande de main d'œuvre transfrontalière, et indirectement, par la production et l'exportation de marchandises et de services à destination de ces pays.

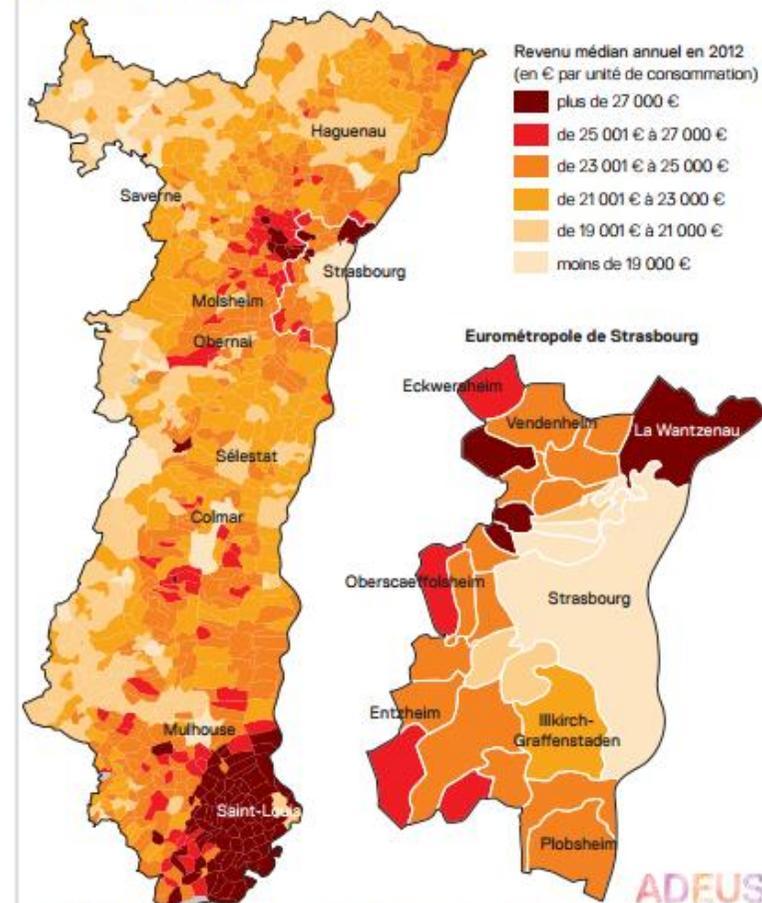
L'Alsace, inégalités de revenus parmi les plus fortes en France

Les 10 % des personnes les plus aisées ont des revenus disponibles par unité de consommation 3,5 fois plus importants que ceux des 10 % les plus modestes. Cet indicateur, relativement stable en France depuis 1996, place l'Alsace à un niveau comparable à la France métropolitaine, mais supérieur à la France de province (3,3). L'Alsace fait ainsi partie des anciennes régions où les disparités sont les plus marquées. Elle se situe au cinquième rang des territoires aux inégalités de revenus les plus fortes après l'Île-de-France, la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Languedoc-Roussillon.

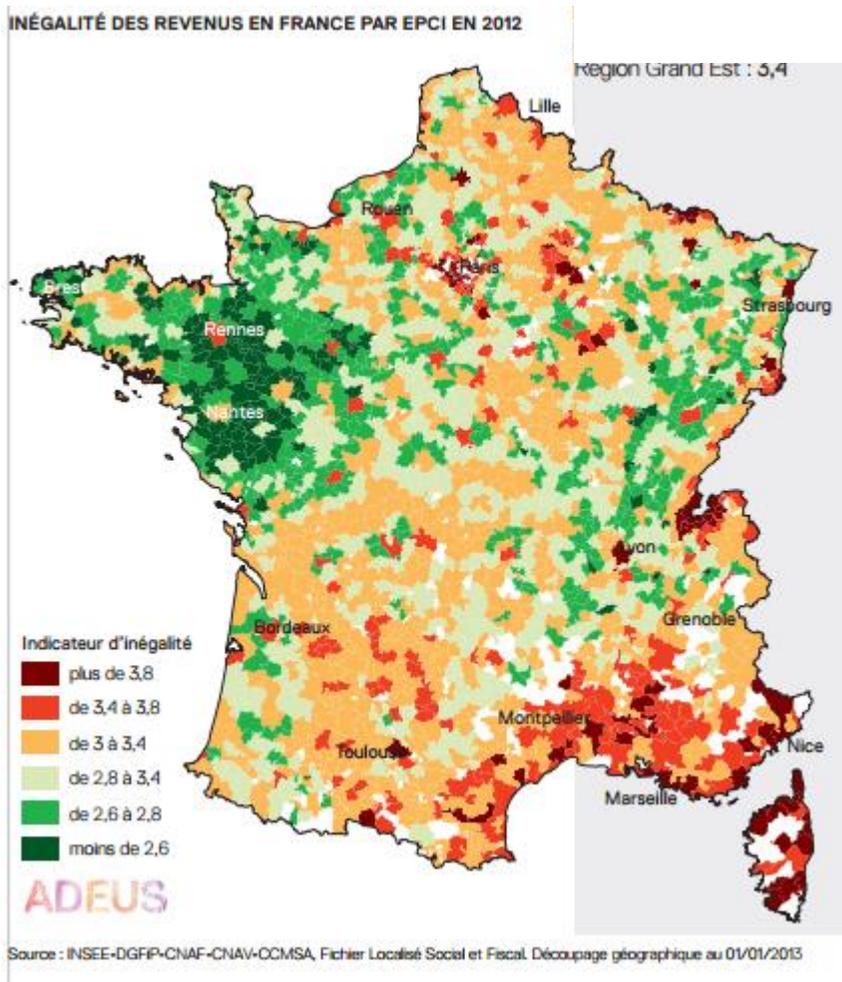
A l'image de la France, elle se compose de territoires avec des écarts inter-déciles fortement contrastés.

Les disparités les plus importantes s'observent dans les territoires urbains où les revenus des personnes les plus aisées sont particulièrement élevés (agglomérations de Mulhouse, Strasbourg et, dans une moindre mesure, Colmar ainsi que le bassin de Saint-Louis). Les territoires les plus ruraux sont quant à eux généralement plus égalitaires.

REVENU ANNUEL MÉDIAN DANS LES COMMUNES D'ALSACE ET DE L'EUROMÉTROPOLE EN 2012



Source : INSEE-DGFP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier Localité Social et Fiscal. Découpage géographique au 01/01/2013



L'Alsace, un faible taux de pauvreté

Selon les conventions européennes, le seuil de pauvreté correspond à 60% du niveau de vie médian. Il est estimé en France métropolitaine à 11 871€, soit près de 1 000€ mensuels pour une personne seule. En 2012, plus de 8,8 millions de personnes sont en situation de pauvreté en France métropolitaine, ce qui correspond à un taux de pauvreté de 14,3%.

En Alsace, le seuil de pauvreté est d'environ 12 800€ annuels en 2012, soit près de 1 000€ de plus qu'en France. Plus de 40% des revenus de cette population proviennent des prestations sociales, à part égale avec les salaires. Comme dans le reste de l'hexagone, la pauvreté concerne surtout les ménages jeunes puisqu'en effet, un ménage dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans sur cinq vit sous le seuil de pauvreté.

Avec un taux de pauvreté de 11,8%, l'Alsace est la troisième région au taux le plus faible, après la Bretagne et les Pays de la Loire.

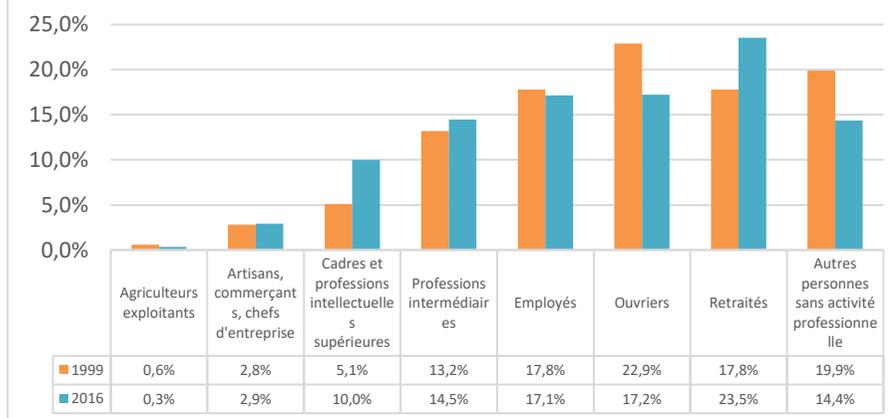
L'évolution du revenu disponible médian entre 2001 et 2017 souligne le maintien d'écart entre les communes mais aussi un enrichissement global du territoire.

Le profil socio-économique du territoire montre des singularités avec le profil départemental. Effectivement, la part de cadres et de professions intellectuelles supérieures y est plus élevée. De même, la part des retraités ainsi que des personnes sans activité professionnelle est fortement moins représentée sur le territoire SCoT par rapport au département.

Dans le détail, la part de cadres et de professions intellectuelles supérieures est supérieure de près de 3 points comparé au département. Ainsi en 2016, 10,0% de la population de 15 ans et plus fait partie de cette catégorie soit 6 413 personnes contre 7,3% au sein du Haut-Rhin.

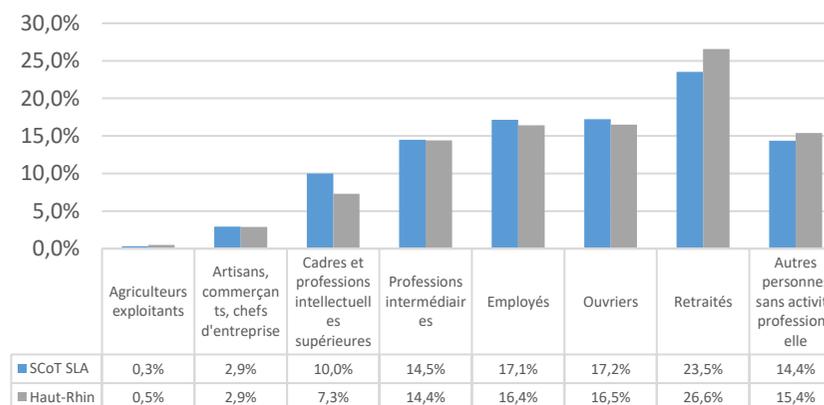
Evolution des catégories socio-professionnelles entre 1999 et 2016 sur le territoire du SCoT SLA

(Source : Insee 2020 - RP 2016)



Catégories socio-professionnelles en 2016 sur le SCoT SLA et le Haut-Rhin

(Source : Insee 2020 - RP 2016)



La part de retraité est quant à elle de 23,5% au sein du territoire SCoT soit 15 111 personnes en 2016, contre 26,6% dans le même temps dans le département.

Les personnes sans activité professionnelle sont au nombre de 9 227 en 2016, soit 14,4% de la population de 15 ans et plus, contre 15,4% au niveau départemental.

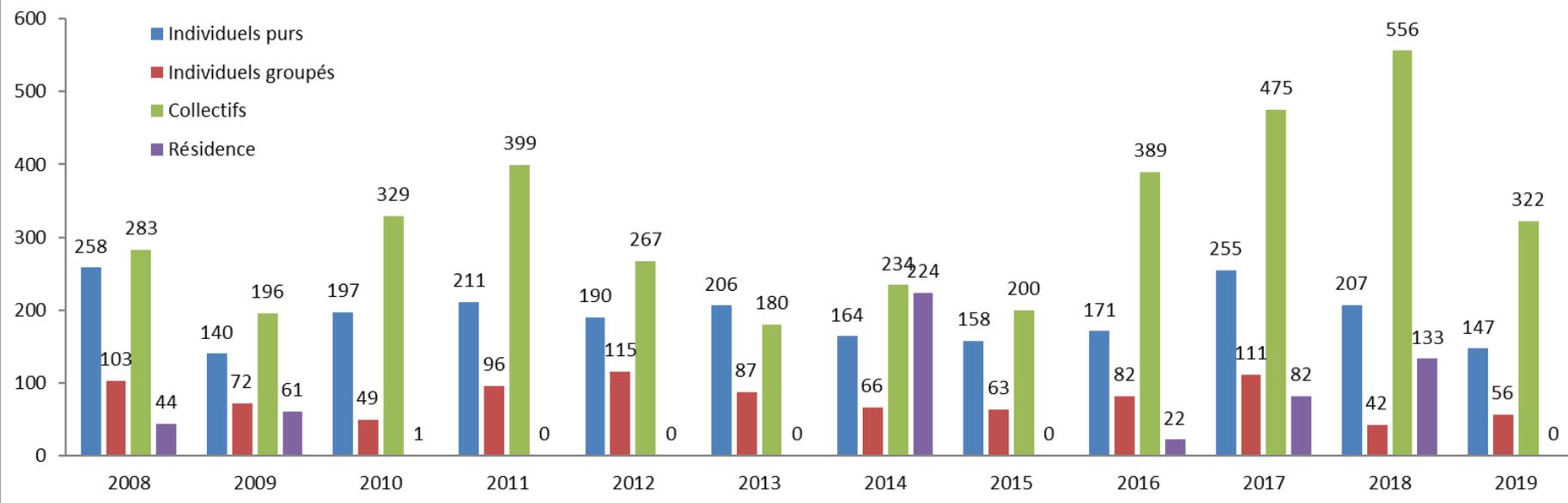
Si l'on s'intéresse à l'évolution des catégories socio-professionnelles entre 1999 et 2016 au sein du territoire Saint-Louis agglomération, il est intéressant de remarquer la forte augmentation de cadres et de professions intellectuelles supérieures passant de 5,1% en 1999 à 10,0% en 2016.

Dans le même temps, la part des retraités a fortement augmenté passant de 17,8% à 23,5%.

La part des personnes sans activité professionnelle à quant à elle connue une diminution non négligeable passant de 19,9% à 14,4%.

Nombre de logements commencés par typologie sur le territoire du SCoT entre 2008 et octobre 2019

(Source : Sitadel2logements commencés en date réelle)



	Nombre de logements commencés individuels purs	Nombre de logements commencés individuels groupés	Nombre de logements commencés collectifs	Nombre de logements commencés en résidence	Total nombre de logements
Période 2008-2019	2304	942	3830	567	7643
%	30,1%	12,3%	50,1%	7,4%	100,0%

III- Les caractéristiques et l'évolution du parc de logements

3.1 Une activité de construction de logements importante

L'exploitation des données SITADEL⁴ nous informe sur le rythme annuel de construction et sur la typologie des logements récemment construits.

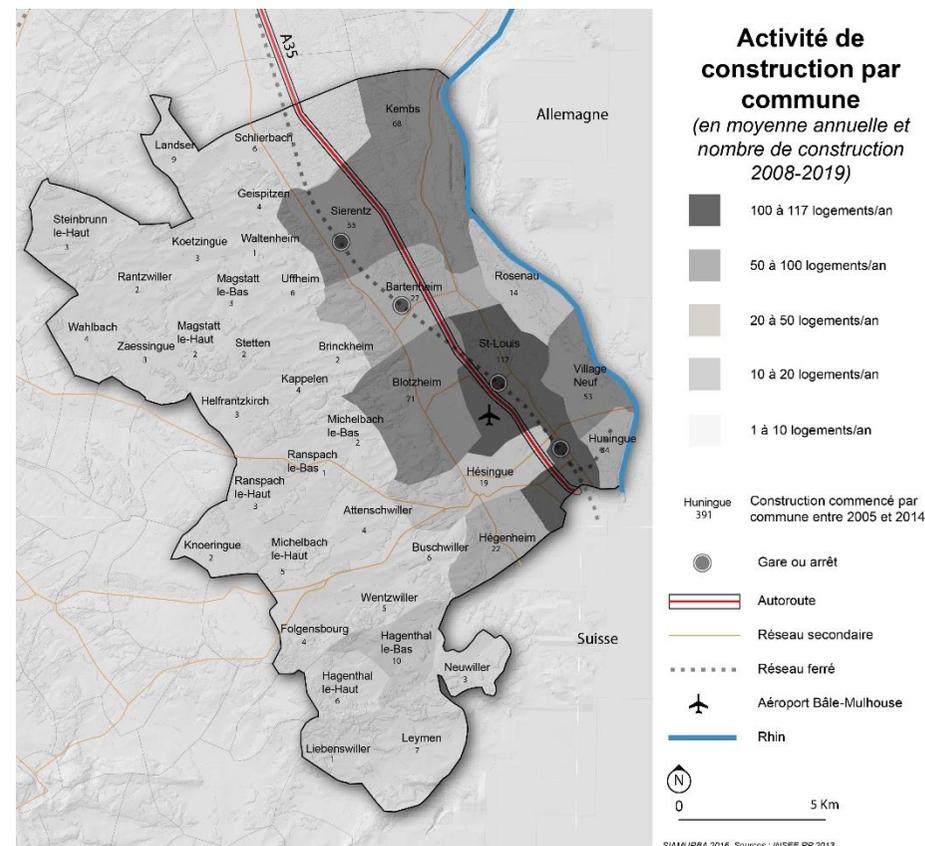
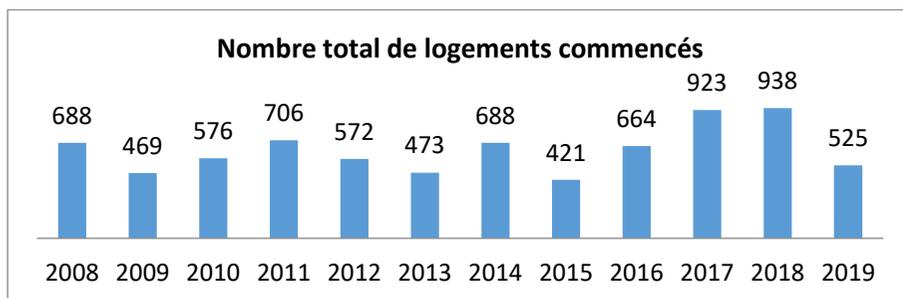
Le graphique de la page précédente montre l'activité de construction de logements du parc de résidences principales entre 2008 et 2019 (octobre).

Sur la période, environ 7 643 logements ont été commencés soit environ 640 logements/an en moyenne.

Le rythme de construction entre 2008 et 2016 est relativement constant sur la période. Toutefois les années 2011 et 2014 marquent des pics de construction s'établissant à 706 puis 688 logements commencés. L'année 2015 marque quant à elle l'année où l'activité de construction fût la plus faible de la période étudiée avec 421 logements commencés.

A partir de 2017, l'activité s'intensifie pour dépasser chaque année le niveau qui avait été jusqu'à lors le plus haut, à plus de 900 logements par année. La tendance pour 2019 suivant également cette dynamique, malgré que les données disponibles s'arrêtent au mois d'octobre 2019.

La représentation des logements collectifs est depuis 2016 majoritaire sur le territoire, suivi par les logements individuels purs.



⁴ SITADEL (système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires des logements et locaux) est une source de données gérée par le MEEDDM qui permet de suivre l'activité de la construction et ses principales caractéristiques. Elle renseigne entre autres sur la construction de

logements neufs et recense les autorisations de permis de construire, les déclarations d'ouverture de chantier et les déclarations d'achèvement de travaux. Cette étude utilise les données en « logements commencés par type et par commune en date réelle ».

3.2 Une activité de construction supérieure aux prévisions du SCoT en vigueur

L'activité de construction de logements prévue dans le SCoT en vigueur devait majoritairement être recentrée sur les pôles intermédiaires ainsi que sur le bipôle urbain principal.

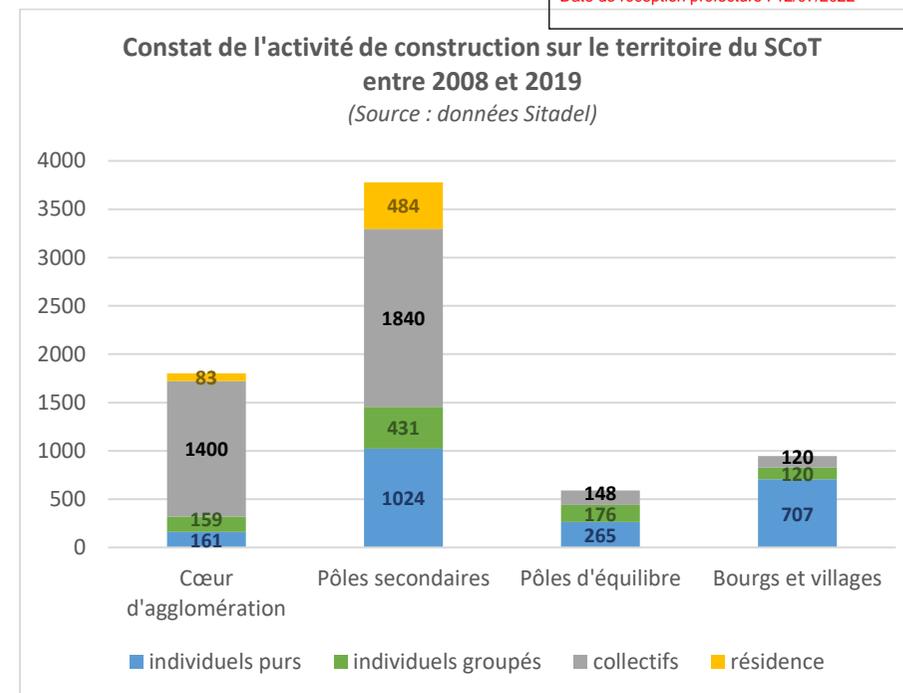
Toutefois, en étudiant la construction effective sur le territoire entre 2008 et 2019 il est tout d'abord remarqué que l'activité de construction a été bien supérieure à celle recherchée dans le SCoT en vigueur (593 logements construits par an entre 2008 et 2019 contre 487 logements par an pour objectif dans le SCoT en vigueur).

De plus, la répartition recherchée par le SCoT n'a pas été respectée. Effectivement, l'activité de construction s'est principalement concentrée sur les pôles intermédiaires/secondaires (315 logements construits par an en moyenne sur les 593 logements construits par an sur la période 2008-2019).

Comparativement à la répartition recherchée dans le SCoT en vigueur sur ces pôles intermédiaires/secondaires, les faits montrent une construction beaucoup plus forte que celle recherchée (315 logements construits par an en réalité contre 166 logements recherchés dans le SCoT en vigueur).

A l'inverse, le cœur d'agglomération (Saint-Louis/Huningue) a quant à lui connu une activité de construction conforme à celle recherchée dans le SCoT en vigueur (150 logements construits par an entre 2008 et 2019 contre 146 logements construits par an, recherché par le SCoT en vigueur).

Les parties plus rurales (pôles d'équilibre et bourgs et villages) ont en revanche connu une activité de construction bien inférieure à ce qui était recherché (128 logements commencés en moyenne par an contre 175 envisagés).



Rappel des prescriptions du précédent SCoT

Strate de l'armature urbaine	Objectif indicatif de logements à créer d'ici 2030	Objectif indicatif de logements par an à créer
Pôle urbain principal	3 215	146
Pôles intermédiaires	3 056	166
Pôles relais	1 098	77
Bourgs et villages	2 154	98
Total	10 723	487

Tableau indicatif de la répartition recherchée en logements par strate

	Nombre de logements individuels purs	Nombre de logements individuels groupés	Nombre de logements collectifs	Nombre de logements en résidence	Nombre total de logements	Moyenne annuelle
Cœur d'agglomération	161	159	1400	83	1803	150
Pôles secondaires	1024	431	1840	484	3779	315
Pôles d'équilibre	265	176	148	0	589	49
Bourgs et villages	707	120	120	0	947	79
TOTAL SCoT	2157	886	3508	567	7118	593
	30,3%	12,4%	49,3%	8,0%	100,0%	/

3.3 Un parc de logements caractérisé par une faible part de logements secondaires et une vacance qui augmente

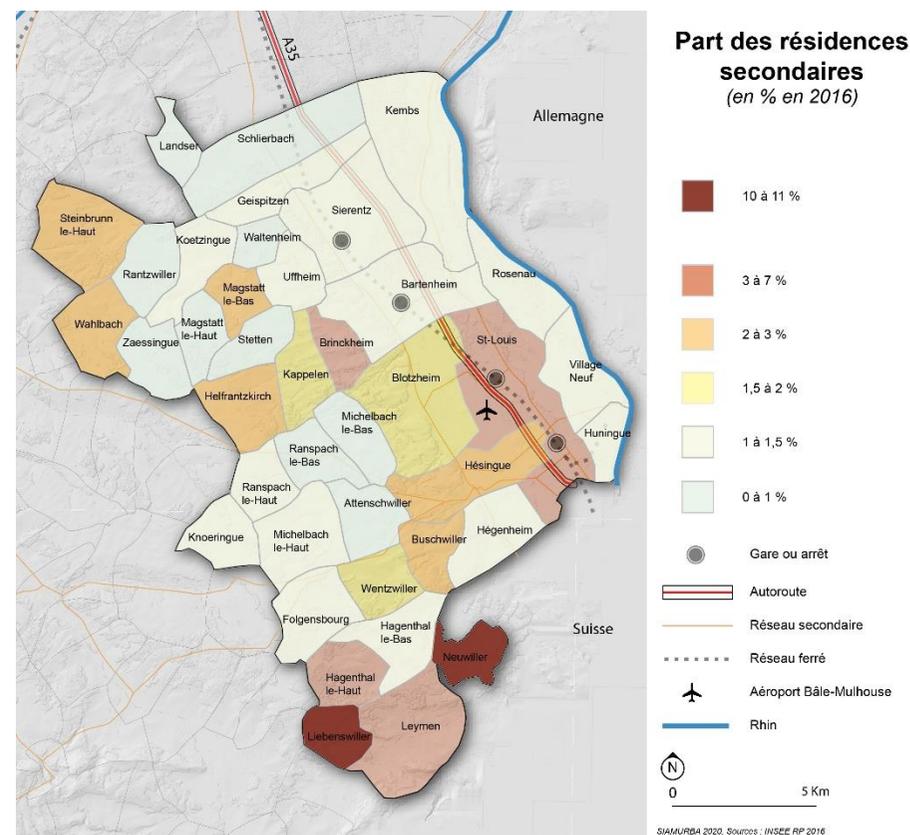
En 2016, le parc de logements est majoritairement composé de résidences principales (90,4%). Ce taux est supérieur à celui constaté au niveau départemental qui est de 88,0%.

La proportion de résidences principales dans le parc de logements est toutefois en diminution entre 1999 et 2016, passant de 91,7% en 1999 à 90,4% en 2016.

La proportion de résidences secondaires est en légère baisse depuis 1999 sur le territoire du SCoT malgré l'augmentation de leurs nombres : 746 (2,6%) en 1999 contre 917 (2,4%) en 2016. Notons que cette part est inférieure à la moyenne départementale en 2016 qui est de 2,6% du parc de logements.

2016	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total
SCoT	34 544	917	2 753	38 214
	90,4%	2,4%	7,2%	
Haut-Rhin	328 854	11 203	33 629	373 686
	88,0%	3,0%	9,0%	

1999	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Total
SCoT	26 805	746	1 679	29 230
	91,7%	2,6%	5,7%	
Haut-Rhin	275 945	9 370	18 798	304 113
	90,7%	3,1%	6,2%	

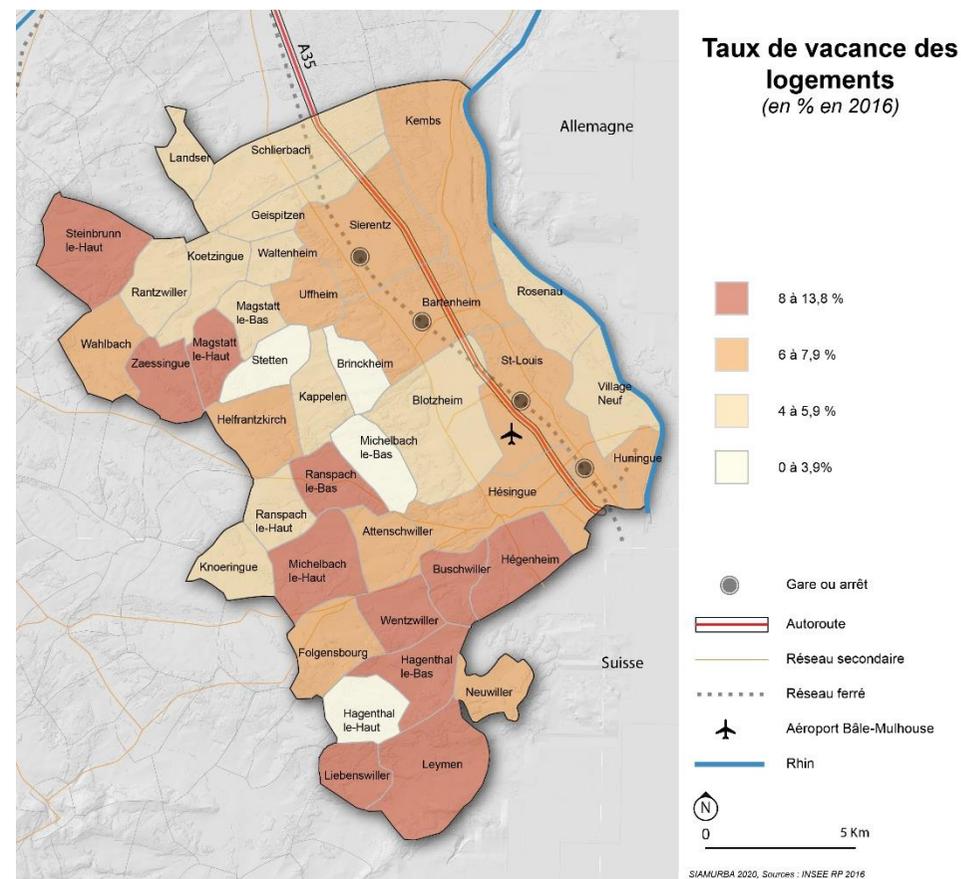
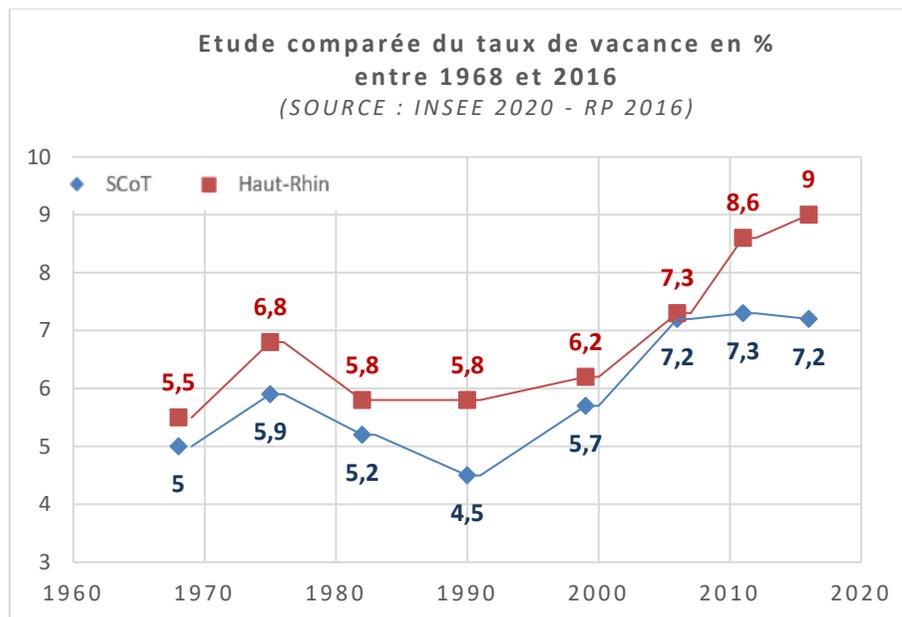


Un niveau de vacance en hausse

La vacance est liée à deux phénomènes : une vacance conjoncturelle qui caractérise des locaux se trouvant entre deux périodes d'occupation, et une vacance structurelle de logements liée à l'inconfort.

Le territoire du SCoT est caractérisé par un taux de logements vacants en stagnation depuis 2007 (autour de 7,2%) tandis que celui du Département continue d'augmenter depuis les années 1980 (9% en 2016).

Le nombre de logements vacants sur le territoire SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières s'élève donc en 2016 à 2 753 logements, contre 1 679 logements en 1999 mais 2 611 logements en 2011. La part de logements vacants reste ainsi bien inférieure à celle du département (9% en 2016).



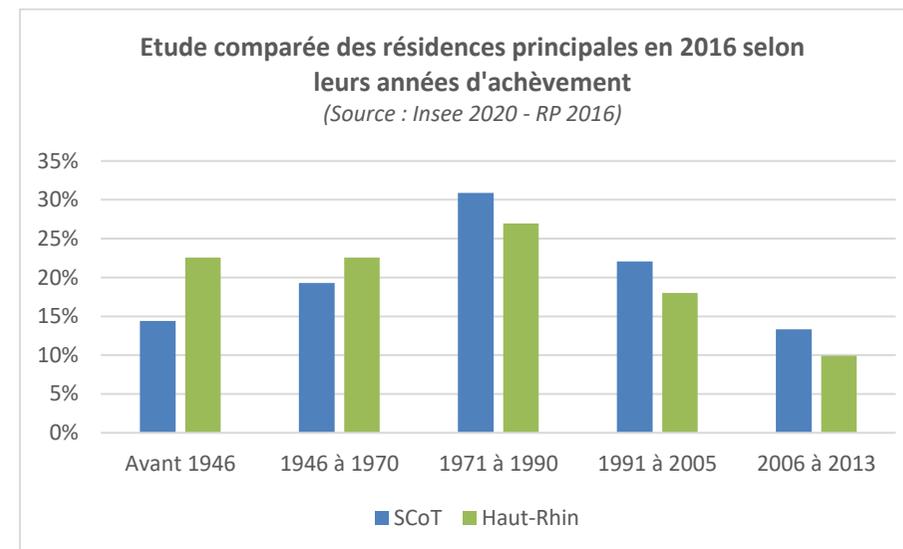
3.4 L'offre résidentielle du territoire

3.4.1 Un parc de logements moins ancien que dans le Haut-Rhin

Si proportionnellement le développement du parc est en accélération par rapport aux tendances observées à l'échelle départementale, le territoire du SCoT se caractérise par :

- Une forte proportion de logements construits sur la période 1946 à 1990 (50,2% du parc de logements), tout comme le département (49,5%) ;
- Une proportion de logements construits avant 1946 inférieure à celle du département : 14,4% pour le territoire SCoT contre 22,6% pour le département ;
- Des proportions de logements construits entre 1991 et 2005, et entre 2006 et 2013 supérieures aux proportions constatées au niveau du département. Cette tendance devant fortement se renforcer étant donné l'activité de construction plus intense sur le territoire de Saint-Louis Agglomération depuis 2017.

Ainsi l'étude de l'ensemble de ces facteurs confirme que le territoire du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières dispose d'un parc de logements plus récents que celui du département du Haut-Rhin.



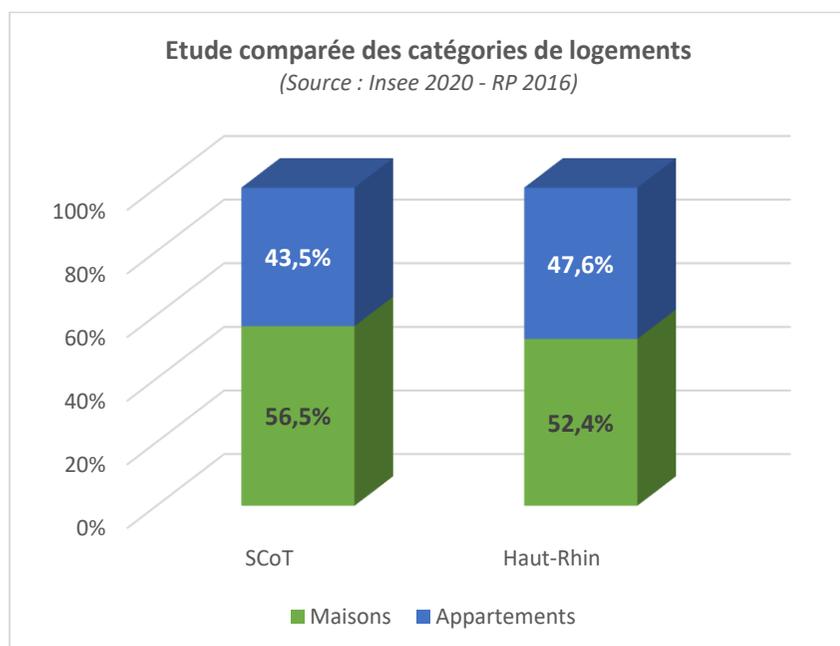
	Avant 1946	1946 à 1970	1971 à 1990	1991 à 2005	2006 à 2013	Total
<i>SCoT</i>	4874	6519	10436	7462	4504	33795
	14,4%	19,3%	30,9%	22,1%	13,3%	100%
<i>Haut-Rhin</i>	73062	73080	87190	58258	32077	323667
	22,6%	22,6%	26,9%	18,0%	9,9%	100%

3.4.2 Une part de logements individuels majoritaire

Le territoire du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières se caractérise en 2016 par une proportion majoritaire de logements individuels dans le parc de logements (56,5% de maisons individuelles pour 43,5% d'appartements).

La part de logements individuels au sein du territoire SCoT est d'ailleurs plus élevée qu'au sein du département : 56,5% pour le territoire SCoT contre 52,4% pour le département en 2016.

Pour autant, étant donné que 57% des logements commencés depuis 2016 l'ont été en collectifs, un rééquilibrage entre les deux catégories de logements devrait être plus visible lors des prochains recensements.



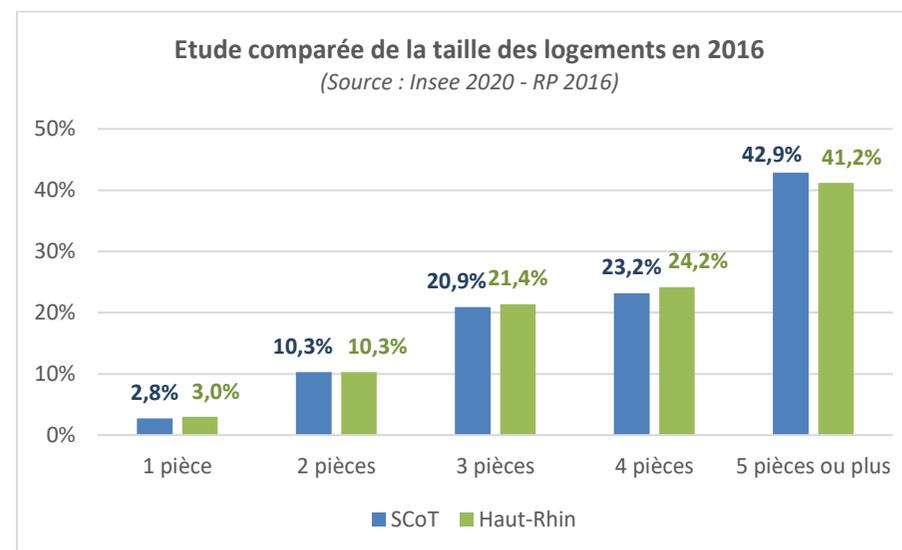
3.4.3 Un nombre moyen de pièces par logements importants

Les logements de 5 pièces et plus sont les logements majoritairement représentés au sein du territoire SCoT, tout comme au sein du département.

En effet, 42,9% des logements du territoire de Saint-louis Agglomération sont composés de 5 pièces et plus. Chiffre d'ailleurs supérieur à celui du département : 41,2% en 2016.

Les logements de 3 et 4 pièces sont également fortement représentés au sein du territoire SCoT puisque chacune des catégories représente plus de 20% du parc de logements (respectivement 20,9% et 21,4%). Toutefois ces taux demeurent légèrement inférieurs à ceux du département qui sont de 21,4% pour les 3 pièces et de 24,2% pour les 4 pièces en 2016.

A l'inverse les petits appartements sont peu représentés au niveau du territoire SCoT puisque seulement 2,8% du parc de logements ne comporte qu'une pièce et 10,3% ne comportent que deux pièces. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes qu'au niveau départemental.



L'analyse de la taille des logements nous fait constater que le parc actuel ne correspond pas parfaitement aux caractéristiques de la population résidente du territoire, puisque la taille moyenne des ménages sur le territoire est de 2,2 personnes en 2016 alors que ce sont les logements de 5 pièces qui sont majoritairement représentés avec ceux de 3 et 4 pièces.

Il est de même constaté que les logements de petites tailles (1 et 2 pièces) sont faiblement représentés alors même que les ménages d'une seule personne sont les ménages les plus représentés sur le territoire SCoT à 32,3% en 2016.

3.4.4 Une part de propriétaire relativement élevée

Le territoire du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières est caractérisé par une forte proportion de propriétaires, part légèrement supérieure à la proportion constatée au sein du département : 63,8% en 2016 au sein du territoire SCoT contre 60,5% au sein du département.

La proportion de locataire est légèrement inférieure sur le territoire SCoT (23,7% en 2016) comparativement au département (24,4%).

La part de locataire d'un logement HLM est en 2016 de 10,9% sur le territoire du SCoT, soit 2,2 points inférieurs à ce qui est constaté au sein du département (13,1%).

	1999	2007	2011	2016
SCoT	3218	3444	3406	3746
	12,0%	11,0%	10,5%	10,9%
Haut-Rhin	37498	39390	41216	43120
	14,0%	13,0%	13,0%	13,1%

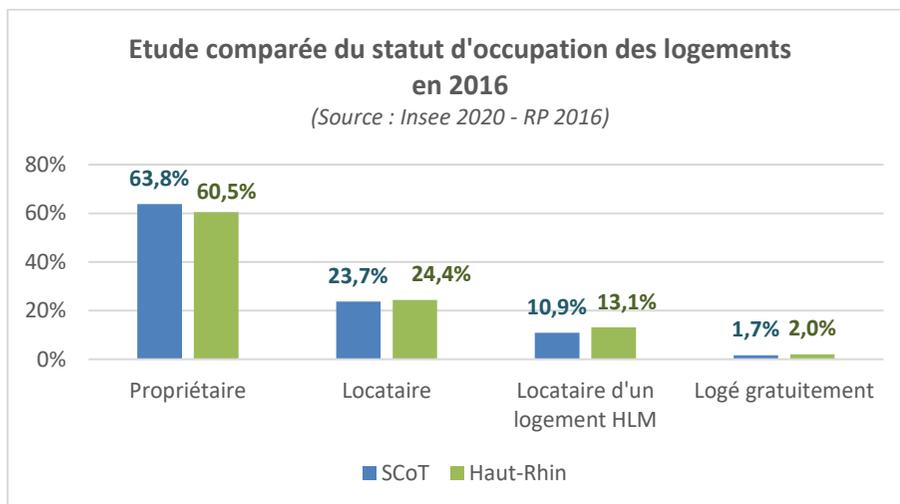
Source : INSEE 2020 – RP 2016

En 2016, le territoire du SCoT accueillait 3 746 logements locatifs aidés, représentant 10,9% des résidences principales du territoire.

Depuis 1999, on a pu observer une légère baisse de la part des logements locatifs aidés sur le territoire : 12% en 1999 contre 10,9% en 2016. Depuis 2007, il est constaté une stagnation de ce taux autour de 11%.

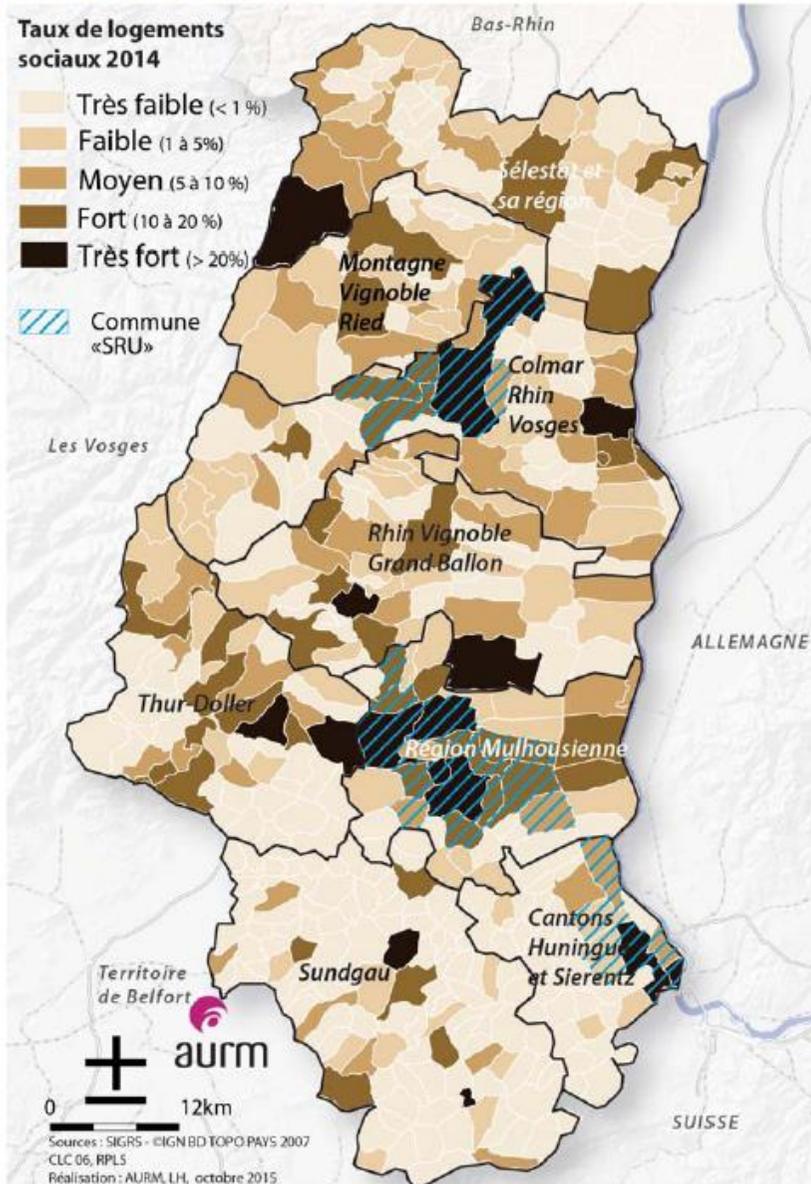
Comparativement, le département du Haut-Rhin compte une proportion de logements locatifs plus importante puisque s'élevant à 13,1% en 2016. Toutefois la tendance à la baisse du taux de logements locatifs aidés est observable également au niveau départemental.

En 2016, les 3 746 logements aidés recensés sur le territoire SCoT représentent une population concernée de 8 895 personnes.



3.4.5 Une part de logements locatifs aidés qui reste stable

Les logements sociaux



Comparativement aux SCoT du département, le territoire du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières représentait 8% de l'ensemble des logements locatifs sociaux du département du Haut-Rhin après le SCoT de la région Mulhousienne et du SCoT de Colmar-Rhin-Vosges.

SCoT	Part des logements sociaux
Sundgau	4%
Cantons de Huningue et Sierentz	12%
Région Mulhousienne	21%
Thur Doller	11%
Rhin Vignoble Grand Ballon	12%
Colmar Rhin Vosges	19%
Montagne Vignoble Ried	6%
Sélestat	9%
Total SCoT	15%

Sources : Inventaires SRU, RPLS 2014

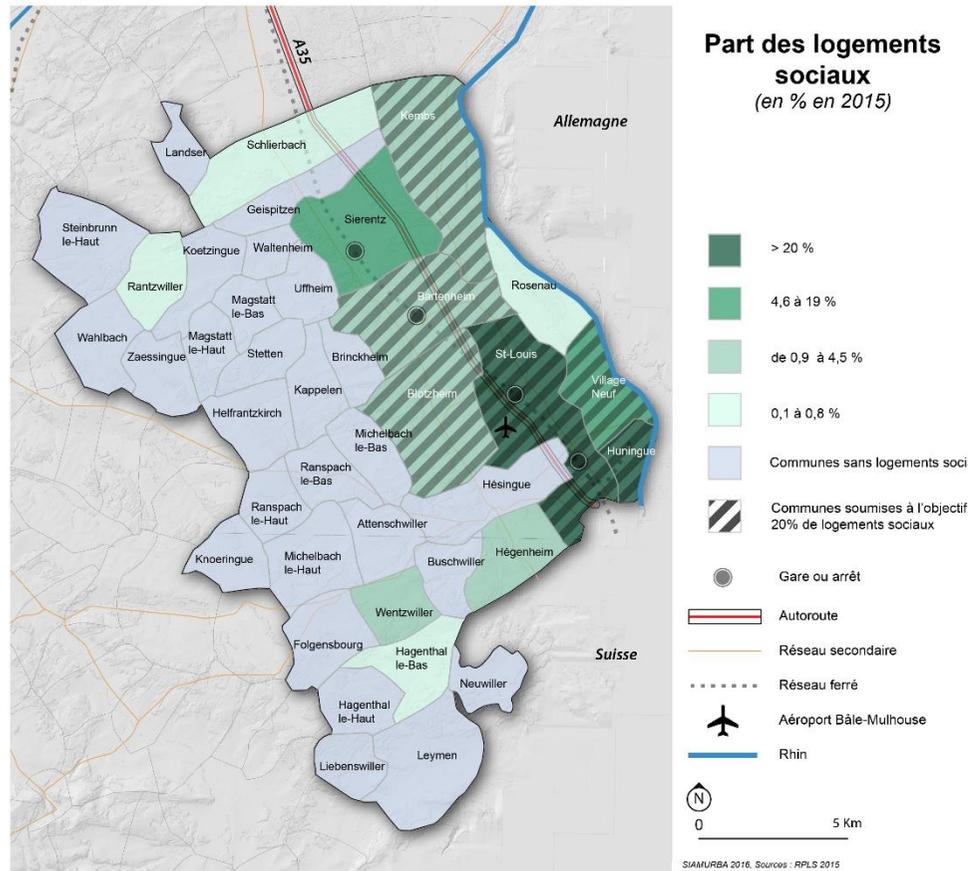
Source : Connaissance

de Sélestat – Avril 2016

des SCoT du Haut-Rhin et

Selon le Répertoire sur le Parc Locatif Social (RPLS) en 2014, le territoire du SCoT comptait 12% de logements sociaux.

Ci-après le détail du nombre de logements locatifs sociaux par commune en 2015.



Commune	Nombre de logements du parc locatif des bailleurs sociaux	% de logements sociaux (parc de logements 2013)
Bartenheim	26	1,1%
Blotzheim	87	4,5%
Hagenthal-le-Bas	3	0,6%
Hégenheim	53	3,5%
Huningue	914	25,4%
Kembs	65	2,7%
Rantzwiller	5	0,3%
Rosenau	1	0,1%
Saint-Louis	2584	26,1%
Schlierbach	4	0,8%
Sierentz	98	6,1%
Village-Neuf	108	6,1%
Wentzwiller	5	1,3%
	3953	

Source : RPLS 2015

Pour rappel, certaines communes sont soumises à l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Cet article s'applique aux communes dont la population est au moins égale à 3 500 habitants, qui sont comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Ces communes doivent atteindre une part de 20 % de logements sociaux.

Sur le territoire du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières sont concernées les communes de Saint-Louis, Huningue, Bartenheim, Blotzheim, Village-Neuf, Kembs et Sierentz. A ces communes peut être ajoutée Hégenheim pour laquelle l'atteinte à court terme du seuil démographique va prochainement lui faire rejoindre le groupe de communes concernées directement par cette mesure.

En 2017, seules les communes de Saint-Louis et de Huningue répondaient à l'objectif des 20% de logements sociaux.

Les 5 (+1) autres communes concernées par la loi SRU sont jugées déficitaires car encore éloignées de l'objectif des 20% ; leurs taux de logements sociaux se situaient entre 3,24 et 5,12%. Parmi celles-ci, la commune de Village-Neuf est actuellement jugée « carencée » tandis que les 4 autres étaient exemptées. Ce sont au total 1699 logements manquants qui étaient recensés à cette date.

Situation de la loi SRU dans le territoire au 01/01/2017

Commune	Population municipale (INSEE 2015)	Carencé (période 2017-2019)	Nombre de RP au 01/01/2017	Nb de LLS au 01/01/2017 - Inventaire SRU	% LLS au 01/01/2017	Nb de logements manquants	Nb de LLS équivalent à 20% des RP
Saint-Louis	20 401	-	9 686	2 625	27,10%	0	1 937
Huningue	7 143	-	3 394	918	27,05%	0	679
Kembs	5 106	exempté	2 228	114	5,12%	332	446
Blotzheim	4 466	exempté	2 001	88	4,40%	313	400
Village-Neuf	4 111	oui	1 909	134	7,02%	248	382
Bartenheim	3 848	exempté	1 699	55	3,24%	285	340
Sierentz	3 578	exempté	1 598	67	4,19%	253	320
Hégenheim	3 435		1 606	53	3,30%	268	321
TOTAL SLA	-	-	-	-	-	1 699	-

(Source : DDT68)

3.4.6 Une programmation en logements sociaux

La territorialisation des objectifs de production de logements sociaux dans le Haut-Rhin sur la période 2018-2021 vise plus particulièrement sur la partie de territoire non déléguée à :

- Répondre à l'identification d'un déficit en 2018 de 1178 logements sociaux sur le territoire de l'agglomération de Saint-Louis ;
- Acter la programmation d'environ 134 logements / an à travers le futur PLH de Saint-Louis Agglomération ;
- Acter un objectif triennal de 78 logements entre 2017 et 2019 sur la commune carencée de Village-Neuf.

Les critères de priorisation de la programmation à partir de 2018 portent sur :

- Un effort de production sur les communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU ;
- Les communes hors Quartier Politique de la Ville ;
- Sur les communes structurantes des SCoT et proches des équipements et des services ;
- Sur la production de petites typologies ;
- La maîtrise du loyer et des charges ;
- Un niveau des loyers adapté au marché locatif local ;
- Sur la construction neuve (acquisition-amélioration)
- Une part minimale de 35% de PLAI en logements ordinaires PLUS.

3.4.7 Un Plan Local de l'Habitat en œuvre

La Communauté d'Agglomération des Trois Frontières disposait d'un Plan Local de l'Habitat qui a été adopté en décembre 2016.

Un nouveau PLH à l'échelle de Saint-Louis Agglomération est en cours d'établissement.

3.4.8 Un coût du foncier élevé

Les prix de l'immobilier sur le secteur du SCoT sont les prix les plus élevés constatés au niveau départemental.

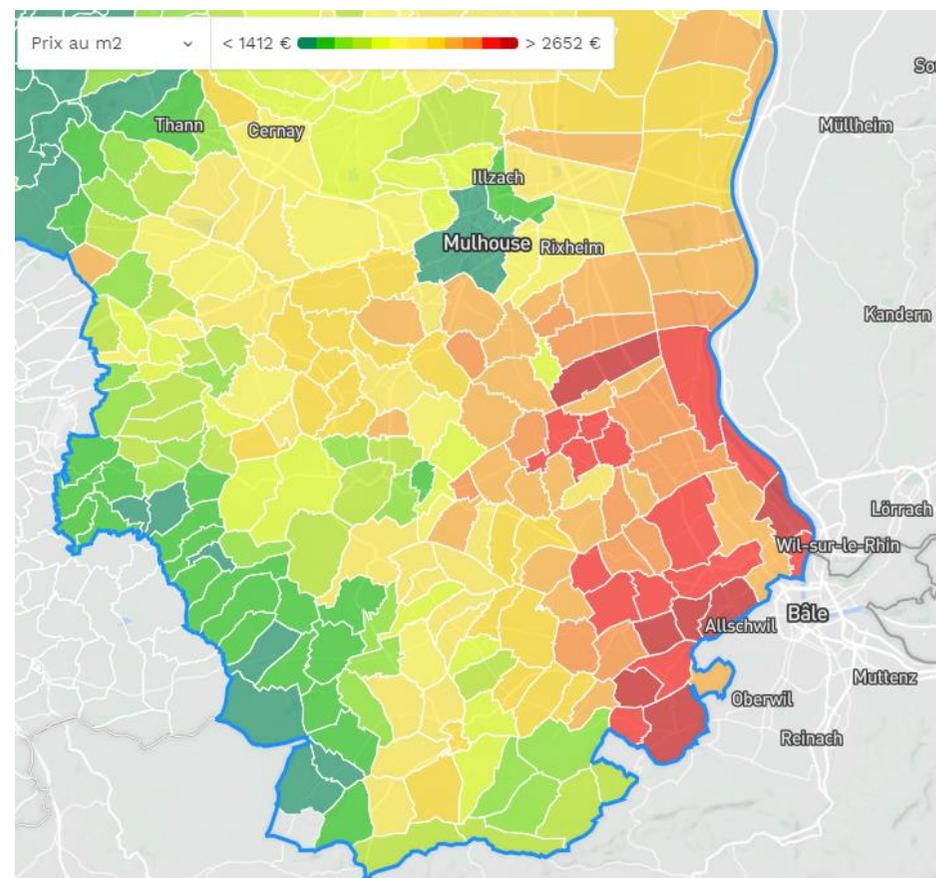
La partie Est, le long de la frontière Allemande, ainsi que le sud, le long de la frontière Suisse sont les espaces recensant les prix moyens les plus importants du territoire SCoT.

A l'échelle du territoire SCoT, des disparités sont observées : le prix moyen de l'immobilier varie ainsi de 1 946 € le m² pour la commune de Stetten à 3137 € le m² pour la commune de Hégenheim en 2020.

En matière du prix du foncier le territoire du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières se situe dans la fourchette haute du département du Haut-Rhin avec un prix moyen de 175 € par m² contre 165 € en moyenne à l'échelle du département (Source : www.terrain-construction.com : Juillet 2016).

Prix moyen au m² (appartements et maisons) sur le territoire du SCoT en 2020

Source : www.meilleursagents.com



3.5 L'accueil des gens du voyage

Les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage

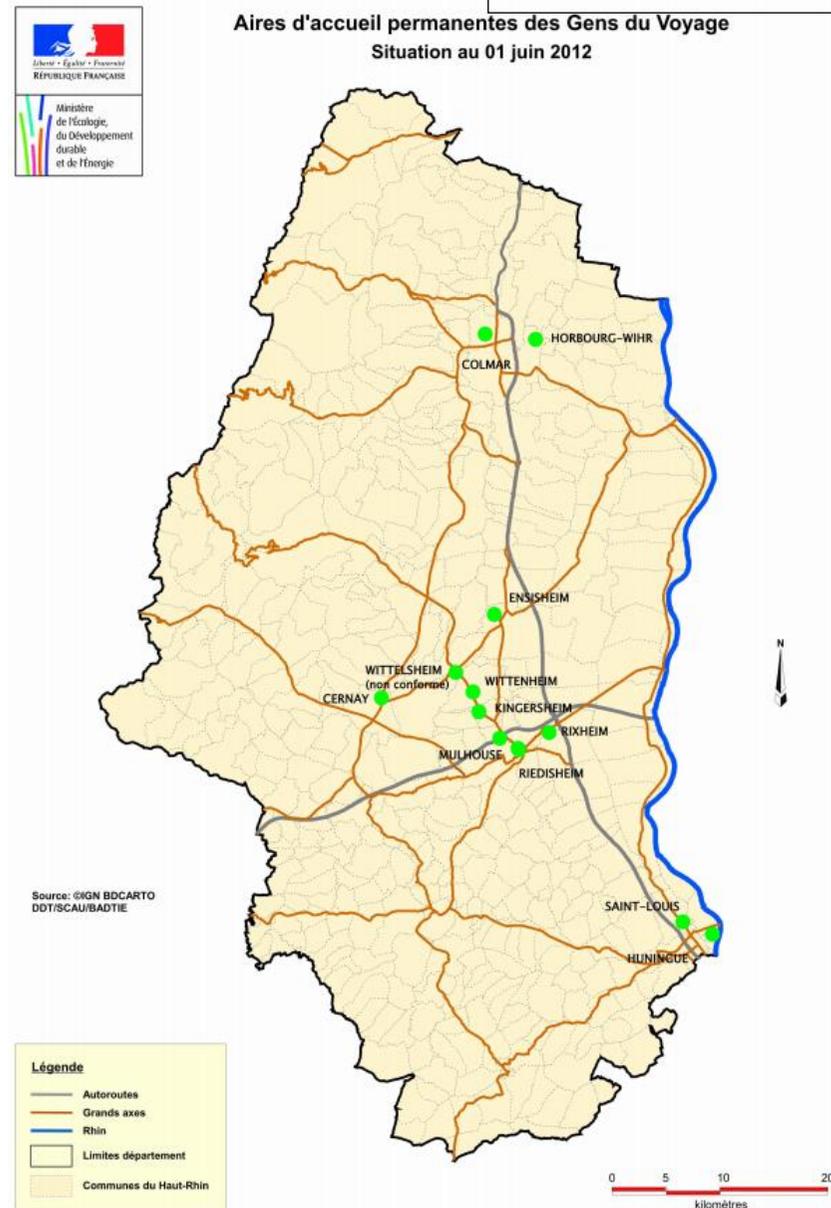
Saint-Louis Agglomération exerce la compétence relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage. Elle doit répondre à des obligations en terme d'accueil des Gens du Voyage.

Sur le territoire SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières il est recensé deux aires d'accueil des gens du voyage : l'une à Saint Louis, l'autre à Huningue.

Ces deux communes ne sont pas directement concernées par le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2013-2018 du Haut-Rhin, étant donné qu'elles ont totalement répondu à leurs obligations au sens du schéma de 2003.

L'aire de la ville de Huningue compte 10 places et est localisée rue de la Chapelle (RD107).
L'aire de la ville de Saint-Louis compte quant à elle 20 places et est localisée Rue de Strasbourg.

Source : DDT 68 – 2020



Source : Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2013-2018



Aire de Saint-Louis :
Aire située rue de Strasbourg à Saint-Louis

Points positifs :
Aire dans une 'cuvette' donc pas de vis-à-vis avec la route

Population et Habitat - Synthèse et chiffres clés

Population

- Une forte croissance démographique depuis 45 ans (1,1%/an en moyenne), portée majoritairement par le solde migratoire.
- 79 253 habitants en 2017 (données entrées en vigueur au 01.01.2020) représentant environ 10% de la population du département.
- Une tendance au vieillissement de la population sur la période 1999-2016, vieillissement toutefois moins marqué qu'au sein du département.
- Un desserrement continu des ménages passant de 3,1 personnes par ménage en moyenne en 1968 à 2,2 personnes en moyenne en 2016.
- 32,3% de la population en 2016 est représenté par des ménages d'une personne, 28,4% par des couples avec enfant(s) et 29,5% par des couples sans enfant.
- Des revenus médians qui augmentent entre 2001 et 2017 pointant à 30 070€ en 2017, chiffre nettement supérieur à la médiane départementale (22 283€).
- Un territoire de plus en plus représenté par des retraités (23,5% de la population en 2016).
- 14,4% de la population en 2016 est sans activité professionnelle.

Habitat

- Une croissance du parc de logements : 7 643 logements commencés sur la période 2008-2019 (octobre) soit 640 logements/an environ en moyenne (hors logements en résidence).
- Un parc de logements composé de 34 544 résidences principales, 917 résidences secondaires et 2 753 logements vacants.
- Une vacance qui se stabilise depuis 2007 (5,7% en 1999 contre 7,2% en 2007 puis 7,2% en 2016).
- Le logement individuel est prédominant à 56,5% en 2016 contre seulement 43,5% de logements collectifs (52,4% de logements individuels au sein du département).
- Des logements de 5 pièces et plus prédominants (42,9% en 2016), suivi par les logements de 4 pièces (23,2%).
- 63,8% des ménages du territoire SCoT sont propriétaires, pourcentage supérieur au chiffre du département (60,5%).
- Une part de logements locatifs aidés qui reste stable autour de 11% du parc résidentiel depuis 2007.
- Un prix de l'immobilier et du foncier dans la fourchette haute du département.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Population et Habitat - AFOM

Forces	Faiblesses
<p>Démographie Un accroissement de la population qui se confirme depuis les années 1970 ; Un solde naturel et migratoire positif sur l'ensemble du territoire ;</p> <p>Logements Une politique de constructions dynamique; Un parc de logements locatifs aidés développé sur le cœur d'agglomération. Une diversité des types d'habitat qui se renforce en faveur des logements collectifs ;</p>	<p>Démographie La stagnation de la population sur la ville de Saint-Louis et la diminution de son poids démographique ; Un vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire qui risque de s'accroître ;</p> <p>Logements Une augmentation du taux de vacance entre 1968 et 2013 ; Une difficulté à réaliser des logements aidés au vu du coût du foncier, en particulier sur les pôles secondaires ; Un manque de location de petits logements et de logements aidés ; Des bailleurs sociaux qui concentrent leurs interventions sur certaines communes.</p> <p>Démographie et logement Le phénomène de desserrement des ménages se poursuit : nécessité de construire de nouveaux logements pour maintenir le même nombre d'habitants sur le territoire.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Etablissement d'un PLH à l'échelle de Saint-Louis-Agglomération et de plans d'actions. De grands projets urbains dans le pôle urbain principal (Saint-Louis – Huningue).</p>	<p>Risque de perte du poids démographique de la ville de Saint-Louis au profit de la périphérie ; Risque de non atteinte du seuil de logements aidés pour les communes carencées au titre de la loi SRU ; Un besoin de logements adaptés pour les seniors qui va exploser et qui sera déficient.</p>

Population et Habitat – Enjeux du territoire

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Assurer une croissance démographique maîtrisée sur le territoire en maintenant un équilibre entre les villages et les communes de l'axe rhénan, tout en préservant la qualité de vie du territoire.
- Développer une politique et une vision partagée de l'habitat à l'échelle du territoire SCoT qui sera développée dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), pour :
 - Poursuivre la réhabilitation de l'habitat ancien et poursuivre la restauration du patrimoine bâti au sein des villages ;
 - Moderniser le parc de logements anciens et préserver le patrimoine bâti ancien de qualité ;
 - Diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins des habitants, en particulier des jeunes (travailleurs, étudiants) ;
 - Lutter contre la vacance ;
 - Développer et améliorer l'offre de logements pour publics spécifiques (personnes âgées en particulier) ;
 - Intégrer les principes de développement durable dans l'habitat (réduction de la consommation d'énergie, développer les constructions à énergie positive, ...).

Les équipements

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Tableau de synthèse des équipements

	Nombre total d'équipements	Répartition territoriale des équipements	Services non marchands		Services marchands		Commerces		Enseignements		Santé et action sociale		Sports / Loisirs		Tourisme / Transports	
			Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Attenschwiller	15	0,8%	1	1,5%	10	1,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	2,1%	0	0,0%
Bartenheim	119	6,7%	2	2,9%	57	7,1%	14	4,9%	3	5,2%	30	9,4%	7	3,7%	6	10,9%
Blotzheim	95	5,3%	4	5,9%	47	5,9%	10	3,5%	3	5,2%	24	7,5%	5	2,6%	2	3,6%
Brinckheim	3	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	1,6%	0	0,0%
Buschwiller	7	0,4%	1	1,5%	3	0,4%	0	0,0%	1	1,7%	0	0,0%	2	1,1%	0	0,0%
Folgensbourg	14	0,8%	2	2,9%	7	0,9%	0	0,0%	1	1,7%	1	0,3%	3	1,6%	0	0,0%
Geispitzen	8	0,5%	1	1,5%	5	0,6%	2	0,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Hagenthal-le-Bas	29	1,6%	2	2,9%	13	1,6%	4	1,4%	0	0,0%	6	1,9%	3	1,6%	1	1,8%
Hagenthal-le-Haut	8	0,5%	1	1,5%	3	0,4%	0	0,0%	0	0,0%	2	0,6%	1	0,5%	1	1,8%
Hégenheim	74	4,2%	3	4,4%	37	4,6%	7	2,5%	2	3,4%	15	4,7%	10	5,3%	0	0,0%
Helfrantzkirch	10	0,6%	0	0,0%	5	0,6%	1	0,4%	1	1,7%	0	0,0%	3	1,6%	0	0,0%
Hésingue	91	5,1%	2	2,9%	55	6,9%	16	5,6%	2	3,4%	11	3,5%	3	1,6%	2	3,6%
Huningue	150	8,4%	6	8,8%	74	9,2%	21	7,4%	3	5,2%	25	7,9%	17	8,9%	4	7,3%
Kappelen	7	0,4%	0	0,0%	4	0,5%	1	0,4%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%	0	0,0%
Kembs	78	4,4%	3	4,4%	39	4,9%	9	3,2%	4	6,9%	13	4,1%	9	4,7%	1	1,8%
Knoeringue	3	0,2%	0	0,0%	2	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,5%	0	0,0%
Koetzingue	10	0,6%	0	0,0%	4	0,5%	2	0,7%	0	0,0%	0	0,0%	4	2,1%	0	0,0%
Landser	39	2,2%	2	2,9%	8	1,0%	4	1,4%	5	8,6%	14	4,4%	6	3,2%	0	0,0%
Leymen	24	1,4%	2	2,9%	14	1,7%	6	2,1%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%	0	0,0%
Liebenswiller	2	0,1%	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,5%	0	0,0%
Magstatt-le-Bas	4	0,2%	0	0,0%	3	0,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,5%	0	0,0%
Magstatt-le-Haut	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Michelbach-le-Bas	15	0,8%	0	0,0%	6	0,7%	0	0,0%	2	3,4%	4	1,3%	3	1,6%	0	0,0%
Michelbach-le-Haut	6	0,3%	1	1,5%	3	0,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%	0	0,0%
Neuwiller	7	0,4%	1	1,5%	4	0,5%	0	0,0%	1	1,7%	0	0,0%	1	0,5%	0	0,0%
Ranspach-le-Bas	17	1,0%	2	2,9%	6	0,7%	1	0,4%	1	1,7%	1	0,3%	4	2,1%	2	3,6%
Ranspach-le-Haut	5	0,3%	0	0,0%	1	0,1%	2	0,7%	1	1,7%	1	0,3%	0	0,0%	0	0,0%
Rantzwiler	14	0,8%	0	0,0%	7	0,9%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,3%	6	3,2%	0	0,0%
Rosenau	37	2,1%	2	2,9%	19	2,4%	4	1,4%	2	3,4%	4	1,3%	6	3,2%	0	0,0%
Saint-Louis	589	33,2%	19	27,9%	245	30,5%	127	44,6%	17	29,3%	125	39,3%	26	13,7%	30	54,5%
Schlierbach	22	1,2%	0	0,0%	15	1,9%	3	1,1%	2	3,4%	0	0,0%	2	1,1%	0	0,0%
Sierentz	155	8,7%	7	10,3%	55	6,9%	45	15,8%	2	3,4%	30	9,4%	14	7,4%	2	3,6%
Steinbrunn-le-Haut	6	0,3%	0	0,0%	3	0,4%	1	0,4%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%	0	0,0%
Stetten	4	0,2%	0	0,0%	2	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%	0	0,0%
Uffheim	13	0,7%	1	1,5%	7	0,9%	1	0,4%	1	1,7%	0	0,0%	3	1,6%	0	0,0%
Village-Neuf	76	4,3%	2	2,9%	30	3,7%	3	1,1%	3	5,2%	11	3,5%	25	13,2%	2	3,6%
Wahlbach	6	0,3%	0	0,0%	2	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%	2	3,6%
Waltenheim	3	0,2%	0	0,0%	2	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	0,5%	0	0,0%
Wentzwiller	9	0,5%	1	1,5%	4	0,5%	1	0,4%	1	1,7%	0	0,0%	2	1,1%	0	0,0%
Zaessingue	2	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,1%	0	0,0%
Total	1776	100,0%	68	100,0%	802	100,0%	285	100,0%	58	100,0%	318	100,0%	190	100,0%	55	100,0%

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

I- Une offre en équipement et service qui reste inférieure au niveau d'équipement départemental

Les données sur le niveau d'équipements des communes du territoire du SCoT sont issues de la Base Permanente des Equipements de l'année 2014. L'objectif est de proposer annuellement une base d'équipements et de services finement localisés, construite à partir de sources administratives diverses :

- Adeli : Automatisation Des listes des Listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé ;
- Fitness : Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé et de la protection sociale ;
- Ramsese : Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système Educatif du ministère chargé de l'éducation ;
- Sirene : Système Informatisé de Répertoire des Entreprises et des Etablissements géré par l'INSEE ;
- RES : Recensement des Equipements Sportifs du ministère de la santé et des Sports.

Auxquels ont été rajoutés les services de la Gendarmerie nationale ouverts au public.

La base, mise à jour annuellement, comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ présenté recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

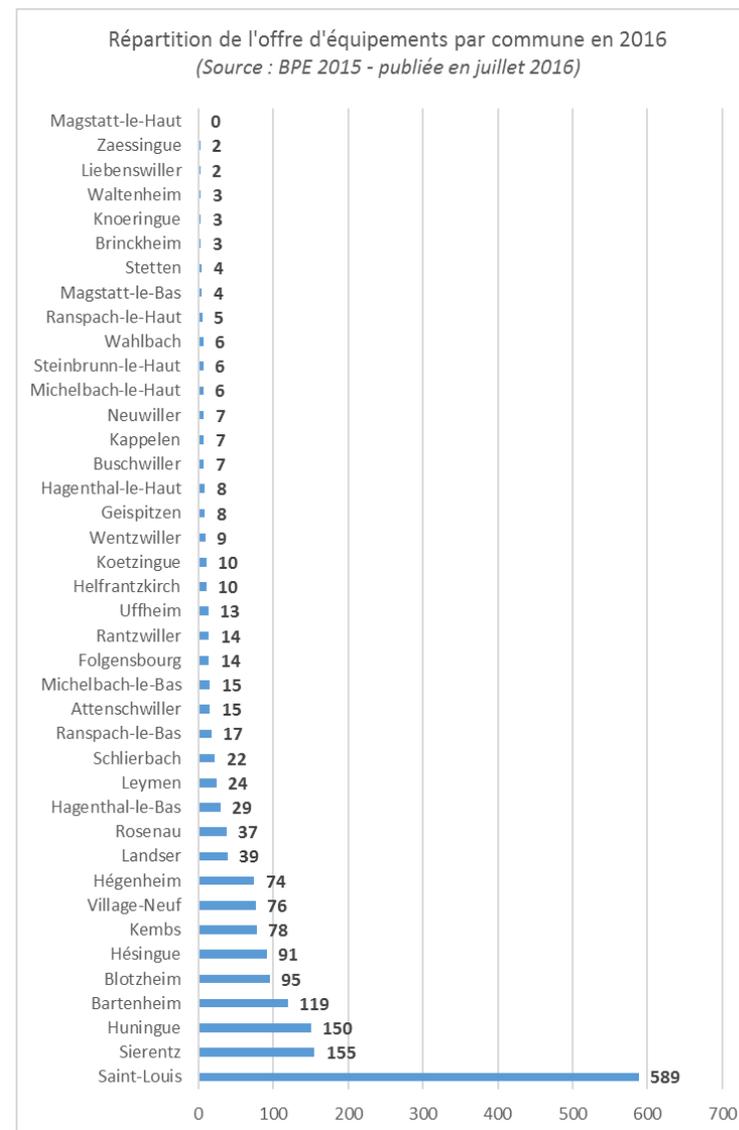
Les données fournies par la base permanente des équipements ont été complétées par les questionnaires communaux.

Analyse générale de l'offre d'équipements :

La ville de Saint-Louis polarise la majeure partie des équipements du territoire avec 589 équipements recensés en 2015 soit 33,2% de l'offre en équipement du territoire des Trois Frontières.

Les communes de Sierentz, Huningue et de Bartenheim se distinguent également par un niveau d'équipement élevé avec respectivement 155, 150 et 119 équipements recensés.

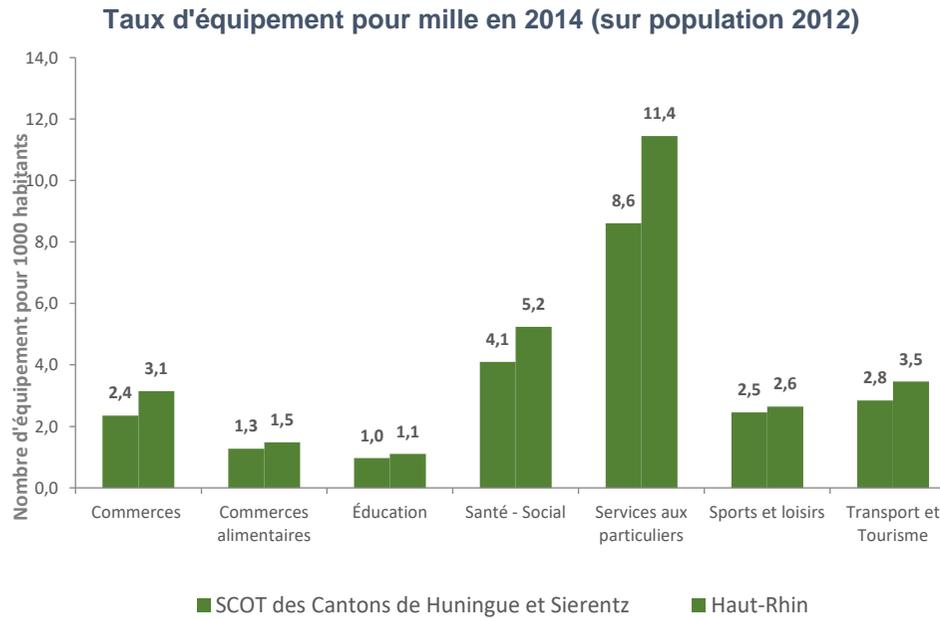
18 communes du territoire ne comptent qu'entre 0 et 9 équipements. Toutefois, l'offre en équipements du territoire reste cohérente avec l'organisation actuelle du territoire.



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Analyse des taux d'équipement par catégorie d'équipement :

Taux d'équipement pour 100 habitants en 2011 (Source : AURM)

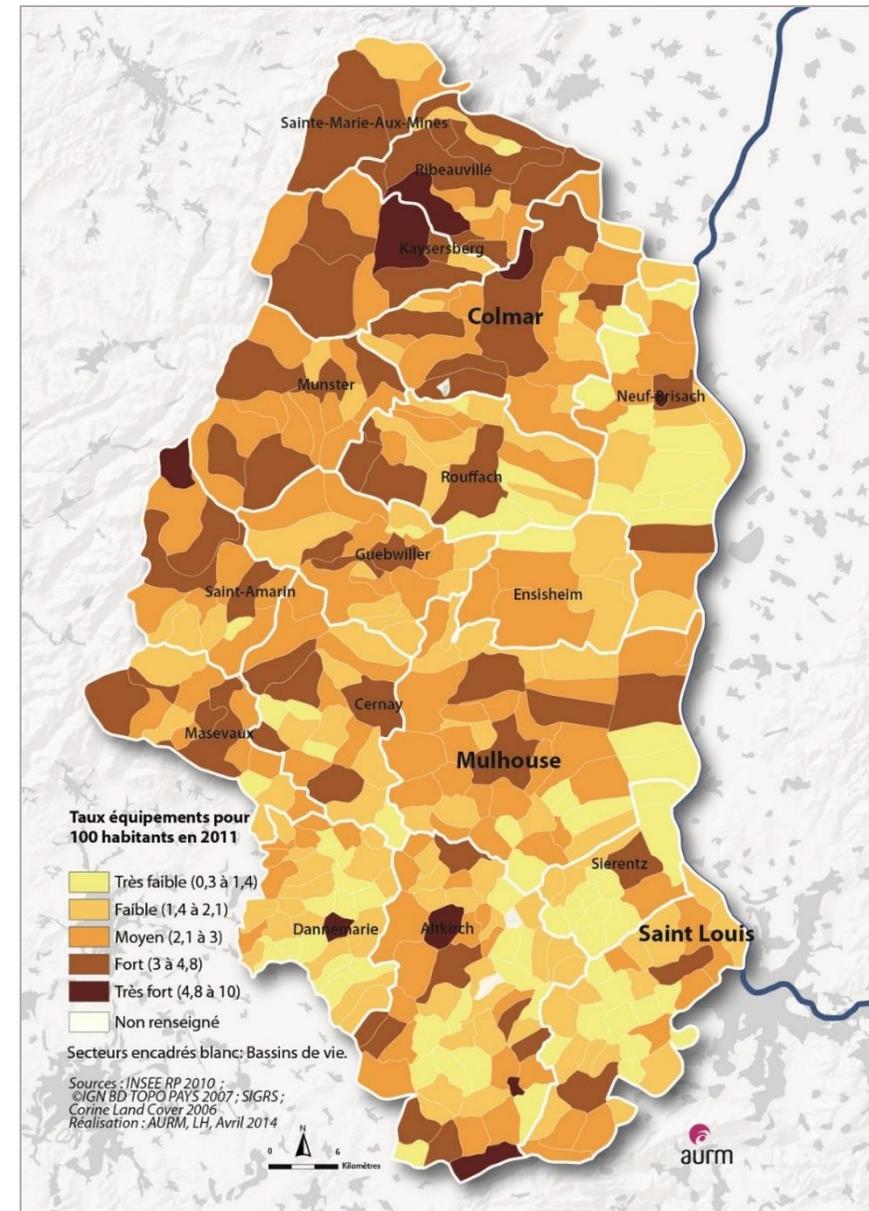


Source : INSEE, BPE 2014, RP 2012

De manière générale, il est constaté que le territoire du SCoT dispose d'un taux d'équipement, pour chaque catégorie, inférieur à celui constaté au niveau départemental.

La différence la plus flagrante est le taux d'équipement de services aux particuliers entre le territoire du SCoT et le département. Effectivement, 8,6 équipements pour 1 000 habitants sont recensés sur le territoire du SCoT contre 11,4 pour 1 000 au niveau départemental.

Au niveau de l'offre de santé et d'action social, le territoire SCoT compte 4,1 équipements pour 1 000 habitants contre 5,2 pour 1 000 habitants au niveau départemental.



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

II- Les différents services et équipements présents

1.1 Les services marchands et non-marchands

Les services marchands* et non marchands** sont majoritairement implantés dans la commune de Saint-Louis qui constitue la polarité principale du territoire.

Les communes d'Huningue, de Bartenheim, d'Hésingue, de Sierentz, de Blotzheim, de Hégenheim, de Kembs et de Village-Neuf constituent les pôles secondaires. Elles regroupent des équipements en nombre moins importants mais possèdent cependant la majorité des services de proximité du territoire portant le SCoT.

Les autres communes du territoire constituent quant à elle des pôles de proximités bénéficiant de services de proximité répondant aux besoins de première nécessité de la vie courante.

Au regard de la densité de population du territoire, l'offre en services marchands et non-marchands apparaît comme étant cohérente et répartie de manière homogène entre les différents secteurs géographique du territoire.

* Les services marchands incluent : réparation automobile et de matériel agricole, contrôle technique automobile, location auto utilitaires légers, école de conduite, maçon, plâtrier, peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier, couvreur, chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, vétérinaire, agence de travail temporaire, restaurant, agence immobilière, blanchisserie, teinturerie, soins de beauté.

** Les services non-marchands incluent : police, trésorerie, pôle emploi, gendarmerie, banque et poste.

1.2 Les établissements d'enseignement

Il existe un bon maillage des écoles du premier degré sur le territoire du SCoT. La majorité des communes dispose d'une ou plusieurs maternelles sur leur ban ainsi qu'une ou plusieurs écoles élémentaires. Pour les communes ne disposant pas de ces établissements sont systématiquement constituées en Regroupement Pédagogique Intercommunal et les enfants sont scolarisés, au sein de ces RPI, dans une commune voisine.

Concernant l'enseignement secondaire, le territoire compte cinq collèges publics et deux privés :

Collèges publics :

Commune d'implantation	Effectifs 2004	Effectifs 2015	Effectifs 2021
Village-Neuf	710	567	703
Hégenheim	660	729	667
Saint-Louis Schickelé	331	324	390
Saint-Louis Forlen	623	526	530

Sierentz	501	564	468
Total	2 825	2 710	2 758

En 2015, les 5 collèges publics étaient en dessous de leur capacité maximale, même si celui d'Hégenheim était proche de la saturation.

Entre 2004 et 2015, les effectifs ont diminué pour les collèges de Village-Neuf et de Saint-Louis Forlen. Entre 2015 et 2021, les effectifs ont augmenté pour les collèges de Village-Neuf, de Saint-Louis Schickelé, mais les effectifs ont diminué pour les collèges Hégenheim et de Sierentz. Le collège de Saint-Louis Forlen a quant à lui gardé une stabilité de ces effectifs.

Collèges privés :

Commune d'implantation	Effectifs 2004	Effectifs 2015	Effectifs 2021
Blotzheim	290	341	530
Landser (collège et lycée)	473	557	560
Total	763	898	1 090

Les collèges privés, à l'instar de ce qui s'observe dans de nombreux établissements privés alsaciens, voient leurs effectifs augmenter régulièrement.

Le territoire SCoT dispose d'un seul lycée : le lycée Jean Mermoz, plus grand lycée d'Alsace avec 1 956 élèves en 2015. Celui-ci propose de nombreuses possibilités de formations et les enseignements sont très polyvalents. Il propose une très large palette de formations et prépare à des diplômes nombreux et variés, notamment des BTS du secteur industriel. La corrélation entre les besoins des industriels locaux et les formations dispensées dans le lycée semble bonne, quoique perfectible, notamment dans les domaines de la maintenance aéronautique, la chimie et la logistique.

On recense sur le territoire un Centre de Formation des Apprentis à Saint-Louis, disposant des formations dans l'industrie, la vente, le commerce et les métiers d'art. Il ne semble pas manquer de formation spécifique sauf peut-être dans le domaine sanitaire et social.

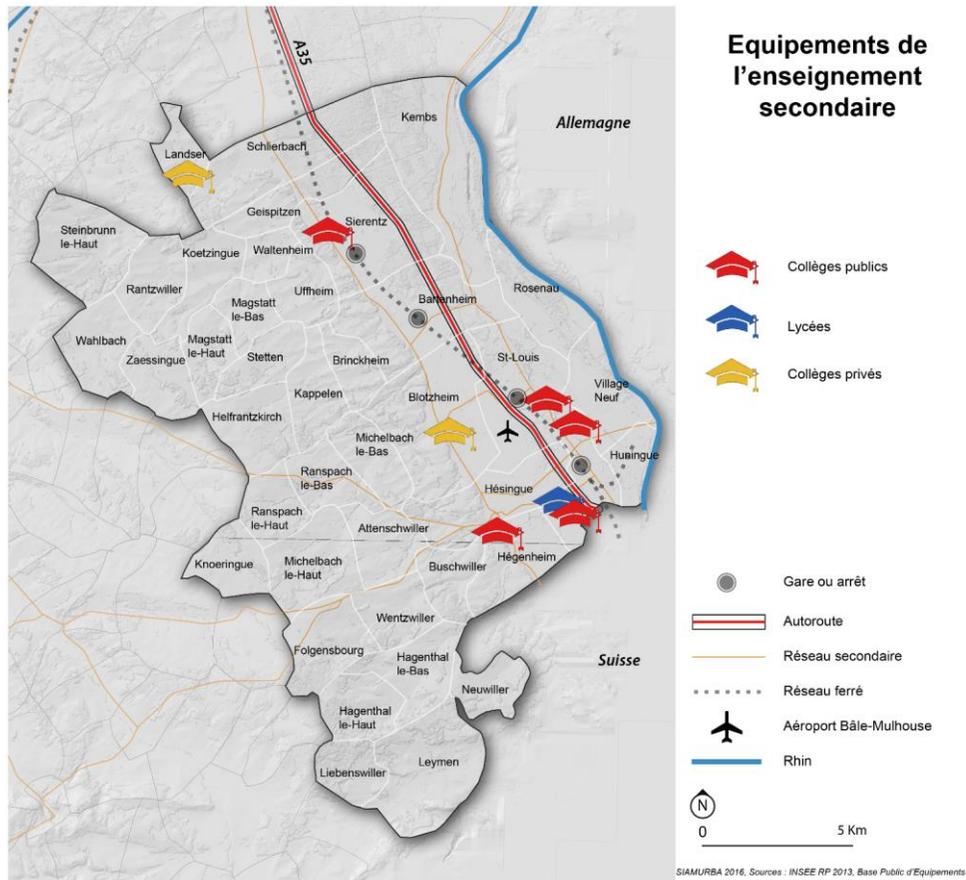
La majorité des étudiants s'orientent dans le cadre de leurs études post-bac plutôt vers Strasbourg, Mulhouse ou Belfort où les centres universitaires et de formation sont importants.

Plusieurs organismes proposent des formations dans le cadre de la formation continue, dont le GRETA situé à Saint-Louis.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Vue d'ensemble des établissements de l'enseignements secondaires sur le territoire du SCoT

Source : www.infogeo68.fr ; Réalisation : SiamUrba



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

1.3 La santé

1.3.1 Les médecins

On compte 62 médecins généralistes dans le territoire en 2014. Avec une moyenne de 0,8 médecins généralistes pour 1 000 habitants, le territoire est dans les mêmes taux d'équipement que le département du Haut-Rhin.

Les prévisions à moyen terme envisagent une diminution, ici comme ailleurs, du nombre de médecins généralistes.

1.3.2 Les spécialistes

Pour le nombre de spécialistes de santé par habitant, le territoire se situe dans la moyenne française.

A l'échelle du SCoT il est recensé 24 spécialistes de santé (spécialiste en cardiologie, dermatologie, gynécologie, ophtalmie, ...).

De même, on constate 55 chirurgiens dentiste soit 0,7 pour 1 000 habitants. Ce taux est d'ailleurs supérieur à celui du niveau national qui est de 0,6 pour 1 000 habitants.

1.3.3 Les pharmacies

Au nombre de 18 sur le territoire SCoT en 2014, les pharmacies sont moins représentées qu'au niveau départemental et national : 0,2 pour 1 000 habitants sur le territoire SCoT contre 0,3 pour 1 000 habitants dans le Haut-Rhin et 0,4 pour 1 000 habitants au niveau national.

Sur la base de ces taux d'équipements, le territoire serait assez mal équipé en pharmacies.

On note surtout une nette diminution de la couverture en pharmacies par habitant sur le territoire par rapport à 1998, où la moyenne était de 0,3 pour 1 000 habitants, valeur à l'époque très supérieure à la moyenne alsacienne.

1.3.4 Les infirmiers

On compte 36 infirmiers libéraux en 2004 sur le territoire du SCoT soit un taux d'équipement de 0,5 pour 1 000 habitants contre 0,8 pour 1 000 habitants pour le département du Haut-Rhin et 1,2 pour 1 000 habitants au niveau national.

Le nombre important d'hôpitaux et de structures collectives employant des infirmières sur le secteur explique en partie ce manque relatif d'infirmiers libéraux. Mais la proximité de la Suisse, et le nombre important d'infirmiers français exerçant dans ce pays est aussi une des explications à ce chiffre particulièrement bas.

1.3.5 Les hôpitaux

Le territoire dispose d'un hôpital, la polyclinique des Trois Frontières de Saint-Louis, qui offre une large palette de spécialités (médecine, chirurgie, obstétrique, urgences) et un plateau technique conséquent. Elle dispose également d'un important dispositif d'accueil de court séjour.

Elle constitue un réel service de proximité pour les habitants du territoire.

Les urgences et systèmes de garde atteignent leurs limites en termes de capacités d'accueil. Ce phénomène n'est certes pas propre au territoire mais apparaît comme une difficulté supplémentaire pour les personnes privées de mobilité, et/ou plus éloignées de ce centre de soin. Le vieillissement de la population mis en exergue précédemment pourrait accentuer les tensions en la matière.

Pour anticiper le possible déficit du corps médical sur ce secteur, une maison médicale a été créée en 2011 sur la commune de Bartenheim où une trentaine de professionnels de santé sont regroupés. De même un projet d'extension du pôle santé sur Saint-Louis/Hésingue est recensé en 2016.

1.4 L'action sociale

Le territoire du SCoT compte 5 établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes, deux à Saint-Louis, un à Sierentz, un à Village-Neuf et un à Kembs, pour un total de 485 lits. Soit un taux d'équipement de 0,1 pour 1 000 habitants à l'échelle du territoire SCoT contre 0,2 pour 1 000 habitants pour le département.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Saint-Louis dispose quant à lui d'une maison départementale pour personnes handicapées.

Etablissements	Nombre de places en 2015	Nombre de places en 2021
EHPAD de Sierentz	167	193
EHPAD du Lertzbach (Saint-Louis)	85	85
EHPAD Blanche de Castille (Saint-Louis)	60	60
EHPAD Jean-Monnet (Village-Neuf)	89	89
EHPAD Les fontaines de Kembs	84	84
Total	485	511

Le Schéma Départemental Gérontologique de 2006-2011 du Haut-Rhin indiquait un déficit de quelques 180 places sur le territoire. Les différents projets d'extension des établissements présents sur le territoire ainsi que la création d'un établissement sur la commune de Kembs a répondu à la quasi-totalité des besoins estimés.

Toutefois, le Schéma Départemental Gérontologique de 2012-2016 met en avant un taux d'équipement projeté en 2016 de 87‰ sur le bassin de vie de Saint-Louis contre 105‰ à l'échelle du département.

Ce taux d'équipement du bassin de vie est l'un des plus faible du département.

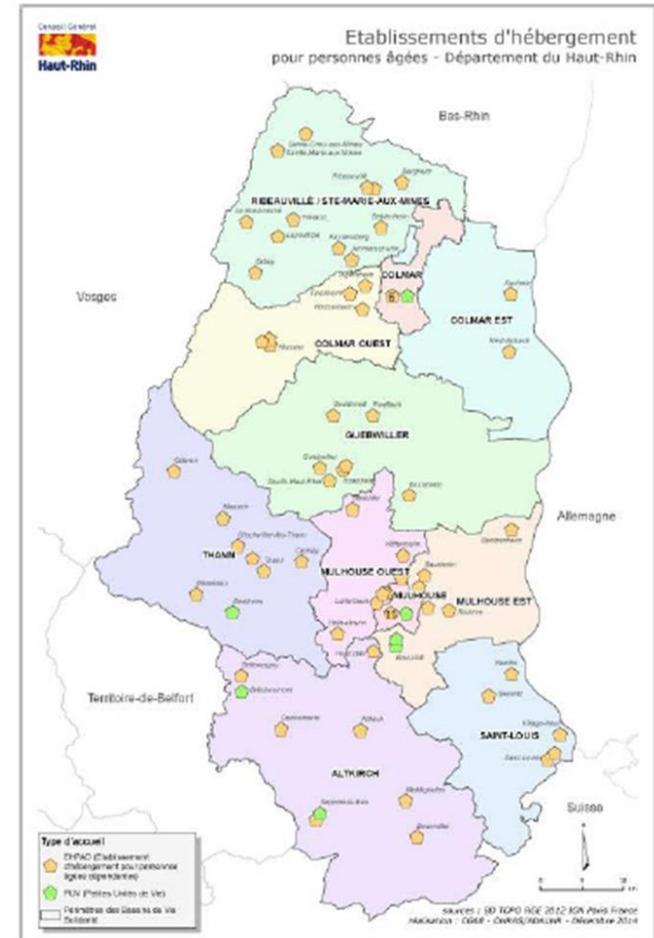
De plus, l'offre est « monolithique » car constituée exclusivement d'EHPAD. Le secteur ne compte aucun établissement non médicalisé (EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées), PUV (Petite Unité de Vie)). En outre, l'ARS a identifié la zone de proximité de Saint-Louis comme devant être renforcée en USLD (Unité de Soins Longue Durée).

Actuellement, les structures sont exclusivement localisées dans l'Est du territoire SCoT, plus peuplé, alors que les personnes âgées sont réparties sur tout le territoire. Aussi, une réflexion sur un meilleur maillage de l'accueil des personnes âgées dépendantes devrait-elle intégrer la réflexion globale relative aux services aux personnes à l'échelle de l'ensemble du territoire. Par ailleurs, des alternatives à la maison de retraite existent et se développeront dans le futur, en particulier l'accueil de jour, et les services à domicile. La recherche du maintien à domicile pour les personnes âgées qui le souhaitent et les solutions à mettre en œuvre pour y parvenir sont un des défis majeurs concernant le vieillissement de la population.

1.5 Les structures spécifiques d'accueil

Bartenheim dispose de structures spécifiques d'accueil pour les personnes handicapées : Deux foyers et un centre d'adaptation par le travail.

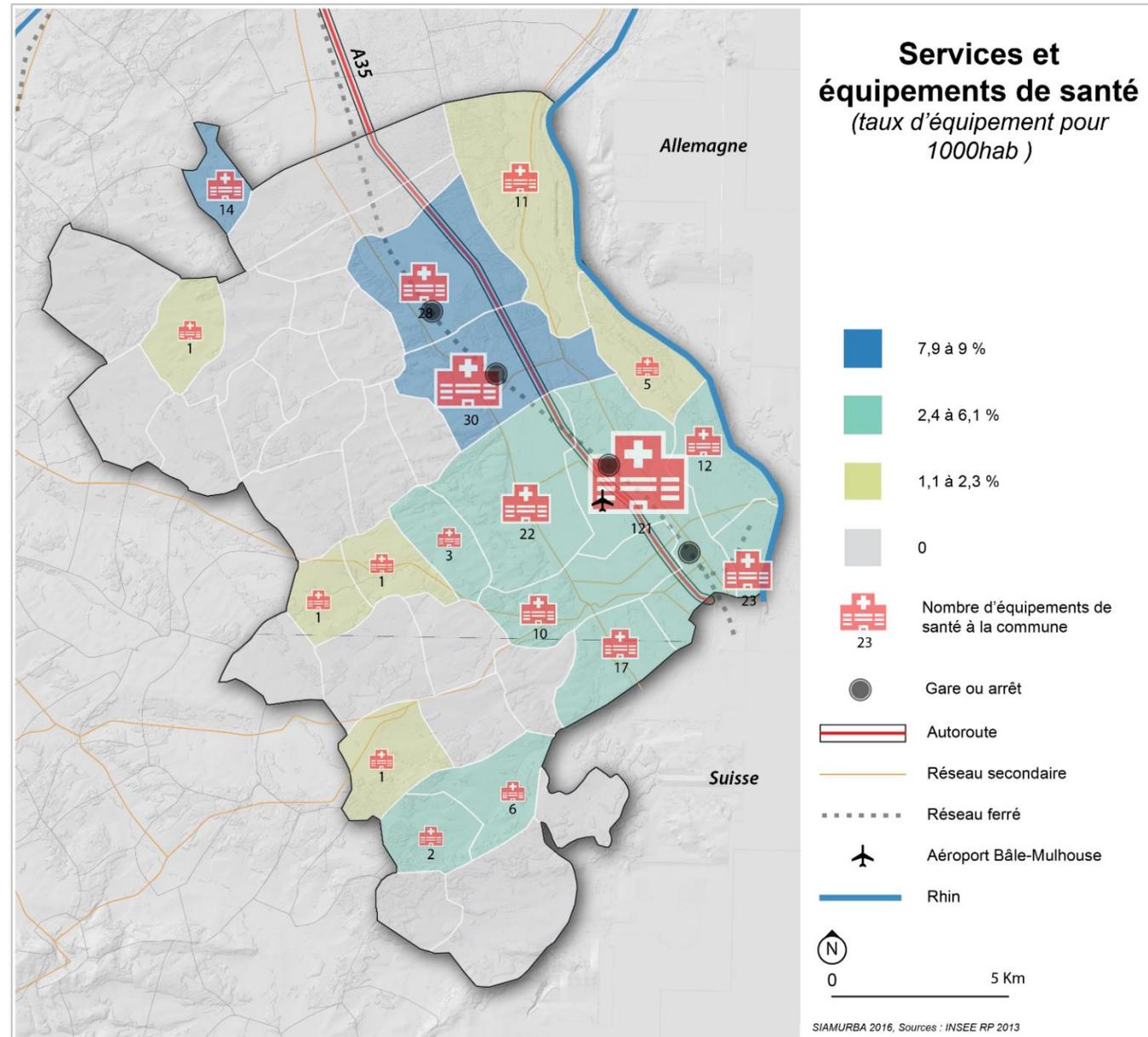
Par ailleurs, Bartenheim a conventionné certains logements sociaux à destination des personnes âgées.



Source : Conseil Départemental du Haut-Rhin 2012

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Carte de synthèse des services et équipements de santé sur le territoire SCoT



Nota Bene : Le nombre d'équipements de santé par commune comprend à la fois les structures d'accueil ainsi que le corps médical (médecins, infirmiers, chirurgiens, etc...)

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

1.6 L'offre sportive et culturelle

Les activités sportives

On compte aujourd'hui deux piscines sur le territoire, le Centre Nautique Pierre de Coubertin à Saint-Louis et la piscine intercommunale de Village-Neuf.

Des centres sportifs d'envergure et permettant la pratique de tout type de sport sont implantés dans plusieurs communes, par exemple un COSEC (Complexe OmniSport Evolutif Couvert) à Sierentz et à Village Neuf, la Maison des Sports de Huningue et le Sportenum de Saint-Louis.
Le Parc des Sports de Saint -Louis constitue également une infrastructure sportive importante de même que le Parc des Eaux Vives à Huningue.

On dénombre également de nombreux stades multisports à l'échelle du territoire : 37 terrains de grands jeux et 25 plateaux et terrains de jeux extérieurs en 2015. De même 18 salles multisports de types gymnase sont dénombrés en 2015.

Est également recensé une vingtaine de salles spécialisées, une dizaine de salles de combat, une dizaine de salles de remises en formes ainsi que 2 parcours sportifs et de santé.

Si le territoire est globalement bien équipé, l'étude sur les services a néanmoins pointé un besoin en gymnase adaptés. Souvent les activités sportives se déroulent dans les salles des fêtes des communes, qui ne sont pas spécifiquement adaptées à cette pratique. Cette situation concerne particulièrement la Communauté de l'ex Communes de la Porte du Sundgau.

L'environnement et le paysage local sont favorables à la pratique de sports de pleine nature. Le Parc des Eaux Vives de Huningue constitue notamment un équipement de premier ordre pour la pratique du kayak.

Installations culturelles

Le territoire dispose d'une offre en infrastructures culturelles intéressantes que ce soit des bibliothèques, des cinémas, des musées et des salles de spectacles. La partie ouest du territoire du SCoT est moins bien équipée mais cet aspect est compensé par de bonnes conditions d'accès aux équipements existants dans la plaine ou à l'extérieur du territoire. L'aire urbaine bâloise est en effet culturellement riche et bien équipée.

Il existe une attractivité naturelle vers Saint-Louis et Mulhouse et dans une moindre mesure vers Altkirch. L'offre qui est proposée dans ces villes est large, et les habitants préfèrent généralement se rendre dans ces centres urbains à l'offre diversifiée plutôt que d'aller dans la commune la plus proche, où le choix est plus limité.

Le territoire bénéficie d'un maillage important de bibliothèques municipales. Dix communes du territoire en sont équipées. Les habitants des communes qui n'en disposent pas se rendent le plus souvent directement à Saint-Louis.

Les communes ont l'opportunité de profiter également du service bibliobus mis en place par le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

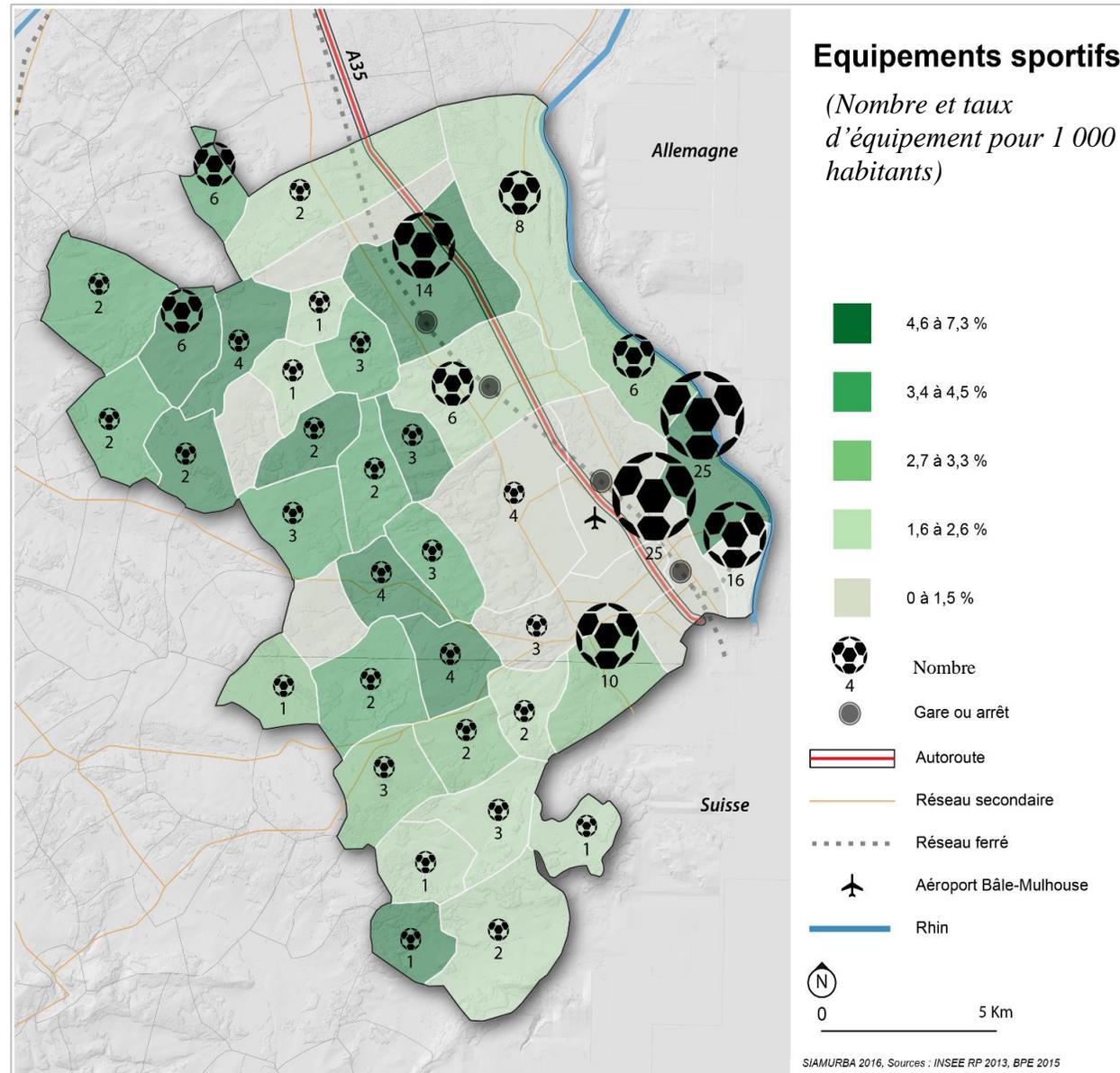
Le territoire compte deux cinémas : à Kembs (1 salle) et à Saint-Louis (3 salles, de 250, 150 et 100 places), ainsi qu'un ciné-club à Sierentz. Dans ce domaine, les pôles d'attraction sont essentiellement Saint-Louis et Mulhouse qui offrent une palette de choix étendue. Seules quelques communes de ma frange Ouest (Zaessingue, Steinbrunn, Walhbach, ...) sont tournées vers le cinéma d'Altkirch, pour des raisons de proximité évidentes.

Les salles de spectacles existantes sont toutes localisées dans l'ex Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, Landser accueille quant à elle une salle d'exposition.

On compte enfin trois musées dans le secteur : le musée de la Petite Camargue à Saint-Louis, qui accueille, entre autres, l'exposition permanente relative à la pisciculture « Mémoires de Saumon » (8 060 entrées en 2015 ; +19% par rapport à 2014), le musée historique et militaire de Huningue (450 entrées en 2015 ; +46% par rapport à 2014) et l'espace d'Art Contemporain Fernet Branca de Saint-Louis.

Héritière du dynamisme rhénan, la vie culturelle en Alsace s'enrichit et se nourrit des échanges transfrontaliers. Le triangle Strasbourg-Bâle-Fribourg concentre la plus grande offre muséale d'Europe : 180 musées en Alsace, en Allemagne et en Suisse sont accessibles grâce à un seul « Pass Musées ». Juste de l'autre côté de la frontière, on trouve le musée Burda de Baden-Baden, la fondation Beyeler à Bâle ou le ZKM à Karlsruhe. Chaque année, les amateurs d'art moderne et contemporain se donnent rendez-vous à Bâle pour Art Basel, première foire d'art contemporain au monde. La discipline a aussi son pendant incontournable en Alsace : deuxième foire d'art contemporain de France, St-ART à Strasbourg fait la part belle à une centaine de galeries d'art et leurs œuvres.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION



Les équipements - Synthèse et chiffres clés

Les équipements

- Une offre d'équipements polarisée majoritairement sur la commune de Saint-Louis avec 589 équipements sur les 1 776 recensés en 2015.
- Un maillage en pôles secondaires (Sierentz, Huningue et Bartenheim) qui complète l'offre sur le territoire.
- Des services de proximité répartis sur l'ensemble du territoire.
- Une offre de soins répartie sur les principales polarités du territoire. Un taux d'équipements de santé de 4,1 pour 1 000 habitants en 2014 contre 5,2 pour 1 000 habitants au niveau départemental. Chiffre inférieur au niveau national (6,5 équipements pour 1 000 habitants).
- Des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à la limite des besoins du territoire (5 établissements sur le territoire SCoT en 2015 pour une capacité de 485 places, soit un taux d'équipement pour 1 000 habitants de 0,1 contre 0,2 pour 1 000 habitants au sein du département.
- La tendance au vieillissement du territoire engendre de nouveaux besoins qu'il est important de prendre en compte.
- Une formation scolaire satisfaisante composée de :
 - 17 écoles maternelles et 30 écoles élémentaires,
 - 7 collèges dont 2 privés,
 - 1 lycée d'enseignement général et/ou technologique,
- Un territoire proposant un centre de formation d'apprentis.
- Une offre en équipements sportifs de qualité avec 2,5 équipements pour 1 000 habitants en 2015 contre 2,6 pour 1 000 habitants au sein du département.
- Une offre de services culturels comprenant deux cinémas, des salles de spectacles de grande qualité, une salle d'exposition, quelques musées, ...

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Forces, Faiblesses et Enjeux – Les équipements

Forces	Faiblesses
<p>Une offre d'équipement polarisée en grande partie sur la commune de Saint-Louis ; Un bon maillage de l'offre de formation du 1^{er} et 2nd degré sur le territoire ; Des services de proximité répartis sur l'ensemble du territoire ; Une diversité et de nombreux équipements sportifs, de loisirs et culturels. Bâle : capitale de la culture de la Suisse.</p>	<p>Des filières universitaires longues durées sous développées voire inexistantes sur le territoire portant le SCoT mais une offre disponible dans le département. Un manque d'adéquation entre la formation et les métiers des entreprises présentes sur certains secteurs (chimie, logistique, maintenance aéronautique, ...) ; Une offre d'hébergements pour les personnes âgées peu diversifiée et en dessous de la demande actuelle ; Un nombre de professionnel de santé en baisse, vieillissant et non remplacé ; Des structures pour la petite enfance parfois insuffisantes.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Accompagner le vieillissement de la population par la création de nouveaux emplois et par des formations spécialisées (école d'infirmières, axillaires de vie, ...) Développer les maisons seniors, les maisons de retraite et les petites unités de vies ; Mettre en place et favoriser le maintien à domicile ;</p>	<p>La concurrence de pôles de formation voisins peut fragiliser le territoire (Mulhouse, Bâle, ...) Désertification médicale de plus en plus importante et éloignement de la population aux services de santé (en lien avec le vieillissement des professionnels de santé) ; La réalisation des équipements ne suit pas les besoins liés à la croissance démographique et peut aussi poser le problème des finances communales. Manque de visibilité des finances publiques (communales et intercommunales).</p>

Les équipements - Enjeux

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Renforcer l'offre de santé et la mettre en lien avec les évolutions démographiques attendus ;
- Enrayer la désertisation médicale et conforter les maisons de santé pluridisciplinaires ;
- Mettre en place des alternatives pour le maintien à domicile des personnes âgées (services à la personne, petit commerce de proximité, services de santé, ...) ;
- Développer des services et infrastructures pour répondre aux besoins des populations en matière d'enfance et de jeunesse ;
Définir les équipements structurants à développer sur le territoire.
- Quel positionnement culturel vis-à-vis de Bâle ?

Les Transports et moyens de communication

I- Un territoire multimodal

La maîtrise des flux de déplacements constitue un des enjeux majeurs du territoire du SCOT. Celui-ci se place à un carrefour de grande importance constituant un nœud multimodal au sein de l'espace économique rhénan.

Les flux de transit reliant la mer du Nord à l'Italie traverse le territoire du SCOT sur cet axe Nord-Sud, aussi bien par voie ferrée que par voie d'eau ou par la route.

L'Euroairport, la voie ferrée reliant Strasbourg à Bâle, la voie fluviale, le réseau routier jouent ainsi un rôle dans la répartition des flux aussi bien pour les voyageurs que pour les marchandises.

Les flux locaux sont importants et notamment les flux pendulaires. Près de 19 000 actifs extérieurs au territoire le traversent pour se rendre de l'autre côté de la frontière.

7 800 actifs résident en dehors du territoire du SCOT et viennent y travailler chaque jour. Environ deux tiers d'entre eux proviennent du territoire du SCOT de la région mulhousienne, l'autre tiers de celui du Sundgau.

1.1 Les autorités compétentes

Saint-Louis Agglomération est l'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire.

Les différentes autorités organisatrices sur le territoire

<i>Type</i>	<i>Type</i>	<i>Autorité</i>
Aérien	Aéroport de Bâle-Mulhouse Fret et voyageurs	L'Aéroport de Bâle-Mulhouse, établissement public franco-suisse
Fluvial	Grand Canal d'Alsace Port de Huningue faisant partie des ports de Mulhouse-Rhin.	Voie Navigable de France Ports de Mulhouse-Rhin. - syndicat mixte ouvert
Ferroviaire	Lignes nationales, internationales, trains à grande vitesse (TGV)	SNCF réseau
	Trains express régionaux (TER)	Région Grand Est
	RER trinational	Les 7 autorités organisatrices concernées (cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Jura, Soleure, le Land du Bade-Wurtemberg ainsi que la Région Grand Est) se sont regroupées sous l'appellation trireno
Tram	Tram 3	Exploitant : BVB (Basler Verkehrs-Betriebe) Autorité tarifaire : TNW (tarifVerbund Nordwestschweitz)
BUS	Distribus	Saint-Louis Agglomération - Déléataire : Métrocars – (Distribus)
	Bus interurbains	Région Grand-Est
Routes	A35 Plate-forme douanière A35	Etat
	Routes départementales	Département du Haut-Rhin

Autres mobilités	Transports à la demande	Saint-Louis Agglomération
	Parking de covoiturage	Département, Saint-Louis Agglomération, Villes
	Parkings P+R	Saint-Louis Agglomération, villes, département
	Location de voitures Citiz	Saint-Louis Agglomération
Modes actifs		
	Pistes cyclables Les 3 vélos-routes	Saint-Louis Agglomération
	Autres pistes cyclables	Saint-Louis Agglomération et communes
	Sentiers pédestres	Saint-Louis Agglomération et Club vosgien
	Locations de vélos	Office du tourisme (vélos électriques) Offres privées à Kembs et à Saint-Louis

1.2 Les chiffres clés du transport en Alsace

Réseau	
Autoroutes	302 km
Routes nationales	90 km
Routes départementales	6 266 km
Voies navigables	362 km
Fer	716 km de voie ferrée soit 86 km pour 1 000 km ² 162 gares et points d'arrêts

Trafic		
Moyen de transport	Voyageurs	Marchandises
Aéroport de Strasbourg	1,17 millions de passagers en 2007 et 1.1 million en 2009	93 tonnes de fret avionné
Aéroport de Bâle-Mulhouse-Freiburg	6,29 millions de passagers	42 410 tonnes de fret avionné
Aéroport de Colmar-Houssen	1 523 passagers	1 tonne de fret avionné (2013)
Routes		1.64 milliards de tonnes transportées sur la route (2013)
Port autonome de Strasbourg		8,03 millions de tonnes en vrac par voie d'eau
Ports de Mulhouse-Rhin		5,93 millions de tonnes en vrac par voie d'eau
Port de Colmar-Neuf-Brisach		593 000 tonnes en vrac par voie d'eau
Train	939,2 millions de voyageurs TER répartis sur 14 lignes, 19 gares et 143 points d'arrêts	11,3 millions de tonnes transportées par le chemin de fer en 2007

Source : Les chiffres clés du transport en Alsace en 2015 (pour l'année 2014)

1.3 Les flux et le réseau routier

Le réseau routier du territoire du SCOT est dense et s'inscrit dans le cadre du réseau structurant de l'axe rhénan Nord-Sud depuis la Mer du Nord jusqu'à Bâle.

Il se décline également à l'échelle de l'agglomération bâloise comme l'axe structurant traversant la zone urbaine. La traversée actuelle s'avère de plus en plus fréquentée et problématique notamment du point de vue du fonctionnement urbain et de la densité urbaine.

L'augmentation du trafic routier est une tendance générale observée sur l'ensemble du territoire, marquée par une part importante du trafic de poids lourds et l'existence de points de blocage et d'encombrement. Le réseau de routes départementales sur le territoire relie toutes les communes entre elles. Certains axes, de direction dominante Est-Ouest relient l'autoroute A35, les RD 201, 66 et 468 (orientées Nord-Sud), et créent une structure en peigne. Cette organisation peut engendrer des difficultés ponctuelles de circulation, notamment dans le cadre de migrations pendulaires d'Ouest en Est comme c'est le cas depuis le Sundgau vers le pôle urbain bâlois.

1.3.1 Le réseau routier structurant

L'autoroute A 35

Axe principal de la région des Trois Frontières, l'autoroute A35 est une composante du réseau européen avec, en parallèle, l'autoroute A5 côté allemand.

Cette autoroute supporte non seulement un important trafic européen et régional, mais aussi un flux de migrations pendulaires conséquent, notamment entre Mulhouse et Bâle, les deux principaux pôles d'emplois et d'attractivité de ce secteur.

En 2019, sur l'A35, la moyenne journalière tous véhicules s'élève à 50 000 véhicules à hauteur de Blotzheim et à 33 300 au niveau de Saint-Louis.

En 2013, sur cette même autoroute, la moyenne journalière tous véhicules s'élevait à 51 457 véhicules à hauteur de Blotzheim et à 31 310 au niveau de Saint-Louis, soit une baisse de trafics de 2,8% à hauteur de Blotzheim et une augmentation de trafics de 6% en l'espace entre 2013 et 2019.

En 2009, les comptages indiquaient 49 061 véhicules tous confondus à Blotzheim et 28 485 à Saint Louis, soit des augmentations de trafics respectives de 4,9% et de 9,9% entre 2009 et 2013.

Carte du réseau routier du territoire



A titre de comparaison, la situation sur les autoroutes voisines peut être illustrée par les chiffres suivants :

- Sur l'A5 : à Weil-am-Rheim, le trafic journalier moyen est de 31 705 véhicules (chiffres de 2013) contre 29 461 véhicules en 2008, et à hauteur de Ottmarsheim de 14 462 véhicules en 2013 contre 14 536 en 2008 ;
- Sur l'A3 à Rheinfelden, en 2013, le trafic journalier moyen est de 64 050 véhicules contre 54 711 véhicules en 2007 ;
- Sur l'A2, au niveau de Basel/Weil, le trafic journalier moyen en 2012 est de 29 962 véhicules.

La RD 105

La RD 105 est un axe Est-Ouest qui joue un rôle de desserte de premier plan. Il vient, en effet, alimenter toute la partie Sud du territoire, de la Porte du Sundgau à la commune de Héisingue. Il traverse également Saint-Louis et sert de lien entre l'A35 et l'Allemagne via le pont de Palmrain.

Il s'agit également de la seule voie de desserte des zones aéroportuaires Sud, génératrices d'importants trafics routiers liés notamment à l'activité de fret.

En 2009, le contournement de Héisingue a été ouvert à la circulation. Il permet de détourner le trafic routier de l'agglomération et de rejoindre rapidement la RD 419, autre axe de circulation structurant, en évitant ainsi la traversée de Héisingue.

La RD 468

Cet axe, orienté Nord-Sud, suit le tracé du Rhin jusqu'à Bartenheim-La-Chaussée. Il supporte un trafic important de migrations pendulaires et de transit.

En outre, 4270 véhicules en moyenne par jour parcourent la route dite « EDF » le long du Rhin depuis Niffer jusqu'à Kembs et 5740 véhicules par jour rejoignent ensuite l'A35 par la RD 468.

La RD 419

Cet axe qui relie Belfort à Bâle, est un itinéraire de transports exceptionnels dans sa totalité. En continuité avec la RD 105, il irrigue le plateau de l'arrière-pays et supporte un trafic important de plus de 7000 véhicules par jour en moyenne, correspondant aussi bien à des dessertes locales, régionales, qu'à des navettes domicile-travail effectuées en partie par des travailleurs frontaliers.

La RD 473

La RD 473 relie également le Sundgau au contournement de Héisingue en traversant Folgensbourg. Elle se place en alternative à la RD 21 I pour rejoindre la RD 105 et les axes autoroutiers Nord-Sud. Elle supporte un trafic croissant de migrations pendulaires depuis l'ensemble des communes de l'arrière-pays et du territoire du Sundgau.

A l'exception de l'autoroute A 35, la plupart des axes Nord-Sud ont subi une baisse de trafic routier. Ce n'est en revanche pas le cas pour les axes Est-Ouest dont le trafic augmente toujours.

1.3.2 Le réseau routier secondaire

La RD 66 et la RD 201

La RN 66 était, avant l'ouverture de l'A35, le principal axe de desserte de Mulhouse et Bâle. Elle est aujourd'hui reclassée RD 201 de Habsheim à Bartenheim et RD 66 de Bartenheim à Saint-Louis. La RD 201 se poursuit au Sud de Bartenheim jusqu'à Héisingue (ancienne RD 12 bis).

Ces deux axes supportent encore aujourd'hui un trafic important dans le cadre des migrations pendulaires et des trajets de proximité.

La partie de la RD 201 située au Nord du carrefour en dénivelé avec la RD 105 revêt une importance toute particulière pour la desserte des futures zones d'extension Ouest de l'emprise aéroportuaire.



L'A35 depuis l'échangeur de Sierentz



La RD201 à Blotzheim

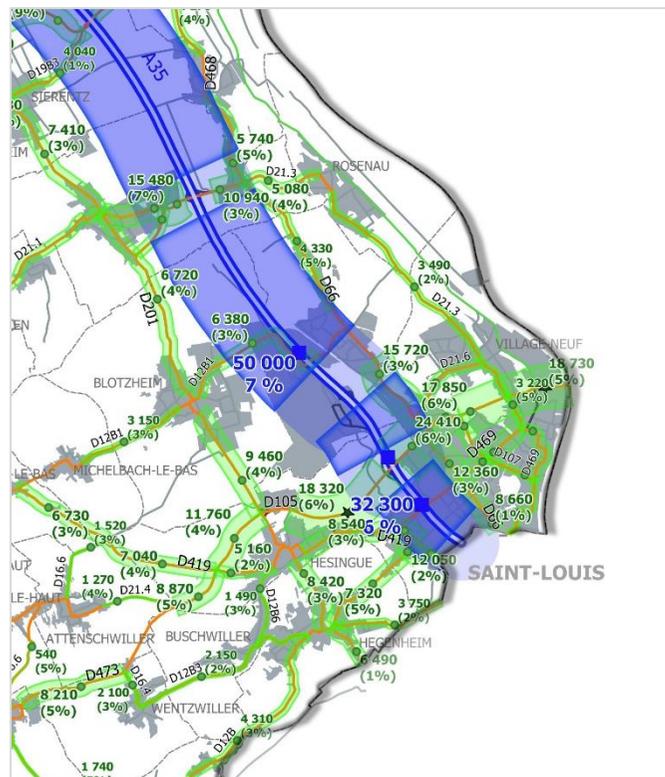
La RD 12

La RD 12 est un des axes qui permet de relier la partie Sud du territoire du SCoT à la Suisse. Elle draine notamment des flux pendulaires vers l'agglomération bâloise. Elle se décline en plusieurs segments secondaires qui desservent les villages alentours entre Saint-Louis et Leymen.

La RD 21.1 et la RD 16.1 relie Roseneau à la RD 419 sur un axe Est-Ouest qui permet la traversée du territoire du SCoT, du Rhin vers le Piémont. Cet axe dessert notamment l'échangeur autoroutier de Bartenheim et les communes de Brinckheim, Kappelen et Helfrantzkirch.

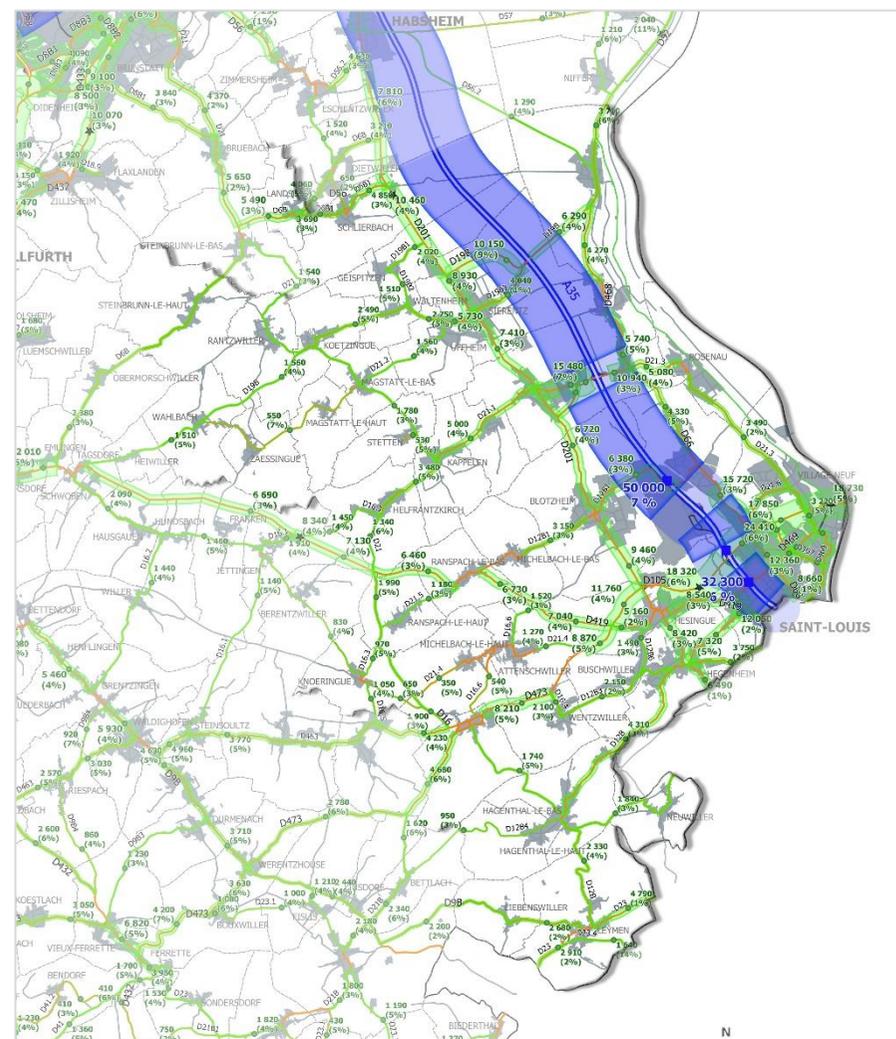
Il supporte un trafic de desserte locale dans le cadre des migrations pendulaires mais également une partie du trafic transversal entre l'axe rhénan et Altkirch.

Zomm sur Saint-Louis et environs



Trafic Moyen Journalier Annuel TMJA : nombre de véhicules circulant au cours d'une journée en moyenne annuelle 2 sens de circulation cumulés

Source : Département Haut-Rhin (trafic routier 2019)



1.3.3 Les principaux dysfonctionnements en matière de déplacement

Les passages de frontière au Pont du Palmrain et de l'A35

Les passages de frontières apparaissent comme des « goulots d'étranglement » entre la France et la Suisse. Les ralentissements et files d'attente existantes sur l'A35 en amont de la douane suisse posent des problèmes, non seulement de sécurité, mais aussi de fluidité du trafic et de desserte des échangeurs situés avant la frontière. Sur les 39 208 actifs, de 15 à 64 ans en 2012, que comptent le territoire, 77,8% se déplacent en voiture et seulement 8,1% utilisent les transports en commun.

Les flux quotidiens aux passages des douanes sont croissants.

En 2007, la moyenne journalière est de plus de 45 000 véhicules aux passages de frontières : 16 807 véhicules journaliers sont comptés au Pont du Palmrain et 26 135 au passage de la douane sur l'A35.

Globalement, en une dizaine d'années, le nombre de passages journaliers a augmenté de 30% sur les trois points principaux d'échange avec la Suisse et l'Allemagne.

Cette augmentation est à mettre en lien avec l'augmentation du trafic routier en lui-même et celui des poids lourds, en particulier dans le cadre du transit des pays du Nord de l'Europe vers le Sud.

La saturation au passage de la douane sur le pont du Palmrain et en zone urbaine aux passages de douanes franco-allemande ou franco-suisse en sont la conséquence directe.

Cette situation pose non seulement des problèmes de sécurité des usagers de cet axe mais aussi de la plate-forme douanière en elle-même.

La gestion des transits transfrontaliers se pose également afin d'améliorer les possibilités d'échanges et d'intermodalité entre les trois pays.

Les poids lourds aux postes frontières

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les passages de frontière sont des « points noirs » notamment pour le transit des poids lourds entre la France et la Suisse (en moyenne 2000 par jour).

La plate-forme douanière actuelle étant trop petite, le stationnement des poids lourds est reporté, par conséquent, sur une voie et sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute A35. Cette situation nuit au fonctionnement et à la sécurité de l'axe et notamment des sorties d'autoroute en amont de la plate-forme douanière.

Elle freine notamment l'accessibilité à l'EAP et la fluidité du trafic au niveau de l'échangeur A35/RD 105. La mise en place d'une plate-forme spécifique de gestion des poids lourds en amont du passage douanier pourrait résoudre une partie de ce problème.

L'échangeur RD 105 / A 35

Cet échangeur est actuellement peu performant pour certains flux directionnels ; il constitue un nœud routier de première importance dans le secteur. Cet échangeur présente ainsi des dysfonctionnements importants en termes de risques et de nuisance, ce qui a conduit le conseil général du Haut-Rhin à inscrire sa modernisation au PDMI 2009-2014.

Sa programmation a également été reprise dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 où il est indiqué que la mise en sécurité de l'échangeur RD 105/A35 améliorera la sécurité et la fluidité du trafic. L'aménagement devra être compatible avec les projets d'aménagement des zones d'activités projetées à proximité de l'aéroport Bâle-Mulhouse et portée par les Collectivités locales.

Sa proximité avec le passage de frontière à Bâle sur l'axe de l'autoroute rejoint la problématique de stockage des poids lourds en amont.

La RD 105 est, en outre, un des axes structurants desservant toute la partie Sud-Ouest du territoire et supporte un trafic important de migrations pendulaires.

Les flux de transit dans les communes

Les communes situées en entrée de territoire sur les routes départementales structurantes orientées Ouest-Est, supportent un trafic de transit croissant, en partie corrélé à la hausse de population dans le territoire et les territoires voisins.

Par exemple, à Folgensbourg, la RD 463 et la RD 473 supportent un trafic de plus de 7681 véhicules/jour qui transitent ensuite par Attenschwiller pour rejoindre la RD 419.

Cette situation engendre des problèmes aussi bien en termes de sécurité que de pollution et autres nuisances dommageables par rapport à la qualité de vie des habitants.

La circulation automobile porte, en effet, atteinte à l'accessibilité piétonne ou douce de certains centres de services et créent des espaces manquants de convivialité et de cohérence urbaine.

Les distances entre les pôles de services, emplois, commerces, équipements et habitat n'en sont que trop importantes et rendent les moyens économes en énergie peu évidents.

Les problèmes de stationnement

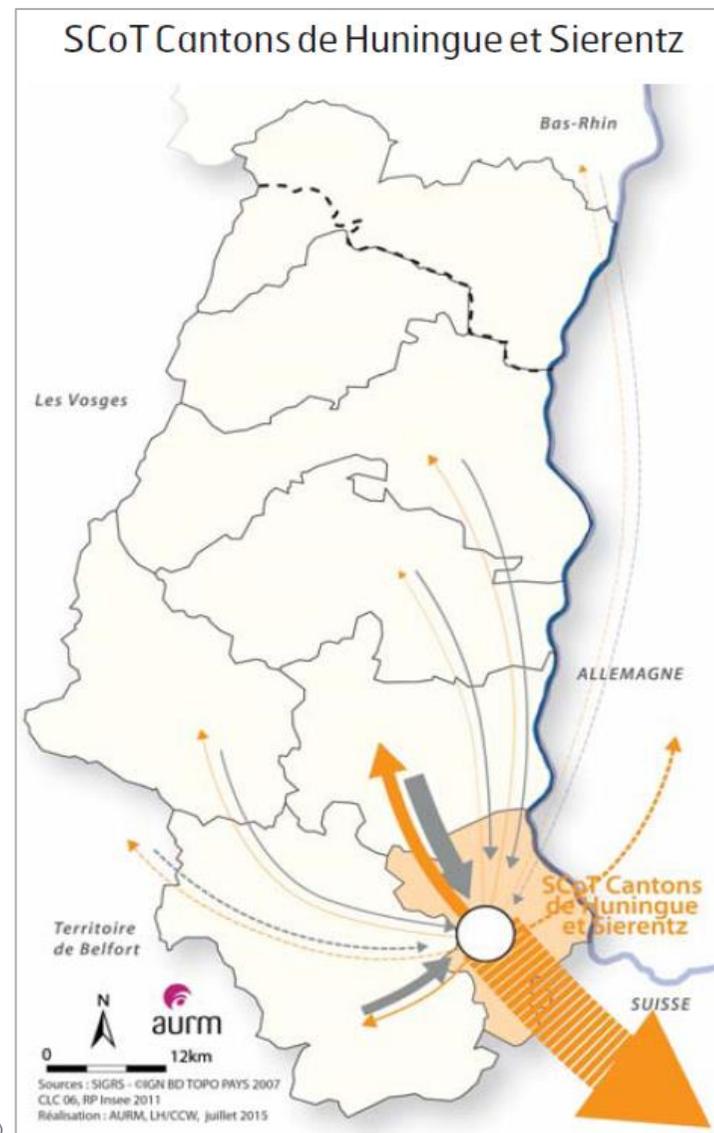
Les espaces centraux, notamment de pôles de services ou les espaces proches de l'agglomération bâloise, subissent une charge très importante de stationnement journalier.

Certains usagers des transports en commun utilisent les espaces publics, et notamment les trottoirs, pour stationner.

En outre, le stationnement étant généralement payant sur la commune bâloise, mais aussi restrictif dans le canton de Bâle ville, certains travailleurs frontaliers laissent leurs véhicules dans les communes situées à la frontière comme à Saint-Louis et empruntent les transports en commun pour joindre leur lieu de travail. Des principes de stationnement limité ont été mis en place sur certaines communes, Saint-Louis notamment, mais il ne s'agit là que d'une réponse partielle.

A terme l'aménagement de parkings-relais permettant d'accéder aux transports en commun sans rupture de charge trop importante contribuera à améliorer cette situation.

Cela passera notamment par le projet de parking-relais en gare de Saint-Louis qui devrait accueillir 740 places. Ce projet est en lien avec l'arrivée du tram 3.



Légende des schémas:
Nombre de navettes domicile-travail 2011
 (Seuil: 50) — Faible (100)
 — Moyen (500)
 — Important (1000)
 — Très important (5000)

1.3.4 Les flux domicile-travail

Définition : Il s'agit du nombre de déplacements quotidiens du domicile vers le lieu de travail, quel que soit le mode de transport utilisé. NB : On ne dispose des données en lien avec l'étranger que dans le sens sortant. Les données sont issues du recensement de la population de 2011 de l'Insee.

Le SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières est caractérisé par d'important flux quotidiens en direction de la suisse, à raison de 15 132 par jour en moyenne en 2011.

Ces flux sortants sont même supérieurs aux nombres de flux internes au territoire SCoT qui s'élèvent à 14 770 par jour en moyenne.

En termes de flux entrants ceux-ci sont relativement faibles puisqu'ils s'élèvent à 665 par jour en moyenne en 2011.

Le SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières dispose également d'une interaction avec l'Allemagne qui représente en moyenne 818 flux quotidiens en 2011.

Flux entrant

Territoire de travail	Territoire de résidence	
	Bas-Rhin (hors SCoT Sélestat)	Autres régions françaises
Sundgau	38	786
Cantons de Huningue et Sierentz	125	540
Région Mulhousienne	1 108	5 689
Thur Doller	98	1 298
Rhin Vignoble Grand Ballon	264	737
Colmar Rhin Vosges	2 085	1 450
Montagne Vignoble Ried	375	320
Sélestat	182	295

Flux internes aux SCoT

SCoT	Cabotage
Sundgau	13 064
Cantons de Huningue et Sierentz	14 770
Région Mulhousienne	76 711
Thur Doller	15 625
Rhin Vignoble Grand Ballon	15 915
Colmar Rhin Vosges	49 298
Montagne Vignoble Ried	7 875
Sélestat	20 796

Flux sortant

Territoire de résidence	Territoire de travail				
	Bas-Rhin (hors SCoT Sélestat)	Autres régions françaises	Suisse	Allem.	Autres pays
Sundgau	120	1 117	7 927	180	4
Cantons de Huningue et Sierentz	98	243	15 132	818	3
Région Mulhousienne	961	2 222	8 498	1 154	30
Thur Doller	155	952	1 123	78	8
Rhin Vignoble Grand Ballon	445	460	1 449	655	0
Colmar Rhin Vosges	2 121	948	694	1 952	23
Montagne Vignoble Ried	570	200	89	125	4
Sélestat	6 397	402	113	1 103	15

1.4 Le transport ferroviaire

1.4.1 Les flux de voyageurs

Le réseau ferré s'étend sur 716 km linéaires en Alsace dont l'axe principal relie du Nord au Sud Strasbourg et Bâle, en parallèle au Rhin et à l'autoroute A35.

Cette ligne est l'une des plus fréquentées de France et est à la limite de la saturation.

En effet, elle supporte à la fois le trafic de voyageurs grande ligne, le trafic du TER 200, le trafic du TER (Train Express Régional) ainsi que le trafic de transport fret.

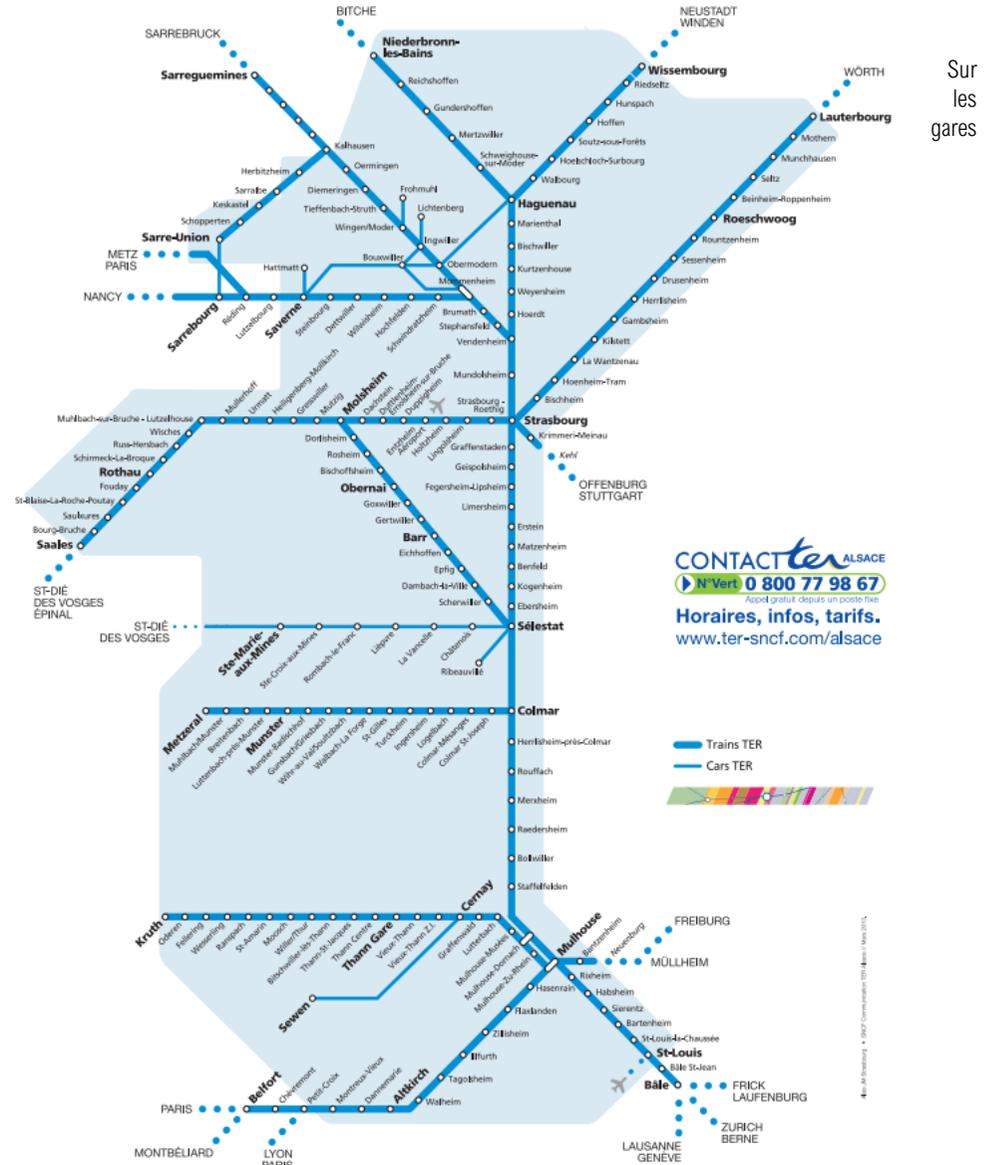
Ceci représente près de 750 trains par jour en circulation et plus de 77 000 voyageurs transportés par jour sur le réseau à raison de 50% d'abonnés du travail, 25% d'abonnés scolaires et étudiants et 25% de voyageurs occasionnels. (Source : SCNF 2013)

Le territoire du SCoT compte une gare (Saint-Louis) et trois arrêts (Saint-Louis-La-Chaussée, Barthenheim et Sierentz).

Seule la gare de Saint-Louis est desservie par le TGV Rhin-Rhône qui a remplacé les trains grandes lignes Paris-Bâle.

Le réseau TER en Alsace

Source : SNCF.fr



du territoire, le nombre de voyageurs par jour se répartit en 2014 de la manière suivante :

Gare	Nombre moyen de voyageur par jour
Sierentz	642
Bartenheim	358
Saint-Louis La Chaussée	124
Saint-Louis	2 812

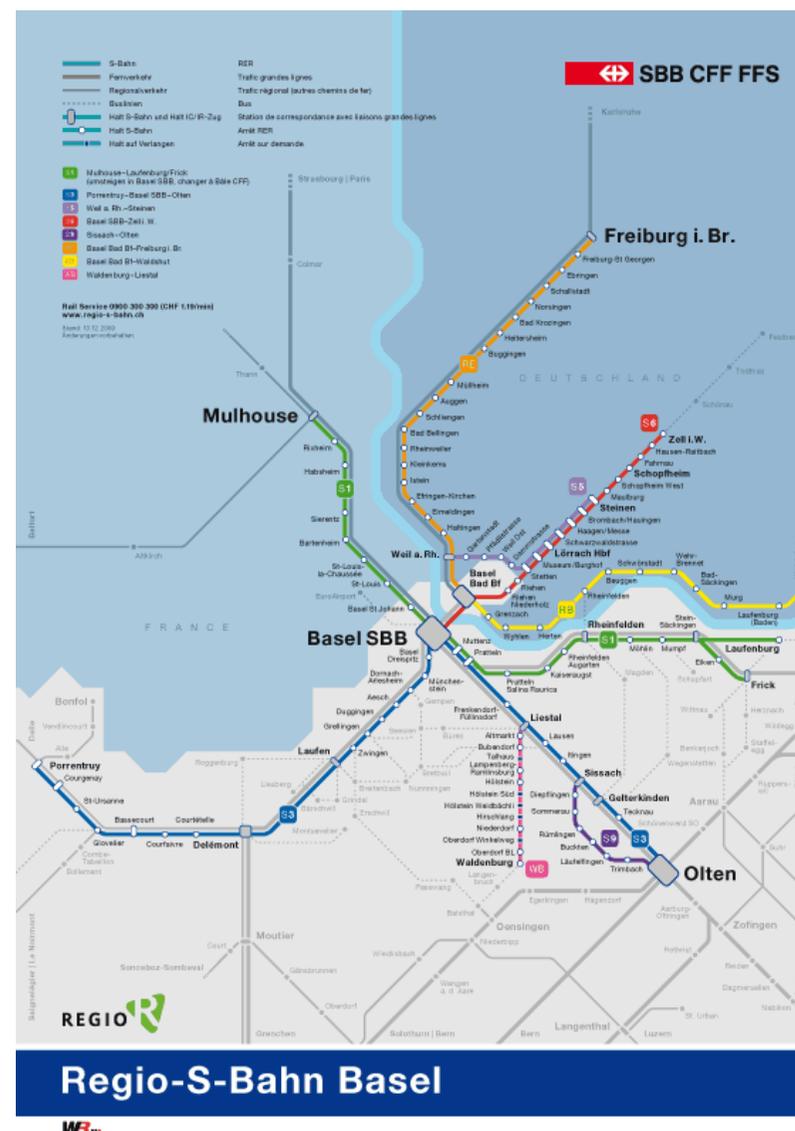
Source : SNCF 2014

Les arrêts de Sierentz, de Bartenheim ainsi que la gare de Saint-Louis ont fait l'objet de travaux de modernisation et d'aménagement de leurs abords entre 2004 et 2006 afin d'améliorer leur desserte, leur fonctionnement et le stationnement en journée :

- Un espace de stationnement d'une centaine de places est ainsi disponible à Sierentz de même qu'un espace de stationnement pour les vélos. L'aménagement sera encore amélioré avec la disparition du silo agricole placé sur le site, ceci au profit de la création d'un pôle-relais.
- A Bartenheim, un espace de 50 places de stationnement et un garage à vélos ont été aménagés.
- Les abords de la gare de Saint-Louis ont également fait l'objet de travaux : un espace fermé et sécurisé de stationnement pour les vélos (265 places fermées et 34 emplacements en libre accès), un espace de dépose-minute et un espace d'attente pour les taxis ont ainsi été créés. En partie Ouest de la gare, une aire d'importance de stationnement sera opérationnelle en 2018 (740 places en parking silo). Elle sera accessible depuis la RD 105.

Le réseau français est interconnecté au réseau Suisse au niveau des grandes lignes et du réseau régional. Bâle bénéficie d'un arrêt TGV, elle est le terminus de la ligne Strasbourg-Bâle (TER 200). La ligne TER Mulhouse – Bâle en omnibus fait partie du réseau Regio-S-Bahn Basel.

1.4.2 Le transport de marchandises par le rail



Le transport de marchandises par la voie ferroviaire est un moyen intéressant pour des transports de grandes quantités. En revanche, les structures de chargement sur les trains et de déchargement ne sont pas calibrées pour de petits volumes.

A l'heure où la spécialisation des entreprises est de plus en plus importante, les délais d'approvisionnement ou de livraison raccourcis et les quantités de marchandises optimisées, le manque de souplesse de ce moyen de transport freine son développement et favorise un report modal au profit de la route.

La Région Alsace contribue à la mise en place de raccordements ferroviaires à partir des quais de chargement des entreprises jusqu'au réseau ferré principal.

Sur le territoire du SCOT, le port de Huningue joue encore un rôle intermodal entre transport fluvial et transport ferré puisqu'une voie permet de rejoindre les axes ferrés français et suisses.

Une ancienne voie ferrée existe entre Blotzheim et le réseau principal, mais cette voie n'est plus utilisée. Son emprise est, d'autre part, remise en cause par le projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport.

1.4.3 Projet de RER Trinational de Bâle

A l'horizon 2030, les voyageurs devront pouvoir se rendre dans les aires bâloises depuis les sept axes du réseau RER et poursuivre leurs parcours au-delà du centre-ville sans avoir à changer de train.

Le concept d'offre du RER trinational prévoit un service cadencé à 30 minutes pour les tronçons périphériques du réseau et à 15 minutes au cœur de l'agglomération grâce à la superposition des lignes dans la zone centrale.

Ce concept d'offre a été coordonné entre les sept partenaires dans l'espace trinational responsables pour le trafic ferroviaire régional. Il est conforme avec la vision d'avenir 2030 du projet d'agglomération de Bâle qui confère au RER trinational de Bâle un rôle stratégique clé dans l'aménagement urbain et dans le développement économique.

Le réseau RER trinational de Bâle se déploiera à partir de la ville de Bâle pour desservir les cantons de Bâle-ville, de Bâle-Campagne, d'Argovie, de Soleure et du Jura, le Land de Bade-Wurtemberg et la région Alsace-Champagne-Ardenne Lorraine. Pour réaliser ce RER, les autorités organisatrices ont créé la plateforme commune trieno.

A l'horizon 2030, tous les axes du réseau RER seront des lignes diamétrales traversant Bâle, qui ne sera plus un terminus :

- Les zones du Birstal, Ergolzthal et Frickthal seront chacune reliées à l'Alsace (EuroAirport/Mulhouse) et à la Bade du Sud (Wiesental/Hochrhein).
- Les gares du Rhin supérieur seront directement reliées à l'EuroAirport via Bâle jusqu'à Fribourgen-Brisgau.

Un nouveau train Regioexpress entre Delémont et Bâle, circulant toutes les heures, renforcera l'offre sur la ligne du Laufenfental.

La réalisation ce RER trinational implique la réalisation d'investissements colossaux notamment pour la réalisation d'un tunnel "Herzstück" pour rejoindre les gares principales de Bâle en passant sous le Rhin.

1.4.4 La nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport

L'EuroAirport est actuellement relié à la gare de Saint-Louis par des navettes de bus cadencées à partir de Saint-Louis ou de Bâle.

Un projet de raccordement ferroviaire est en cours d'étude. Le projet a pour objectif de permettre la desserte directe de l'aéroport de Bâle-Mulhouse par les trains régionaux (TER, TER 200 et S-Bahn) et grandes lignes. Il prévoit la création:

- d'une nouvelle gare implantée directement devant l'aérogare;
- d'une section de voie ferrée de 6 km en dérivation de la ligne existante Strasbourg-Mulhouse-Bâle

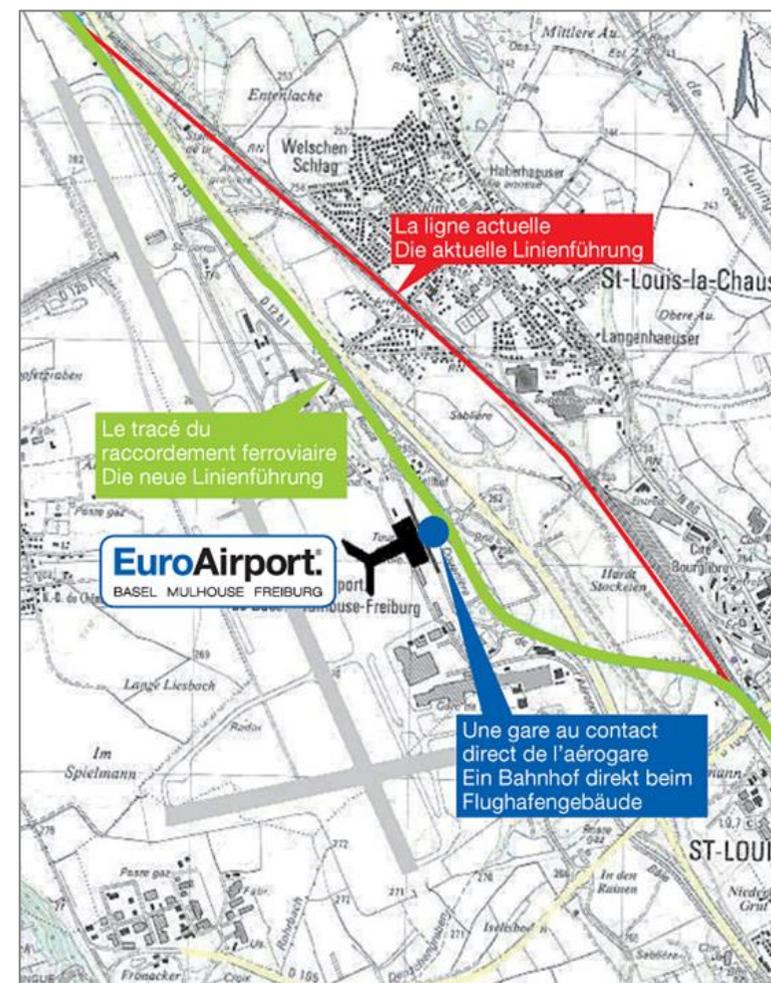
.Le projet prévoit une offre de desserte attractive avec :

- Deux trains par heure et par sens en heure creuse,
- Quatre trains par heure et par sens en heure pleine,
- Des temps de parcours fiabilisé par rapport à l'accès routier,
- La possibilité d'accueillir des TGV.

Le projet est porté par les partenaires SNCF réseaux, EuroAirport, Région Grand Est et l'Office Fédéral des Transports(Suisse).

Environ 6 millions d'utilisateurs par an sont attendus à la mise en service de ces services ferroviaires, dont 1 million de voyage pour les salariés de la zone aéroportuaire. Les travaux pourraient démarrer à partir de 2021 - 2022, pour un objectif de mise en service en 2027.

Principe de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport



1.4.5 La prolongation du tram 3 bâlois

Saint-Louis Agglomération et Saint-Louis ont porté le projet d'extension de la ligne 3 du tram bâlois sur le territoire français. Cette ligne prolonge la ligne du tram Bâlois de 3,3 km dont 2,8 côté français, entre Bourgfelden et la gare SNCF de Saint-Louis. Ce tronçon comporte cinq stations dont quatre en France pour un coût de 63 millions d'euros et a été mis en service en décembre 2017.

Dans ce cadre, un nouveau parking en silo de 740 places a été créé à l'arrière de la gare.

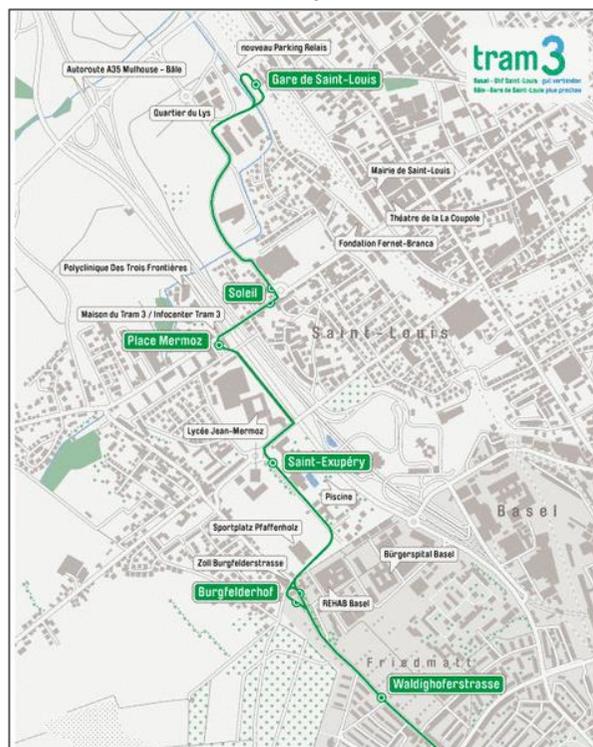
Ces travaux placent la gare de Saint-Louis en véritable plate-forme multimodale, à l'échelle de l'agglomération trinationale de Bâle, d'autant plus que le cadencement est au quarts d'heure.

A terme, il est prévu d'étendre le tram jusqu'à l'aéroport avec une première phase qui desservirait la partie sud du Technoport.

Le tram



Le tracé de la ligne 3 du tram



1.4.6 Desserte spécifique de Leymen par le tram bâlois

Le tramway de la compagnie Baseland-Transport (BLT) traverse la campagne orientale du territoire du SCOT. Dès sa sortie de l'agglomération bâloise, la ligne 10 Dornach-Rodersdorf se faufile à travers la campagne en faisant un crochet par la commune française de Leymen. Elle est desservie à raison d'une rame toutes les 30 minutes en moyenne, de 5h à 1h du matin, et ce en direction de Bâle, de Dornach ou de Rodersdorf. Cette desserte place la gare de Bâle à 30 minutes de Leymen et le pôle industriel de Bâle à 45 minutes. La gare de Saint-Louis reste en revanche à 1 heure de train de cette gare.

Le tram suisse en gare de Leymen

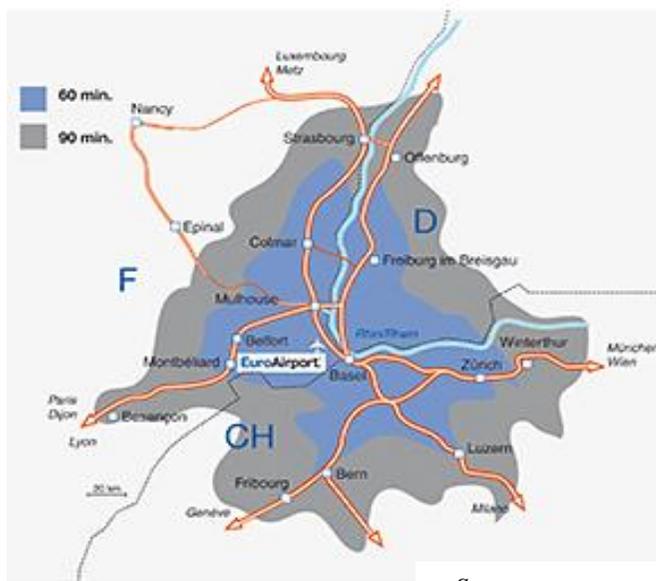


1.5 Le transport aérien

L'aéroport de Bâle-Mulhouse, d'appellation commerciale « EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg » (EAP), est un établissement public de droit international ayant son siège en France. Il est régi par la Convention franco-suisse du 4 juillet 1949 et est le seul aéroport parfaitement binational au monde. De par le statut binational de l'aéroport, la zone aéroportuaire est constituée de trois secteurs douaniers distincts : un secteur suisse, un secteur français et un secteur commun (international).

L'EuroAirport tire remarquablement profit de sa localisation exceptionnelle au centre de l'Europe de l'Ouest et de trois régions économiquement fortes (l'Alsace, le Nord-Ouest de la Suisse et le Bade-Wurtemberg). Il constitue une véritable plateforme trinationale multimodale. Il s'agit de l'aéroport le mieux aménagé de la zone du Rhin supérieur et peut, grâce à ses infrastructures, recevoir tout type de trafic aérien. C'est le 3ème aéroport suisse et le 5ème français. Il joue un rôle décisif pour le succès de l'espace économique et résidentiel de cet ensemble trinational.

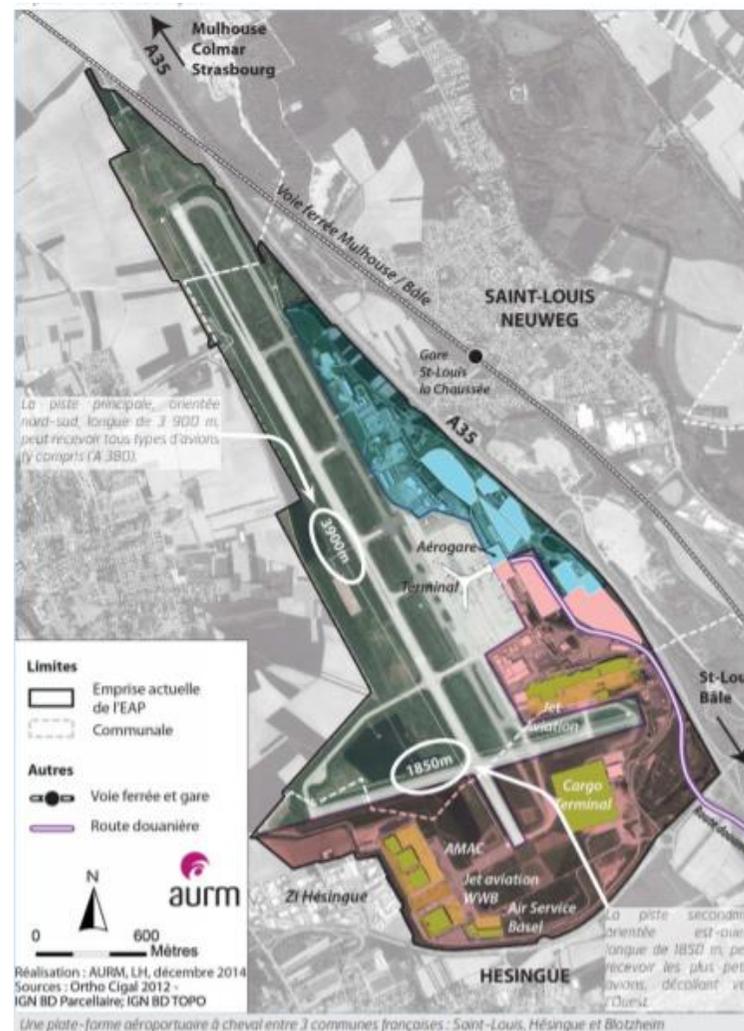
Le positionnement de l'aéroport Bâle-Mulhouse dans son environnement tri-national



Source : www.euroairport.com

Cet équipement de grande emprise, qui couvre à ce jour environ 600 ha, tient une position clé dans l'organisation de la partie sud du territoire français, en limite de la zone urbaine agglomérée. Il se situe à cheval sur les communes de Blotzheim, Hésingue et Saint-Louis.

La plate-forme aéroportuaire



1.5.1 Accès à l'aéroport

En matière de desserte routière, côté français, l'aéroport est directement desservi par l'autoroute A35 et bénéficie d'un échangeur. Le stationnement est assuré par des zones de parkings en surface devant l'aérogare et par un parking silo de 2700 places qui a été inauguré en mars 2017.

Côté suisse, la route douanière, longue de 4 km et qui longe l'A35 permet d'entrer en Suisse sans formalités douanières.

Cet équipement est desservi par différentes lignes de transports en commun :

- une desserte par bus assurée par le réseau Distribus depuis la gare de Saint-Louis ;
- une navette privée depuis Freiburg ;
- une desserte entre la gare de Bâle SBB et l'aéroport assurée par la ligne 50 du réseau de transport en commun de l'agglomération bâloise.

En totalité, cela représente plus de 200 liaisons par jour.

Un projet de raccordement ferroviaire est actuellement à l'étude évoqué au point 1.4.4 ainsi qu'une extension du tram 3 évoquée au point 1.4.5.

1.5.2 Le trafic passager

Le trafic de passager de l'EuroAirport connaît une croissance forte depuis 2011, largement généré par le trafic à bas-coûts. L'aéroport affiche 8,6 millions de passagers en 2018, soit une hausse de 8,7% par rapport à 2017. En 2019, cette augmentation s'est poursuivie et a atteint 9,1 millions de passagers, soit +6% par rapport à 2018.

L'aéroport accueille plus de 20 compagnies aériennes de ligne et dessert plus de 100 destinations dans plus de 30 pays par des vols directs. L'EuroAirport est en mesure de proposer de très nombreuses liaisons intercontinentales par le biais des principaux hubs européens (Londres, Paris, Francfort, Munich, Düsseldorf, Amsterdam, Bruxelles, Madrid, Istanbul et Barcelone).

L'EuroAirport ne constitue pas seulement une porte de sortie vers le monde entier, c'est également une porte d'entrée vers la région pour tous les visiteurs venant de l'extérieur. En 2014, 30% des passagers étaient des touristes à l'arrivée. Ce potentiel peut continuer à se développer grâce à une promotion ciblée du tourisme au niveau régional.

Compte-tenu de l'accroissement de la demande prévu dans le domaine du transport de passagers, le terminal de l'EuroAirport est proche de ses limites de capacité. C'est pourquoi, un projet d'extension et de modernisation du terminal passagers est en cours et devrait être opérationnel à l'horizon 2026.

Trafic passager global annuel 2012-2018 (source: EAP rapport annuel 2018).



1.5.3 La plate-forme économique :

Cette plate-forme est l'une des premiers employeurs du Haut-Rhin. Avec plus de 120 entreprises, en 2018, l'EuroAirport génère 6300 postes directs dont 4700 dans le secteur suisse et 1200 dans le secteur français. Les lieux de résidences des employés se répartissent ainsi en 2018 : 76% en France, 19% en Suisse et 5% en Allemagne (source: EAP rapport annuel 2018).

Les activités industrielles des entreprises Jet Aviation, AMAC Aerospace et Air Service Basel, auxquelles s'ajoute désormais Nomad Technics AG, renforcent le centre de compétence hautement spécialisé dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement et de la maintenance d'avions. Ces sociétés emploient au total plus de 2 100 collaborateurs.

D'autres entreprises sont présentes sur la plateforme, en support des secteurs d'activité des compagnies passager et fret, soit directement auprès des passagers. (source: EAP rapport annuel 2018).

1.5.4 Activité de fret

Le fret de marchandises a enregistré une légère baisse entre 2017 et 2018. Globalement, l'activité de fret diminue légèrement de 1,9% à environ 110 000 tonnes en 2018. L'activité fret se répartit en 3 classes : fret express, le fret tout cargo et le fret camionné.

En tant que plate-forme centrale pour le transport de fret express à l'échelle interrégionale, en particulier pour les chaînes logistiques suisses, sud-badoises et alsaciennes, l'EuroAirport a enregistré une croissance constante depuis 2009. En 2018, il atteint 47 097 tonnes. Les quatre principaux prestataires mondiaux de fret express

sont présents à l'EuroAirport : DHL, FedEx, TNT et UPS. En revanche, l'activité de fret tout cargo⁵ évolue en dents de scies. Il s'élève à 15 711 tonnes en 2018. La part du fret camionné⁶ s'inscrit quant à lui à quelque 47 000 tonnes en 2018.

Fret aérien en tonnes



La nouvelle stratégie de développement du fret s'est tournée vers la réalisation d'installations de traitement à température contrôlée qui permettent de répondre aux exigences des entreprises locales. (cargo-terminal réalisé en 2015); Ces nouvelles infrastructures garantissent une optimisation des processus logistiques ainsi que des processus de livraison et d'expédition efficaces, en particulier pour l'industrie pharmaceutique avec un contrôle continu de la température dans le bâtiment entre 15 et 25°C.

1.5.5 Mouvements aériens (décollages et atterrissages)

En 2018, le nombre de mouvements aériens dans le trafic passagers et fret (vols de ligne et charters) s'élève à 97 270 mouvements au total dont plus de 80% liés aux mouvements passagers. Les mouvements progressent moins vite que le nombre de passagers en raison d'utilisation d'avions de plus grande capacité. (source: EAP rapport annuel 2018).

1.6. Le transport fluvial sur le Rhin

⁵ le fret "tout cargo", transporté par "avion cargo", c'est-à-dire équipé exclusivement pour transporter des marchandises et offrant un fort volume d'emport

En Alsace, les canaux et voies fluviales représentent un linéaire de 380 kilomètres, parmi lesquels le Rhin et le Grand Canal d'Alsace qui occupent une place primordiale et structurante pour le territoire puisqu'ils relient Bâle à la Mer du Nord.

Le trafic fluvial de conteneurs sur les ports du Rhin en Alsace est le plus important de France et poursuit sa croissance.



Passage d'un

à la hauteur de Kembs

porte-conteneur

Les Ports de Mulhouse-Rhin

A Huningue se trouve un équipement portuaire qui fait partie des Ports de Mulhouse-Rhin répartis sur Ottmarsheim, Ile Napoléon et Village-Neuf./Huningue Un syndicat mixte ouvert a été constitué en 2017, composé de la CCI Alsace Eurométropole, VNF, région Grand Est, M2A et SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION pour gérer, aménager et développer le domaine industriel-portuaire.

Le site de Huningue :

Accessible par la RD 105, il se trouve à 3 km de l'A35. IL est proche des autoroutes allemandes et suisses et couvre 30 ha environ . Il est équipé pour les transferts de marchandises avec des capacités de stockage surtout destinées à des marchandises en vrac. Il bénéficie d'un raccordement ferroviaire.

La répartition des marchandises se divise en deux grands types : les produits pétroliers (47%) et les produits agricoles et denrées alimentaires (51%). Le transport de minéraux ne représente que 2% des marchandises transportées.

En 2010, 853 000 tonnes de trafic fluvial ont transité par le port de Huningue.

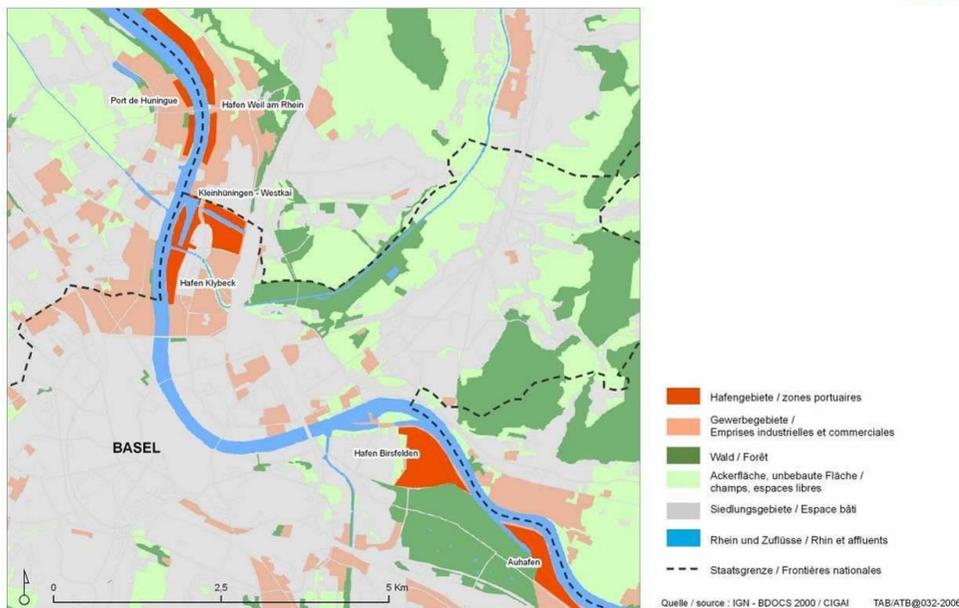
L'association RheinPorts

Les Ports Sud-Alsace s'inscrivent au cœur d'un réseau d'infrastructures portuaires d'envergure européenne. Avec les ports rhénans de Basel Kleinhüningen, Birsfelden, l'Auhafen Muttentz et le port de Weil-Am-Rhein, ils

⁶ Le fret camionné correspond aux marchandises conditionnées pour le transport aérien mais transportées par camion de l'EAP vers les grands hubs de fret aériens (Zurich ...),

sont regroupés dans le cadre de l'association RheinPorts dans l'objectif de trouver des synergies et des coopérations possibles. Au total, ils génèrent un trafic annuel de l'ordre de 13 millions de tonnes.

Hafengebiete in der TAB / Les zones portuaires de l' ATB



La localisation des ports sur l'agglomération bâloise (source : ETB)

1.7. Le bus

1.7.1 Réseau interurbain du Conseil Régional

Toutes les communes du territoire non desservies par le réseau Distribus sont desservies par le réseau interurbain transféré par le Département à la Région en 2017. Depuis, une ligne interurbaine a été transférée de la Région à SLA.

Des accords entre SLA et la Région prévoient le transfert d'une ligne interurbaine supplémentaire et la création d'une section urbaine avec application des tarifs Distribus sur deux autres lignes.

1.7.2 Le réseau Distribus

Saint-Louis Agglomération est l'autorité organisatrice des transports urbains sur le territoire.. Elle a choisi de confier l'exploitation du réseau Distribus à l'entreprise Métrocars avec plusieurs objectifs :

- Assurer l'accessibilité interne de Saint-Louis Agglomération et relier les différents pôles entre eux
- Accéder aux collèges et aux lycées
- Accéder aux emplois internes
- Accéder aux emplois et activités de Bâle

Le nombre de passagers transportés est en augmentation constante depuis sa mise en service. En 2008, le réseau Distribus a transporté un total de 1 360 000 voyageurs, alors qu'en 2012, ce chiffre est passé à près de 2 000 000 de voyageurs transportés 2 554 365 voyageurs en 2017.

Depuis décembre 2017, le maillage de la plaine s'est étoffé avec la mise en service de l'extension de la ligne 3 du tramway bâlois jusqu'à la gare de Saint-Louis. Des transferts de clientèles se sont produits entre bus et tramway et le réseau Distribus a vu sa fréquentation légèrement reculer pour s'établir à 2 489 493 voyageurs. La mobilité globale, Distribus/extension tram 3, a pour la première fois dépassée la barre des trois millions, à 3 235 650 voyageurs.

En 2019, le réseau a poursuivi son développement en étoffant son offre, tant en nombre de kilomètres desservis que de lignes existantes. Une ligne a été cadencée et prolongée jusqu'à Sierentz, une autre a été prolongée jusqu'à Rosenau. Par ailleurs, dans la partie plus rurale situées dans les collines, la ligne régionale reliant Liebenschwiller à Saint-Louis a été transférée à SLA. Son offre a été complété par des services « à la demande » offrant un cadencement à l'heure sur toute la journée.

Le déploiement progressif des lignes de Distribus et le renforcement de leur cadencement devrait se poursuivre dans le cadre du contrat de DSP liant SLA et Métrocars pour constituer une vraie alternative à l'utilisation de la voiture et apporter une réponse aux besoins des populations non motorisées du territoire. Il contribue à lutter contre l'engorgement du réseau routier et à réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

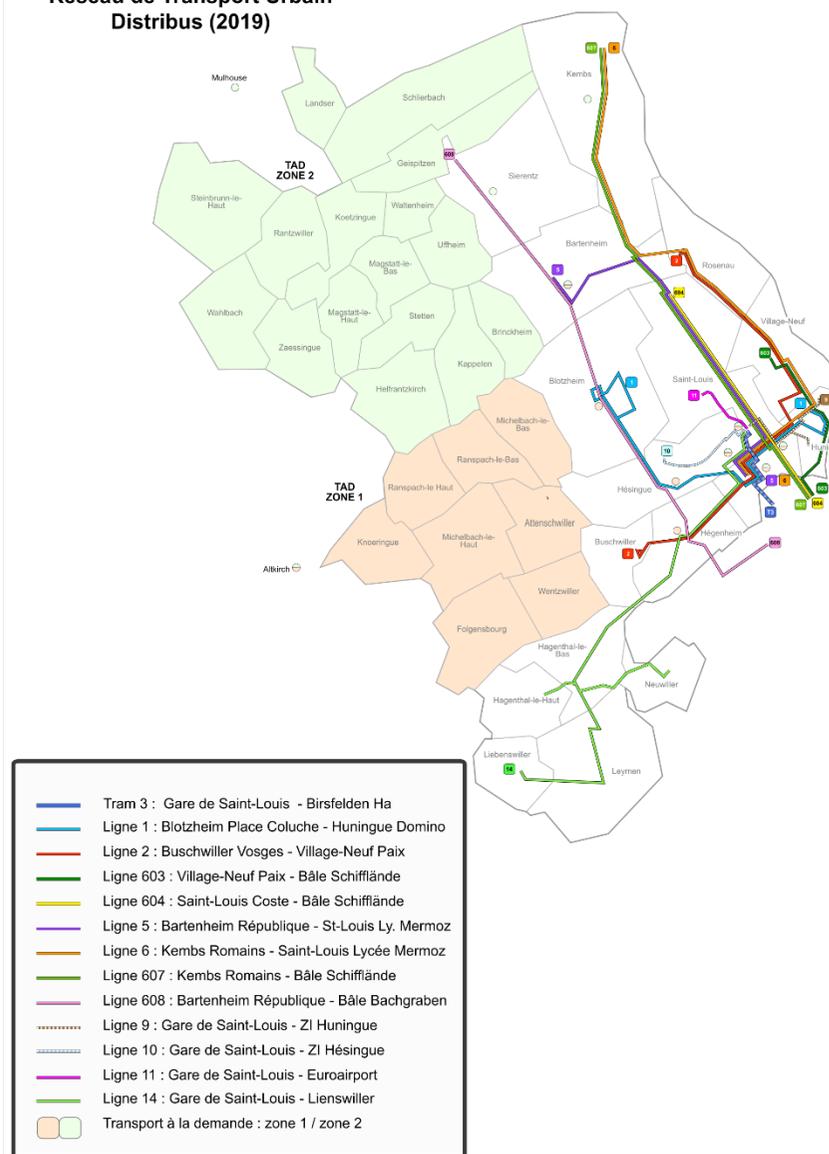


Un arrêt « Distribus »



Un bus « Distribus »

Réseau de Transport Urbain Distribus (2019)



1.7.3 Projet de Car à Haut Niveau de Service Altkirch-Saint-Louis-Bâle

Le département du Haut-Rhin, le Pays de Sundgau et le Pays de Saint-Louis et des 3 Frontières ont commandé en 2015 une étude d'opportunité et de faisabilité pour une liaison express par un Car à Haut Niveau de Service entre le Pays du Sundgau (Altkirch) et l'agglomération de Saint-Louis Bâle. L'étude réalisée en 2016 par le bureau d'études Transamo a conclu que cette liaison s'avérait être essentielle pour réduire les temps de parcours, l'utilisation de la voiture et maintenir le pays du Sundgau attractif et que les conditions étaient réunies pour permettre sa faisabilité.

Trois axes différents ont été proposés. L'axe retenu a été celui offrant le potentiel de demandes le plus important et qui compte aujourd'hui environ 9 300 déplacements par jour tous modes de transport confondus. Cet axe partirait de la ville d'Altkirch en passant par le bourg de Waldighoffen puis aurait pour terminus la gare SNCF de Saint-Louis, offrant un raccordement aux réseaux de transports structurant : TER, RER, Tramway, réseau bus.

Il est estimé qu'un car à haut niveau de service sur cet axe permettrait de transporter environ 540 à 960 passagers par jour ce qui représenterait environ 490 à 870 voitures en moins sur les routes.

1.8. Le Transport à la demande

Depuis mai 2008, les habitants de l'ex communauté des communes de la Porte du Sundgau disposent du service de Transport à la Demande (TAD).

Ce service a été étendu par Saint-Louis Agglomération au territoire de l'ancienne Communauté de Communes des Pays de Sierentz le 1^{er} janvier 2018, avec une amélioration du délai de réservation ramené à 3 heures avant le départ depuis septembre 2019. Il permet aux habitants de se déplacer à l'intérieur de leur territoire et vers les bourgs attractifs de Saint-Louis, Altkirch et Mulhouse.

Depuis la date de mise en place, le nombre d'utilisateurs n'a cessé d'augmenter.

Le service rencontre un vrai succès auprès des personnes qui souhaitent se déplacer vers des lieux de vie, de services ou de commerces de proximité : aller chez le médecin, à l'hôpital, à la banque, faire des courses, aller au marché, rejoindre d'autres villages proches, etc...

Dans la partie sud du territoire, la ligne interurbaine Liebenswiller/Saint-Louis, intégrée au réseau Distribus, s'est substituée au TAD. Elle offre une amplitude de service supérieure et permet des arrivées tôt en gare de Saint-Louis, en correspondances avec les TER.

Des accords entre SLA et la Région prévoient le transfert d'une ligne interurbaine supplémentaire et la création d'une section urbaine avec application des tarifs Distribus sur deux autres lignes.

A l'image de ce qui a été fait sur la ligne Liebenswiller /Saint-Louis, il est envisagé de compléter l'offre de ces lignes par des services cadencés sur demande qui viendraient se substituer au TAD zonal actuel

1.9. Les réseaux d'entreprise

Le territoire est également desservi par deux réseaux d'entreprises qui permettent à leurs salariés de rejoindre leur lieu de travail :

- le réseau de l'entreprise PSA Mulhouse qui dessert un axe Mulhouse-Saint-Louis et un axe Mulhouse – Sierentz – Helfrantzkirch
- le réseau de l'usine CICE (Compagnie Industrielle de Chauffe-Eau, basée à Saint-Louis) qui relie Mulhouse à Saint-Louis.

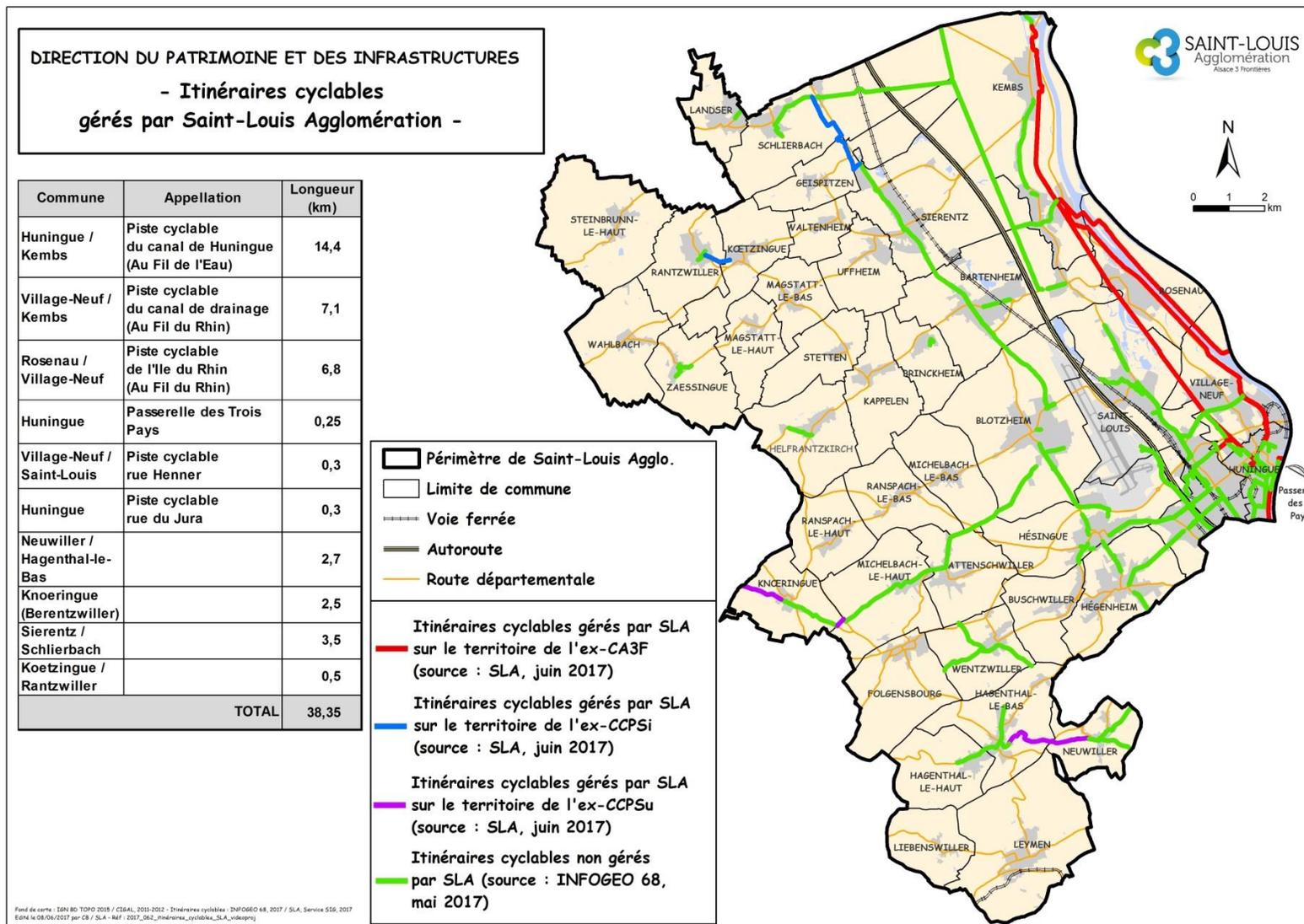
1.10. modes actifs

1.1 Les pistes et itinéraires cyclables

Durant les dix dernières années, en lien avec l'augmentation des besoins en déplacements et des préoccupations croissantes en termes de qualité de vie et de développement durable, les collectivités ont développé un réseau de pistes cyclables sécurisées. Localement, ce réseau bénéficie d'aménagements en site propre sur une partie importante de son tracé. C'est le cas de la piste cyclable du Canal de Huningue, de la piste cyclable le long du Rhin ou encore de celle qui relie Sierentz à Bartenheim. D'autres tracés sont aménagés en site mixte ou en bande cyclable. Le réseau reste, cependant, plus développé le long de la bande rhénane et de Blotzheim à Knoeringue. Le tracé continu de la piste cyclable le long du Rhin est identifié en « Eurovéloroute ».

Le réseau actuel apparaît insuffisant pour bien desservir l'ensemble du territoire et notamment pour offrir des itinéraires sécurisés de rabattement vers les lieux de transports (gares..).

Saint-Louis Agglomération a validé fin 2019 un schéma global futur des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire pour l'ensemble des usages (domicile-travail ; loisir...) avec un programme de réalisation ambitieux.



La



*passerelle des Trois Pays piéton cycles sur le Rhin entre
Huningue et Weil-am-Rhein*

La piste

cyclable le long du Rhin reliant Huningue à Bâle



Les EuroVélo route

Le territoire est traversé par trois EuroVélo route : la voie 6, 5 et 15.

L'EuroVélo 6 – Atlantique-Mer Noire - 3650 km

Cet itinéraire va de Nantes à Belgrade.

En France, sur près de 1 300 km de parcours aménagé, l'EuroVélo 6 relie l'Alsace à l'Atlantique. A partir de Bâle la voie traverse le sud alsace pour rejoindre le territoire de Belfort.

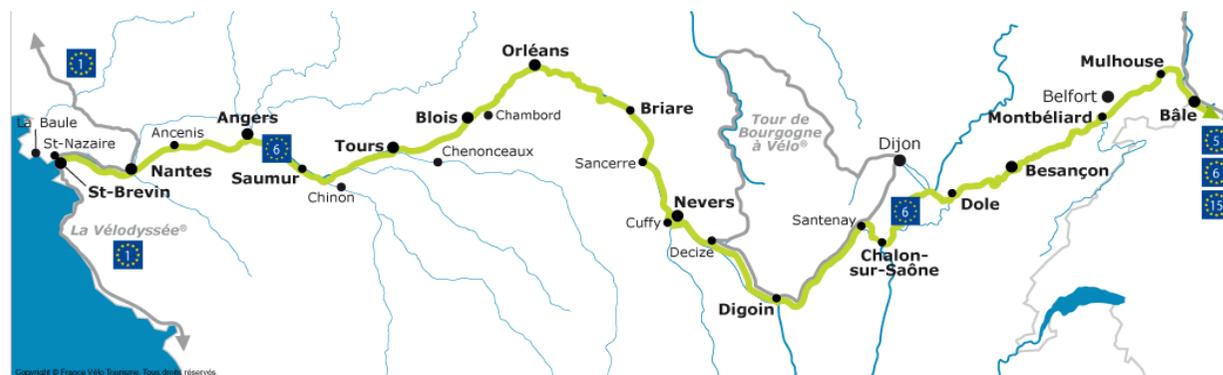


Panneau à Saint-Louis



L'EuroVélo 6 :
En haut – Tracé
Européen

Source :



L'euroVélo 5 – la via Romea Francigena – 3 900 km

Elle relie Londres à Brindisi en Italie en traversant 7 pays.

En Alsace, l'euroVélo 5 (EV5), permet de rejoindre la ville de Huningue au départ de Sarreguemines, soit 348 kilomètres.

Ainsi, cette voie traverse plusieurs communes du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières comme Sierentz, Hésingue et Saint-Louis.



LÉGENDE

 Voie cyclable en site propre revêtue	 Bande cyclable
 Voie à circulation restreinte revêtue	 Voie à circulation restreinte non revêtue
 Route	

Source : www.eurovelo.com

L'EuroVélo 15 (EV15) – la route du Rhin 1 230 km

Longue de 1 233 kilomètres elle permet de traverser 4 pays européens de la source du Rhin à son embouchure dans la mer du Nord.

Ce parcours permet notamment de passer par Kembs et de traverser la Petite Camargue Alsacienne près de la commune de Roseneau.



1.10.2 Les sentiers pédestres

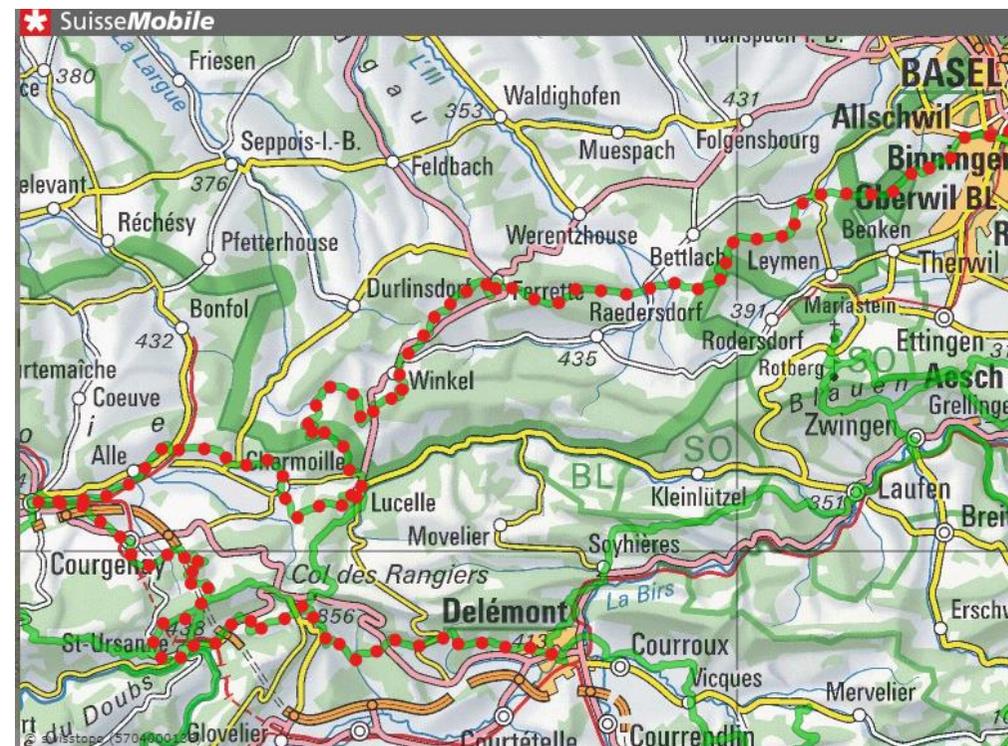
Un réseau dense de chemins et sentiers entre les villes et villages existent principalement dans un but de promenade et de loisir. Les ex communauté de communes ont mis en place des boucles de promenades autour des villages et entre-eux.

Un souhait de développer des circuits balisés transfrontaliers avec la Suisse a été exprimé lors de rencontres transfrontalières.

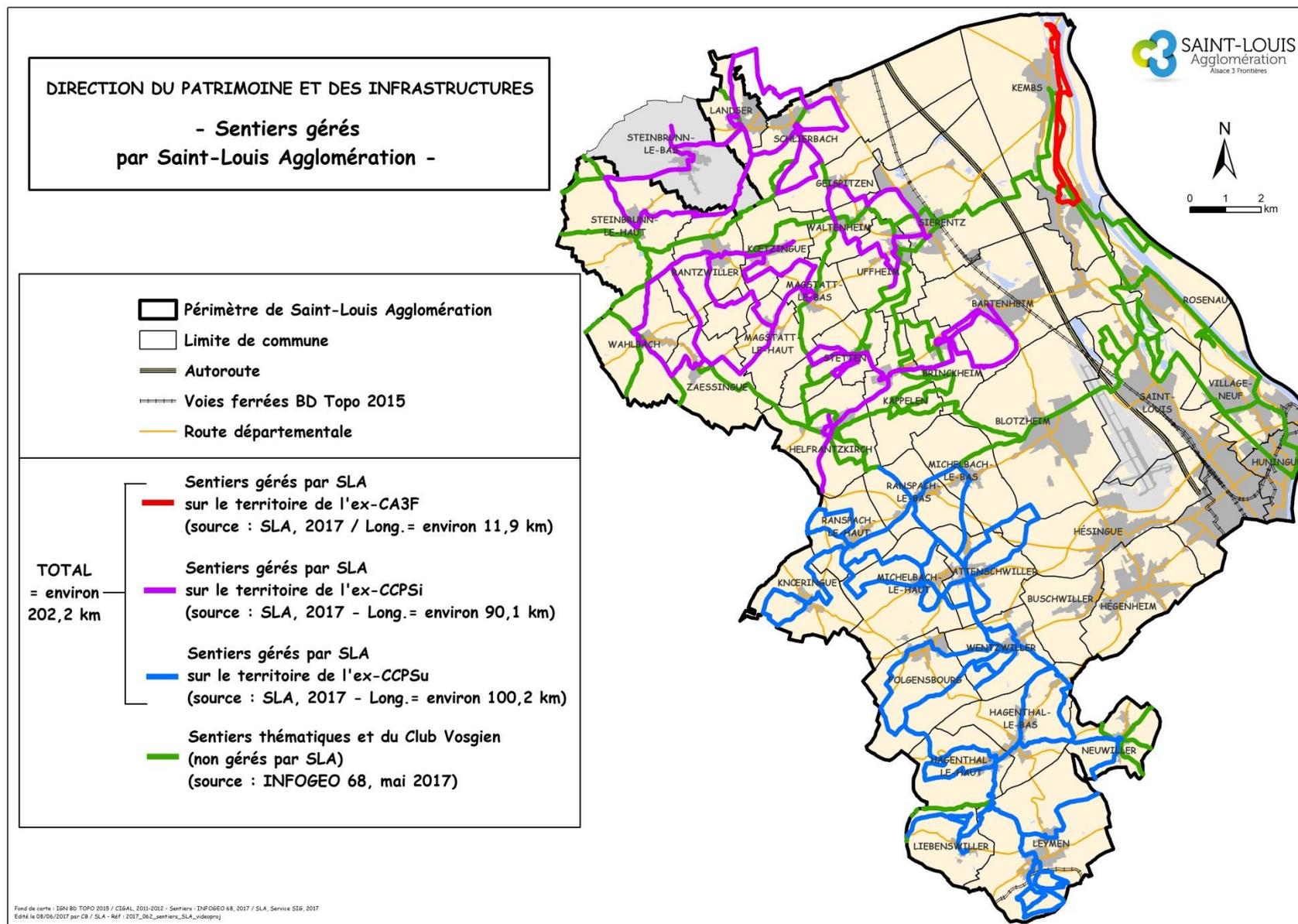
Le territoire est également traversé par des sentiers de grande randonnée :

- le GR 531 qui traverse toute l'Alsace de l'Outre-Forêt au jura alsacien (Soultz-sous-Forêt_Leymen
- la via Jura Régio de Bâle à Délémont

Un chemin creux entre deux communes



La via Jura Régio de Bâle à Délémont



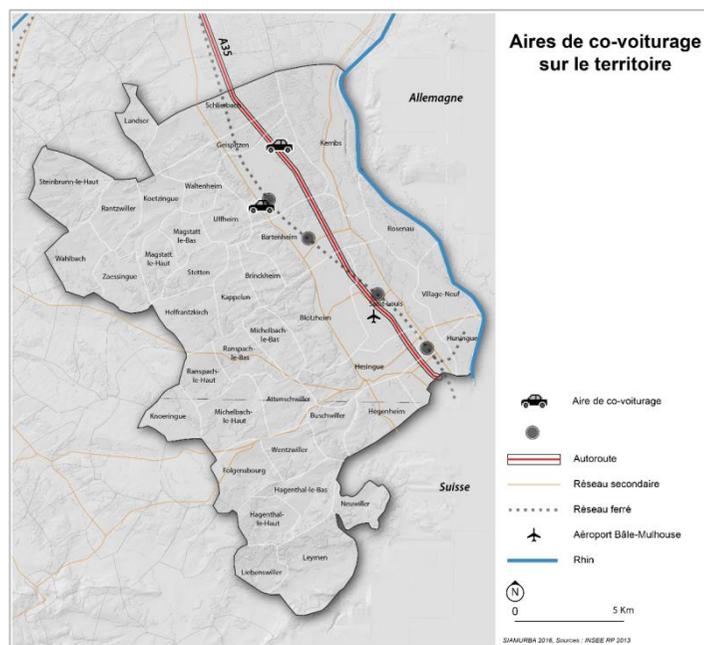
1.11 Le covoiturage

Les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont mis en place une plate-forme de covoiturage en ligne sur le site www.covoiturage67-68.fr. Grâce à cette plate-forme les utilisateurs peuvent inscrire leur trajet afin de proposer leur trajet et inversement les utilisateurs peuvent rechercher un trajet au sein de la plate-forme. En 2016, 183 trajets courants sont répertoriés pour pas moins de 2 100 utilisateurs à l'échelle des deux départements.

Au sein du territoire SCoT, seules 2 aires de covoiturage sont dénombrées :

- L'une à Sierentz Sud sur le parvis du Lidl;
- L'autre au niveau de l'échangeur A35/RD 19 bis de Sierentz.

Les aires de covoiturage sur le territoire du SCoT



www.covoiturage67-68.fr

Source :

1.12 L'autopartage

Citiz Alsace est un site d'autopartage de véhicules créé en 2001 qui a implanté ces premiers véhicules à Mulhouse, Colmar et à Cernay. Saint-Louis est ainsi la 4^{ème} ville dans laquelle Citiz s'implante dans le Haut-Rhin. Aujourd'hui ce service compte environ 220 abonnées dans le Haut-Rhin.

L'autopartage est une solution alternative qui permet, en complément des transports collectifs et de la bicyclette, de bénéficier d'un véhicule en libre-service uniquement en cas de besoin avec des tarifs tout compris (assurance, carburant, entretien, ...), à partir de 2€/heure et 0,32€/kilomètre. Ce service s'adresse aux particuliers et aux professionnels qui recherchent un usage pratique, raisonné et économique de la voiture en ville.

Sur le territoire SCoT, seule Saint-Louis est concernée avec deux voitures (catégorie citadine et intermédiaire) implantées à 50 mètres de l'entrée de la gare de Saint-Louis.

1.13 Les plans de déplacements des entreprises

Il existe peu de plans déplacements entreprises sur le territoire et leur développement constitue un objectif qui est inscrit dans le PCAET en cours.

Au vu du nombre d'entreprises implantées sur le territoire, une grosse marge de progression est envisageable qui aurait pour conséquence de lutter contre l'engorgement des routes et l'émission de gaz à effet de serre et autres particules polluantes.

II- Les autres moyens de communication : Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

2.1 Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN)

La Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont lancé un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Conformément à la loi Pintat et à la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2009, le SDTAN poursuit les objectifs suivants :

- bâtir un document opérationnel de court/moyen/long terme décrivant une situation à atteindre en matière de couverture numérique de la région,
- analyser, au sein de ce document, le chemin à parcourir pour y parvenir et la part prévisible qu'y prendront les opérateurs privés,
- arrêter des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte des objectifs ou simplement permettre de les atteindre.

Dans le cadre du SDTAN, la cible à long terme pour l'Alsace doit être la desserte généralisée de son territoire en FTTH.

Dès la période 2015-2020, une action forte sera conduite pour assurer la desserte FTTH de l'ensemble des communes principales de chaque intercommunalité, afin que ces villes puissent bénéficier des mêmes services que ceux qui seront disponibles sur les agglomérations de Strasbourg, Mulhouse et Colmar notamment. Par la suite, sur la période 2021-2030, le déploiement des réseaux FTTH se poursuivra sur les autres communes, en particulier sur celles qui auront fait l'objet d'opérations de montée en débit sur la période 2013-2015.

Bilan de la fibre optique en Alsace à fin 2015 dans les zones denses

Ce sont 452 394 prises éligibles au THD en Alsace sur 880 629 logements (INSEE 2012), soit plus de 50% des foyers qui peuvent accéder au THD par Numéricable :

- Dans le Haut-Rhin, ce sont 139 098 prises qui sont éligibles au Très Haut Débit par SFR-Numéricable sur 360 197 logements soit un taux de couverture de presque 39%.
- Dans le Bas-Rhin, ce sont 313 296 prises qui sont éligibles au Très Haut Débit par SFR-N.

Les réseaux de fibre optique du Haut-Rhin sont nettement moins fournis dans les zones denses que celles au sein du Bas-Rhin :

Très Haut Débit en Alsace dans les zones non denses

Pour les zones moins denses, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), de 2015 à 2020, il s'agit de raccorder en fibre optique les zones d'activités économiques et les principaux établissements publics qui ne le sont pas. Le THD devait également être déployé en direction du

grand public sur les communes les moins bien couvertes en ADLS et sur la commune principale de chaque bassin intercommunal.

Les zones blanches mobiles en Alsace

Le gouvernement et l'ARCEP ont communiqué une liste complémentaire de communes où il n'y a même pas un réseau téléphonique mobile, donc de réseau en 2G. Sur les 238 communes identifiées, en Alsace, on retrouve 5 communes qui n'ont pas du tout de réseau téléphonique mobile. Aucune de ces 5 communes n'est située sur le territoire du SCoT.

Raccordement en fibre optique des zones d'activités

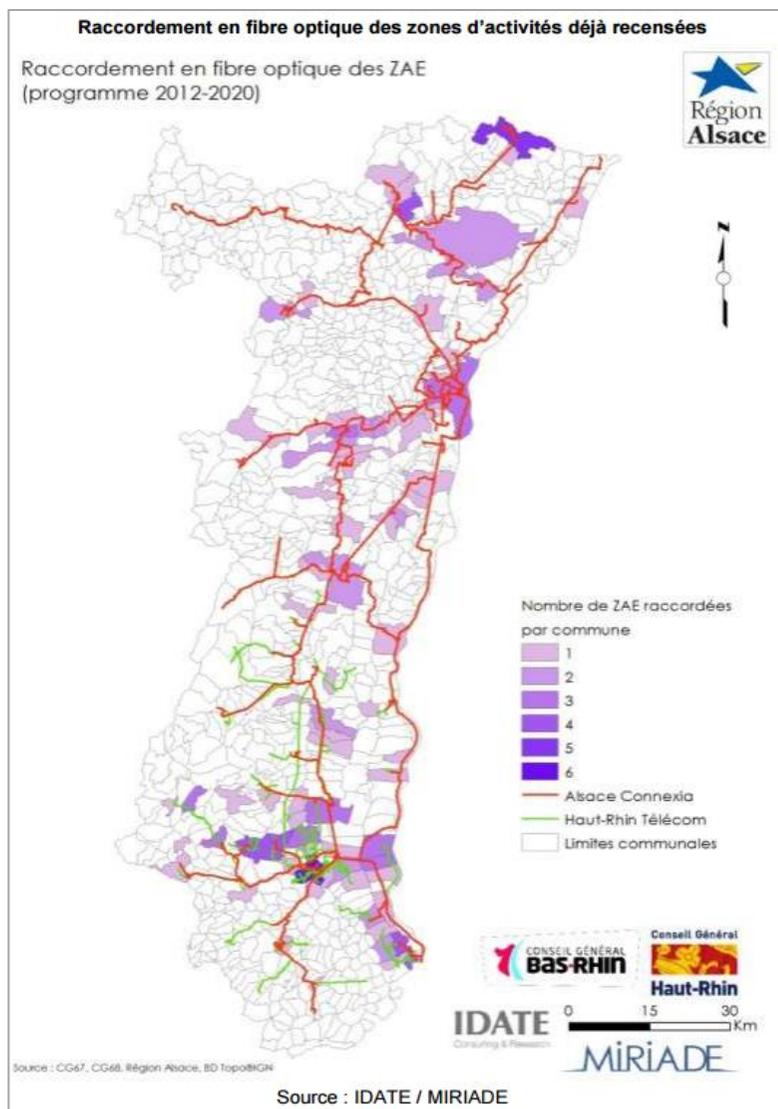
La desserte interne en fibre optique réalisée à l'intérieur des zones d'activités permettra à terme de bénéficier du label national « ZA THD », ce qui renforcera sensiblement leur attractivité vis-à-vis de l'accueil des entreprises.

Le contexte Alsacien : un risque réel de fracture numérique

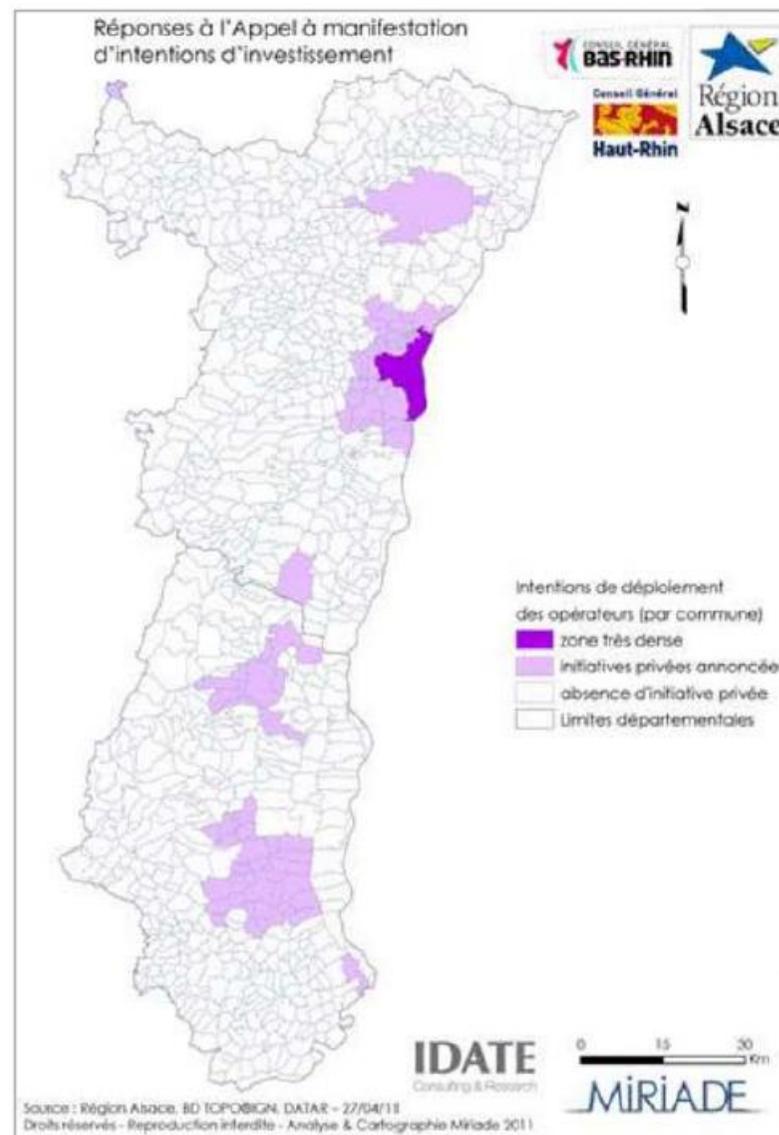
- La commune de Strasbourg dite « zone très dense » où tous les opérateurs déploient la fibre optique sur leurs fonds propres
- 72 communes où le déploiement de la fibre optique est intégralement pris en charge par un opérateur privé (en Alsace, il s'agit d'Orange) ;

Ainsi, ce sont 73 communes d'Alsace qui sont concernées par le déploiement de fibre optique pris en charge par un opérateur soit 8% des communes de l'Alsace (représentant 885 000 habitants soit 49% de la population totale de l'Alsace).

Sans une intervention publique forte, 51% de la population serait à l'écart du Très Haut Débit. Ainsi, la création d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) Très Haut Débit à l'échelle de l'Alsace s'est vu nécessaire.



Source : SDTAN 68



Le RIP THD est un réseau public mis à la disposition de tous les fournisseurs d'accès internet (principe de libre-accès par location).

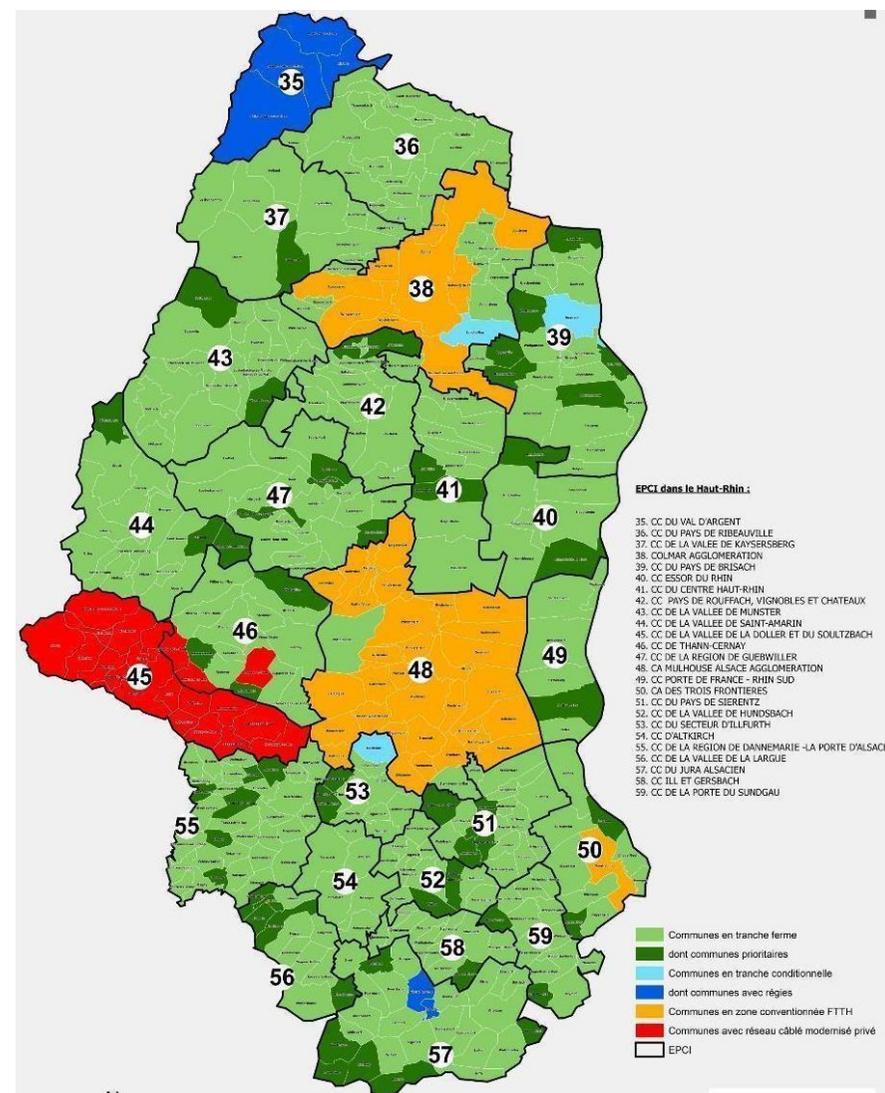
L'opérateur est chargé de toutes les tâches liées au réseau Très Haut Débit, il porte les études, réalise les travaux, assure l'exploitation et la commercialisation, et apporte aussi un financement.

Le périmètre de la concession THD Alsace est exclusivement en fibre optique et est composé :

- D'une **tranche ferme** concernant 696 communes (~380 000 prises) qui ne disposent aujourd'hui que d'un accès internet par ADSL (réseau téléphone) où
 - les opérateurs privés ne financent pas sur fonds propres un déploiement de fibre optique ;
 - éventuellement existe un réseau câblé, mais uniquement télédistribution (ou internet à moins de 30 Mbit/s).

- D'une **tranche conditionnelle** comprenant
 - ❖ 95 communes (~100 000 prises) qui disposent actuellement d'un réseau câblé avec internet d'au moins 30 Mbit/s et où la fibre optique est possible :
 - à l'échéance de la convention avec le câblo-opérateur ;
 - selon volonté de la commune / EPCI de ne pas conserver un réseau câblé.
 - ❖ 9 communes en régie câblée avec un débit internet d'au moins 30 Mbit/s où le traitement se fera selon le choix local de conserver ou non la régie.

Les communes déficitaires en ADSL seront les premières communes équipées en fibre optique à l'horizon 2017-2018. A l'échelle du Haut-Rhin se sont 55 communes concernées dont Buschwiller, Knoeringue, Koetzingue, Liebenswiller, Magstatt-le-haut, Roseneau et Zaessingue pour le territoire du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières. Pour les autres communes le déploiement s'échelonne de 2019 à 2022



Transports et déplacements - Synthèse et chiffres clés

- Un territoire bien irrigué grâce à de nombreux modes de transports développés (aéroport, autoroute, réseau ferré, réseau de bus, ...) ;
- Un réseau routier développé et structurant, convergeant notamment sur Saint-Louis ;
- Une ligne TER qui traverse le territoire SCoT et qui permet de relier les grandes agglomérations alentours ;
- Des réseaux de transports en commun :
 - Le réseau Distribus ;
 - Le Transport à la Demande ;
 - Deux réseaux d'entreprises qui permettent aux salariés de rejoindre leur lieu de travail ;
 - Le réseau interurbain développé par le Conseil Départemental du Haut-Rhin ;
- De nombreux projets en cours et à venir :
 - Le prolongement du Tram Bâlois jusqu'à l'EAP ;
 - Le développement d'un Car à Haut Niveau de Service d'Altkirch à Saint-Louis Bâle ;
 - Le développement de l'EuroAirport ;
 - ...
- Des modes de transports doux, utilisés principalement dans le cadre des loisirs (nombreux chemins de randonnées, pistes cyclables, ...
- Un service de covoiturage régional, et une dynamique en faveur du covoiturage sur le territoire SCoT avec le développement d'aires de covoiturage (2 aires à Sierentz) ;
- Le déploiement du très haut débit et de la fibre d'ici à 2025 pour l'ensemble des communes du territoire SCoT.

AFOM – Transports et déplacements

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre en infrastructures de transport et en qualité des dessertes exceptionnelle : tous les modes sont présents ; L'EAP impulse un dynamisme considérable ; - Toutes les infrastructures majeures sont situées dans la plaine rhénane ; - La voie ferrée Strasbourg-Bâle est une chance pour le territoire ; - Des axes routiers secondaires à l'échelle du territoire bien structurés favorisant l'accessibilité de l'ensemble des communes ; - Une offre en transports en commun multiple (Lignes de trains, Tram 3, Réseau Distribus, Réseau interurbain, transport à la demande, ...) - La gare de Saint-Louis devient une véritable plate-forme multimodale à l'échelle de l'agglomération trinationale ; - Le port de Huningue bénéficie d'une desserte trimodale (fer-route-eau). 	<ul style="list-style-type: none"> - Un problème récurrent d'encombrement aux postes frontières sur l'A35 dont l'issue dépend de l'Etat français ; - Des infrastructures routières et ferroviaires globalement saturées (principalement la RD105 à l'entrée de Saint-Louis et dans les communes limitrophes) ; - Une forte dépendance aux transports individuels pour les déplacements quotidiens dans le Sundgau ; - Le relief du territoire qui augmente les distances et réduit les possibilités de déplacements domicile-travail en vélo ; - Des liaisons douces insuffisamment développées à l'échelle du territoire, principalement limitées aux loisirs. - Un faible réseau d'aires de covoiturage sur le territoire ; - La voiture reste la part modale largement majoritaire ;
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Saint-Louis Agglomération associé au Projet d'Agglomération de Bâle avec des financements à la clé ; - Le prolongement des lignes de tramway bâlois ; - Le projet de RER trinationale de Bâle comprenant le raccordement ferroviaire de l'EuroAirport ; - D'importants projets routiers (réaménagement de la RD105 et de ses échangeurs, contournement routier de Héisingue/Hégenheim ; - Le changement de gouvernance du Port de Mulhouse-Rhin. - Existante d'un Schéma de l'organisation des mobilités sur l'aire de Saint-Louis-Agglomération à l'horizon 2030, prévoyant notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de parkings relais ; - Le renforcement de la desserte par les bus urbains ; <ul style="list-style-type: none"> - D'interconnecter les liaisons France / Allemagne. - De réaliser une liaison Altkirch-Saint-Louis en Bus à Haut Niveau de Service. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comment limiter l'augmentation du trafic de transit dans les communes du Sundgau ? - Comment gérer l'accroissement prévisible des mouvements pendulaires en provenance du Sundgau et les points de congestion routier ? - Comment maîtriser les flux routiers liés aux grands projets urbains (technoport, EAP, Dreiland) ? - Contournement routier Héisingue / Hégenheim qui reste non acté ;

Enjeux – Transports et déplacements

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

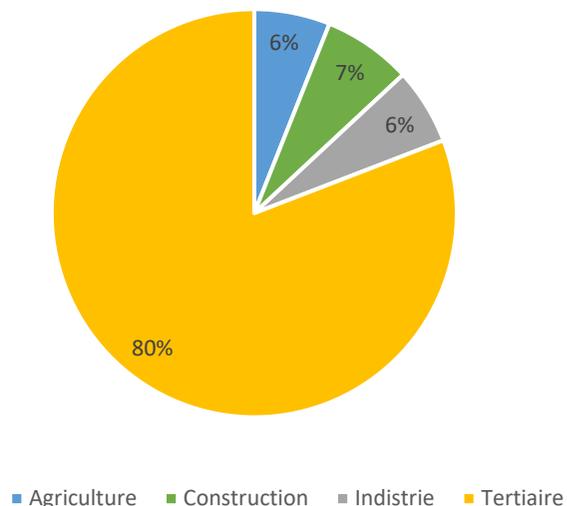
- Développer l'intermodalité : parkings à vélo, aires dédiées au covoiturage, articulation entre réseaux de bus, routier et ferroviaire ; notamment au niveau des pôles gares et des parkings de covoiturage afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle ;
 - Continuer le développement des transports collectifs aussi bien urbains qu'interurbains ;
- La confirmation du rôle majeur du pôle multimodal au niveau de la gare de Saint-Louis dans le schéma de mobilité ;
- Le maintien de la qualité de vie des habitants du territoire par une meilleure gestion des flux de transit et des nuisances engendrées par les infrastructures de transport ;
 - L'optimisation des infrastructures routières existantes pour un maintien de la fluidité du trafic ;
 - L'amélioration des conditions de circulation des points noirs actuels ou potentiels (échangeur A35 / RD 105, stationnement des poids-lourds, accessibilité aux zones de projet, liaisons transfrontalières...) ;
 - Le développement des itinéraires de déplacements doux ;
 - Le maintien d'un accès à la voie d'eau ou la collaboration avec les territoires voisins pour gérer certains flux de marchandises

Économie

IV- Activités du territoire

1.1. Structure du tissu économique

Répartition des établissements actifs du territoire par activité



Source : INSEE – données CLAP 2015

Le territoire du SCoT du Pays de Saint-Louis Trois Frontières dénombre près de 5 000 établissements actifs répertoriés en 2015, toutes activités confondues. Territoire marqué historiquement par l'activité industrielle, le poids de l'activité tertiaire dans l'économie est aujourd'hui particulièrement élevé : elle représente 80 % des établissements en 2015. Ces activités tertiaires se sont particulièrement développées ces dernières années : le secteur a gagné 8 points depuis 2009. Leur représentativité dans la répartition de l'ensemble des activités est élevée mais reste globalement conforme à la moyenne observée à l'échelle du Haut-Rhin (78%).

Part de l'activité tertiaire par rapport aux autres secteurs dans le Grand Est et dans le Haut-Rhin

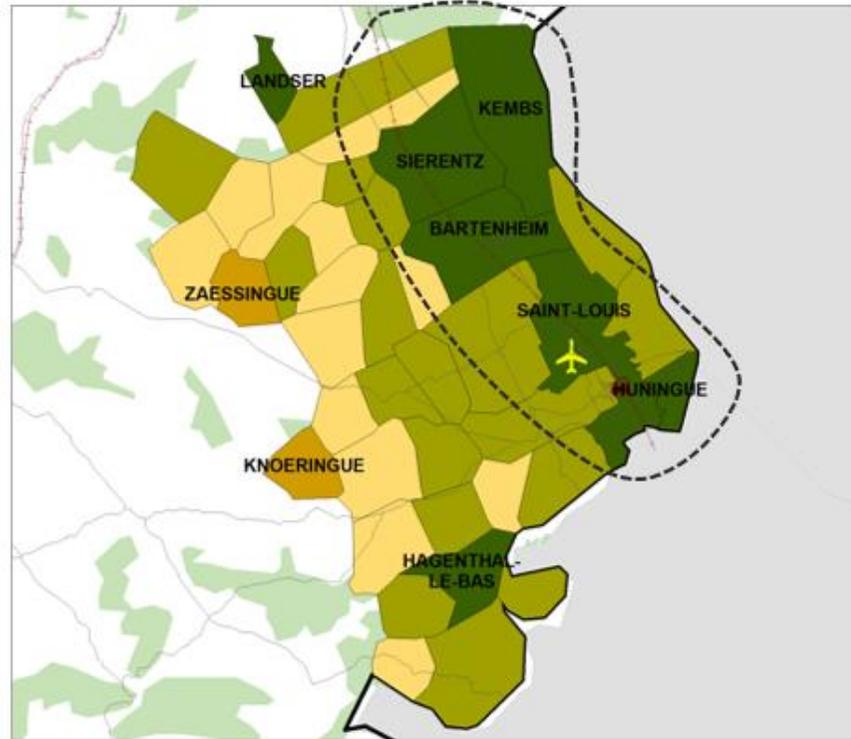
Grand Est		Haut Rhin	
Agriculture	9%	Agriculture	6%
Tertiaire	75%	Tertiaire	78%
Industrie	6%	Industrie	6%
Construction	10%	Construction	9%

Au sein de ce secteur tertiaire, 81% des activités du territoire sont issues des secteurs du commerce et services et 19% des secteurs de l'administration publique. Ces chiffres sont conformes à la répartition départementale.

Le territoire de Saint-Louis Trois Frontières présente un poids de l'activité agricole conforme à la moyenne départementale, notamment en lien avec les activités présentes sur le périmètre géographique des ex Communautés de Communes des Portes de Sundgau et dans une moindre mesure du Pays de Sierentz.

2 Part de l'économie présentielle

Analyse de l'économie présentielle par nombre d'établissements



Taux d'établissements dans la sphère présentielle Par commune



Source : INSEE, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) 2015

* **Les activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou des touristes.

Les activités non-présentielles sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes

62 % des établissements économiques et 59 % des effectifs salariés du territoire relèvent de la sphère présentielle*, ce qui est directement liée aux constats précédents (forte représentativité des activités tertiaires). Cependant, comparativement aux niveaux moyens départementaux et régionaux (dont le taux d'établissements ayant une activité présentielle est de 65 %) ces chiffres s'avèrent relativement faibles.

L'activité du territoire SCoT est globalement équilibrée entre économie présentielle et non présentielle. Bien que de manière moins marquée qu'au niveau départemental et régional, **elle reste cependant tournée d'avantage vers une économie endogène, basée sur la satisfaction des besoins de la population résidente.**

Cette part importante de l'économie présentielle est directement liée aux constats précédents (forte représentativité des activités tertiaires).

Répartition des établissements par sphère économique	SCoT	Haut-Rhin	Grand Est
Economie non présentielle	38 %	35%	35 %
Economie présentielle	62 %	65 %	65 %

Répartition des effectifs par sphère économique	SCoT	Haut-Rhin	Grand Est
Economie non présentielle	41 %	24 %	24 %
Economie présentielle	59 %	76 %	76 %

Les communes de **Huningue, Hésingue, et Village Neuf** présentent un nombre important d'effectifs travaillant dans la sphère non présentielle alors que le nombre d'établissements de cette même sphère reste faible : cette singularité induit la **présence de quelques grands groupes travaillant à l'export**. 5 des 9 principales entreprises du territoire en termes d'effectif salarial sont en effet localisées sur ces trois communes.

Les 8 principales entreprises présentes sur le périmètre SCoT du Pays de Saint-Louis Trois frontières

Nom de l'entreprise	Secteur d'activité	Commune	Effectif*
Bubendorff Volet Roulant	Fabrication d'autres produits industriels	Saint-Louis	500
DSM Nutritional Products France	Fabrication d'autres produits industriels	Village-Neuf	460
Cryostar	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines	Hésingue	450
Novartis Pharma	Fabrication d'autres produits industriels	Huningue	383
Weleda	Fabrication d'autres produits industriels	Huningue	360
Trench France	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines	Saint-Louis	305
Aéroport Bâle-Mulhouse*	Transports et entreposage	Saint-Louis	292
BASF Performance Products France	Fabrication d'autres produits industriels	Huningue	287

* Voir Zoom suivant

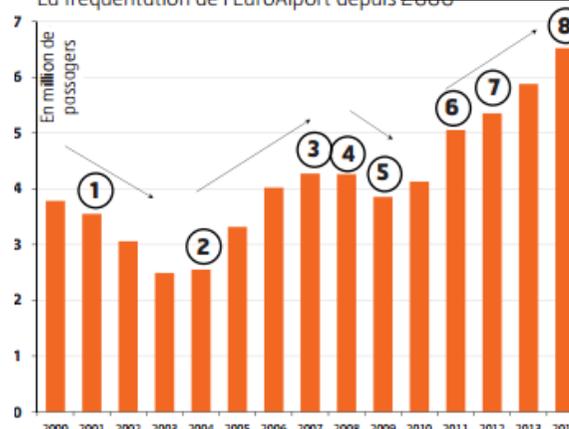
Enfin, l'analyse de l'économie présente met en avant la particularité de la ville de Saint-Louis : la ville comptabilise le plus gros effectif salarial et le plus grand nombre d'établissements du SCoT, mais regroupe de nombreuses activités de services (administrations, commerces...), d'où une activité et des emplois restant majoritairement dans la sphère présente.

3 Zoom sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse

L'aéroport de Bâle-Mulhouse est l'un des pôles d'activités majeurs du territoire du Pays de Saint-Louis Trois Frontières. Il regroupe en effet un total d'environ 120 entreprises en 2018.

Le site observe une bonne dynamique, notamment en lien avec une fréquentation en constante hausse : 9,1 millions de passagers ont été enregistrés en 2019, ce qui représente une croissance de +70 % par rapport à 2012 qui affichait 5,3 millions de passagers. Cette évolution est cependant fortement corrélée à l'actualité économique et sociale.

La fréquentation de l'EuroAéroport depuis 2000



- ① Attentats du 11 septembre 2001, faillite de Swissair en octobre 2001.
- ② Arrivée d'easyJet en 2004.
- ③ Mise en service du TGV Est Européen en juin 2007.
- ④ Coupe d'Europe de Football de 2008 co-organisée par la Suisse et l'Autriche : 25 000 passagers supplémentaires en juin 2008.
- ⑤ Crise économique.
- ⑥ Mise en service du TGV Rhin-Rhône en décembre 2011.
- ⑦ Quatre années consécutives de records de fréquentation : 2011, 2012, 2013 et 2014.
- ⑧ + 11 % de fréquentation entre 2013 et 2014 : plus forte progression des aéroports de sa catégorie en Europe.

L'EuroAéroport se positionne ainsi aujourd'hui comme le **5^{ème} aéroport de province français, et le 3^{ème} aéroport national Suisse.**

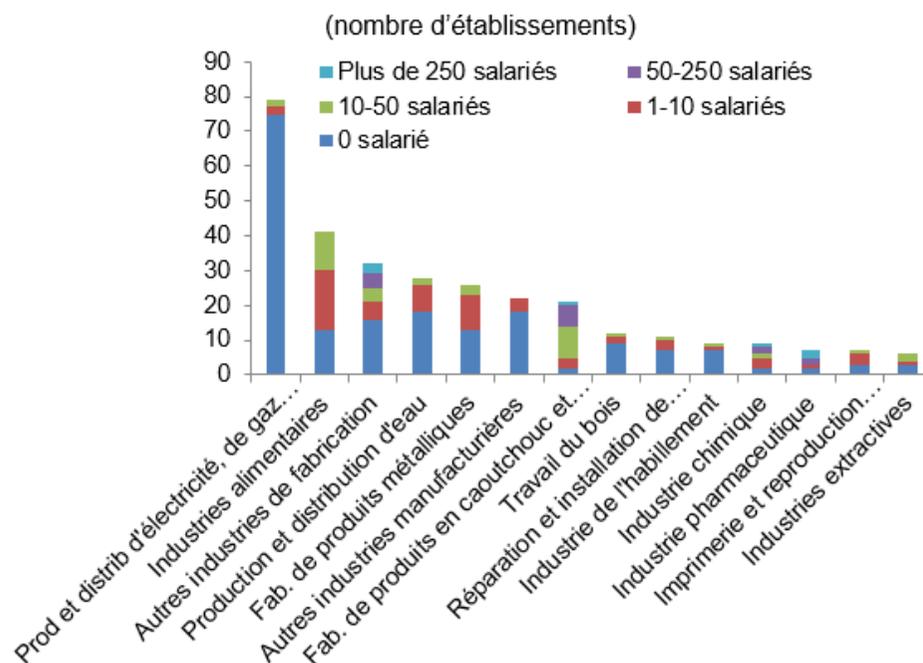
60 à 80 aéroports sont desservis quotidiennement dans 30 pays (Europe, Afrique du Nord, Moyen Orient), ce qui lui confère également un **rayonnement « euro-méditerranéen »**. Enfin, le site apporte au territoire d'autres **atouts non négligeables en matière d'économie :**

- le développement du tourisme, avec pas moins de 30 % de touristes à l'arrivée,
- le poids économique du fret aérien, avec 110 000 tonnes de fret traitées par l'Euroairport en 2018 et un nouveau Cargo Terminal de 21 000 m² réalisé en 2015 (objectif de capter 50 % du fret aérien de la région trinationale d'ici 2020, contre 20 % en 2014).

1.4 Zoom sur les activités industrielles

large majorité des entreprises ne comporte aucun salarié (en lien avec la présence de nombreux sièges sociaux et d'auto entrepreneurs), sept établissements du territoire emploient toutefois plus de 250 salariés.

Activités industrielles par type d'activité



Source : INSEE, SIREN-NAF 2015

Le poids de l'industrie du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières est principalement porté par la production d'énergie : ces activités représentent un quart des établissements industriels en 2015.

Cependant, la plupart des établissements de cette catégorie ne comporte aucun salarié, ce qui induit notamment la présence de sièges sociaux sans emplois effectifs au lieu de travail, ainsi qu'un nombre élevé d'auto entrepreneurs dans le secteur.

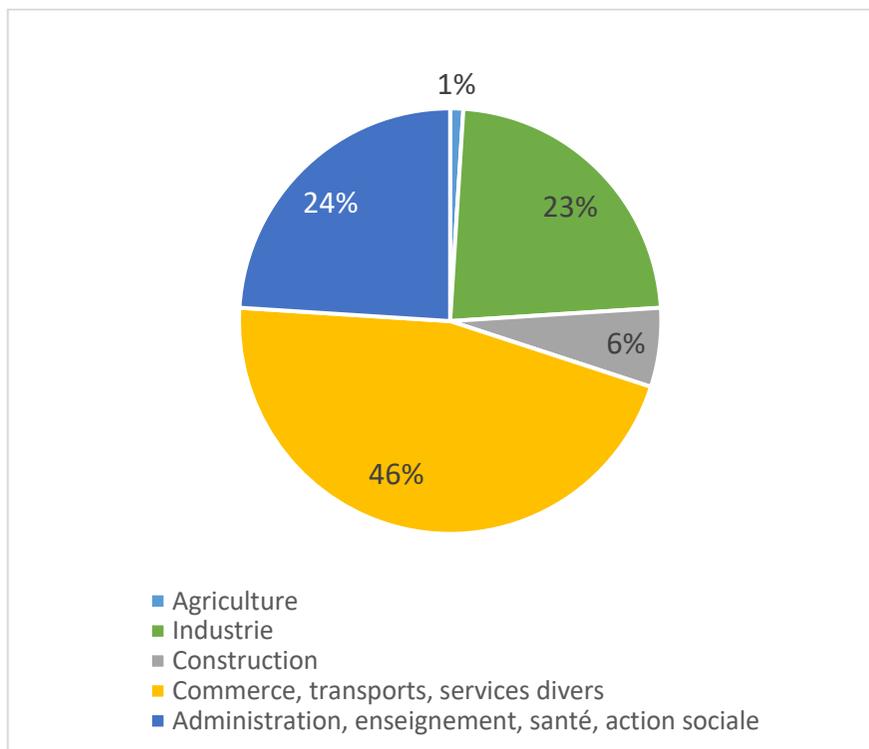
D'autres secteurs d'activité permettent quant à eux de diversifier les savoir-faire et sont source d'emplois. C'est le cas pour l'industrie alimentaire (14 % des établissements), la fabrication d'objets, de machines et de textiles (14 % des établissements), ainsi que la distribution d'eau (9 % de ces mêmes établissements).

L'économie industrielle regroupe en majorité de Très Petites Entreprises (TPE) et de Petites et Moyennes Entreprises (PME). En effet, plus de 80 % des établissements industriels recensent moins de 10 salariés. Si une

V- L'emploi et la population active

2.1 L'emploi par secteurs d'activités

Répartition des emplois du territoire par secteurs d'activités



Source : INSEE – données 2016

On dénombre, en 2016, environ 24 000 emplois sur le territoire du Pays de Saint-Louis Trois Frontières, soit 8,6% des emplois du département Haut-Rhin.

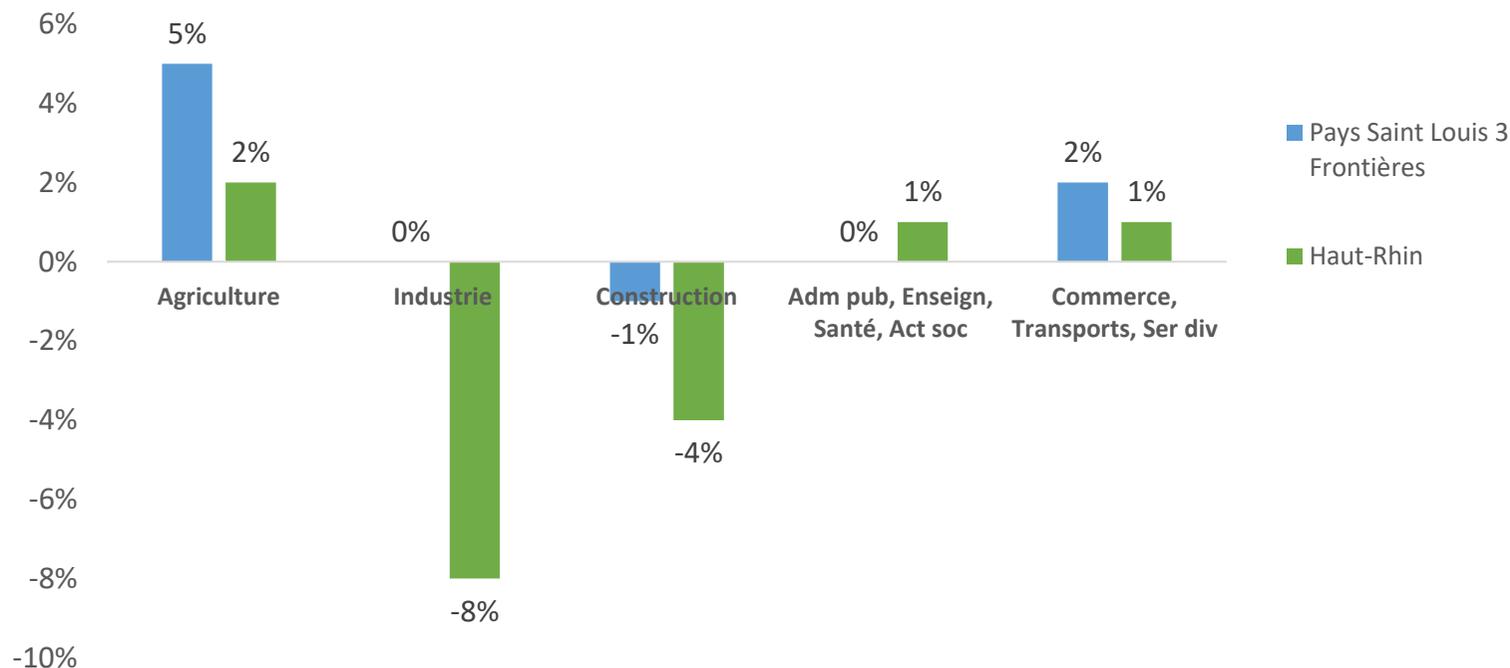
En lien avec la forte tertiarisation du Pays de Saint-Louis Trois Frontières, les emplois du territoire sont très majoritairement regroupés dans les secteurs d'activité du commerce, transports, services et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale. Ces deux secteurs concentrent en effet 70 % des emplois du territoire. Ces chiffres restent toutefois en dessous des moyennes observées aux niveaux départemental et régional (72 % d'emplois tertiaires).

A l'inverse, la part de l'emploi industriel est plus développée que celle du Haut-Rhin (+5 points), et encore davantage en décalage avec celle du Grand Est (+7 points). Les emplois du SCoT dans le secteur de l'industrie représentent aujourd'hui 11 % des emplois totaux de l'industrie au sein du département du Haut-Rhin.

Répartition de l'emploi (%)			
	SCoT	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre d'emplois	24 061	279 274	2 067 626
Agriculture	1 %	2 %	3 %
Industrie	23 %	18 %	16 %
Construction	6 %	7 %	6 %
Commerce, transports, services divers	46 %	41 %	41 %
Administration, enseignement, santé, action sociale	24 %	31 %	34 %

La part importante de l'emploi dans le secteur industriel comparativement au poids du nombre d'activités sur le territoire induit la présence de quelques entreprises très pourvoyeuses d'emplois (cf. zoom précédent) localisées sur le territoire.

2.2 Evolution de l'emploi salarié secteur d'activité de 2012 à 2016 par secteur d'activité



Source : INSEE 2012/2016

L'évolution de l'emploi sur le territoire du Pays de Saint-Louis Trois Frontières met en avant une évolution positive, notamment en comparaison des territoires voisins :

- De fortes baisses d'emplois sont enregistrées au niveau départemental dans le secteur de l'industrie, quand en parallèle le périmètre du SCoT maintient son nombre d'emplois en la matière.
- La tertiarisation des activités est marquée sur le territoire avec une évolution positive du nombre d'emplois dans le secteur commerce, transports et services, de manière toutefois relativement similaire aux territoires voisins.
- Enfin, le secteur de l'agriculture évolue très fortement sur la période au sein du Pays de Saint-Louis Trois Frontières, mais doit également être mis en parallèle avec un nombre d'emplois bien plus faible que dans les autres catégories (environ 340 emplois agricoles en 2016 contre plus de 11 000 emplois dans le secteur commerce, transports et services divers par exemple).

Ces différentes évolutions permettent au territoire de gagner des emplois depuis 2012 (près de 250 emplois supplémentaires en 4 ans), ce qui au niveau départemental, mais également national constitue une exception. Le territoire est donc aujourd'hui dynamique en matière d'emplois, une dynamique dont l'enjeu sera le maintien dans les années à venir.

2.3 Zoom sur les emplois de l'aéroport de Bâle-Mulhouse

En 2018, environ 6300 emplois sont recensés au sein de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, ce qui en fait le 2^{ème} pôle d'emplois du Haut-Rhin (le premier pôle d'emplois étant PSA Mulhouse – 7 500 emplois). L'évolution du nombre d'emplois, bien que positive depuis 1980, reste fortement corrélée au trafic de passagers, au fret ainsi qu'au développement et à l'activité des établissements industriels.

De plus, si un nombre conséquent d'emplois directs est généré par le site, ceux-ci restent cependant principalement localisés dans le secteur douanier suisse :

	Nombre de salariés (en 2018)	Nombre d'entreprises (en 2014)
France	1 200	57
Suisse	4 700	65

Source des données 2018 : EAP- rapport annuel 2018

D'importantes liaisons domicile-travail sont ainsi générées par l'EuroAirport, la main d'œuvre résidant principalement en France. En effet, les lieux de résidences des employés se répartissent ainsi en 2018 : 76% en France, 19% en Suisse et 5% en Allemagne (source: EAP rapport annuel 2018).

Par ailleurs, le cabinet londonien Steer Davies Gleaves a mis en avant dans son étude de mesures de l'impact socio économique de l'EuroAirport dans sa zone d'influence trinationale l'effet « démultiplicateur » du site, qui permet des retombées économiques larges, et notamment 27 000 emplois indirects, induits, et catalytiques estimés en 2009, dont 60 % occupés par des personnes résidant en France.

2.4 Evolution de la population active

Evolution de la population active du Pays de Saint-Louis Trois Frontières

Source : INSEE 2012/2016

CSP	Agriculteurs	Artisans, Commerçants, Chefs entreprise	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
2012	235	1 538	5 835	8 206	9 561	9 579	34 954
2016	202	1723	6074	8573	9267	9365	35 204
Evolution	-14%	+12 %	+4 %	+4 %	-3 %	-2 %	+1 %

Enfin, la part des actifs ayant un emploi dans l'agriculture observe une forte baisse (-14 % entre 2012 et 2016), à nuancer cependant, le nombre d'actifs dans la catégorie restant limité (moins de 1 % des actifs occupés du territoire).

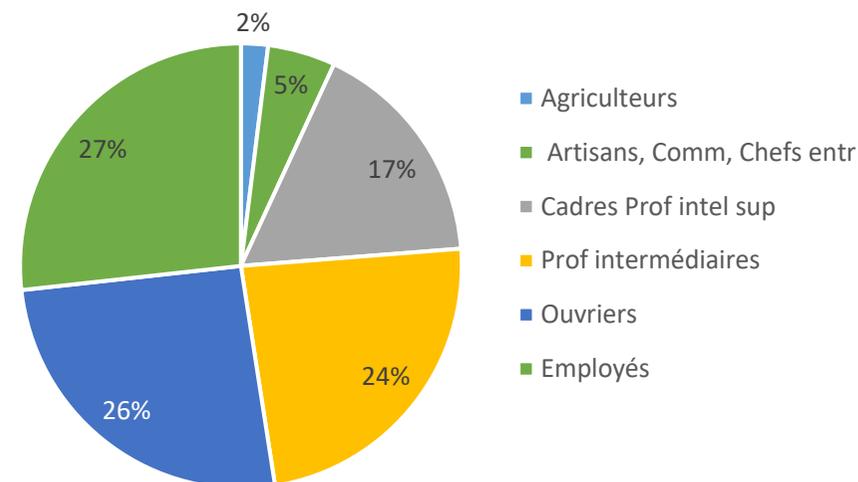
A l'échelle du SCoT, la population active occupée est en constante augmentation depuis ces quatre dernières années : on enregistre 250 actifs supplémentaires entre 2012 et 2016, ce qui représente une augmentation d'environ 1 % du nombre d'actifs occupés présents sur le territoire entre 2012 et 2016. Si l'on compare ces chiffres sur une temporalité plus importante, on observe une évolution importante du nombre d'actifs sur le territoire : Saint Louis Trois Frontières a gagné plus de 2 600 actifs depuis 2006, soit une évolution de +8% en 10 ans.

Sur une période de 4 ans (2012-2016), on observe un accroissement de la part des catégories socioprofessionnelles supérieures (Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise, Cadres, Professions Intellectuelles Supérieures), dont le nombre a augmenté de 16 % entre 2012 et 2016. Si elles représentent pour autant encore moins d'un quart des actifs totaux du territoire (22 %), leur croissance démontre une population active de plus en plus tournée vers le tertiaire et les postes à plus haute responsabilité. En ce sens, le SCoT du Pays de Saint-Louis Trois Frontières jouit d'une bonne adaptation à la tertiarisation des emplois.

Cette augmentation est contrebalancée par une perte d'actifs ayant des emplois d'ouvriers. Cette catégorie observe en effet une baisse globale de 2 % sur la période, mais sur une base de nombre d'emplois importante : le territoire enregistre une perte de plus de 200 actifs dans cette catégorie socioprofessionnelle. Cette perte d'actifs reste toutefois limitée comparativement aux évolutions observées au niveau départemental dans la catégorie (-5,5% dans le Haut-Rhin sur la même période).

La baisse des emplois de type employés reste limitée (-3 % sur la période), mais se situe au dessus de la moyenne observée au niveau départemental (-1,2 %).

Répartition de la population active du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières ayant un emploi (2016)



Source : INSEE 2016

2.5 Taux de chômage et niveau de formation

Taux de chômage des 15-64 ans en 2016 et son évolution

	2016	Evolution 2012-2016 (en points)	Evolution 2006 - 2016 (en points)
SCoT	11,9 %	+0,9 pt	+2,6 pts
Haut Rhin	14 %	+0,7 pt	+3,3 pts

Source : INSEE 2006/2012/2016 – Panorama économique de la zone d'emplois de Saint-Louis – 2010-2013

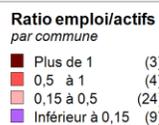
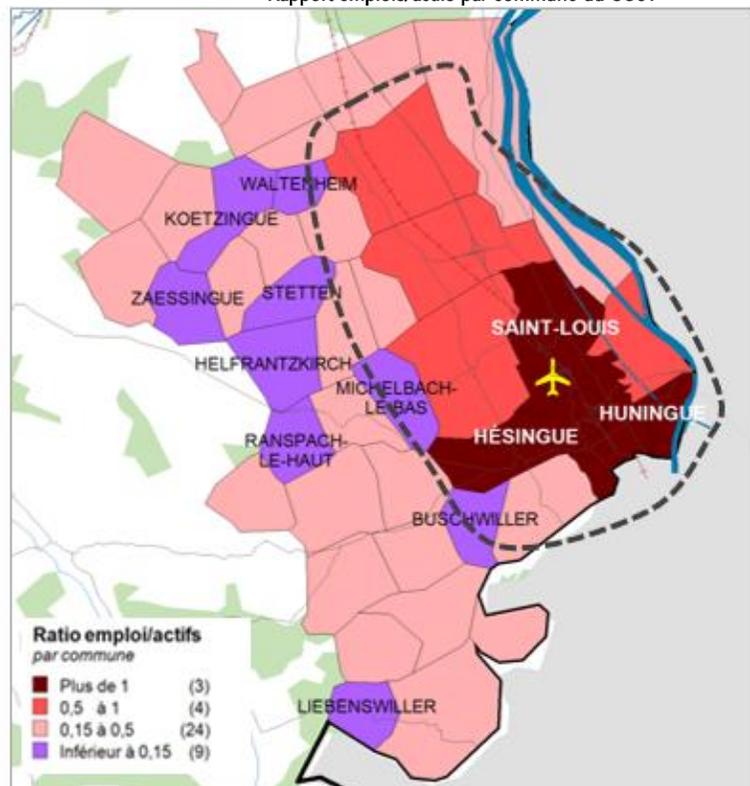
Le territoire du SCoT connaît un taux de chômage élevé, aux alentours de 12 %. Ce taux est toutefois plus faible que taux moyen départemental qui se situe à 14%.

Les évolutions observées entre 2006, 2012 et 2016 font état d'une augmentation significative du taux de chômage sur le territoire du Pays de Saint-Louis Trois Frontières, moins marqué toutefois que l'évolution observée à l'échelle du Haut-Rhin.

Le niveau d'enseignement de la population résidente de Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières se situe également dans les moyennes basses observées localement : le bassin d'emploi de Saint-Louis compte 20,8 % de diplômés de l'enseignement supérieur contre 23,7 % en Alsace, chiffre cependant en hausse ces dernières années.

2.6 Le rapport emplois/actifs

Rapport emplois/actifs par commune du SCoT



Source : INSEE 2012-2016

Bien que le nombre d'emplois soit en hausse sur le périmètre du Pays de Saint-Louis Trois Frontières, celui-ci a toutefois un rapport emplois/actifs fortement déséquilibré. En effet, on comptabilise sur le SCoT un nombre d'emplois bien inférieur au nombre d'actifs (près de 35 200 actifs pour environ 24 000 emplois).

De ce fait, le taux de couverture de l'emploi est particulièrement faible (0,68), alors que ce même taux s'approche d'avantage de l'équilibre (proche de 1) au niveau départemental.

	SCoT	Haut-Rhin
Emplois (2006-2016)	+7 %	-3,2 %
Actifs (2006-2016)	+10 %	+1,9 %
Taux de couverture l'emploi en 2016	0,68	0,78

Le Pays de Saint-Louis Trois Frontières est donc un territoire peu polarisant en termes d'emplois à l'échelle de son bassin de vie.

Ce ratio est cependant très hétérogène en fonction des communes : les communes du corridor observent un ratio emplois/actifs moins dégradé (s'approchant de 1), quand les communes plus éloignées du corridor observent globalement un ratio inférieur à 0,5 voire inférieur à 0,15.

Ainsi, seules trois communes du territoire, toutes trois localisées dans le corridor, **ont un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs résidents (ratio supérieur à 1)**, du fait notamment des activités présentes en leur sein :

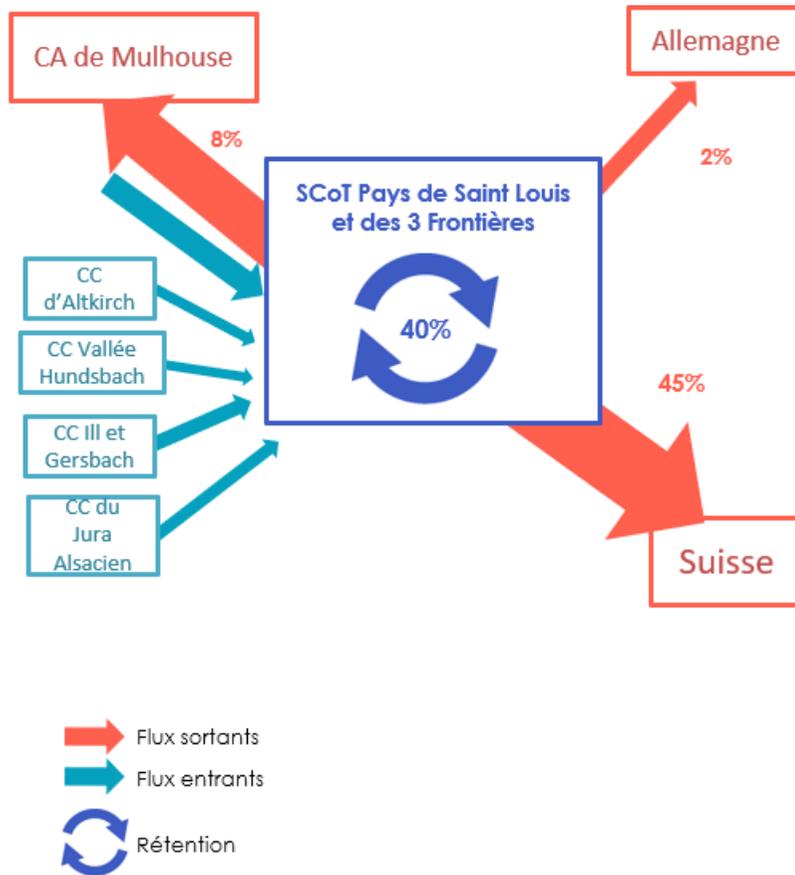
- Hésingue : Cryostar (près de 500 salariés)
- Huningue : Novartis Pharma, Veleda, BASF
- Saint-Louis : Bubendorff, Aéroport, mais également regroupement des principales administrations

Enfin, il reste à noter que le taux de couverture de l'emploi à l'échelle SCoT est en constante augmentation : +0,7 point enregistré depuis 2009, et +1,1 point depuis 1990 (en lien avec le développement important de l'emploi, supérieur au développement du nombre d'actifs). La commune de Hésingue reste depuis 2009 la commune présentant le ratio emplois/actifs le plus élevé, et en augmentation (ratio de 1,4 en 2012 contre 1,28 en 2006).

2.7 Les flux pendulaires

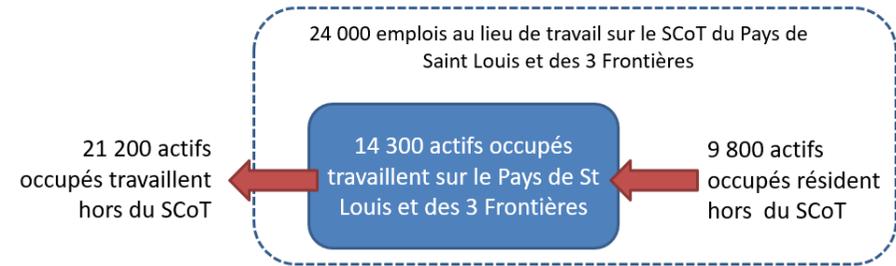
Accusé de réception en préfecture
068-200066058-20220629-20220629p9bis-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022

Origine et destination des flux pendulaires



Source : INSEE – Domicile-Travail 2018

Le SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières comptabilise plus de 24 000 emplois.



Moins de la moitié des actifs ayant un emploi résident dans le Pays de Saint-Louis Trois Frontières travaille sur le territoire du SCoT, signe d'une faible polarisation.

A l'inverse, plus de la moitié des actifs ayant un emploi et résidant dans le Pays de Saint-Louis Trois Frontières (21 200 actifs, soit 60 %) travaillent à l'extérieur du territoire. Les principales destinations sont :

- La Suisse (pour 76 % des actifs travaillant hors du territoire)
- La Communauté d'Agglomération de Mulhouse (14 % des actifs travaillant hors du territoire)
- L'Allemagne (4% des actifs travaillant hors du territoire)

En parallèle, plus d'un tiers des emplois du SCoT (37 %, soit 9 800 emplois) est occupé par des actifs non résidents, dont les principales provenances sont :

- La Communauté d'Agglomération de Mulhouse (50 %)
- La Communauté de Communes III et Gersbach (6 %)
- La Communauté de Communes du Jura Alsacien (5 %)
- Les Communautés de Communes d'Altkirch et de la Vallée de Hundsbach (4 % chacun)

→ Les flux pendulaires démontrent une attractivité relativement faible du territoire en termes d'emplois, les pays frontaliers et particulièrement la Suisse attirant une part importante des actifs du territoire.

	Pourcentage des flux d'actifs depuis le SCoT vers la destination frontalière			
	1999	2009	2012	2018
Suisse	43%	41%	44%	45%
Allemagne	3,7%	4%	2%	2%

La rétention des actifs à l'échelle du SCoT s'affaiblit sur ces dernières années : 43 % des actifs restaient travailler sur le territoire SCoT en 2012, soit 3 points de plus qu'en 2016.

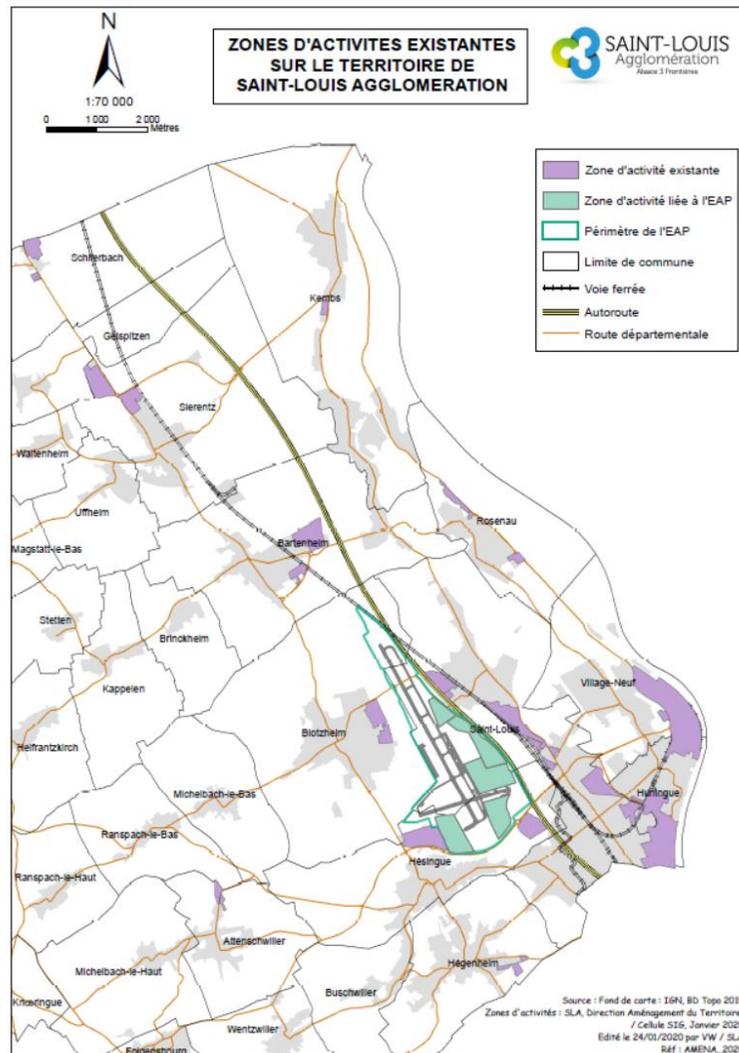
Une part toujours importante des flux pendulaires à destination des pays transfrontaliers est observée, mais présentant cependant une inversion des tendances de flux :

- *Une Allemagne en perte d'attractivité pour les actifs du SCoT (stabilité depuis 2012), bien que le taux global soit resté faible sur l'ensemble de la période,*
- *Une Suisse en regain d'attractivité pour les actifs du SCoT, avec des flux externes représentant désormais presque la moitié des actifs du territoire.*

Les territoires du Haut-Rhin maintiennent quant à eux leur attractivité pour les actifs du territoire du Pays de Saint-Louis Trois Frontières (très légère baisse d'attractivité pour la CA de Mulhouse).

VI- Répartition territoriale des activités économiques

Répartition géographique des zones d'activités économiques existantes du SCoT



L'ensemble des zones d'activités économiques du territoire représente une surface de 460 hectares.

Ces espaces sont en grande majorité regroupés au sein du périmètre géographique de l'ex Communauté de Communes des Trois frontières.

Malgré un foncier important dédié à l'accueil des activités économiques, Saint-Louis Agglomération dispose de très peu de foncier disponible pour l'accueil de nouvelles entreprises.

En effet, 99% des surfaces économiques au sein des zones d'activités (soit 458 hectares) sont occupées.

VII- Intégration des zones d'activités dans le tissu urbain

Le territoire SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières est composé de zones d'activités de qualité très variable. En effet, **les zones d'activités les plus anciennes du territoire subissent un déficit d'attractivité**, notamment du fait d'un aspect général moyen, de faiblesses en termes d'efforts paysagers et architecturaux, etc : les zones les plus anciennes sont aujourd'hui en grande partie vieillissantes. Au-delà de ce déficit d'attractivité, cette faiblesse qualitative peut engendrer des situations d'inconfort pour les entreprises actuellement présentes sur certaines zones.

A l'inverse, les zones créées après 2000 sont majoritairement plus qualitatives. De très bons exemples sont observables sur la Zone d'activités « Les Forêts », créée en 2011 ou encore sur la zone d'activités de Dietwiller, créée en 2013.

En matière d'accessibilité, les zones d'activités du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières bénéficient de nombreux atouts :

- **Un accès automobile, ferroviaire et aérien très aisé**

- accès à l'autoroute A35 en 5 à 10 minutes dans la très grande majorité des cas
- desserte ferroviaire TER de Saint-Louis, Bartenheim et Sierentz permettant de rejoindre la gare TGV de Mulhouse en 20 minutes
- présence de l'Aéroport international EuroAirport

Cependant, l'accès aux sites en transports en commun et par les modes doux reste moins aisé :

- **Un accès plus complexe en transports en commun**

- accès globalement limité mais des efforts réalisés via Ditribus (navettes gare Saint-Louis / ZI Huningue, Hésingue)
- prolongation en cours T3 reliant Bâle à Saint-Louis

- **Un accès des modes doux peu développé**

- des cheminements externes peu développés pour les piétons et cycles,
- cheminements internes peu développés pour les piétons et cycles.

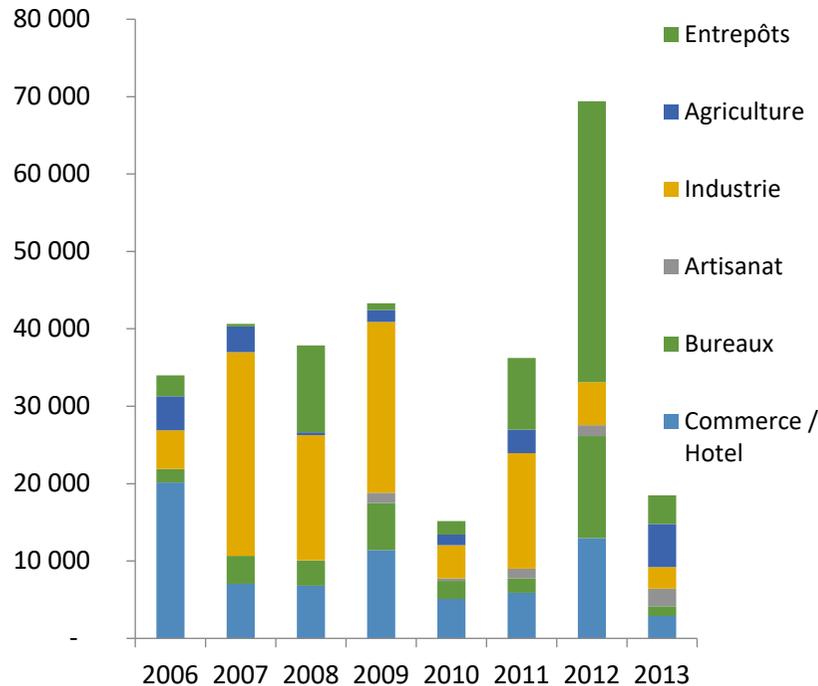
Enfin, les services aux entreprises disponibles sur site s'avèrent également inégaux en fonction des zones d'activités :

- un accès à internet non systématique,
- des parkings publics en faible quantité,
- une signalétique aléatoire et insuffisamment fréquente.

VIII- La construction de bâtiments à vocation économique

Le territoire a consommé l'équivalent de 30 hectares de construction en 8 ans pour l'activité économique, soit 3,8 hectares/an en moyenne.

Rythme de construction depuis 8 ans réparti selon le type de locaux (entre 2006 et 2013)



Sur les 8 dernières années, les nouvelles constructions ont été particulièrement élevées entre 2007 et 2009, notamment pour des constructions liées à l'activité industrielle, nécessitant des surfaces foncières et de bâti très importantes. En 2012, des constructions très importantes sont également enregistrées en termes d'entrepôts (activités de stockage, logistique).

Ces éléments confèrent au territoire du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières un rythme élevé de consommation foncière, avec un ratio de 490 m²/an pour 1 000 habitants quand en parallèle le Haut-Rhin enregistre sur la même période 361 m²/an pour 1 000 habitants. Les constructions du territoire représentant 10 % des constructions de locaux privés du Haut-Rhin.

Éléments de comparaison avec le département et la région

	SCoT	Haut-Rhin	Alsace
Total construction locaux privés	295 120	2 703 718	6 980 342
Ha/an	3,7	27	69,8
M ² /an/1000 habitants	490	361	379

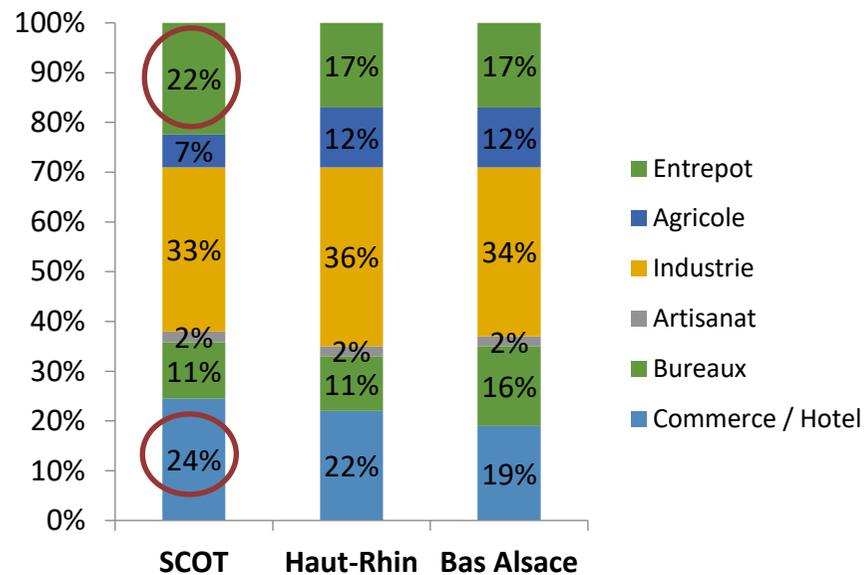
Source : Sit@del, 2014

Par rapport au département et à la région, la répartition des surfaces construites par type de locaux fait apparaître une proportion plus importante d'entrepôts et de locaux commerciaux et hôteliers sur le territoire du SCoT. Les constructions liées au commerce et à l'hôtellerie représentent en effet 24 % des constructions produites entre 2006 et 2013 sur le territoire du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières, alors qu'elles sont de l'ordre de 22 % à l'échelle du département et de 19 % à l'échelle de la région. De la même manière, les constructions d'entrepôts représentent 22 % de la surface totale de constructions sur la période sur le SCoT, contre 17 % dans le Haut-Rhin comme en Alsace.

Ces éléments sont principalement expliqués par la réalisation de cellules commerciales et d'ensembles commerciaux importants sur la période.

A l'inverse, les constructions liées à l'agriculture représentent 7 % des constructions produites entre 2006 et 2013 sur le territoire, alors qu'elles se situent aux alentours de 12 % dans les territoires voisins.

Répartition des surfaces construites par type de locaux
(entre 2006 et 2013)



Les principales communes ayant bénéficié de nouvelles constructions sur la période sont les suivantes :

- Hésingue : 12 hectares
- St Louis : 5,2 hectares
- Sierentz : 5,1 hectares
- Bartenheim : 3,1 hectares

Elles regroupent la grande majorité des nouvelles constructions à l'échelle du SCoT.

Synthèse – Activité économique

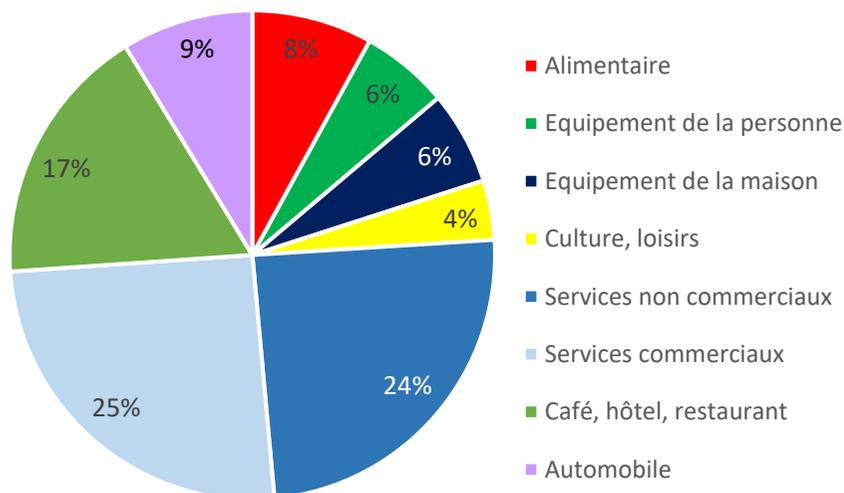
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de quelques grands groupes dont une partie travaille à l'export, employant entre 205 et 500 salariés mais également de nombreuses structures de plus petite taille (dans l'industrie et l'agriculture notamment) • Présence de l'EuroAirport Bâle Mulhouse, pôle d'activités majeur en terme d'entreprises et d'emploi (côté France/Suisse), de fort rayonnement, et présentant une dynamique positive • Un nombre d'emplois qui augmente plus vite que la moyenne départementale et un emploi industriel qui parvient à se maintenir, et de manière cohérente avec les emplois. • Une tertiarisation importante de l'économie, mais le maintien d'une activité agricole dynamique sur une partie Ouest du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire ne bénéficiant pas du marketing territorial impulsé par la « route des vins » en Alsace ou par une autre identité forte • Des emplois sur le site EuroAirport principalement localisés sur le secteur suisse, • Des liaisons domicile/travail importantes des actifs résidents, notamment vers la Suisse (45% des actifs) • Un taux de chômage relativement important et en hausse couplé à un niveau de formation relativement faible • Une très faible disponibilité foncière pour l'accueil de nouvelles activités économiques • Une qualité des zones d'activités perfectible • Une consommation de foncier à vocation économique très importante en 8 ans • 3 législations différentes : des difficultés de lecture pour les entreprises
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une localisation géographique dans un corridor de développement prioritaire pour le programme de l'agglomération de Bâle 2030 (2 secteurs d'intérêt habitat-travail) • Des projets économiques d'envergure majeure : <ul style="list-style-type: none"> - Développement de la zone de chalandise - Développement de l'attractivité du territoire et valorisation du potentiel foncier à proximité de l'aéroport • Des projets structurants en matière de transports, notamment transfrontaliers : relier les zones d'activités, faciliter l'accès aux sites, désengorger les sites ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'un territoire en deux temps : localisation des emplois, développement des espaces économiques, priorisation du développement etc ... dans le corridor • Perte d'une force historique avec la perte graduelle du dialecte et de l'apprentissage de l'allemand (une seule classe bilingue, doubles classes uniquement jusqu'en seconde)

Commerce

I- L'offre commerciale et artisanale du territoire

1.1 Répartition de l'offre totale par secteur d'activité

Répartition de l'offre totale par secteur d'activité en 2017 :
1 560 activités dont 380 commerces



On dénombre, fin 2017, 1 560 activités commerciales, artisanales, de restauration et de services sur le périmètre du SCoT du Pays de Saint-Louis Trois Frontières, dont 380 commerces.

Ce chiffre génère une densité de 5 établissements commerciaux pour 1 000 habitants. La densité commerciale du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières est comparable à celle observée sur des territoires ruraux et péri-urbains, qui comptent en moyenne entre 5 et 6 commerces pour 1 000 habitants.

La répartition de l'offre commerciale par secteur d'activité fait apparaître une prépondérance des activités de service (banques, agences immobilières, assurances...) sur les autres catégories, représentant près d'une activité sur deux.

L'analyse de l'offre met également en évidence, concernant les activités de moins de 300 m², une représentativité limitée des enseignes nationales au profit d'enseignes majoritairement locales.

Depuis 2009, une évolution conséquente du nombre d'activités commerciales et de services est observée : le territoire comptabilise plus de 400 nouvelles activités, soit une augmentation de 35 % en 8 ans.

Une évolution est également constatée au niveau de la nature des activités présentes. Ce sont en effet les activités de service qui sont de plus en plus présentes au sein des commerces de proximité :

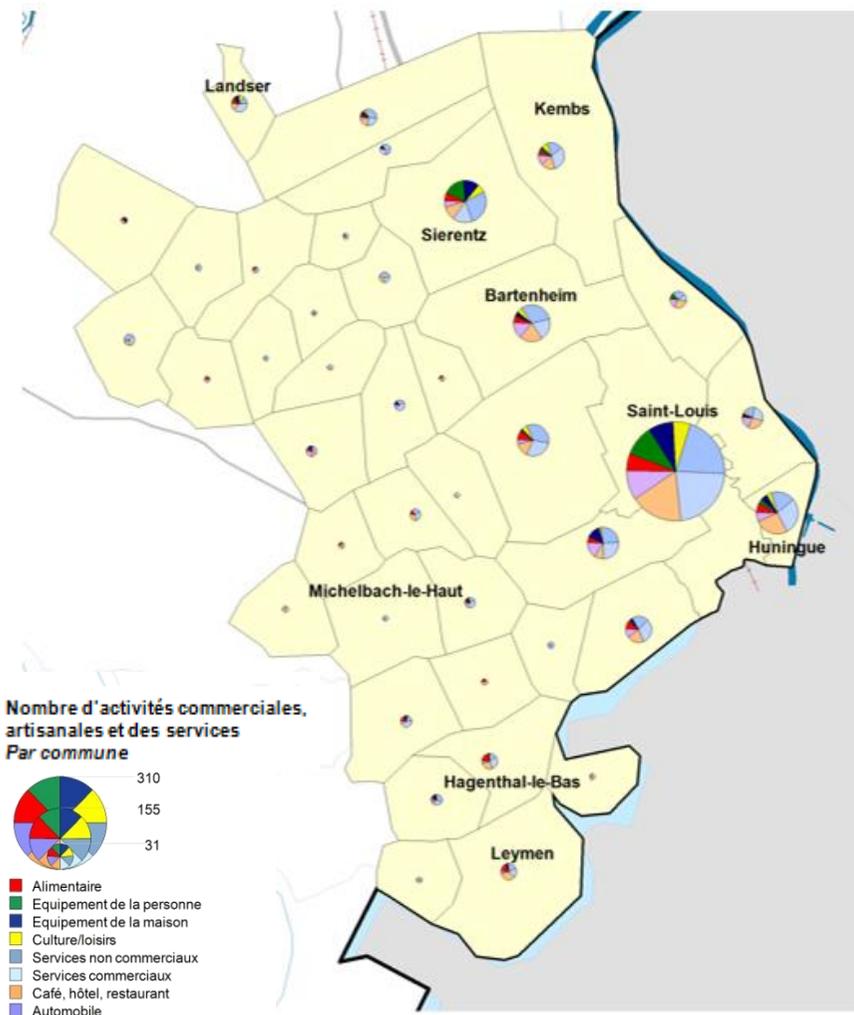
- ➔ Les services commerciaux sont en hausse +5 points sur la période,
- ➔ Le poids des commerces, notamment en non-alimentaire est parallèlement en baisse (-2 points)
- ➔ Le poids des Cafés, Hôtels, Restaurants reste quant à lui en légère augmentation sur le territoire

La part des services étant élevée comparativement à des territoires similaires, et en progression, il s'agira de rester particulièrement attentif à son évolution. En effet, une trop grande part de services dans l'offre marchande d'un territoire peut notamment nuire à l'animation commerciale des polarités.

Source INSEE – Fichier SIREN 31/12/2017 / questionnaires maires 2016

1.2 Répartition de l'offre totale par commune

Répartition de l'offre totale par commune en 2017



- une polarité majeure : Saint-Louis (plus de 500 activités – 38 % de l'offre)
- deux autres polarités structurantes :
 - Huningue (plus de 130 activités – 9 % de l'offre du territoire)
 - Sierentz (plus de 120 activités – 8 % de l'offre du territoire)
- d'autres pôles structurants le long du corridor
- des pôles de proximité ou d'hyper-proximité composés d'une offre de première nécessité à l'Ouest

Cette répartition géographique des activités commerciales sur le territoire ne comporte pas d'évolution marquée depuis 2009 (stabilité dans le poids des communes en matière de commerce). Les communes le long du corridor sont ainsi celles qui présentent toujours le plus d'activités commerciales et de services.

Enfin, le niveau de vacance commerciale reste globalement faible à l'échelle du territoire dans les communes bénéficiant de la présence d'activités commerciales, artisanales et de service (peu à pas de vacance, moins de 5 emplacements vacants).

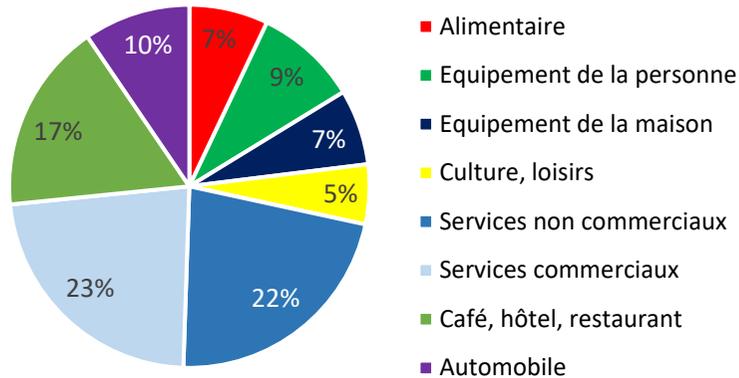
Seule la commune de Saint-Louis connaît une problématique de vacance spécifique (cf. point suivant).

La répartition des activités par commune met en avant une offre non homogène sur le territoire : 7 communes ne comptabilisent en effet aucune activité, et 10 communes regroupent moins de 5 activités.

La répartition géographique des activités commerciales met également en évidence des polarités structurantes, avec :

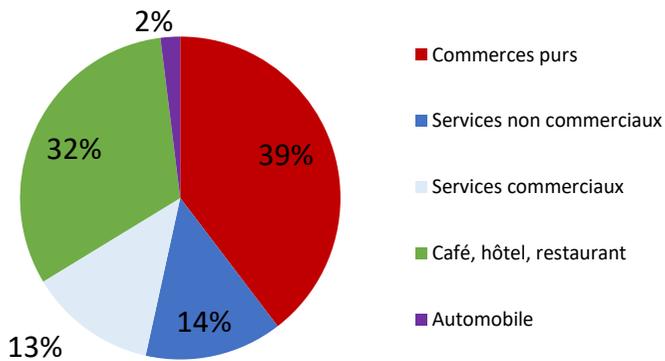
1.3 Répartition de l'offre commerciale et artisanale – Zoom sur Saint-Louis

Répartition des activités commerciales et artisanales de Saint-Louis, tous secteurs géographiques confondus



Source : SIREN 31/12/2017

Répartition des activités commerciales et artisanales du centre-ville de Saint-Louis



Source : DDT - Listing des activités du centre-ville de St Louis 2015

Environ 560 établissements sont répertoriés en 2017 sur la commune de Saint-Louis, toutes localisations confondues, dont 160 commerces. La répartition de l'offre présente à Saint-Louis par secteur d'activité met en avant :

- un **taux de commercialité relativement faible***, de l'ordre de 28 % de l'offre totale, avec une forte représentation des services non commerciaux,
- un **sous équipement en termes d'offre de biens d'équipement de la personne**. En effet, les villes centres d'agglomérations de taille similaire comportent généralement une part de commerces en équipement de la personne comprise entre 40 et 60 % hors activités de services, quand ce taux atteint à peine 17 % à Saint-Louis. Une vigilance toute particulière devra ainsi être opérée concernant cette particularité sur la commune de Saint-Louis.

Si l'on observe toutefois de manière plus fine l'activité implantée en centre-ville de Saint-Louis, il apparaît une concentration plus importante des activités purement commerciales et de restauration. Ainsi, sur le périmètre seul du centre-ville, le taux de commercialité est moins dégradé, et atteint 39 %.

Ce zoom sur le centre-ville induit à la fois le fait que les activités de service sont implantées de manière relativement diffuse sur l'ensemble de la commune, mais également que le centre-ville de Saint-Louis reste dynamique.

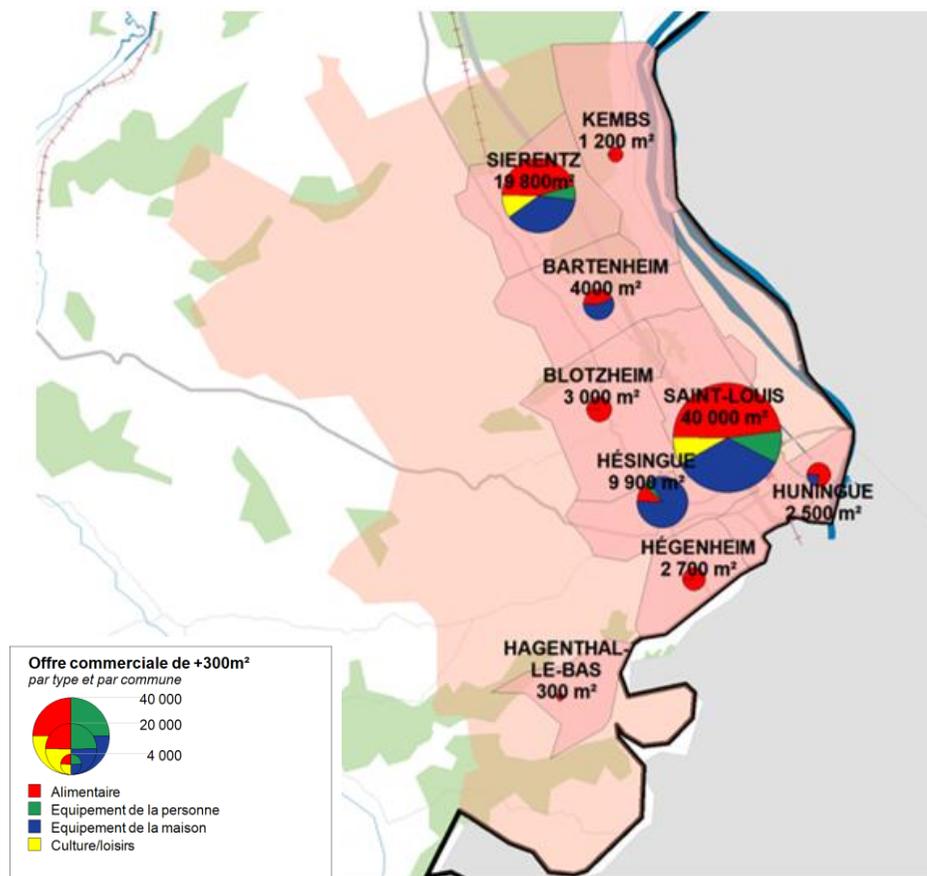
Les aménagements urbains favorisent également la dynamique marchande du centre-ville, avec notamment des linéaires marchands globalement denses et continus, une centralité marchande bien délimitée, la présence d'une grande surface alimentaire de centralité, et des cheminements piétons globalement qualitatifs et sécurisés.

Il présente en parallèle des fragilités, en lien avec un nombre élevé de locaux vacants, et la présence de certains commerces vieillissants pénalisant la dynamique d'ensemble (ruptures ponctuelles du linéaire, baisse d'attractivité).

* *Taux de commercialité* : Proportion de l'offre commerciale (alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, culture et loisirs) dans l'offre totale.

4 Répartition des grandes surfaces (+300 m²) par commune

Répartition des grandes surfaces sur le territoire



Source INSEE – Fichier IFLS 2014, complété par les autorisations CDAC 2008-2016 et PANORAMA 2016

L'ensemble des 53 grandes surfaces implantées sur le territoire du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières représente, toutes activités confondues, environ 83 400 m² de surface de vente (hors Drives).

9 communes regroupent la totalité de l'offre commerciale de grandes surfaces du territoire, et plus de 70 % de celles-ci se situent sur les communes de Saint-Louis (48 % de l'offre de + de 300 m²) et de Sierentz (24 % de cette même offre).

Le reste des communes accueillant de l'activité commerciale de grande surface est presque pour totalité regroupé au sein des communes du corridor.

L'offre de grandes surfaces est donc extrêmement concentrée à l'Est du territoire.

La densité commerciale du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières est estimée à près de 1 109 m² de surface de vente pour 1 000 habitants, ce qui est légèrement supérieur à la densité nationale moyenne (estimée à 960 m² pour 1 000 habitants).

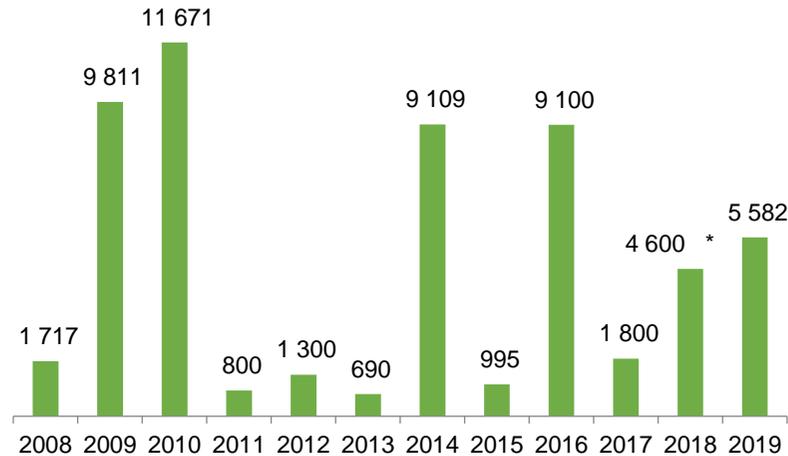
Si l'on observe plus précisément cette densité d'un point de vue alimentaire et non alimentaire, on remarque :

- que la densité alimentaire du territoire, de 535 m² pour 1 000 habitants, est très satisfaisante, et ce notamment en prenant en considération le caractère assez rural de la partie Ouest du territoire. Elle se situe au dessus de la moyenne nationale (308 m²/1 000 habitants).
- que la densité commerciale concernant le non alimentaire, de 567 m² pour 1 000 habitants, est davantage en décalage vis-à-vis des territoires similaires. Celle-ci est en effet inférieure à la moyenne nationale (657m²/1 000 habitants).

Le territoire est ainsi globalement bien équipé en termes de grandes surfaces, proportionnellement à sa densité de population, avec un décalage limité concernant l'offre non alimentaire, qui sera cependant amené à se résorber en lien avec les constructions commerciales en cours ou en projet.

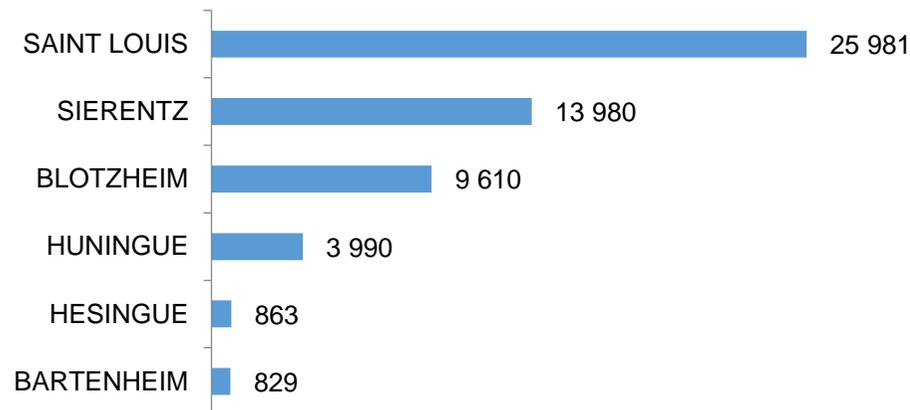
II- Le rythme de développement de l'offre commerciale de +300 m² depuis 2008

Autorisation CDEC/CDAC depuis 2008 en m² par année



* : Non prise en compte de l'autorisation du projet « Action » accordée en CDAC puis annulée en juin 2018

Autorisation CDEC/CDAC depuis 2008 en m² par commune



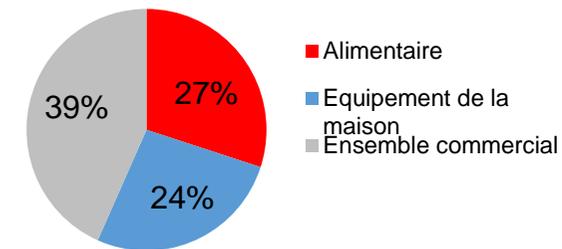
Entre 2008 et 2019, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC, ex Commission Départementale d'Équipement Commercial) du département du Haut-Rhin a accordé des autorisations de créations de surfaces commerciales à hauteur de 55 253 m² pour le Pays de Saint-Louis Trois Frontières.

Rammenées à la population locale, ces autorisations représentent environ 61 m²/an pour 1 000 habitants, rythme soutenu compte tenu de la taille du territoire.

Éléments de comparaison :

- SCoT du Rhin Vignoble Grand Ballon : 21 m²/an/1 000 habitants
- Agglomération de Saint Quentin en Yvelines : 75 m²/an/1 000 habitants

Répartition des autorisations CDEC/CDAC par secteurs d'activités



Sources : CDAC / CNAC - Préfecture du Haut Rhin – 2008-2019

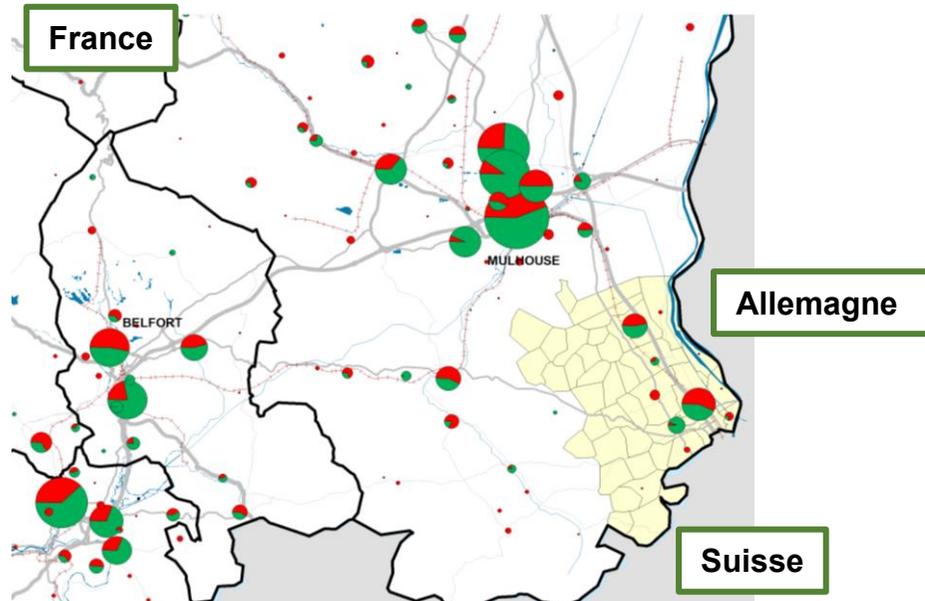
La majorité des surfaces commerciales accordées (39 %) concerne des ensemble commerciaux, dont la nature n'a pas été définie au stade de la demande d'autorisation en CDEC/CDAC, avec notamment :

- La zone d'activités commerciales HOELL de Sierentz (près de 6 500 m² de surfaces commerciales supplémentaires accordés en CDAC en 2010),
- La zone d'activités commerciales de Saint-Louis (près de 2 000 m² accordés en 2009).
- Les ensembles commerciaux d'entrée de ville sur la commune de Blotzheim, pour lesquelles plus de 5500 m² de surfaces de vente ont été accordés en 2019.

Le reste des autorisations concerne des surfaces alimentaires et d'équipement de la maison (respectivement environ un quart des autorisations accordées en CDAC entre ces deux périodes).

III- Identification des pôles concurrentiels

Plancher commercial des pôles concurrentiels



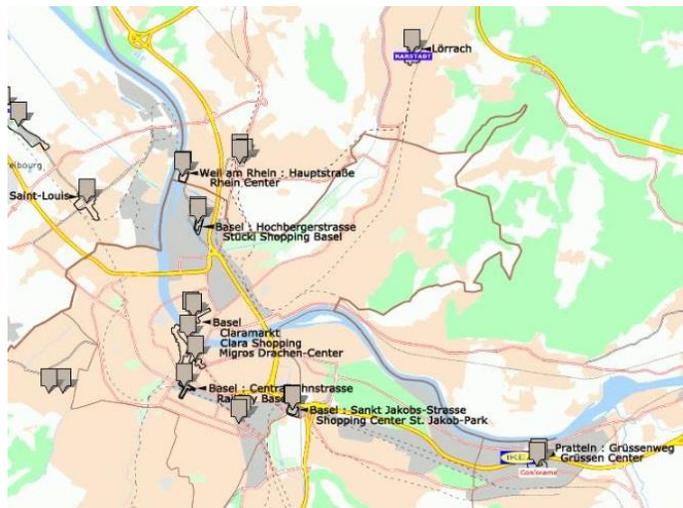
L'armature commerciale du périmètre du SCoT Saint-Louis et des Trois Frontières (83 400 m² de surfaces commerciales) s'inscrit dans un contexte concurrentiel dense, principalement du fait de sa localisation frontalière avec la Suisse et l'Allemagne, mais également de sa proximité avec Mulhouse.

Au Nord, le commerce de l'agglomération mulhousienne constitue, en effet, une réelle alternative aux pôles marchands du périmètre du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières, tant en matière de volumes, avec pas moins de 396 000 m² de surfaces commerciales, que de diversité de l'offre. Ce pôle est également facile d'accès et joue de plus un rôle majeur et différenciant du point de vue des enseignes présentes et de leur très fort rayonnement (ex : Ikéa).

A l'Ouest, l'agglomération de Belfort regroupe 139 000 m² de surfaces commerciales, et limite de ce fait la zone de chalandise du territoire.

Enfin, l'Est et le Sud du territoire sont marqués par la présence de l'offre commerciale importante suisse et allemande, composée notamment de :

- Bâle (Suisse): 4 zones commerciales, 4 centres commerciaux
- Pratteln (Suisse) – IKEA
- Well am Rhein (Allemagne)
- Lörrach (Allemagne)



IV- Consommation et comportements d'achat des ménages du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières

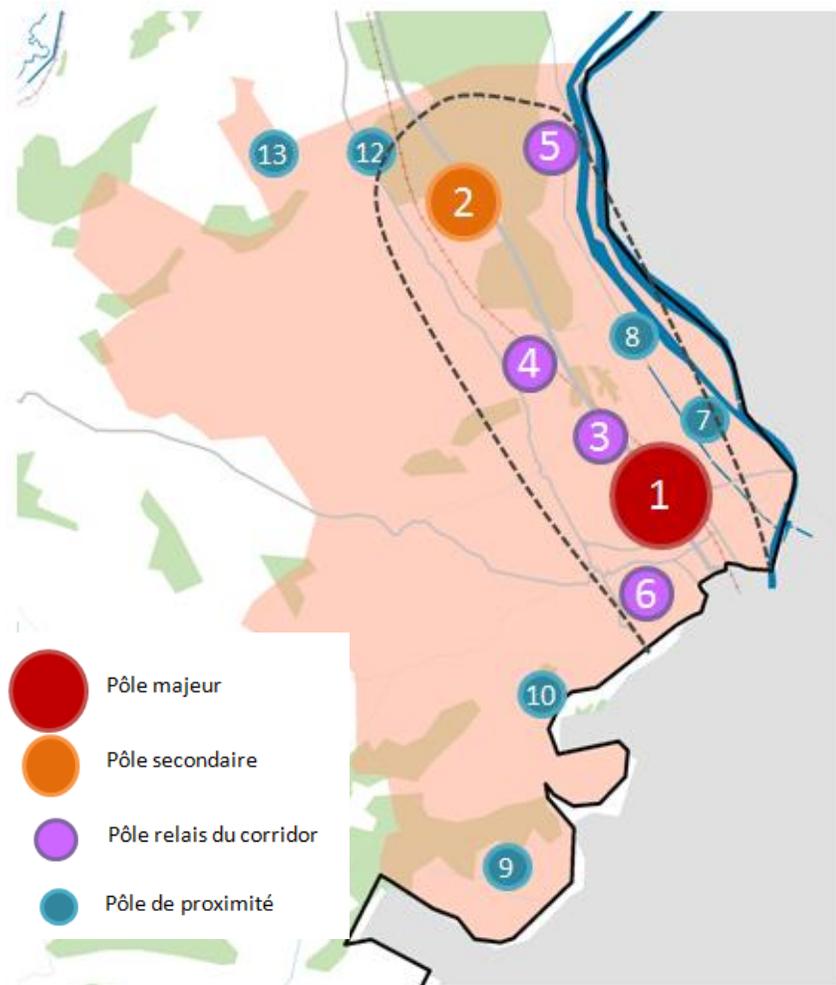
Le territoire est une zone attractive en matière de commerces, d'abord pour les résidents du territoire eux-mêmes qui y réalisent une part importante de leurs dépenses.

Ainsi, 64% des dépenses commerciales des résidents du canton de Huningue y étaient opérées sur le territoire en 2009, et 50% pour celles du canton de Sierentz cette même année. Le territoire rayonne aussi sur une zone de chalandise plus large allant jusqu'aux secteurs d'Ottmarsheim, Habsheim, Hirsingue et Ferrette.

La concurrence externe au territoire en matière de commerce est relativement importante. En tête, l'aire mulhousienne qui représente le premier pôle « d'évasion commerciale » du territoire, et captait environ 7% des dépenses totales commerciales du SCOT en 2009. 7% des achats étaient également effectués du côté Allemand cette même année, principalement dans le secteur de Weil Am Rhein. Un peu moins de 6% des dépenses des habitants du étaient réalisés en Suisse, notamment à Bâle.

L'évasion commerciale vers la Suisse et l'Allemagne semble contenue. Elle correspondrait surtout à des achats dans les commerces de hard discount, surtout s'agissant de l'Allemagne, où l'offre pour certains produits serait plus étendue et financièrement intéressante.

Armature commerciale de l'activité commerciale du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières



- 1 – Saint-Louis / Huningue / Hésingue
- 2 – Sierentz
- 3 – Blotzheim
- 4 – Bartenheim
- 5 – Kembs
- 6 – Hégenheim
- 7 – Village-neuf
- 8 – Rosenau
- 9 – Leyman
- 10 – Hagenthal-le-Bas
- 11 – Ranspach-le-Bas
- 12 – Schlierbach
- 13 – Landser

La carte ci-contre permet de visualiser l'organisation commerciale du territoire que l'on peut décrire de la manière suivante :

- **Un pôle majeur** : **Saint-Louis**, permettant de répondre à l'ensemble des besoins quotidiens, hebdomadaires (supermarchés, hypermarchés), occasionnels (équipement de la personne, biens culturels, bricolage, jardinage...) et exceptionnels (mobilier, automobile, électroménager...).
- **Un pôle intermédiaire** : **Sierentz**, davantage ciblé sur une desserte alimentaire mais disposant aussi d'une réponse importante en termes d'achats occasionnels de grandes surfaces, et d'une offre de commerces et services de proximité complète (entre 100 et 150 activités).
- **4 pôles relais du corridor** : **Boltzheim, Bartenheim, Kembs, et Hégenheim**, structurés par une ou plusieurs moyenne(s) à grande(s) surface(s) alimentaire(s), et regroupant entre 50 et 100 commerces et services de proximité.
- **6 pôles de proximité** : **Village-neuf, Rosenau, Leyman, Hagenthal-le-Bas, Ranspach-le-Bas, Schlierbach et Landser**, pôles dédiés à la réponse aux besoins de proximité : sans grande surface commerciale (pouvant toutefois disposer d'une supérette alimentaire de 100 à 200 m² de surface), mais regroupant entre 20 et 50 commerces et services de proximité.

Synthèse – Commerce

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne densité commerciale en terme de grandes surfaces, notamment en alimentaire : bonne réponse aux besoins courants des résidents. • Présence d'un centre ville majeur dynamique à Saint Louis : un nombre importants de commerces (bon taux de commercialité, spécificité de l'offre de restauration), et des aménagements globalement agréables. • Une diversification de l'offre commerciale depuis le précédent SCoT en lien avec les ouvertures récentes et les surfaces commerciales accordées en CDAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Une localisation du territoire entre Mulhouse et Bâle : offre importante en terme de surfaces commerciales (nombre de m²) mais également de nature (offre large et offre de destination ex : Ikea). • Un maillage commercial relativement faible sur la partie Ouest du territoire, induisant notamment des trajets réguliers entre lieux de résidence et lieux de consommation : un territoire en deux temps • Un positionnement de prix des produits peu compétitif vis-à-vis de l'Allemagne
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un projet de centre commercial sur une surface très importante: développement de la zone de chalandise du commerce de Saint Louis Agglomération et attractivité pour la clientèle allemande et suisse aujourd'hui peu captive • Une croissance démographique importante au sein du SCoT ces dernières années induisant un potentiel de consommation supplémentaire • Un territoire transfrontalier : quel développement par rapport aux voisins suisses et allemands? 	<ul style="list-style-type: none"> • Le risque d'une accélération d'un territoire en deux temps • Une augmentation continue des services non commerciaux et une fuite des activités commerciales hors des centres-villes : perte du rôle social et d'animation des commerces en centralité • Des développements d'ensembles commerciaux importants (réalisés et en projets CDAC) et un projet de centre commercial sur une surface très importante: quel impact pour l'offre existante et les centralités? • Un territoire transfrontalier : quel développement par rapport aux voisins suisses et allemands?

Tourisme

I- Offre touristique présente sur le territoire du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières

Le territoire du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières possède des atouts à la fois naturels et patrimoniaux, ainsi qu'une offre culturelle et de loisirs dense et variée, répartie sur l'ensemble du territoire.

Principaux atouts du territoire en matière d'offre touristique du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières

Atouts naturels	Des paysages naturels variés et des biotopes riches Petite Camargue Alsacienne, réserve naturelle la plus grande d'Alsace Forte présence de l'eau dans la plaine du Rhin
Atouts patrimoniaux	Passerelle des Trois Pays à Huningue Fondation Fernet Branca : art contemporain Musée des Trois Pays Musée historique et militaire de Huningue Eglise de Garnison de Huningue Maison du patrimoine à Kembs
Activités de loisirs et pleine nature	Parc des eaux vives de Huningue Circuits équestres et pistes cyclables (3 euro vélo routes) Nombreux sentiers pédestres balisés
Offre culturelle complémentaire	Festival Théatra, théâtre international de spectacles courts Foire du livre de Saint-Louis Marché de Noël alsacien Casino de Blotzheim



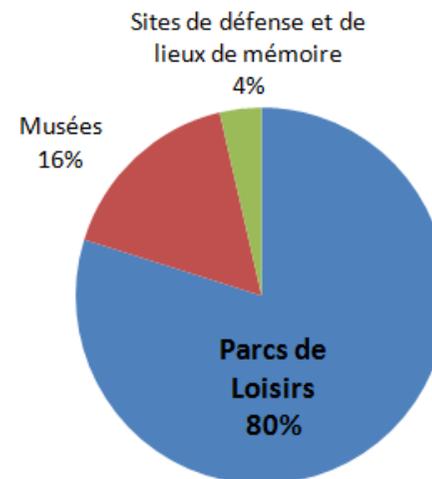
Musée militaire

Petite camargue

Parc des eaux vives

Source : Observatoire régional du tourisme alsacien 2015

Les différents lieux de visites des sites de Saint Louis et des Trois Frontières sont des générateurs d'attractivité pour le territoire et induisent des flux conséquents: 51 500 entrées ont été comptabilisées dans les lieux de visites du SCoT en 2015, réparties comme suit :



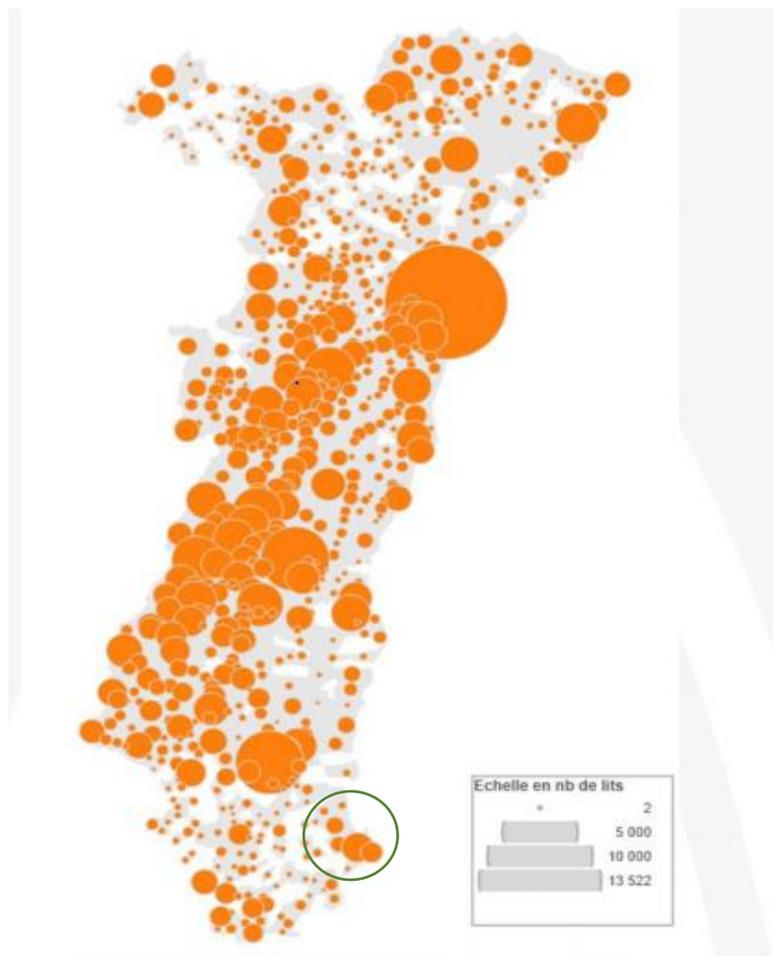
Ce nombre d'entrées touristiques reste toutefois limité comparativement aux territoires voisins, et notamment à la région de Mulhouse.

Éléments de comparaison : Nombre d'entrées totales dans les lieux de visites des territoires voisins en 2015 :

- Pays de la Région de Mulhouse : 1 million
- Pays Thur Doller : 216 200
- Pays Rhin Vignoble Grand Ballon : 27 800

II- Capacité d'accueil

Répartition des lits en hébergement marchand en Alsace



Source : Insee - Observatoire Régional du Tourisme en Alsace 2016 – Chiffres clefs du tourisme en Alsace et dans le Haut-Rhin 2014

Le territoire possède une capacité d'accueil totale de 1 650 lits marchands en 2016, ce qui représente 3 % de la capacité d'accueil du Haut-Rhin, et 1 % de la capacité d'accueil de l'Alsace.

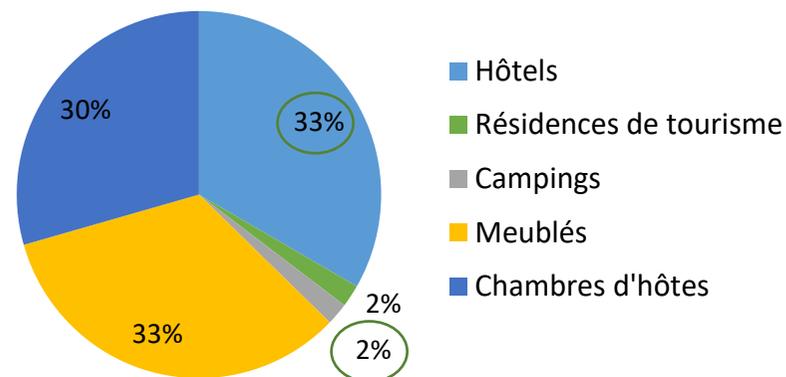
	Nombre de lits marchands
SCoT	1 650
Haut Rhin	60 203
Alsace	121 880

85 % de ces lits marchands sont situés à l'Est du territoire, au sein du périmètre de l'ex Communauté de Communes des Trois Frontières.

La capacité d'accueil du territoire se caractérise notamment par :

- Une offre de plein air très limitée (1 seul camping)
- Une offre de lits marchands principalement portée par les établissements hôteliers

Répartition des hébergements touristiques du SCoT par typologie



Source : Insee chiffres clefs 2016 - Observatoire Régional du Tourisme en Alsace 2016 – Chiffres clefs du tourisme en Alsace et dans le Haut-Rhin 2014

La création récente d'une résidence de tourisme CITEA de 100 chambres à Saint-Louis a permis de diversifier la typologie des hébergements marchands du territoire (résidence de tourisme).

Zoom sur les établissements hôteliers du SCoT

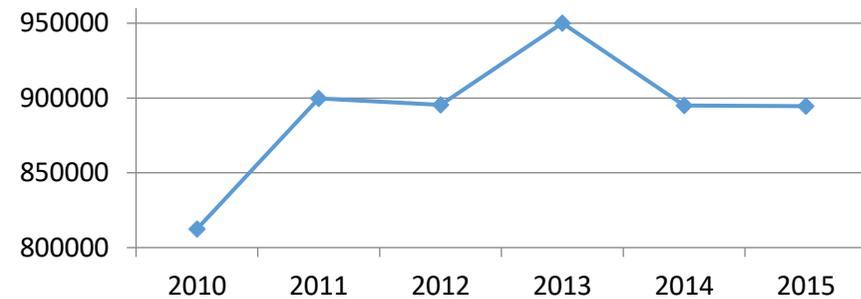
Typologie	Nombre d'établissements hôteliers sur le SCoT
Non classés	6
1*	0
2**	2
3***	7
4****	3

Source : Insee chiffres clefs 2016 - Observatoire Régional du Tourisme en Alsace 2016 – Chiffres clefs du tourisme en Alsace et dans le Haut Rhin 2014

Le SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières jouit d'une diversité importante en termes d'établissements hôteliers. En effet, il bénéficie de la présence d'établissements qualitatifs, avec plusieurs hôtels étoilés, mais également d'établissements plus modestes (non classés). L'offre répond en ce sens aux besoins d'une clientèle large et variée.

Le nombre de lits marchands est stable dans les hôtels du territoire (hors ouverture récente de l'hôtel « Villa K ») : 1 074 lits marchands dans les 17 hôtels du SCoT sont comptabilisés en 2016 comme en 2009 (516 chambres).

Nuitées 2010-2015 dans les hôtels – MAA St Louis et Trois Frontières



Le territoire du SCoT Saint-Louis et des Trois Frontières a observé environ 900 000 nuitées dans les établissements hôteliers en 2015. En constante augmentation jusqu'en 2013 où un pic à près d'un millions de nuitées en hôtels est observé, le nombre de nuitées a légèrement diminué ces dernières années (-5 % entre 2013 et 2015). Cette légère baisse est en partie induite par le contexte spécifique de l'hébergement touristique (montée en puissance des locations alternatives de type AirBnB).

Enfin, il est à noter que le taux d'occupation moyen des établissements en Alsace et dans le Haut-Rhin est très dépendant de la saisonnalité de l'activité touristique. En effet, le taux moyen d'occupation des hôtels se situe au niveau du département comme de la région autour de 55 à 60 %.

La clientèle est enfin fortement étrangère : près de 40 % de nuitées marchandes sont étrangères en Haut-Rhin, ce qui induit pour les établissements hôteliers du SCoT une attention particulière.

III- Projets touristiques du territoire

En octobre 2015, 2 projets touristiques sont répertoriés sur le territoire du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières :

- un projet d'hôtel de 83 chambres à Blotzheim,
- une étude d'implantation de Camping en cours sur la commune d'Huningue.

Ces projets viendront compléter l'offre d'hébergements marchands dans les années à venir.

Synthèse – Tourisme

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Des atouts naturels (charme alsacien, paysages variés...) permettant le développement d'une offre de loisirs et de pleine nature (Petite Camargue Alsacienne, ...) La présence du Parc des eaux vives d'Huningue enregistrant un nombre d'entrée important De nombreux atouts patrimoniaux notamment liés à la localisation géographique du territoire La présence d'un aéroport (une partie des voyageurs étant des touristes dont l'EuroAirport est la destination) La proximité de Bâle. 	<ul style="list-style-type: none"> Une capacité d'accueil relativement faible sur le territoire SCoT, notamment en terme d'hébergement de plein air comparativement à l'offre régionale et malgré une progression des nuitées touristiques dans ce type d'hébergement en Alsace (+4% entre 2014 et 2015) Une concentration des hébergements au sein des communes du corridor et plus particulièrement autour de Saint Louis Une forte saisonnalité de l'économie touristique Une localisation géographique hors des activités ou des sites à forte fréquentation, notamment la « route du vin », destination enregistrant une augmentation importante en terme de nuitées en Alsace (+2% du nombre de nuitées dans le vignoble Alsacien entre 2014 et 2015) Un manque d'identité globale du territoire : un territoire peu identifié d'un point de vue touristique, aucune réelle « accroche marketing » Une ville centre (Saint-Louis) peu « vivante », notamment en soirée comparativement à Bâle par exemple.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> 2 projets recensés sur le territoire permettant de développer la capacité d'accueil touristique, et notamment de plein air Des projets mixtes majeurs intégrant un développement de la capacité hôtelière et de loisirs (Technoport) Des projets en matière de transport pouvant développer la fréquentation touristique du territoire Vers le développement d'un tourisme fluvial? Vers le développement du cyclotourisme (euro véloroute, boucle cyclotouristique trinationale...)? Restructuration à partir de 2017 du tourisme à l'échelle de l'agglomération. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'offre d'hébergement marchand de l'autre côté de la frontière / dans les plus grandes agglomérations alsaciennes : Touriste d'affaires/de passage vers la Suisse (praticité) et touriste venu visiter l'Alsace vers Mulhouse (offre importante) Baisse de fréquentation des aéroports mais également des marchés de Noël alsacien en lien avec les attaques terroristes (environ -5% de fréquentation sur les marchés de Noël en Alsace et de réservations dans les établissements hôteliers sur la période hivernale) Des territoires voisins qui organisent leur « marketing touristique » : quelle échelle pour promouvoir les activités touristiques du SCoT Tenir compte du développement de l'offre d'hébergement parallèle de type Airbnb : modulation du produit recherché (complémentarité ou concurrence ?)

L'agriculture

I- État des lieux

1.1 L'agriculture Alsacienne

(Données issues de la Chambre d'Agriculture d'Alsace – Données appliquées à l'entité Alsace et non à la nouvelle Grande Région).

S'étendant sur 8 331,7 km², l'Alsace est composée de plusieurs ensembles naturels contrastés :

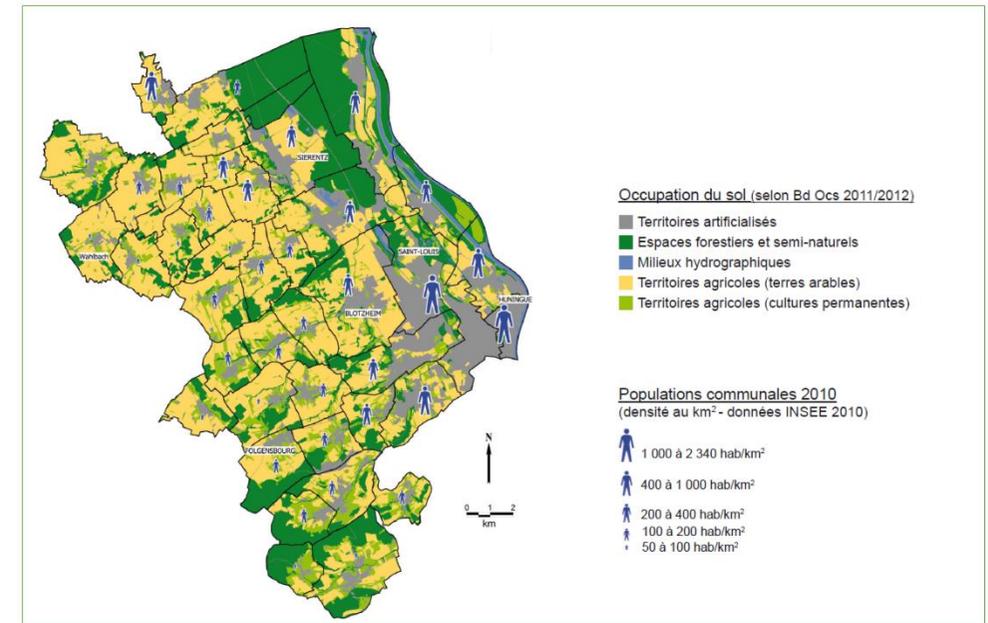
- La plaine d'Alsace qui couvre la moitié de la superficie régionale. Cet ensemble concentre l'essentiel de la population, de l'activité économique, en particulier agricole de l'entité. On y cultive des céréales et des productions emblématiques de l'Alsace (chou à choucroute, tabac, houblon, betteraves, ...)
- Le piémont des Vosges très favorable à la culture de la vigne, aux arbres fruitiers et à l'élevage,
- Le massif vosgien, couvert en grandes parties de forêts, mais qui dans sa partie sud abrite une agriculture orientée vers l'élevage et la mise en valeur des surfaces en herbe.
- L'Alsace bossue qui présente des paysages marqués par l'importance des prairies valorisées par l'élevage, des cultures de céréales et des forêts,
- Le Sundgau, qui est une région de polyculture-élevage.

L'agriculture occupe près de 40% du territoire avec 336 640 hectares de surface agricole utilisée.

1.2 L'occupation du sol de l'aire du SCoT

Le territoire SCoT occupe une surface de 27 000 hectares. Il couvre 3,3% de la superficie hors plan d'eau de l'Alsace. La surface agricole utile (SAU) occupe 52,3% de la superficie du SCoT (en moyenne 40,7% en Alsace). L'activité agricole de ce SCoT est dominée par les grandes cultures (50,9% de la Production Brute Standard).

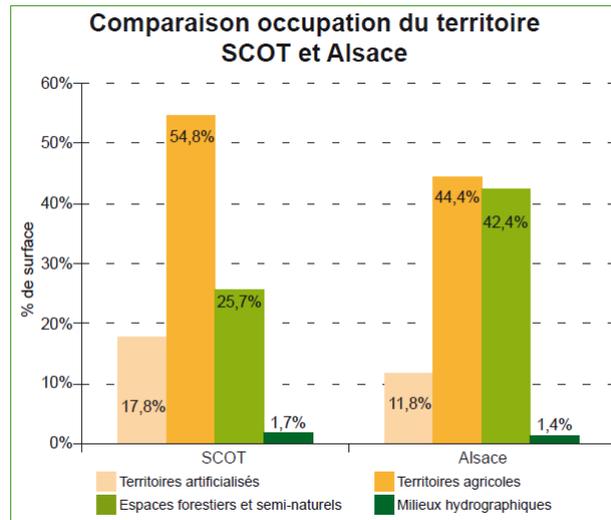
Occupation du sol en 2012



Sources : Insee (recensement population 2010), © IGN-BD TOPO - Bd Ocs 2011/2012 (CR Alsace)

Carte réalisée le 20/08/2015. Auteur : DRAAF - Srise Alsace

En comparaison avec l'occupation du sol de l'ensemble de l'Alsace, le territoire SCoT se caractérise comme tel :



Source : Bd Ocs 2012

Surface en ha	SCOT	Alsace en ha	% dans le Scot	% en Alsace
Territoires artificialisés	4 966	98 228	17,8%	11,8%
Territoires agricoles	15 262	369 617	54,8%	44,4%
Espaces forestiers et semi-naturels	7 160	353 376	25,7%	42,4%
Milieux hydrographiques	480	11 637	1,7%	1,4%
Ensemble	27 869	832 859	100,0%	100,0%

Source : Bd Ocs 2012

II- Dynamiques de l'activité agricole

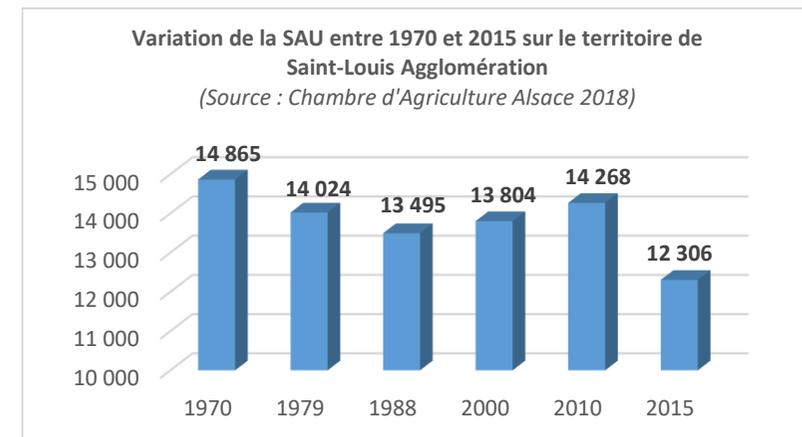
2.1 Une diminution nette de la SAU

La Surface Agricole Utile (SAU) est composée de :

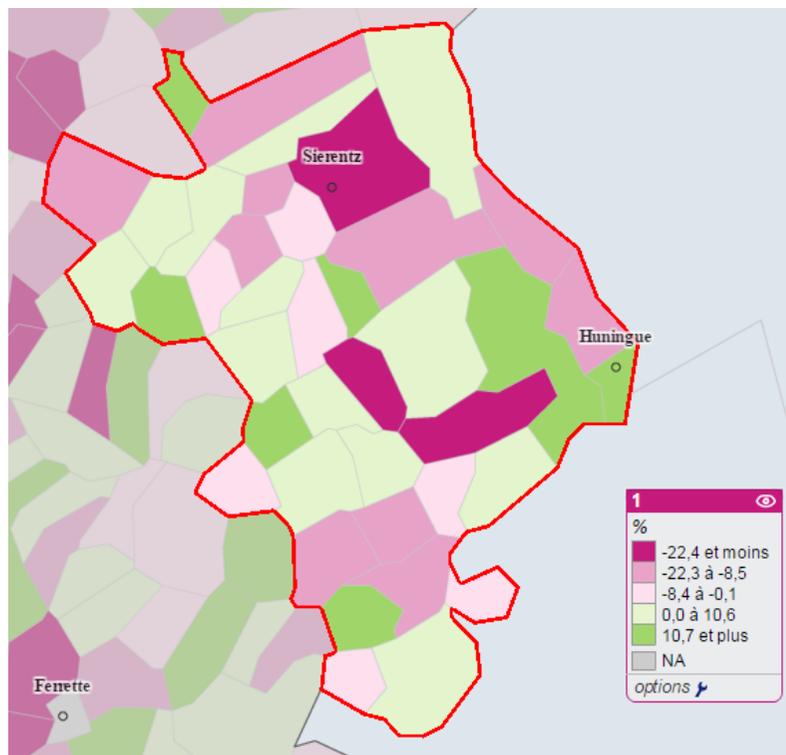
-- terres arables (grandes cultures, cultures maraichères, prairies et vignobles...)
- surfaces toujours en herbe (prairies permanentes)
- cultures pérennes (vergers)

Elle comprend également les surfaces en jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production. Ces terres sont intégrées au sein des terres arables. La SAU n'inclut ni les forêts, ni les bois.

La Surface Agricole Utile du territoire SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières a connu une apparente stabilité entre 1980 et 2010, en raison notamment d'un effet de classification administrative (lié aux modes des déclarations PAC), affichant entre 13 495 hectares (en 1988) et 14 268 hectares (en 2010). Néanmoins celle-ci masque **une forte baisse depuis 1980** (-18% entre 1980 et 2015) puisque la SAU comptée en 2015 affiche 12 306 hectares, soit une réduction de près 2500 hectares en 45 ans.



Évolution de la SAU entre 2000 et 2010 en %



2.2 Une diminution du nombre de sièges d'exploitation depuis 1970 qui entraîne une SAU moyenne par exploitation en hausse

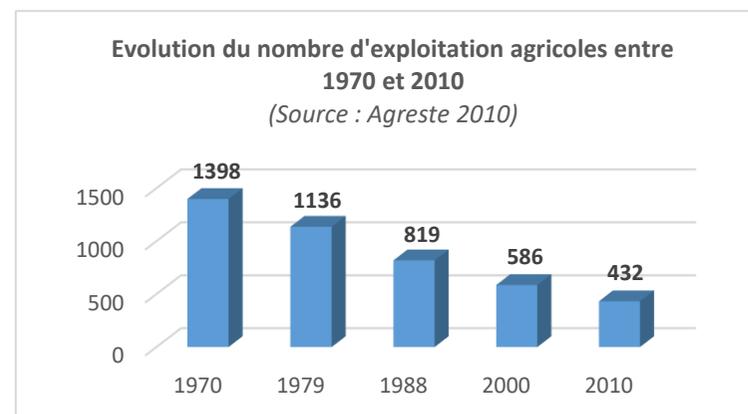
Le nombre de sièges d'exploitation agricoles a baissé de près de 70% entre 1970 et 2010, soit une perte de 966 exploitations agricoles sur la période.

Les 432 exploitations agricoles restants sur Saint-Louis Agglomération représentent 8% des exploitations agricoles du département du Haut-Rhin en 2010 (5 442 exploitations agricoles dans le Haut-Rhin en 2010).

Par conséquent, la SAU moyenne par exploitation n'a cessé d'augmenter depuis 1970 (+ 311%). En effet, cette SAU moyenne par exploitation est passée de 10,6 hectares en 1970 à 33 hectares en 2010.

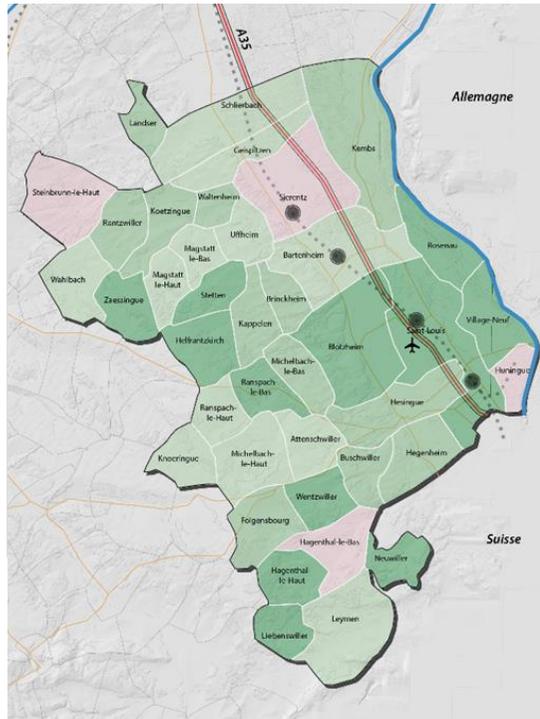
Ainsi, des exploitations agricoles ont vu leur SAU croître par répartition des terres d'anciennes exploitations agricoles qui ont cessé leurs activités.

Pour autant, sur les 432 exploitations, 54 % exploitent moins de 20 ha dont la moitié moins de 5ha. Ces exploitations sont maraîchères et en voie de quasi disparition, ou en double activité (système de culture simplifié au maximum)



Même si la SAU moyenne du territoire SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières avoisine les 33 hectares en 2010, celle-ci n'est pas significative puisque certaines communes du territoire ont des exploitations qui enregistrent une SAU bien supérieure. C'est le cas par exemple des communes de Saint-Louis (107,9 ha), de Hagenthal-le-Haut (159,8 ha) ou de Geispitzen (89,7 ha).

A l'inverse des communes du territoire sont bien en dessous de ces 33 hectares moyen par exploitation. La commune de Village-Neuf compte 7,2 hectares en moyenne par exploitation.



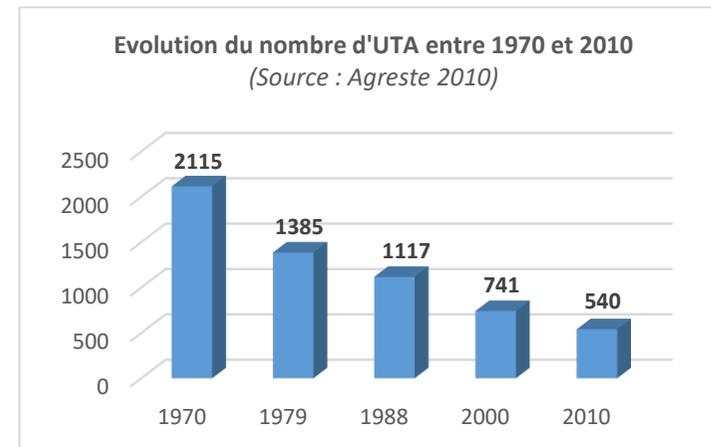
Evolution de la SAU moyenne par exploitation
(en % entre 2000 et 2010)



2.3 Le nombre de salariés agricoles décroît depuis 1970

Le nombre d'UTA (Unité de Travail Annuel) * des exploitations du territoire voit sa valeur fortement décroître au cours des quarante dernières années. Plus concrètement, on observe une baisse de 1 575 salariés agricoles sur la période 1970-2010, soit environ 39 salariés agricoles de moins par an.

Cette baisse du nombre de salariés est à corréliser avec la mécanisation des pratiques agricoles qui permet un maintien de l'activité même avec un nombre de salariés qui diminue. Plus largement, cette diminution du nombre de salariés est rendue possible par la disponibilité d'une énergie abondante (pétrole essentiellement) dont la rentabilité énergétique permet un maintien des capacités de production au détriment du nombre de salariés, qui lui diminue.

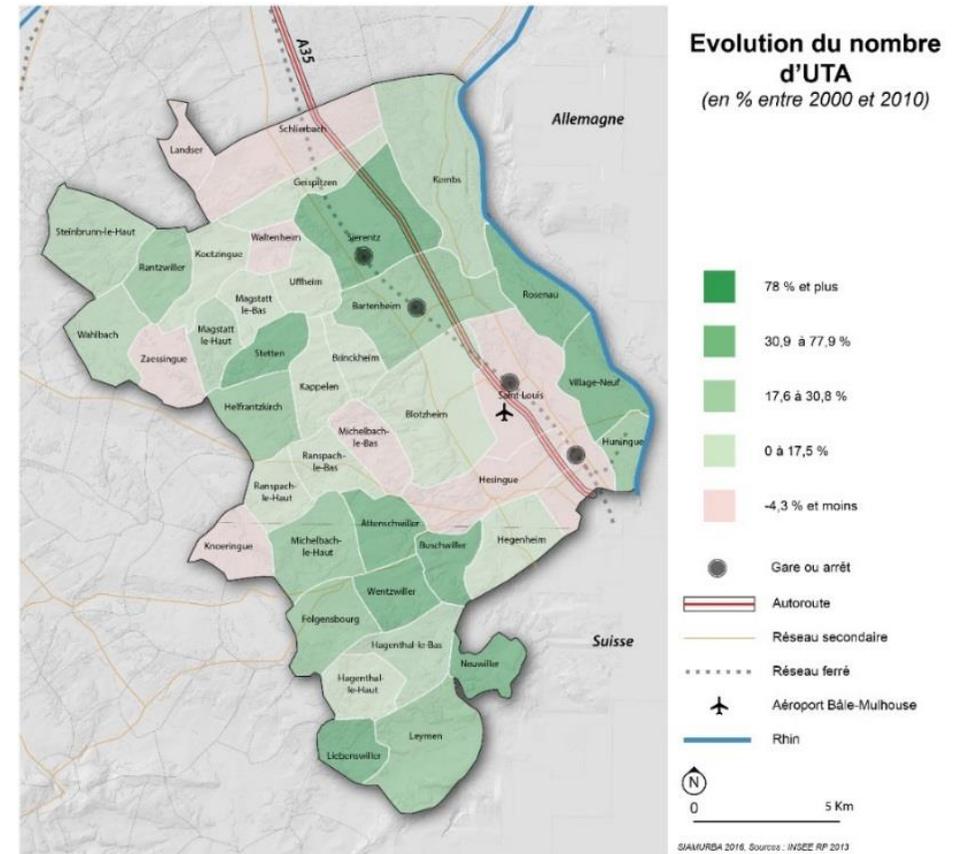


*L'unité de Travail Annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

Répartition des emplois agricoles SCOT/Alsace :

Unité de travail annuel (UTA)	SCOT	Alsace	SCOT / Alsace
Chefs d'exploitation ou premier co-exploitant	200	6 802	2,9%
Conjoints non co-exploitants	61	1 965	3,1%
Co-exploitants (hors chefs)	59	1 698	3,5%
Autres actifs de la main-œuvre familiale	69	1 629	4,2%
Salariés permanents hors MO familiale	91	2 348	3,9%
CUMA	7	211	3,3%
Entreprise de travail agricole (ETA)	44	2 113	2,1%
Saisonniers, occasionnels	531	16 767	3,2%
UTA totales	544	16 767	3,2%

Source : recensement agricole 2010



2.4 Les chefs d'exploitation et coexploitants sont vieillissants

En 2010, le territoire du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières compte seulement 15,4% de chefs d'exploitation et de coexploitants âgés de moins de 40 ans.

Il est de même constaté que sur le territoire entre 2000 et 2010, la part de chefs d'exploitation et de coexploitants âgée de moins de 40 ans a diminué de 11,6%.

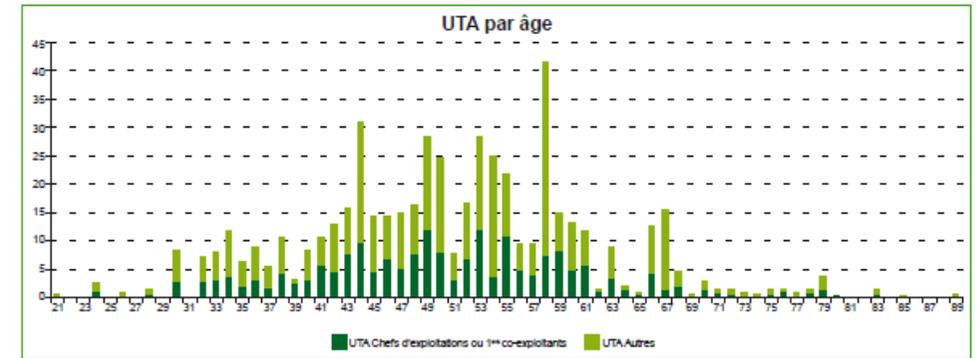
A titre de comparaison, le département du Haut-Rhin compte 16,4% de chefs d'exploitation et de coexploitants âgés de moins de 40 ans en 2010.

De même que le territoire du SCoT, le Haut-Rhin a vu sa part de chefs d'exploitation et de coexploitants âgés de moins de 40 ans diminuer de 11,6% entre 2000 et 2010.

Les UTA par classes d'âge sur le territoire du SCoT :

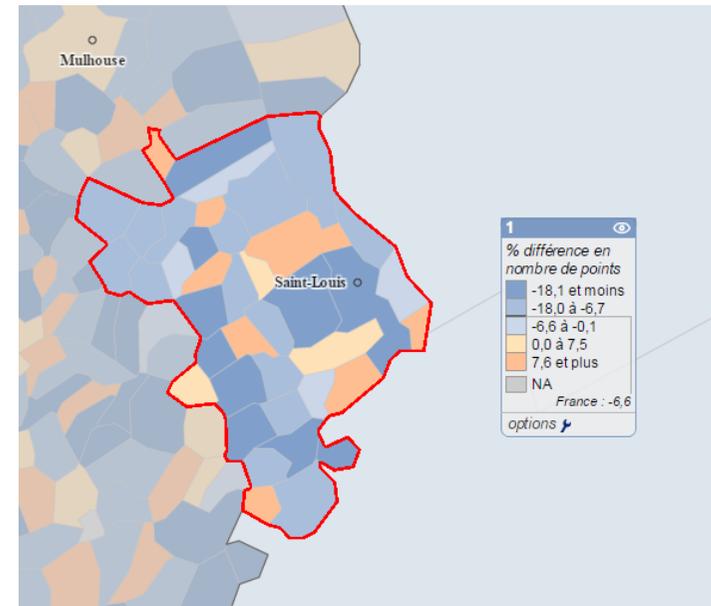
UTA total (main-d'œuvre familiale, salarié hors famille, etc.) par classes d'âge du chef d'exploitation ou du 1 ^{er} co-exploitant.	2000	2010	Évol. %
Ensemble	730	531	-27,2%
Moins de 40 ans	205	74	-64,0%
De 40 à 49 ans	213	167	-21,6%
De 50 à 59 ans	212	200	-5,9%
60 ans ou plus	99	90	-9,0%

Sources : recensements agricoles 2000 et 2010



Source : recensement agricole 2010

.Evolution de la part des chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans entre 2000 et 2010



2.5 Un territoire aux activités agricoles multiples

L'agriculture du territoire du SCOT est principalement orientée vers la culture céréalières (66,1% de la SAU est exploitée à ce titre en 2010). Toutefois, la culture des oléagineux est également présente de façon non négligeable sur le territoire (3,7% en 2010 contre 1,8% au sein du département du Haut-Rhin).

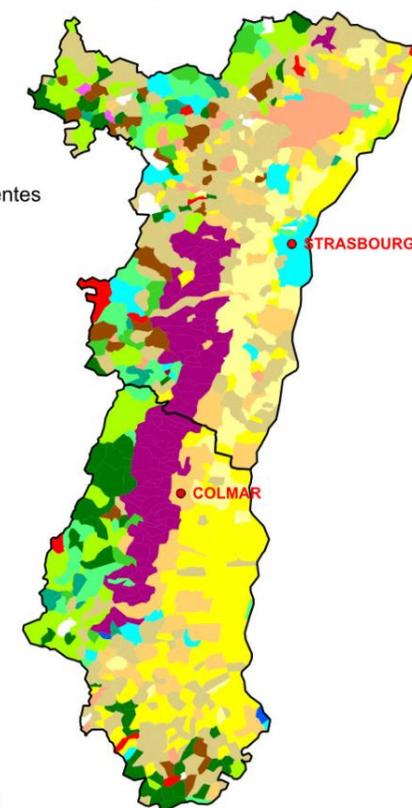
De même, est constaté sur le territoire l'élevage de vaches laitières et de vaches nourrices dans les mêmes proportions que le département.

Le territoire portant le SCoT compte 5 743 unités de gros bétail (UGB) soit 8% des UGB du Haut-Rhin.

Année de référence : 2010	SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières	Haut-Rhin
Part des céréales dans la SAU	66,10%	58,50%
Part des oléagineux dans la SAU	3,70%	1,80%
Part de la Surface Toujours en Herbe (STH) dans la SAU	16,00%	21,10%
Nombre d'unités de gros bétail (UGB)	5 743	70 856
Part des exploitations de vaches laitières	9%	8,80%
Part des exploitations de vaches nourrices	7,9%	8,10%
Part des exploitations avec brebis	4,20%	4,40%
Part des exploitations avec chèvres	3,0%	2,50%
Part de la SAU en maraichage et fleurs et plantes ornementales	1,6%	0,4%

Orientation technico-économique de la commune

- Céréales et oléoprotéagineux
- Autres grandes cultures
- Légumes et champignons
- Fleurs et horticulture diverse
- Viticulture
- Fruits et autres cultures permanentes
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixtes
- Ovins, caprins
- Polyélevage d'herbivores
- Porcins
- Aviculture
- Autre polyélevage
- Polyculture dominante
- Polyélevage dominant
- Polyculture et polyélevage
- Exploitations non classées
- Sans exploitation

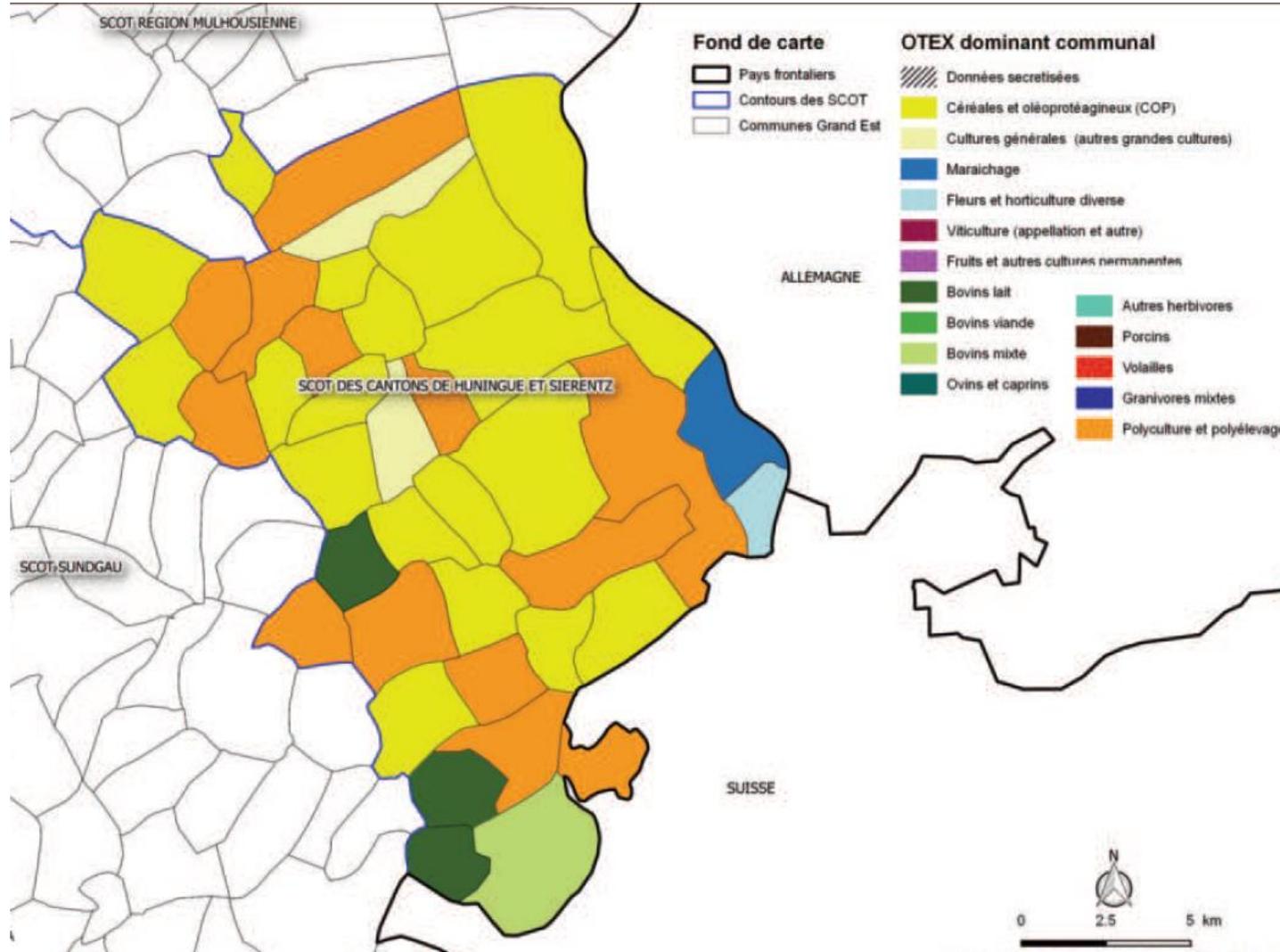


Source : Agreste - Recensement agricole 2010
GEOFLA® Copyright © IGN - Paris - 2010 » Reproduction interdite

OTEX dominant communal

Source : Agreste – Recensement Général Agricole 2010

Accusé de réception en préfecture
 068-200066058-20220629-20220629p9bis-DE
 Date de télétransmission : 12/07/2022
 Date de réception préfecture : 12/07/2022



Évolution et répartition des types de cultures sur le territoire du SCoT entre 2000 et 2010 :

Cultures	Nombre d'exploit. en 2000	Nombre d'exploit. en 2010	Évol. %	Superficie en ha en 2000	Superficie en ha en 2010	Évol. %	Part de surface (1)
Superficie agricole utilisée (SAU)	564	414	-26,6%	13 499	14 008	3,8%	
SAU de moins de 20 hectares	361	222	-38,5%	1 996	1 500	-24,9%	10,7%
SAU de 20 hectares ou plus	203	192	-5,4%	11 503	12 508	8,7%	89,3%
Terres labourables	461	356	-22,8%	11 384	11 576	1,7%	82,6%
Céréales	411	322	-21,7%	8 982	9 253	3,0%	66,1%
Blé tendre	299	245	-18,1%	1 887	2 553	35,3%	18,2%
Maïs grain et maïs semence	372	298	-19,9%	6 842	6 346	-7,2%	45,3%
Oléagineux	46	56	21,7%	231	476	106,1%	3,4%
Colza	46	8	-82,6%	222	58	-73,9%	0,4%
Fourrages et superficies toujours en herbe	434	300	-30,9%	2 724	3 489	28,1%	24,9%
Superficie toujours en herbe	429	272	-36,6%	1 902	2 270	19,3%	16,2%
Vignes	52	15	-71,2%	4	3	-23,8%	0,0%
Jachères	248	187	-24,6%	984	433	-56,0%	3,1%

Sources : recensements agricoles 2000 et 2010

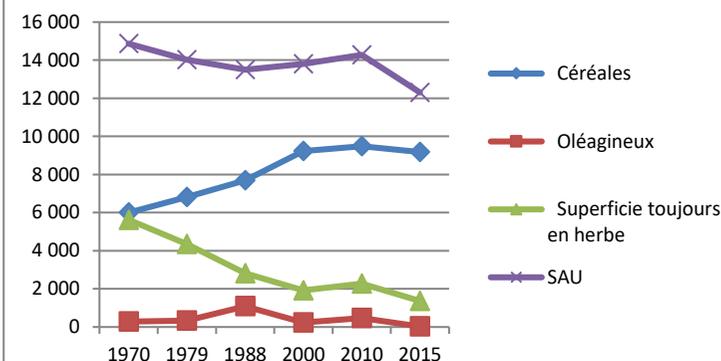
(1) : surface / SAU du SCoT en 2010

Une tendance marquée à la « simplification des systèmes de production »

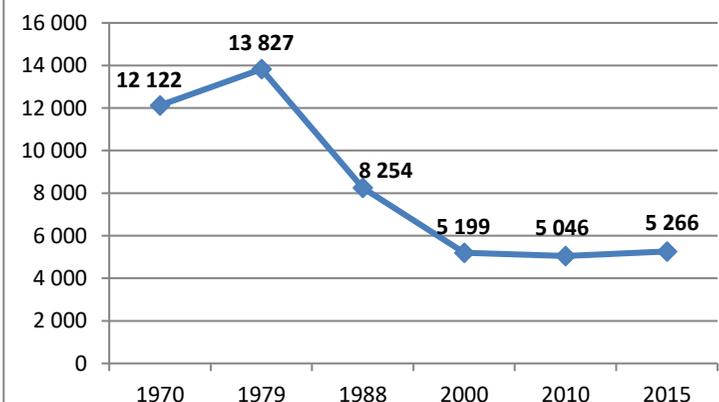
Depuis 1970, est constaté :

- une très forte réduction du cheptel bovin (qui s'accroît au-delà de 2015) : de 13827 en 1978 à 5266 en 2015.
- une nette réduction des surfaces en herbes (non valorisées sans élevage) : -4261 hectares. Avec 1365 hectares en 2015, ces surfaces représentent 24% des surfaces repérées en 1970.
- ... et leur remplacement par des cultures céréalières (maïs >> céréales à paille) pour la vente ou l'alimentation du bétail.
- une disparition des petits élevages, et un agrandissement des exploitations restantes.

Variation des types de cultures entre 1970 et 2015 sur le territoire de Saint-Louis Agglomération
(Source : Chambre d'Agriculture Alsace 2018)



Evolution quantitative des cheptels bovins entre 1970 et 2015 sur le territoire de Saint-Louis Agglomération
(Source : Chambre d'Agriculture Alsace 2018)



Données complémentaires sur le maraîchage :

Le SCoT du Pays de Saint Louis et des Trois Frontières compte en 2010, 39 exploitations recensées au titre d'exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture. Sur ces 39 exploitations, 13 exploitations ne pratiquent pas la vente en circuit court contre 26 exploitations qui la pratiquent.

Le territoire du SCoT représente en 2010 près de 13% des activités maraîchères et horticole de l'ensemble de l'Alsace.

La culture maraîchère et la culture de fleurs et de plantes ornementales est importante sur le territoire du SCoT puisque 1,6% de la SAU y est consacrée soit 227 hectares, contre seulement 0,4% au sein du département.

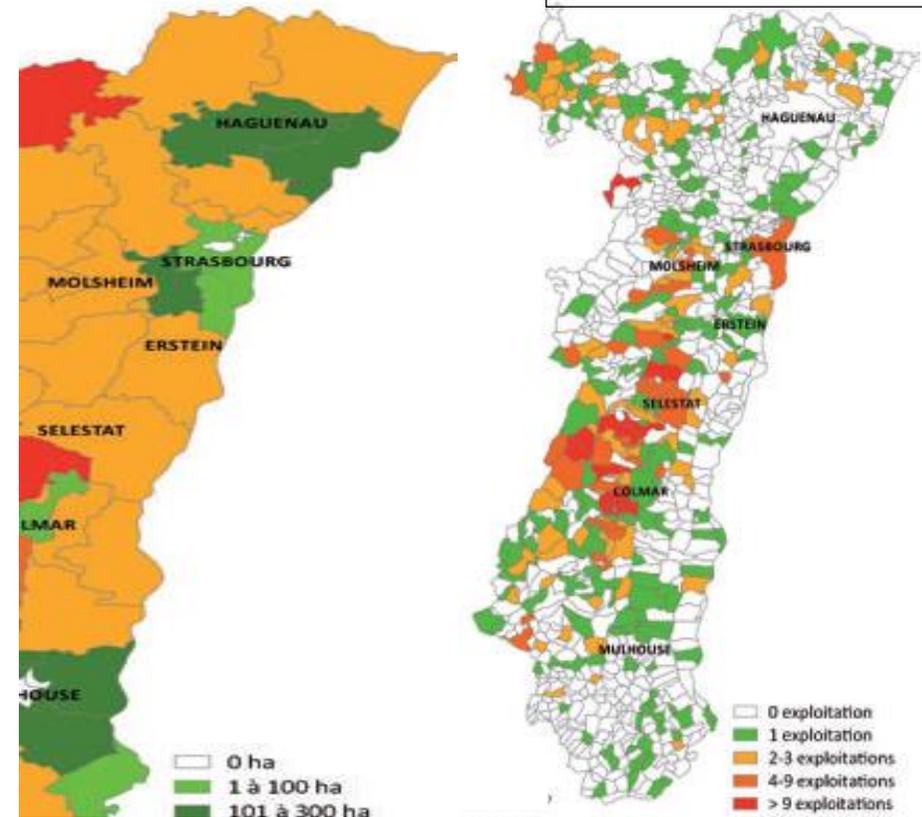
L'agriculture biologique sur le territoire :

Le territoire du SCoT du Pays de Saint Louis et des Trois Frontières compte diverses activités de productions agricoles biologiques.

Pour autant, le territoire est identifié par la chambre d'agriculture comme très peu dynamique sur la production bio (cependant des projets de conversion sont attendus sur la production céréalière).

En revanche, la chambre d'agriculture identifie le territoire comme très dynamique en nombre d'opérateurs bio : plus de 30 points de vente directe, petits fruits, microbrasserie, magasins...).

Au-delà, le territoire constitue un grand bassin de population à fort pouvoir d'achat, il y a donc un véritable potentiel local à développer (en lien avec les aspirations de la nouvelle génération d'agriculteurs qui s'installe).



Source : Chambre d'agriculture Alsace 2018

2.6 Les circuits courts sur le territoire

Etat des lieux des circuits courts sur le territoire :

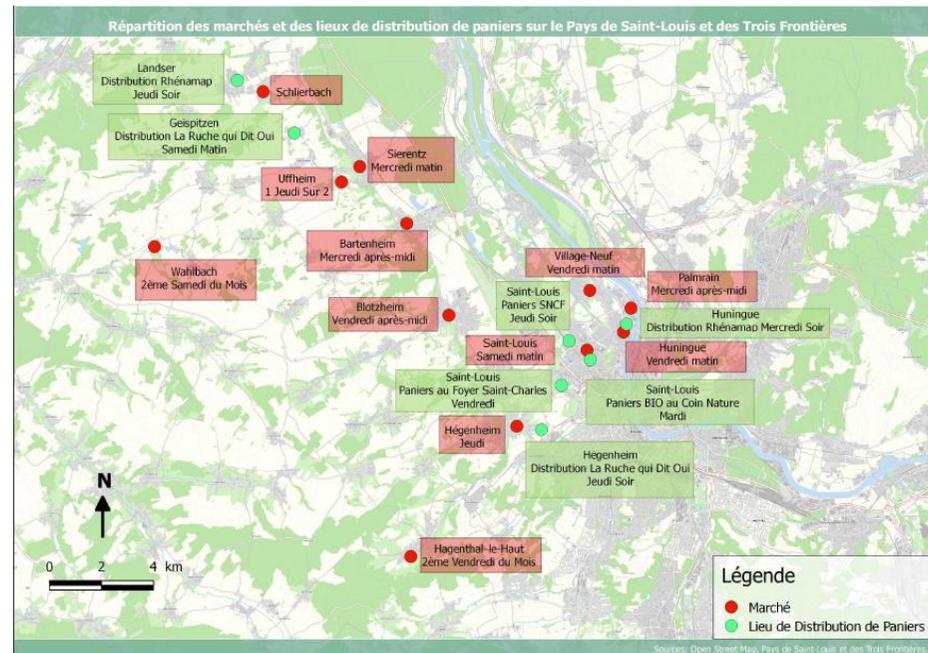
(Source : Etude des circuits courts – CA3F 2016)

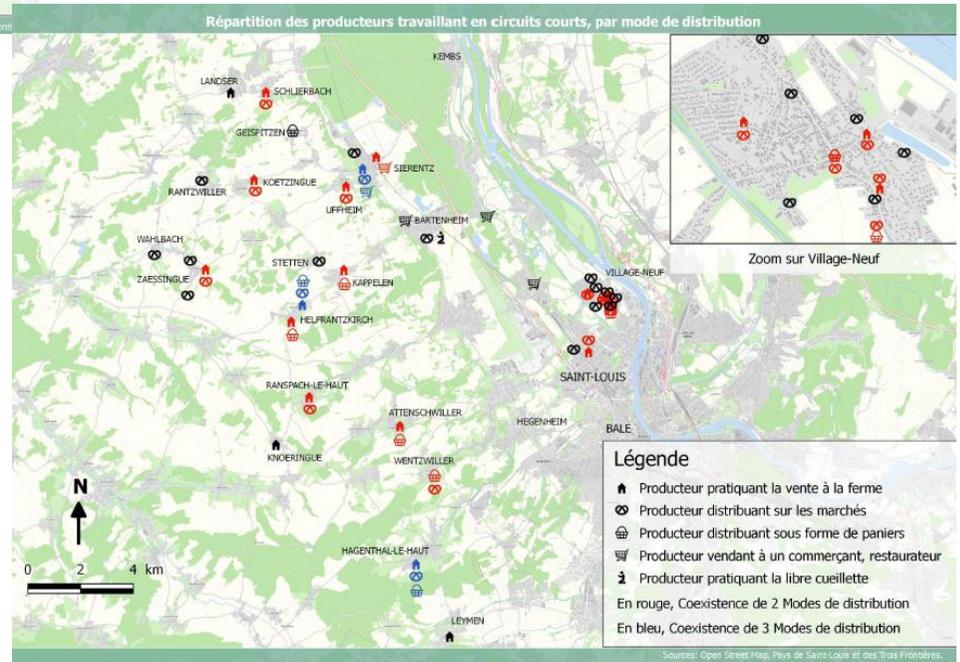
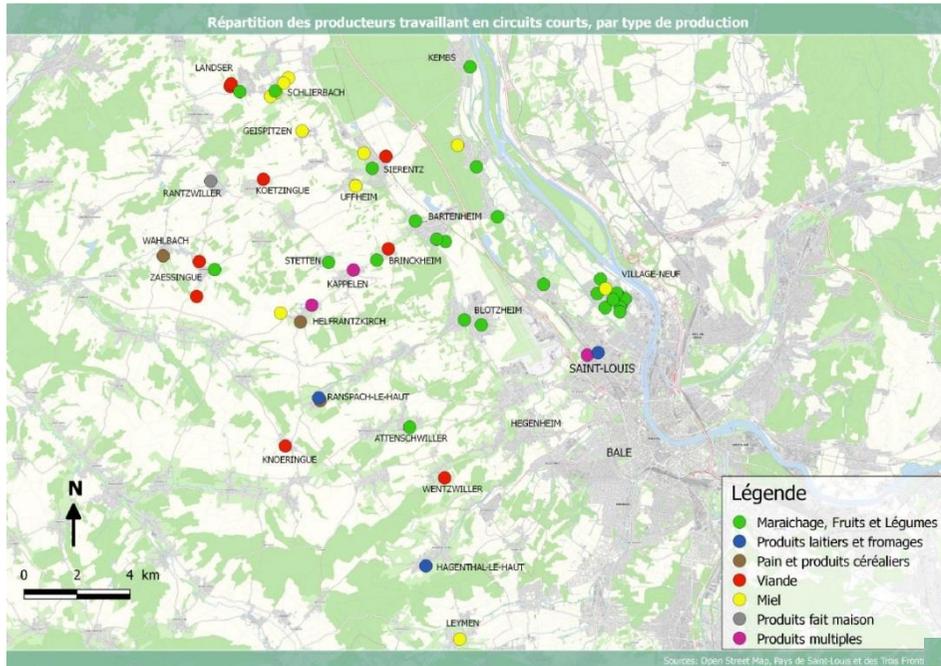
- Plus d'une cinquantaine de producteurs (57) pratiquent déjà les circuits courts, avec :
 - o La persistance de la tradition maraichère de Village-Neuf (avec notamment l'asperge)
 - o Des productions variées : maraichage, produits laitiers, viande, miel, etc.
 - o Quelques points de distribution, qui permettent de s'approvisionner en un même lieu en produits divers (à Kappelen, Helfrantzkirch, Hégenheim)

- Des producteurs qui utilisent souvent conjointement divers modes de distribution (essentiellement la vente à la ferme et les marchés, et à une échelle moindre sous forme de paniers). La vente à la restauration est quant à elle assez anecdotique.

- Une bonne couverture du territoire par 12 marchés, à distinguer entre :
 - o Des marchés qui fonctionnent très bien, avec un grand nombre d'exposants et un fort rayonnement (Saint-Louis, Huningue)
 - o Des marchés plus restreints, qui sont parfois peu fréquentés en termes de public et d'exposants (à l'exemple de Bartenheim)
 - o Un marché qui vient d'être lancé au Palmrain depuis le 31/08/2016
 - o Des marchés « de producteurs » axés sur les produits du terroir (Uffheim, Wahlbach, Hagenthal-le-Haut, Schlierbach)

- Un marché des paniers de légumes qui tend à se développer :
 - o 2 Points de retrait Rhénamap BIO, mais dont la quasi-totalité des producteurs sont extérieurs au territoire
 - o 2 points de retrait La Ruche qui dit Oui, dont Geispitzen qui vient d'être lancé au mois de septembre
 - o Les paniers SNCF
 - o Les paniers Saveurs et Fraicheurs BIO au magasin Coin Nature
 - o Et des paniers qui vont être lancés début octobre au foyer Saint-Charles à Saint-Louis





L'agriculture – Synthèse et chiffres clés

- Une surface agricole utile qui augmente entre 1988 à 2010 passant de 13 495 hectares à 14 268 hectares ;
- Un nombre d'exploitations agricoles qui diminue passant de 1 398 en 1970 à 432 en 2010 ;
- Par conséquent une surface agricole utile moyenne par exploitation qui augmente passant de 10,6 hectares en 1970 à 33 hectares en 2010.
- Les céréales sont principalement cultivées sur le territoire ;
- Des exploitations d'élevages tournées principalement vers l'élevage bovin en 2010, et notamment vers les vaches nourricières.
- La culture maraîchère, de fleurs et de plantes ornementales est fortement développée sur le territoire SCoT par rapport au département du Haut-Rhin.

Forces – Potentialités	Faiblesses – Contraintes et problématiques
<p>Un bassin de production basé principalement sur l'activité céréalière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des productions et des compétences variées ; - Une activité de maraichage / horticulture en périphérie de la ville centre ; - Un bassin de consommateur très densément peuplé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des chefs d'exploitations vieillissants ; - Un nombre d'exploitations agricoles en forte diminution ; - Un territoire « qui regarde au loin », dont l'activité et l'évolution sont tournées vers l'international plutôt que le local. - Très faible transformation locale des productions agricoles ; - Les terres agricoles soumises à de très fortes pressions foncières liées à l'urbanisation surtout en périphérie des villes et villages. - De nombreux pluriactifs - Des pratiques agricoles qui n'intègrent pas les nouveaux enjeux sociétaux (qualité de l'eau, de l'air, réduction des risques naturels, biodiversité, ...). - Un développement de l'agriculture biologique plus faible que dans le reste de l'Alsace ; - Des enjeux environnementaux importants, et divers, de type « Cadre de vie » « protection des espaces naturels » et « gestion des risques » - Un risque de renforcement de conflictualité espaces urbains/agriculture.
Opportunités	Menaces
<p>La production énergétique, une diversification possible ? Exemple : Développement de centrales biomasse ou de méthanisation.</p> <p>Des circuits de proximité qui se développent en phase avec les aspirations des habitants / consommateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'installations pour les jeunes aux vues du contexte économique actuel ; - Renforcement de la réduction du nombre d'exploitations au vu d'un contexte économique défavorable, avec en parallèle un agrandissement des exploitations actuelles ; - Une réduction forte de l'élevage, en particulier laitier et la réduction conjointe des surfaces en herbe ; - La simplification des systèmes d'exploitation au profit de la monoculture, (grandes exploitations et doubles actifs) - La disparition « probable » du maraichage, « marqueur historique du territoire » (pas de renouvellement des générations et soumission des surfaces à la pression foncière). - Augmentation de la pression foncière (déjà présente).

Enjeux – L'Agriculture

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Maintenir la pérennité des exploitations agricoles en recherchant la préservation des terres agricoles stratégiques.
- Limiter autant que possible l'urbanisation des terres agricoles.
- Favoriser au maintien des exploitations économiquement viables.
- Développer des actions de communication pour une image positive de l'agriculture et promouvoir les produits qui en sont issus.
- Adapter les systèmes de production pour une agriculture innovante et écologiquement responsable.
- Développer la filière agricole biologique.
- Favoriser le développement de filières courtes.
- Valoriser les produits locaux et Relocaliser l'alimentation.
- Garantir la pérennisation de la qualité des eaux de captage.
- Améliorer la prise en compte de la problématique des coulées d'eaux boueuses.

La consommation foncière

I- La consommation foncière du territoire du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières

La consommation d'espace par SCoT en Alsace entre 1982 et 2000

Source : Données issues du SCoT 2013

Les données qui suivent sont à la fois issues du SCoT de 2013 pour ce qui est de la consommation d'espace en Alsace et dans le Haut-Rhin entre 1982 et 2000 et de l'analyse croisée entre les données CIGAL 2008-2012 et d'un travail de photo-interprétation entre 2012 et 2015 pour ce qui est de la consommation d'espace sur le territoire SCoT entre 2008 et 2015.

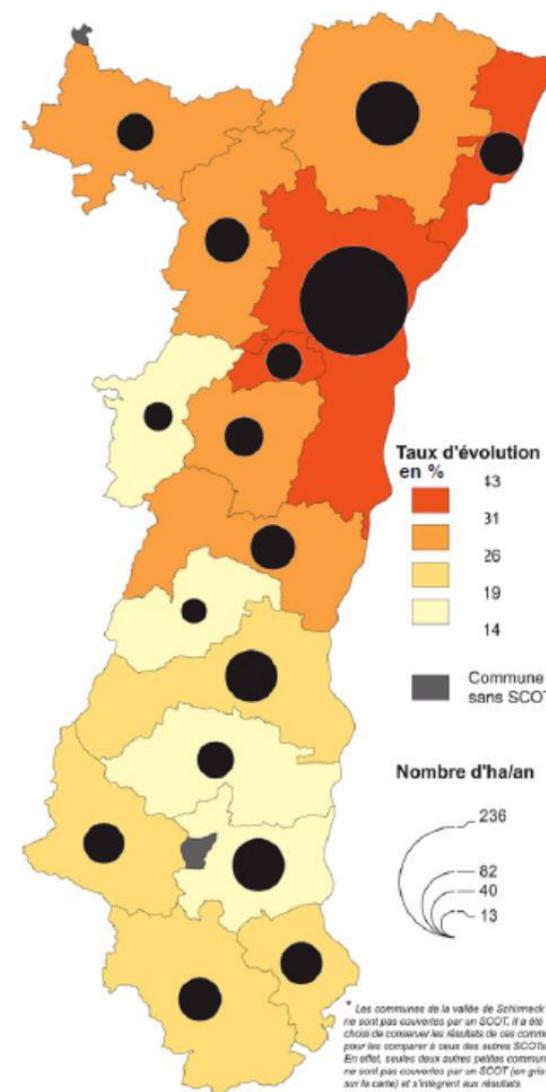
Attention les graphiques et chiffres présentés ci-après sont repris mot pour mot de l'étude CIGAL.

1.1 Rappel de la consommation d'espace en Alsace et dans le Haut-Rhin entre 1982 et 2000

La consommation d'espace est fortement liée au type d'activités abritées (habitat, infrastructures, équipements, activités économiques, ...) et à leurs formes urbaines. Il faut donc considérer l'ensemble de ces éléments pour évaluer l'évolution des emprises aménagées sur les espaces à vocation agricole et naturelle.

En alsace, entre 1982 et 2000 la consommation moyenne annuelle a été de 800 hectares. Le rythme de cette consommation est inférieur dans le département du Haut-Rhin (600 ha par an).

Sur le territoire du SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières, la consommation d'espace a été, en moyenne de 40 hectares par an entre 1982 et 2000.



1.2 Les évolutions et mutations des surfaces artificialisées entre 2000 et 2012

Evolution :

Le SCOT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières est le plus petit SCOT alsacien.

Il est artificialisé sur 18% de sa surface (contre 11,8% en Alsace). Ce taux élevé s'explique par la proximité géographique des frontières allemande et suisse.

Ce territoire représente 5% des espaces artificialisés de la région.

Le SCOT, malgré sa petite superficie, affiche un taux d'évolution des espaces artificialisés élevé en augmentant sa surface artificialisée de près de 10% en 11,5 années.

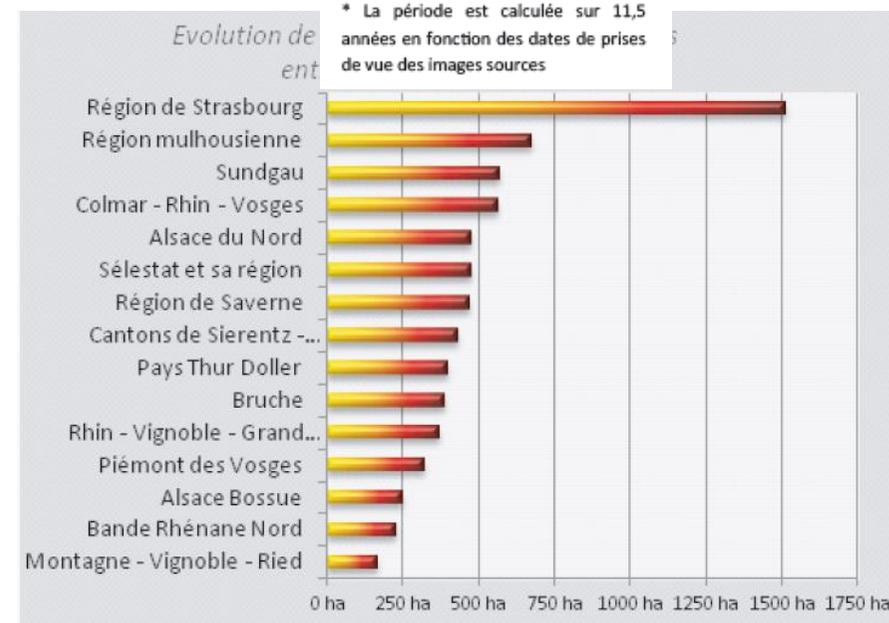
Territoires artificialisés	+434	ha	+9,7	%	=	+38	ha/an
Habitat	+262	ha	+10,5	%	=	+23	ha/an
Espaces urbains spécialisés	+11	ha	+12,5	%	=	+1	ha/an
Grandes emprises	+157	ha	+10,2	%	=	+14	ha/an
Espaces verts artificialisés	+9	ha	+3,4	%	=	+1	ha/an
Espaces libres	-5	ha	-8,4	%	=	0	ha/an

Le territoire du SCoT a donc sur la période 2000 à 2012 artificialisé **434 hectares** soit une moyenne de 38 hectares par an pour l'ensemble des secteurs confondus (habitat, économie, infrastructures, ...).

Détail de l'artificialisation sur le territoire du SCoT sur la période 2000-2012 :

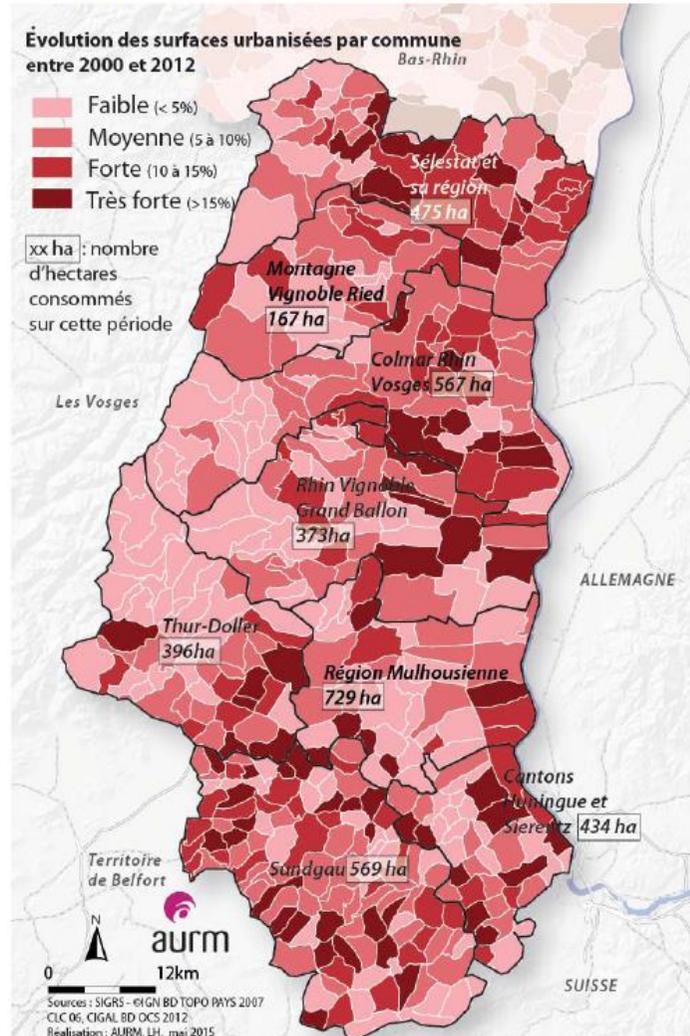
Les milieux	Evolutions annuelles *
artificialisés	+ 38 ha/an
agricoles	- 44 ha/an
naturels	+6 ha/an

* La période est calculée sur 11,5 années en fonction des dates de prises de vue des images sources



1.3 Comparaison de la consommation foncière dans le Haut-Rhin

Consommation foncière 2000-2012



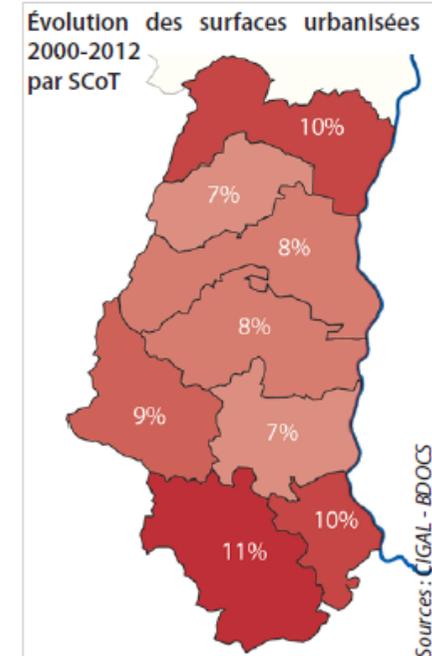
Source : Connaissance des SCoT du Haut-Rhin et de Sélestat – AURM 2016

Les vallées vosgiennes affichent une évolution modérée de leur surface urbanisée, en lien avec une progression démographique faible et le peu d'implantation d'activités sur de grandes emprises (relief et accès).

Les villes-centres de Mulhouse, Colmar et Saint-Louis sont saturées, ce qui explique la faible consommation foncière.

La consommation foncière des « campagnes » au sud et à l'ouest de Mulhouse et celles au sud-est de Colmar croît fortement.

Le Sundgau est le territoire le plus consommateur de foncier en pourcentage par rapport à la tache urbaine initiale depuis 2000, suivi par le SCoT Huningue et Sierentz et Sélestat.

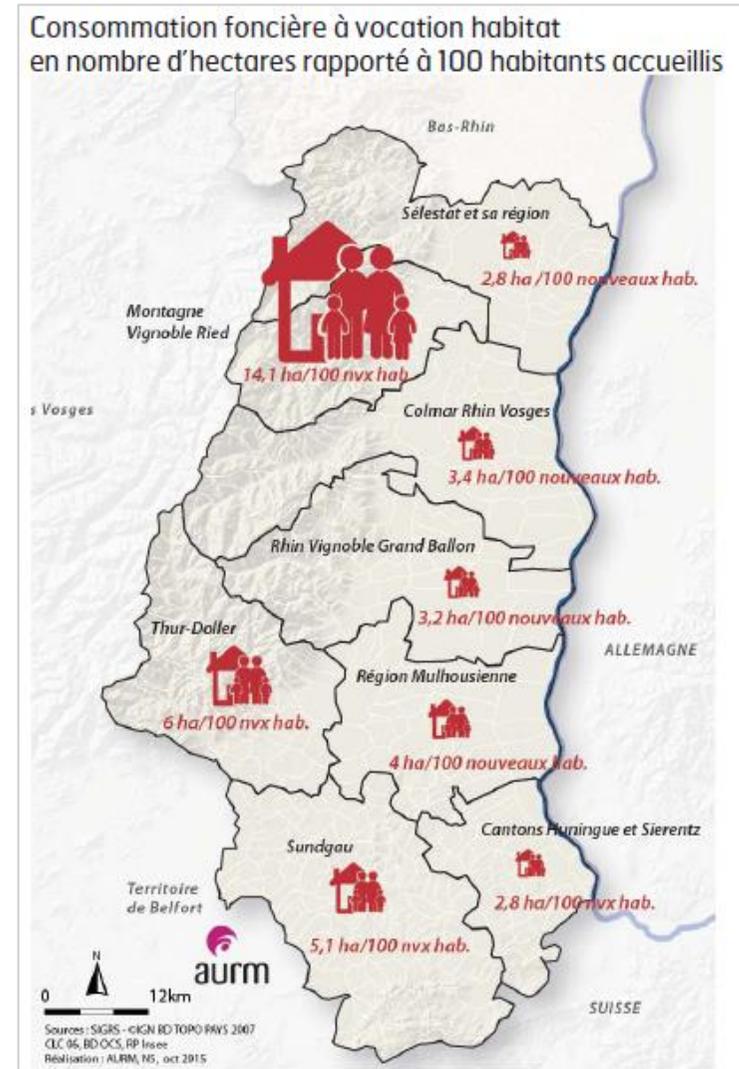
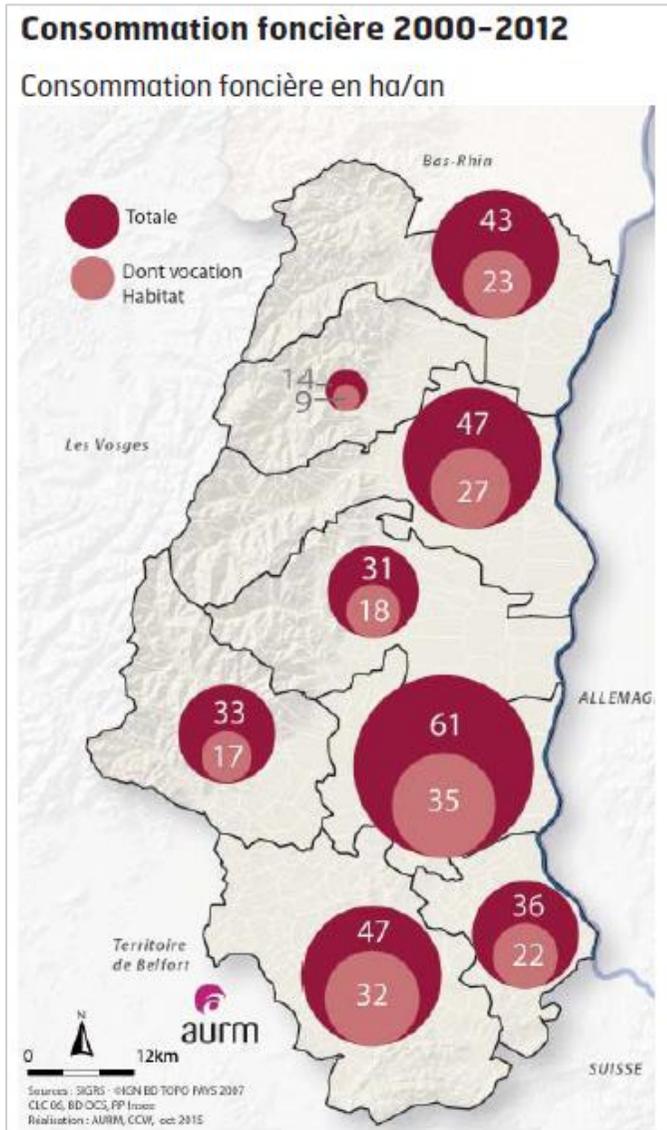


SCoT	Surfaces urbanisées 2012 (hectare)	Consommation foncière 2000-2012 (hectare)	Evolution des surfaces urbanisées depuis 2000
SCoT Sundgau	5 940	569	11%
SCoT Cantons de Huningue et Sierentz	4 901	434	10%
SCoT Région Mulhousienne	11 441	729	7%
SCoT Thur Doller	4 694	396	9%
SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon	5 333	373	8%
SCoT Colmar Rhin Vosges	7 585	567	8%
SCoT Montagne Vignoble Ried	2 590	167	7%
SCoT de Sélestat	5 140	475	10%
Total SCoT	47 623	3 710	8%

Source : BD OCS

Les trois SCoT d'agglomérations ainsi que le Sundgau ressortent comme les plus consommateurs en nombre d'hectares consommés, toutes destinations confondues.
La part du foncier consommé à vocation d'habitat par rapport à l'ensemble du foncier consommé va de 34% (Thur Doller) à 41% (Sundgau).

Montagne Vignoble Ried est le SCoT qui présente le moins d'efficacité en termes de consommation foncière. Ce territoire n'a pas beaucoup consommé de foncier en volume, mais il a connu une baisse démographique sur cette période. C'est ce qui entraîne un ratio très élevé.
La Région de Sélestat et le SCoT de Huningue Sierentz sont les plus efficaces. Rhin-Vignoble-Grand Ballon, pour un SCoT « hors agglomération » affiche un bon résultat.



1.4 Analyse de la consommation foncière sur la période 2008-2018

1. Enveloppe urbaine "T0" 2008 de référence :

Etape 1 :

Le "T0" 2008 a été déterminé à partir de la BD OCS 2008 v2 du CIGAL en incluant les catégories suivantes d'occupation du sol en 2008 :

- l'habitat : de types individuel, collectif, mixte, continu (centre ancien, centre ville)
- les espaces urbains spécialisés tels que les emprises scolaires et universitaires, les emprises hospitalières, les emprises culturelles et de patrimoine, les cimetières et les autres espaces urbains spécialisés
- les grandes emprises de type industrielles, agricoles, commerciales et artisanales
- les espaces verts artificialisés de types équipements sportifs et de loisirs

Etape 2 :

L'enveloppe urbaine obtenue à l'issue de l'étape 1 décrite ci-dessus a été légèrement complétée (pour 2% de sa surface). Ont notamment été rajoutés les jardins privés attenants aux constructions (comme indiqué dans les orientations du SRADDET approuvées en novembre 2019).

2. Détermination de la consommation foncière 2008/2018 :

Les sources de données utilisées pour la détermination de la consommation foncière 2008/2017 sont multiples et sont les suivantes :

- | | | |
|--|---|--------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - BD MUTA 2008/2012 du CIGAL
(= mutations entre la BD OCS 2008v2 et la BD OCS 2012 du CIGAL et compléments/corrections SLA
(en se référant aux orthophotos 2007 et 2012 du CIGAL) | } | consommation foncière2008/2012 |
| <ul style="list-style-type: none"> - Comparaison entre les orthophotos 2012 et 2015 du CIGAL | } | consommation foncière2012/2015 |
| <ul style="list-style-type: none"> - Opérations d'aménagement (permis d'aménager, AFUA et AFUL) délivrées de 2015 à 2018 inclus - Permis de construire délivrés (PC) de 2015 à 2018 inclus 2015/2018 - Bâtiments ajoutés au plan cadastral jusqu'en août 2019 | } | consommation foncière2015/2018 |

Et la consommation foncière a été déterminée par rapport au "T0" 2008 dont la méthodologie d'obtention a été décrite ci-avant.

3. Remarques générales :

De manière générale (sauf cas spécifiques), ont été considérés comme étant de la consommation foncière 2008/2018 :

- les bâtiments en cours de construction et les secteurs en cours d'aménagement en 2007 (sur l'orthophoto 2007)
- les terrains faisant partie d'un permis d'aménager, d'une AFUA ou d'une AFUL (même si les terrains ne sont pas encore surbâtiés en 2018).
- les terrains inclus dans les 2 ZAC du Technoparc et EuroEastPark

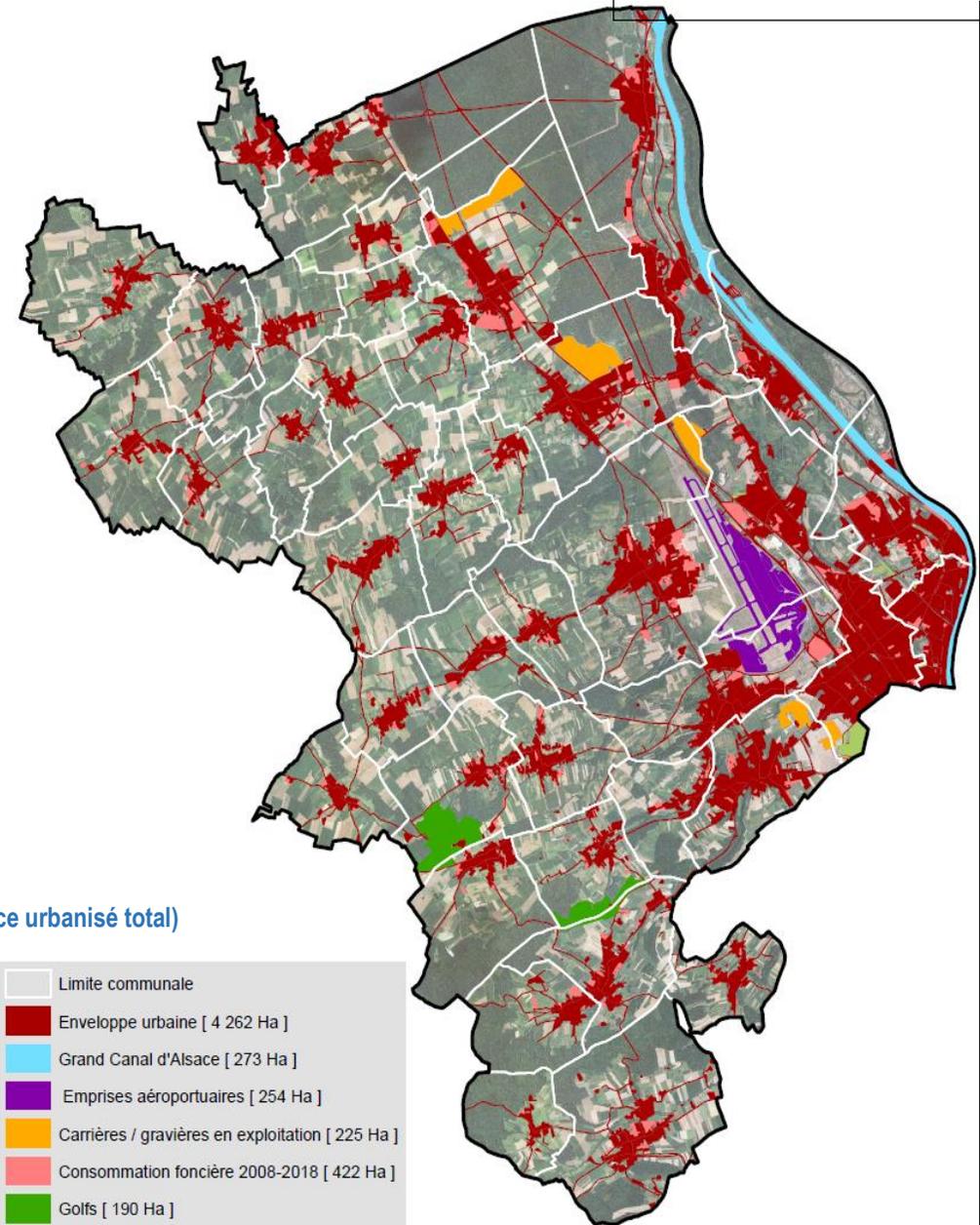
En revanche, les catégories suivantes de terrains n'ont pas été prises en compte dans la détermination de la consommation foncière :

- Emprises aéroportuaires
- Gravières et sablières (et leurs bâtiments associés)
- Carrières
- Friches minières
- Les golfs
- Les jardins familiaux
- Les serres (maraîchage)

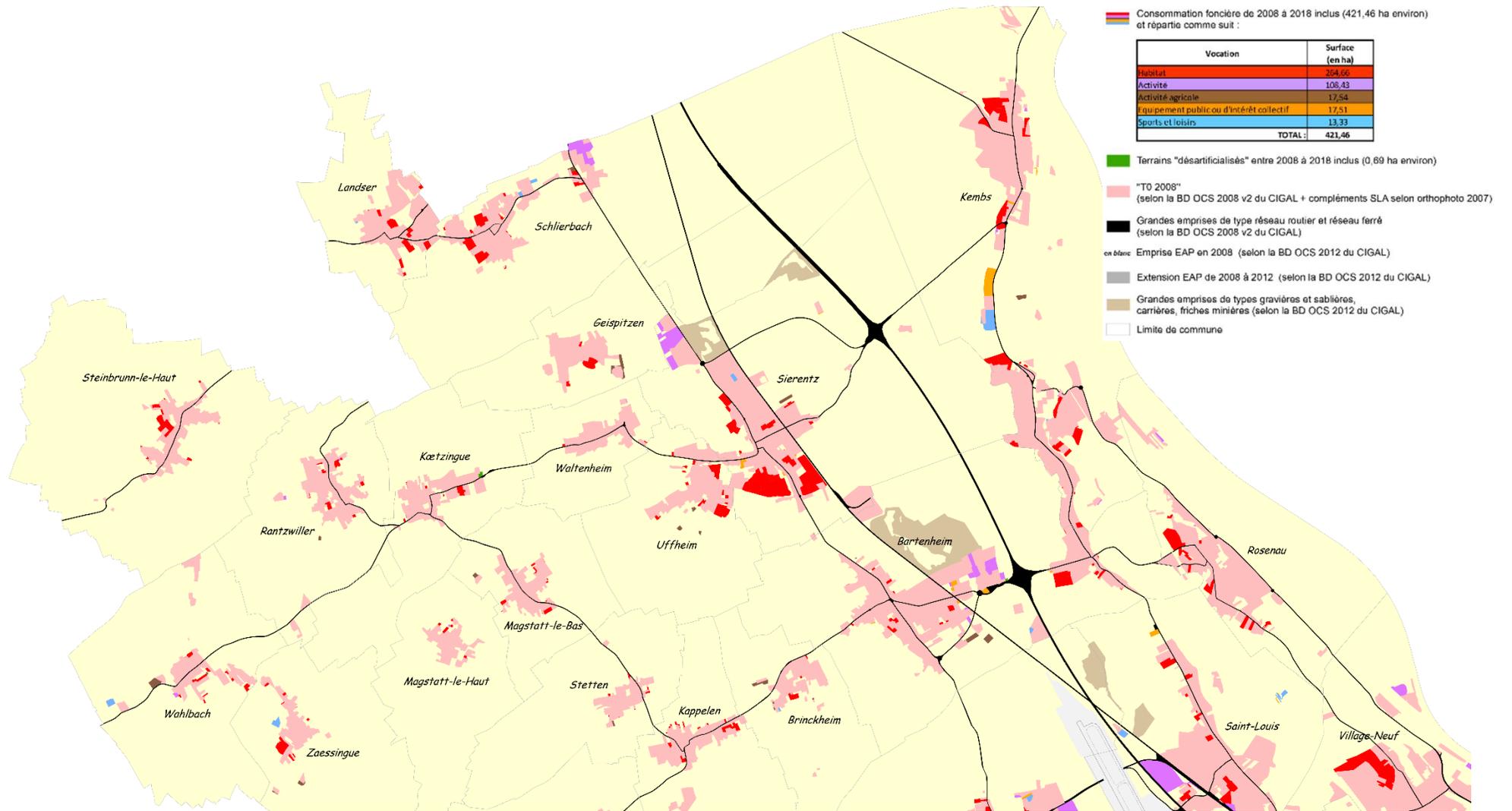
La précision graphique du T0 2008 et de la consommation foncière n'est pas parcellaire. Leur limite d'exploitation est fixée au 1/10 000ème (idem BD OCS 2008 du CIGAL)

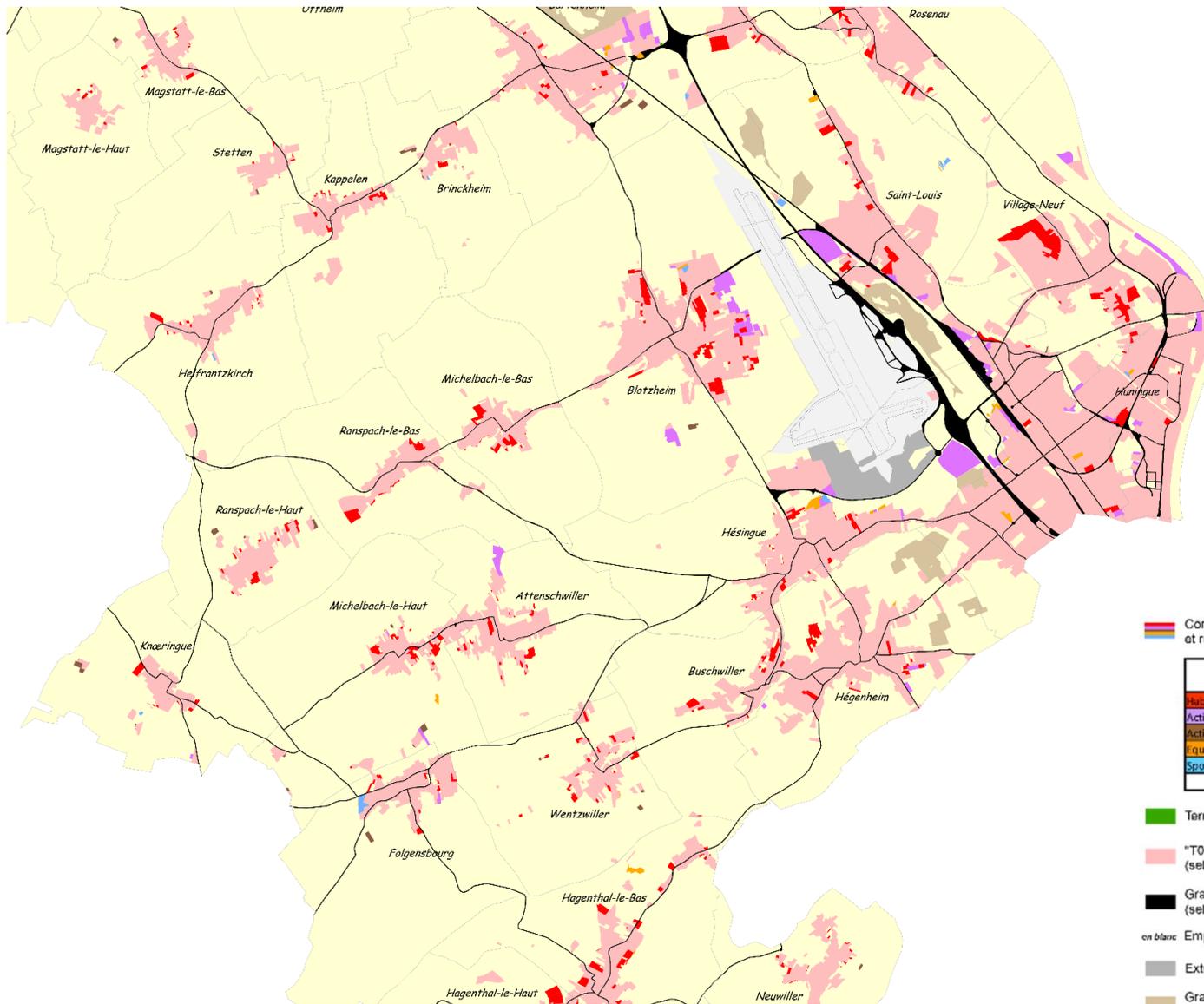
Artificialisation globale des sols en 2018 : 5667 hectares, soit 21 % du territoire

-  Enveloppe urbaine [4262 Ha] (soit 75 % de l'espace urbanisé total)
-  Grand canal d'Alsace [273 Ha] (soit 4,8 % de l'espace urbanisé total)
-  Emprises aéroportuaires [254 Ha] (soit 4,5 % de l'espace urbanisé total)
-  Carrières / Gravières en exploitation [225 Ha] (soit 3,9 % de l'espace urbanisé total)
-  Golfs [190 Ha] (soit 3,3 % de l'espace urbanisé total)
-  Jardins familiaux [41 Ha] (soit 0,7 % de l'espace urbanisé total)
-  **Consommation foncière 2008 – 2018 [422 Ha] (soit 7,4 % de l'espace urbanisé total)**



Présentation globale de l'occupation des sols en 2018 et des localisations de l'artificialisation des sols opérée entre 2008 et 2018






 Consommation foncière de 2008 à 2018 inclus (421,46 ha environ) et répartie comme suit :

Vocation	Surface (en ha)
Habitat	254,66
Activité	108,43
Activité agricole	17,54
Équipement public ou d'intérêt collectif	17,51
Sports et loisirs	13,33
TOTAL :	421,46


 Terrains "désartificialisés" entre 2008 à 2018 inclus (0,69 ha environ)


 "T0 2008"
 (selon la BD OCS 2008 v2 du CIGAL + compléments SLA selon orthophoto 2007)

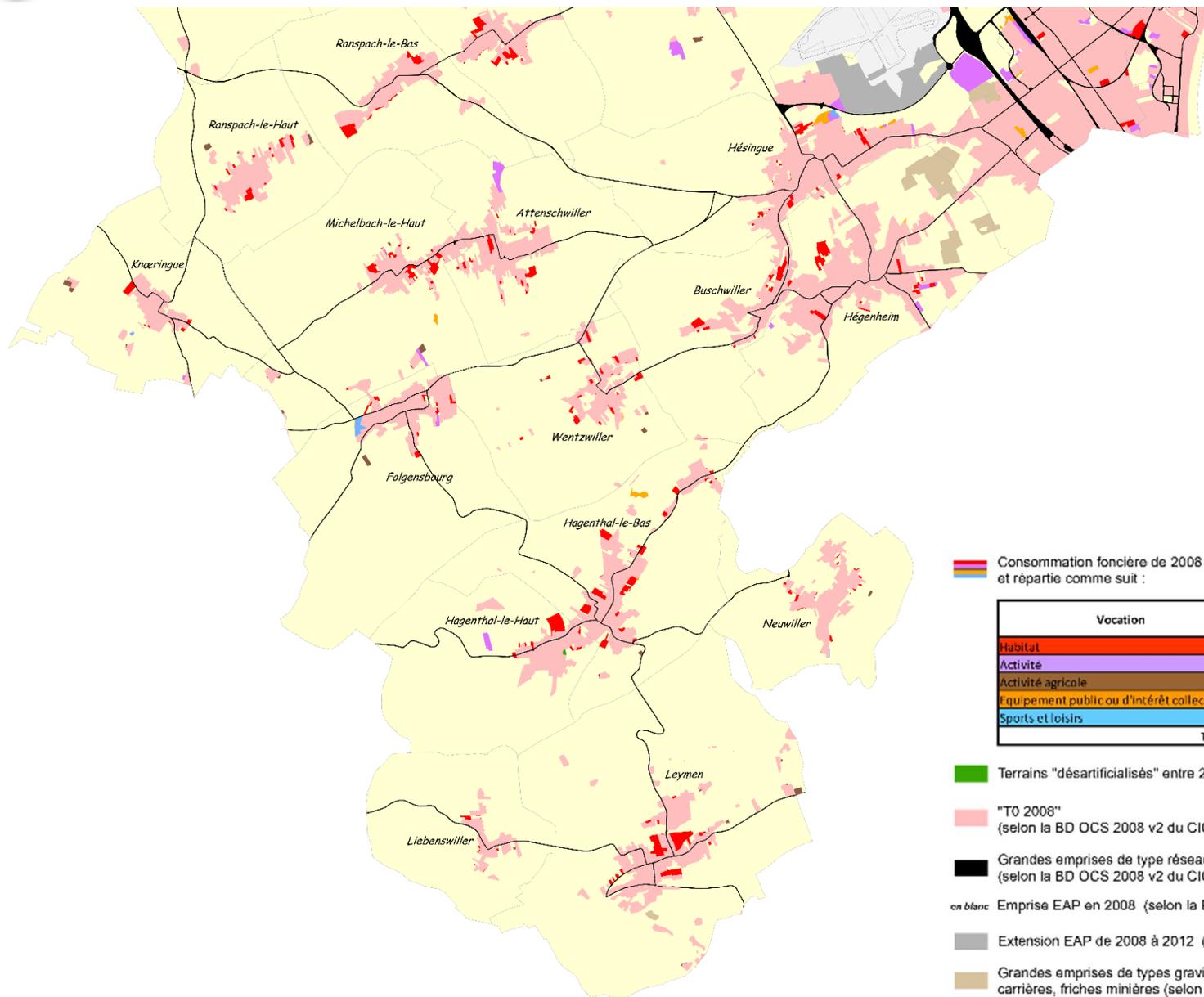

 Grandes emprises de type réseau routier et réseau ferré
 (selon la BD OCS 2008 v2 du CIGAL)

en blanc Emprise EAP en 2008 (selon la BD OCS 2012 du CIGAL)


 Extension EAP de 2008 à 2012 (selon la BD OCS 2012 du CIGAL)


 Grandes emprises de types gravières et sablières, carrières, friches minières (selon la BD OCS 2012 du CIGAL)


 Limite de commune




 Consommation foncière de 2008 à 2018 inclus (421,46 ha environ) et répartie comme suit :

Vocation	Surface (en ha)
Habitat	264,66
Activité	108,43
Activité agricole	17,54
Équipement public ou d'intérêt collectif	17,51
Sports et loisirs	13,33
TOTAL :	421,46

-  Terrains "désartificialisés" entre 2008 à 2018 inclus (0,69 ha environ)
-  "T0 2008" (selon la BD OCS 2008 v2 du CIGAL + compléments SLA selon orthophoto 2007)
-  Grandes emprises de type réseau routier et réseau ferré (selon la BD OCS 2008 v2 du CIGAL)
- en blanc* Emprise EAP en 2008 (selon la BD OCS 2012 du CIGAL)
-  Extension EAP de 2008 à 2012 (selon la BD OCS 2012 du CIGAL)
-  Grandes emprises de types gravières et sablières, carrières, friches minières (selon la BD OCS 2012 du CIGAL)
-  Limite de commune

Analyse de la consommation foncière opérée entre 2008 et 2018

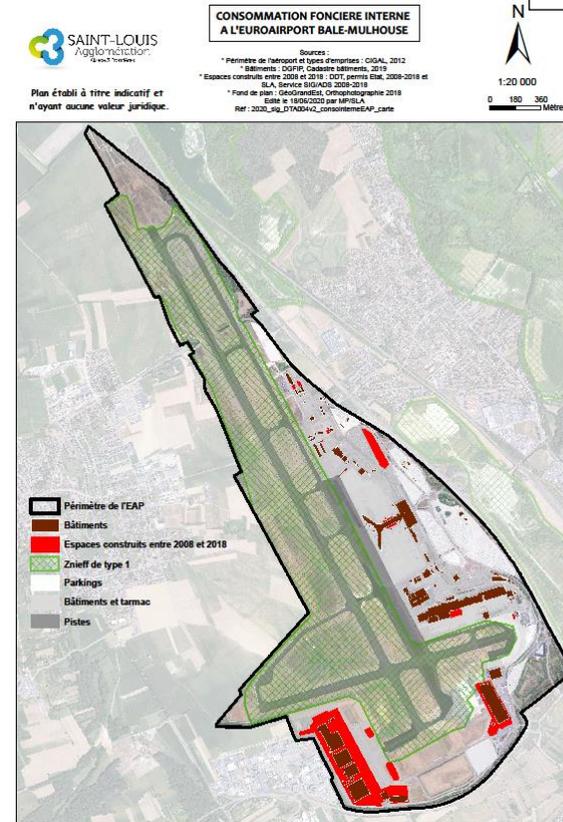
Sur l'ensemble du territoire, la consommation foncière opérée entre 2008 et 2018 s'élève à près de 422 hectares, soit un rythme moyen de 42,2 ha artificialisés par an.

Elle s'est répartie ainsi :

Vocation	Surface (en ha)
Habitat	264,66
Activité	108,43
Activité agricole	17,54
Equipement public ou d'intérêt collectif	17,51
Sports et loisirs	13,33
TOTAL :	421,46

L'exploitation des données indique notamment :

- Une prédominance de la consommation foncière à destination d'habitat : +265 hectares.
- Une extension des emprises artificialisées d'activités économiques, commerciales et artisanales de l'ordre de 108 hectares.
- L'utilisation d'environ 30 hectares pour divers équipements d'intérêt collectif.



ANNEXE 2020_sig_DTA004_consinterneEAP_carte

TYPE ESPACE	2018
Périmètre EAP	542 Ha
Surface piste	79 Ha
Surface parkings	32 Ha
Surface bâti	116 Ha
Surface construites entre 2008 et 2018	28 Ha
Surface libre restante	287 Ha

A noter que sur la base de l'inventaire de la DDT, réalisé en 2018, portant sur les friches repérées sur le territoire, le tableau ci-dessous actualise les données d'origine. On constate que le nombre ainsi que les emprises des différentes friches identifiées sont peu importants.

COMMUNE	ADRESSE	SUPERFICIE	STATUT
BARTENHEIM	5 Rue Robert Schuman	23148	Partiellement réutilisée
BLOTZHEIM	Rue de l'Aéroport	4109	50% utilisée
BLOTZHEIM	Rue de l'Aéroport	6633	50% utilisée
HUNINGUE	15 Quai du Maroc	10180	* ZAC en cours
HUNINGUE	2 Rue du Rhin	34000	En cours de réhabilitation
HUNINGUE	10 Rue Eugène Jung	17390	* ZAC en cours
HUNINGUE	1 Avenue d'Alsace	764	
HUNINGUE	43 Rue de Saint-Louis	3916	Réhabilitée Bureaux & Logements
HUNINGUE	7 Rue Eugène Jung	3827	Non réhabilitée
KEMBS	13 Rue de Habsheim	14280	
KEMBS	9 Rue de Saint-Louis	12530	Non réhabilitée
LEYMEN	51 Rue Hagenthal	14680	Non réhabilitée
SAINT-LOUIS	Rue de Mulhouse	47177	Fait
SAINT-LOUIS	22 Rue de Mulhouse	1047	Propriété ville + privé
SAINT-LOUIS	22 Rue de Huningue	1907	Construit
SAINT-LOUIS	124 Rue de Mulhouse	1795	Non réhabilitée
SAINT-LOUIS	6 Rue du Stade	6397	Partiellement réutilisée
SAINT-LOUIS	14 Rue de la Paix	1564	Travaux en cours
SAINT-LOUIS	Rue des Trois Rois	2210	Travaux en cours
SAINT-LOUIS	44 bis Rue Henner	9090	Construit HLM
SAINT-LOUIS	22 Rue des Transitaires	11936	Non réhabilitée
SAINT-LOUIS	2 Rue de Strasbourg	3633	Projet en cours
VILLAGE-NEUF	Rue de l'Etang	3553	Dépôt vente
SAINT-LOUIS	98 Avenue de Bâle	3845	
SAINT-LOUIS	4 Rue de Strasbourg	501	Bât. Communal projet en cours réflexion
SAINT-LOUIS	Rue Hésingue / Rue des Vosges	0	Immeuble construit
			* 280 logements disposés + groupe scolaire

Source : inventaire des friches en 2018, réalisé par la DDT

II- Densités et formes urbaines – Quelques cas concrets

La densité est en lien direct avec les formes urbaines qui se sont développées sur le territoire. L'illustration par quelques exemples sur le territoire du SCOT a permis d'identifier différentes densités de logements à l'hectare.

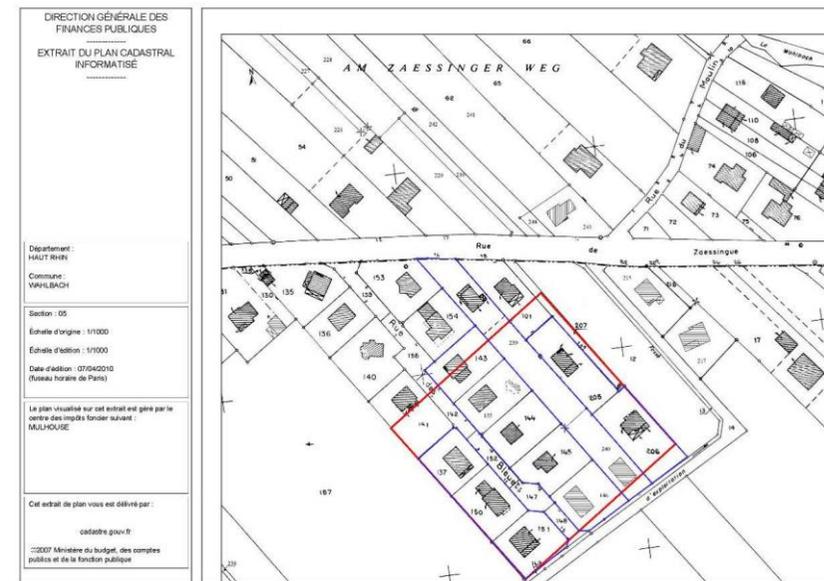
6 cas concrets sont proposés :

- un lotissement d'habitat récent à Wahlbach,
- un lotissement d'habitat à Bartenheim,
- un projet urbain d'habitat à Hagenthal-Le-Bas,
- un lotissement d'habitat à Saint-Louis la Chaussée,
- un lotissement d'habitat à Kembs,
- un espace urbain en centre de Saint-Louis,
- un quartier d'habitat à Huningue.

2.1 Un lotissement à Wahlbach



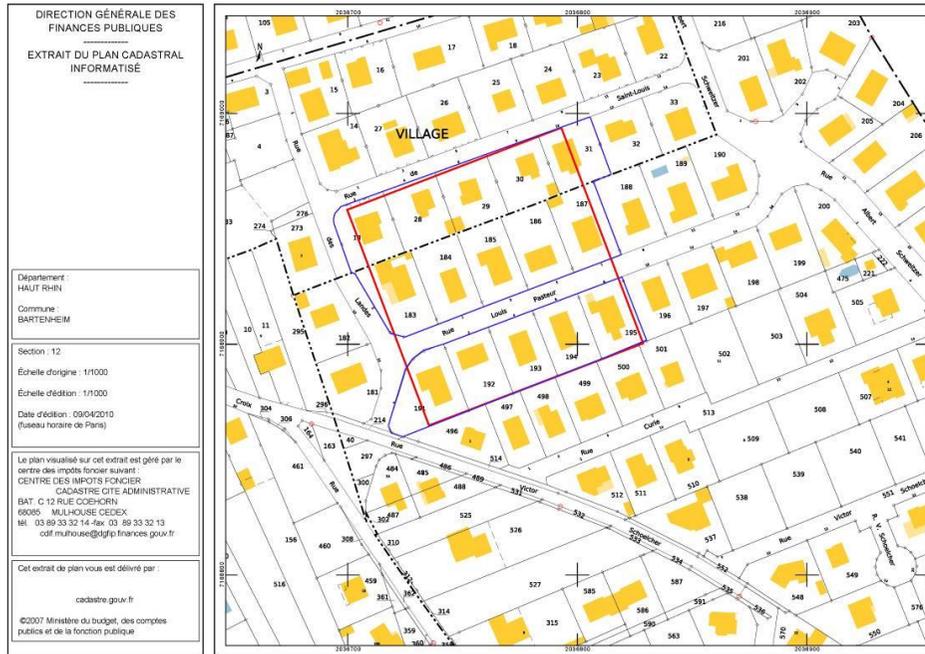
Extrait de la photographie aérienne et photo du site de Wahlbach



Extrait du plan cadastral et délimitation de la zone d'étude

Sur cet hectare de terrain, on compte 11 logements pour une emprise au sol de 11%.

2.2 Un lotissement à Bartenheim



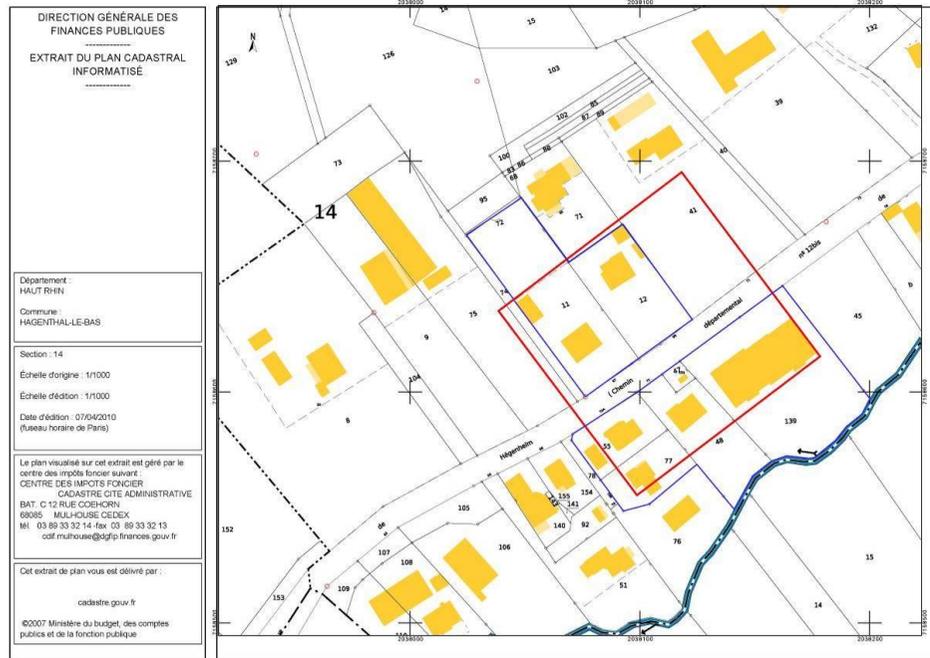
Extrait du fond de plan cadastral et localisation de la zone étudiée

Extrait de la photographie aérienne et photo du site de Bartenheim

Un exemple d'opération de lotissement d'habitat individuel où la densité est de 15 logements à l'hectare pour une emprise au sol bâtie de 17%.

2.3 Hagenthal-le-Bas - opération d'aménagement urbain

Extrait de la photographie aérienne et vue du site



Cette opération présente une mixité de types de logements entre habitat intermédiaire en bande et habitat individuel. Elle permet d'augmenter le nombre de logements à l'hectare par rapport aux exemples précédents d'habitat exclusivement individuel sans pour autant porter atteinte à la qualité urbaine et bâtie du site et de son environnement.

La densité est ici de 20 logements à l'hectare pour une emprise au sol de 15%. Ce type de projet permet de proposer des espaces privatifs de jardins et de cours pour chaque logement.

Extrait du fond de plan cadastral et localisation du site



2.4 Saint-Louis-la-Chaussée – lotissement



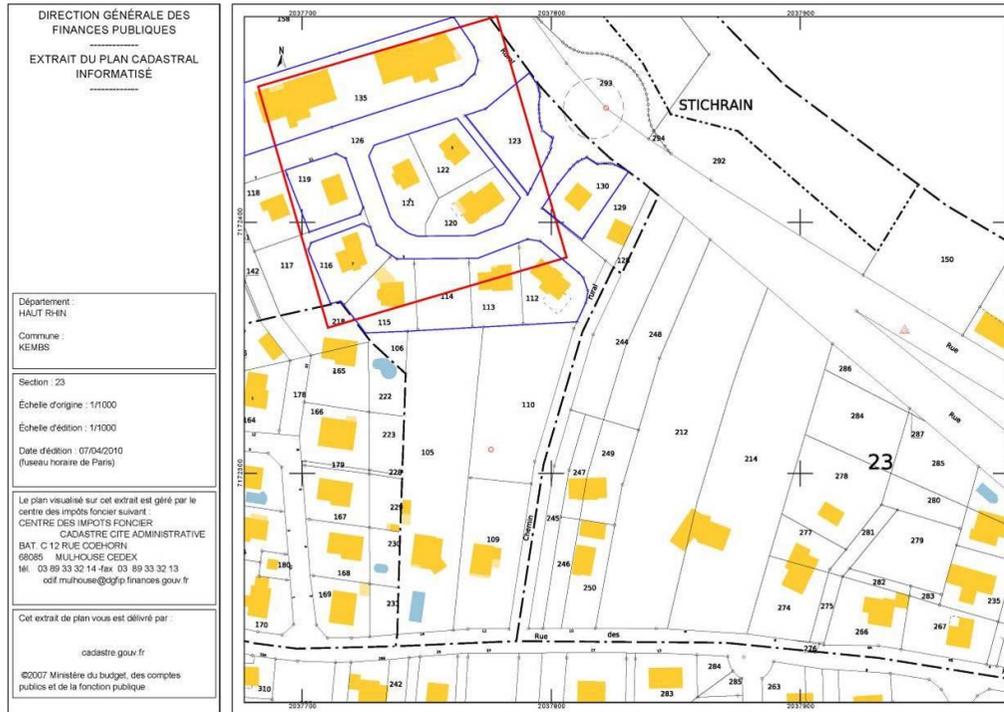
Ce type d'opération présente une mixité entre habitat intermédiaire et habitat individuel et est similaire à l'exemple précédent avec des parcelles dédiées à l'habitat individuel plus petites en gardant tout de même des espaces privatifs pour chaque logement proposé.
 La densité sur ce site est de 22 logements à l'hectare pour une emprise au sol de 21%.

Extrait du fond de plan cadastral et localisation de la zone d'étude



Extrait de la photographie aérienne et photo du site de Saint-Louis la Chaussée

2.5 Kembs Loechlé - lotissement



Extrait de la photographie aérienne et vues du site

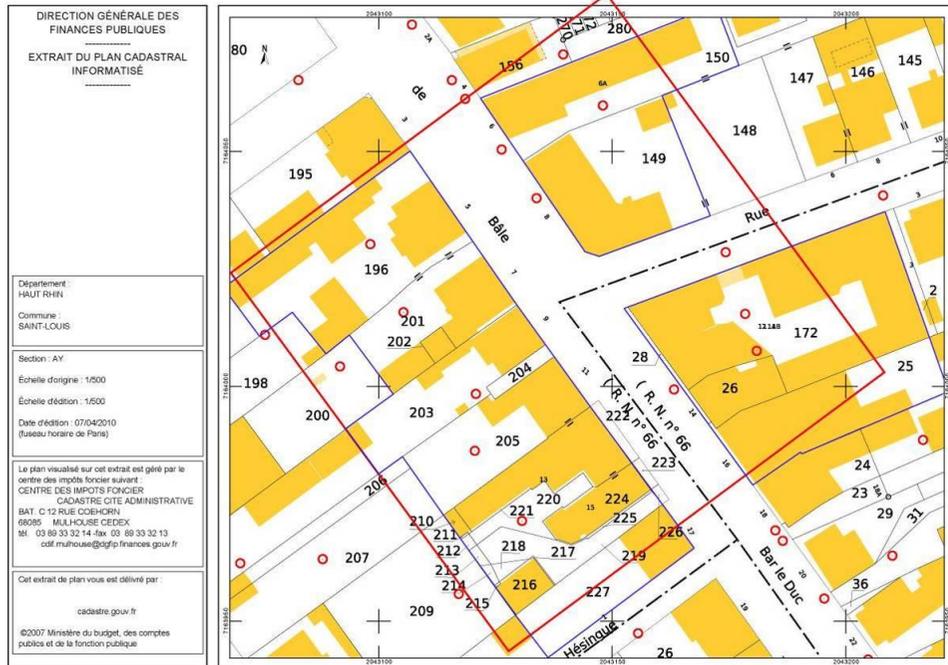
Extrait du fond de plan cadastral et localisation de la zone d'étude

Dans cet exemple, la présence de deux collectifs comprenant 14 logements chacun diversifie le découpage parcellaire traditionnel et dévolu à des projets d'habitat individuel.

Cette opération présente une densité de 35 logements à l'hectare pour une emprise au sol de 15% (dont un lot individuel non bâti).

Ce secteur de projet présente une mixité de l'habitat dans la mesure où les petits immeubles collectifs présentent des tailles de logements plus petits que le bâti intermédiaire.

2.6 Saint-Louis – tissu urbain mixte habitat / activités / commerces



Photographie aérienne du site et vue sur place

Extrait du fond de plan cadastral et localisation de la zone d'étude

Cet exemple caractéristique d'un centre urbain tel que celui de Saint-Louis est essentiellement composé d'îlots à vocation mixte mêlant habitat et activité (commerces, garage, hôtel...), installée notamment en rez-de-chaussée.

Les parcelles sont de tailles très variées et ont évolué de manière spontanée. L'ensemble architectural est assez hétérogène ainsi que la hauteur des bâtiments.

La densité est de 51 logements à l'hectare pour une emprise au sol de 36%.

2.7 Huningue – quartier d'habitation



Extrait de la photographie aérienne et vue du site

Extrait du fond de plan cadastral et limite de la zone d'étude

Cet ensemble d'habitat collectif est une juxtaposition de « barres » n'excédant pas quatre niveaux et comprenant une vingtaine de logements chacune.

Les espaces verts et les parkings occupent une grande partie des espaces libres. La faible emprise au sol du bâti, 17%, offre des espaces ouverts importants pour une densité de 56 logements à l'hectare.

La densité et l'emprise au sol ne vont pas toujours de paire. Une forte densité n'est pas forcément synonyme de hauteur importante et de l'absence d'espaces libres.

La variation des typologies bâties, s'intégrant avec le tissu existant, permet d'augmenter la densité de manière significative en privilégiant une diversité architecturale.

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Densifier les tissus urbains qui peuvent l'être sans difficultés (sociales, économiques, paysagères ou environnementales) majeures et ce à toutes les échelles urbaines du territoire, chacun à la mesure de ses capacités.
- Favoriser le renouvellement urbain lorsqu'un potentiel existe et peut être mobilisé (c'est-à-dire restructurer des secteurs anciennement urbanisés) et optimiser le tissu urbain existant (urbanisation des « dents creuses » pour accueillir des logements, des équipements, des activités économiques).
- Utiliser les friches, qui restent cependant peu nombreuses sur le territoire.
- Utiliser les logements vacants.
- Réhabiliter le parc de logements.
- Changer la manière de produire du logement pour être plus économe en foncier : rechercher une plus grande densification dans les nouvelles opérations d'aménagement.
- Optimiser l'occupation des zones d'activités existantes (artisanales, industrielles et commerciales).

Le paysage urbain et l'armature urbaine

I- Le paysage urbain

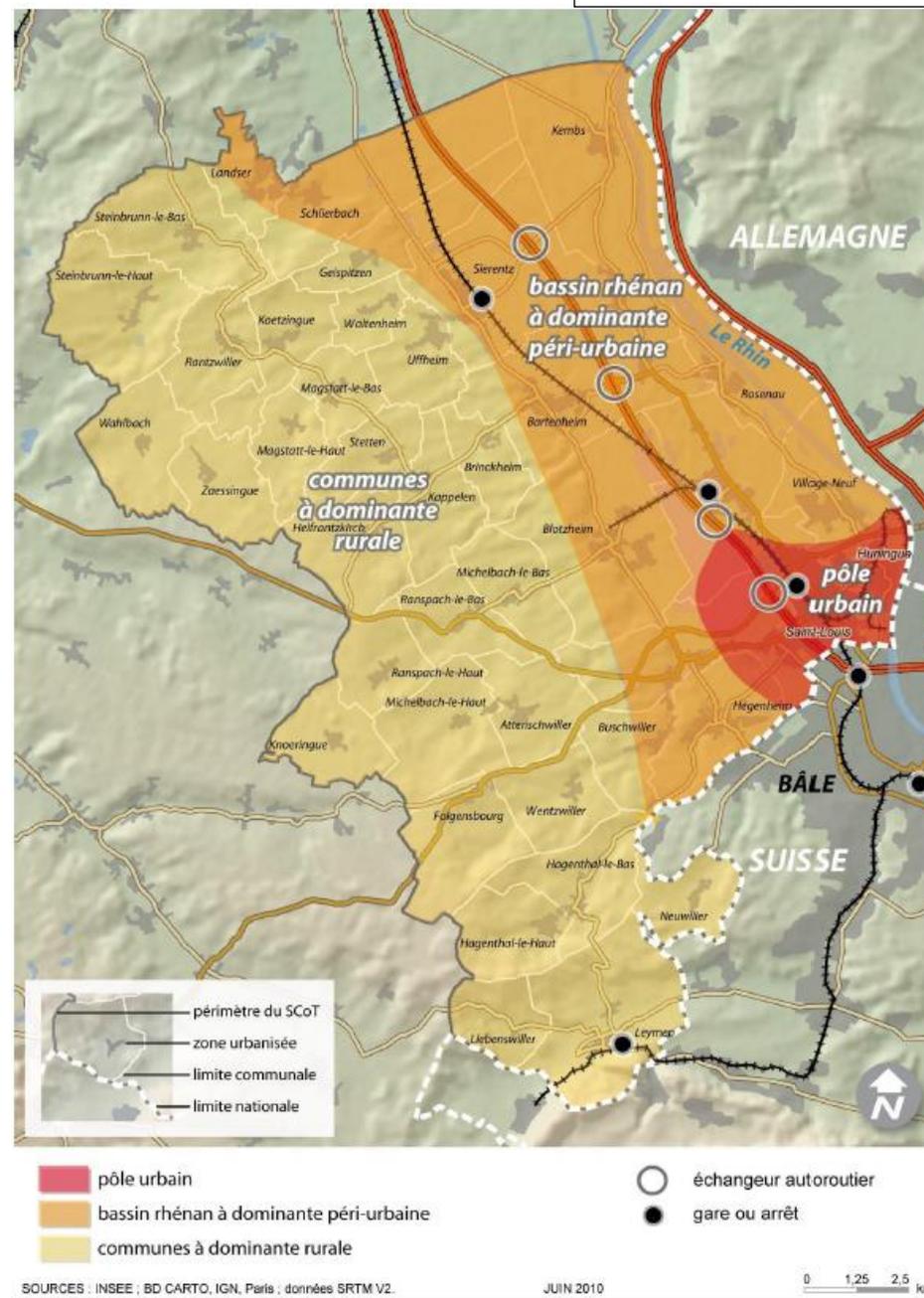
Au cours des siècles, l'urbanisation du territoire du SCoT s'est orientée sur les axes de communication en suivant les contraintes du relief. Le paysage urbain propre au territoire du SCOT peut s'étudier à travers des entités aux morphologies urbaines différentes :

- Le pôle urbain par sa spécificité liée au caractère urbain dense de la ville centre ;
- le bassin rhénan à dominante périurbaine ;
- les communes à dominante rurale.

Les différents tissus urbains, issus des évolutions successives et des politiques urbaines des différentes époques, fondent l'identité des espaces urbains du territoire d'aujourd'hui.

Le pôle urbain correspond ainsi à la partie urbaine dense en conurbation directe avec Bâle. Elle est constituée des villes de Saint-Louis et Huningue qui forment le cœur et auxquelles on peut associer l'emprise de l'aéroport. Orienté Nord/Sud, un axe périurbain densément peuplé et urbanisé s'est développé, depuis la frontière Suisse jusqu'à la forêt de la Hardt en plaine rhénane.

Les communes rurales situées au-delà du talus qui les sépare du bassin rhénan présentent une forte qualité paysagère et environnementale. Tout en se plaçant à moins de 35 minutes du centre de Saint-Louis, elles ont su garder un cadre de vie de qualité malgré que le phénomène de périurbanisation se fait de plus en plus ressentir.



1.1 Le pôle urbain

Le pôle urbain est constitué des villes de Huningue et St Louis qui forment le cœur et auxquelles on peut associer l'emprise de l'aéroport. Il présente une forme urbaine multipolaire. Les différents centres anciens se caractérisent par du bâti dense et continu. Mais les constructions d'après-guerre et le développement de l'habitat pavillonnaire ont généré des ruptures dans la continuité des tissus urbains. L'espace urbanisé, soit quasiment toute la surface des deux bans communaux, se structure de manière contrastée alternant forte et faible densités, perméabilités et césures fortes, le tout en quête d'une meilleure cohérence et de davantage de lisibilité.

A titre d'exemple, l'axe principal de Saint-Louis (menant à la frontière Suisse), extrêmement structuré dans sa partie proche de Bâle, se dilue progressivement du fait de la présence de constructions rompant avec l'alignement traditionnel en limite d'emprise publique et créant des décrochements plus ou moins importants. En s'approchant de la gare, un boulevard routier se dessine, faisant décliner la cohérence urbaine existante au sein du centre urbain ancien.

Sa situation transfrontalière lui confère un potentiel très important en termes de continuité urbaine et de polarité entre Bâle et l'aéroport.

La réflexion trinationale préconise d'ailleurs le développement et le renforcement de cette cohérence en créant une continuité urbaine de Bâle jusqu'à l'EuroAirport le long d'axes urbains structurants et dynamiques.

Cette réflexion s'affiche aussi bien en termes de développement urbain en privilégiant l'urbanisme durable et qualitatif au sein de l'espace des quinze minutes du centre-ville de Bâle que de déploiement de transports en commun efficaces.

1.2 Les communes périurbaines du bassin rhénan

Le bassin rhénan correspond aux communes situées entre le Rhin à l'Est et la limite naturelle du talus de la plaine rhénane à l'Ouest.

Le bassin rhénan est la colonne vertébrale de la structure urbaine du territoire. Il est le support du lien avec Mulhouse et le canalisateur des déplacements provenant du talus oriental et en direction de la Suisse ou de l'Allemagne.

Les centres anciens de ces communes rhénanes ont su garder une ambiance de village ; ils possèdent souvent un patrimoine bâti riche et typé correspondant aux caractéristiques locales des trois pays. Leur potentiel de réhabilitation et de rénovation urbaine reste important au sein du bâti ancien existant.

De nombreuses zones résidentielles sont associées à des zones d'activités diverses et se sont développées de manière extensive au fil des décennies. Elles urbanisent progressivement les espaces libres au fil des axes routiers.

Par conséquent, l'ensemble urbain dans son ensemble, donne une impression de villes sans discontinuité et s'égrenant dans la plaine.



Les villages se

des autres

rapprochent les uns

La faible densité du bâti provoque un étalement urbain important et un rapprochement des limites urbaines les uns par rapport aux autres.

Par ailleurs, l'habitude développée et quasi généralisée de créer des voiries à 8 mètres de large dans les ensembles à dominante d'habitat de type lotissement pavillonnaire ne contribue pas à une bonne lisibilité des espaces urbains, encourage à l'utilisation de la voiture et à l'augmentation des distances perçues par les habitants.

Leurs emprises importantes et le recul des constructions ne favorisent pas l'appropriation des espaces par le piéton.

Ce type d'aménagement, purement technique, se place généralement en rupture avec les espaces publics des ensembles plus anciens, porteurs d'un caractère vernaculaire fort, mettant en adéquation appropriation individuelle de l'espace villageois et usage communautaire de l'espace public.

1.3 Les communes rurales situées sur le talus oriental

L'ensemble des communes placées au-delà du « talus oriental » correspond à des villages ruraux installés dans le creux de leur vallée. Au sein de cet ensemble, on note deux types de villages, ceux positionnés dans des vallons assez marqués allant de Leymen à Michelbach-le-bas et qui présentent plutôt des structures de villages-rue. Les autres villages, profitant d'une topographie plus clémente et de l'apparition d'un plus grand nombre de voies qui se sont positionnées au carrefour des routes.

La plupart des communes de ce secteur se sont installées dans les creux de vallon, profitant de la disponibilité en eau et de la richesse des terres agricoles. Le développement s'est fait le long des voies qui présentent une grande qualité paysagère.

Toutes ces communes qui avaient préservé leur caractère originel au fil des siècles, ont subi, avec l'avènement de l'ère de l'automobile, un accroissement très important et brutal sous une forme quasi unique d'urbanisation : la maison individuelle.

Le développement récent a ainsi tendance à s'étaler et de nombreux coteaux continuent à être colonisés par de nouvelles zones d'habitat individuel.

Ces nouvelles constructions se font également au détriment du maintien d'une population au sein du village ancien. Ainsi, de nombreuses maisons traditionnelles souffrent de l'absence de repreneurs qui permettraient des réhabilitations ou des travaux de rénovation.

Ce type d'habitat recherchant l'intimité sur sa parcelle s'est relativement bien intégré dans le paysage même s'il a déstructuré l'implantation traditionnelle en bord de voies pour se placer en retrait de celle-ci. Son implantation a aussi réduit les possibilités d'appropriation de l'espace public par les piétons et les modes doux. Son caractère paysager permet toutefois de masquer une grande partie du mitage qui en découle.

Gloalement,

Les constructions ancienne s'intègrent bien dans le site . Certaines opérations datant des années 1970 et après contrastent avec ses implantations ancienne et sont parfois très visibles (en sommet de crêtes ou ayant généré des remblaiement importants du terrain naturel.

Dans certains cas, les ensembles bâtis s'insèrent en douceur dans les ensembles boisés, laissant croire que l'on se trouve encore dans l'espace rural alors que l'entrée d'agglomération a été franchie.

Cette implantation au fil des vallons laisse découvrir des fenêtres paysagères sur la plaine rhénane, la forêt noire et l'agglomération Bâloise



Leymen et l'ancienne carrière en arrière-plan



La Forêt Noire se dévoile au-delà des zones urbaines

II- Les principales typologies bâties

De par son caractère métropolitain, le territoire du SCOT présente toutes les typologies bâties possibles : de l'habitat paysan traditionnel à l'habitat individuel en passant par les immeubles d'habitat collectif traditionnel.

Ces différentes typologies ne se répartissent pas de façon homogène sur le territoire. Pourtant, en croisant la perception sur site et l'analyse en plan, on peut proposer une typologie du bâti commune à l'ensemble du SCOT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières.

Il se décline en 4 grands ensembles :

- le bâti traditionnel rural
- le bâti traditionnel urbain
- le bâti « moderne »
- le bâti d'habitat dit « intermédiaire »,

Pour définir ces types, il n'est pas tenu compte de la date de construction des bâtiments ni de leur style architectural ; seule leur morphologie guide la classification.

2.1 Le bâti traditionnel rural

Ce tissu urbain se compose essentiellement d'anciens corps de fermes, de densités variables mais très homogènes. Par ses volumes souvent imposants et sa qualité architecturale, il offre un ensemble remarquable et représentatif des villages alsaciens.



Le bâti traditionnel, notamment agricole, correspond au centre ancien des villages ruraux. Les équipements publics (mairie – école – église) et, le cas échéant, les commerces y sont concentrés. Certains ensembles abritent toujours des fermes ; quelques entreprises artisanales s'y sont également installées.

La notion de rue est forte dans ce type de tissu. Elle risque de se perdre si l'alignement des bâtiments est interrompu.

Le sens de faitage, le nombre de pans des toitures, la forme en «cour de ferme» ou la logique d'implantation par rapport à la topographie naturelle du terrain sont également des éléments à considérer pour une bonne intégration de la construction dans son site.

La réhabilitation des granges permet non seulement de pérenniser le patrimoine bâti mais également de diversifier l'offre de logements.

Fragilisé par certaines interventions ou abandons, il est primordial de le préserver, mais aussi de le valoriser davantage. En effet, les volumes disponibles, notamment dans les granges, présentent un énorme potentiel à restructurer ou à réhabiliter, qui peut répondre aux caractéristiques des modes de vie actuels. De plus, intervenir à bon escient dans ce tissu bâti est une manière de répondre à la notion de densité urbaine, dans l'esprit de la loi SRU et du Grenelle de l'environnement, tout en préservant le patrimoine bâti historique et la cohérence urbaine.

Ainsi, par son homogénéité et la qualité de son architecture, ce tissu urbain traditionnel offre un cadre de vie de qualité aux habitants et participe à l'identité du territoire.

2.2 Le bâti traditionnel urbain

Le bâti urbain des centres bourgs

Le bâti urbain des centres bourgs se démarque du bâti traditionnel rural par sa densité, perçue et réelle. Il présente une structuration forte, par ses volumes importants qui cadrent les voies et les alignements.

L'impression de densité est accentuée par les multiples événements architecturaux propres à ce bâti (oriel, corniche...).

Ce bâti structure essentiellement les centres anciens des communes du pôle urbain ainsi que de Sierentz. Il s'agit des espaces anciens, marqués par une forte mixité, accueillant de l'habitat mais également des surfaces commerciales, artisanales, tertiaires ou d'équipement de premier niveau.

Ce bâti urbain valorise une proximité sociale au sein de l'espace public.



Le bâti urbain des faubourgs

Le bâti de faubourg présente une grande part de bâtiments collectifs. Il se trouve essentiellement dans le pôle urbain et suit la même logique d'implantation que le bâti urbain des centres. Il présente aussi les mêmes formes que le bâti urbain des centres à l'exception de sa période de construction plus récente.

Les alignements en façade présentent une fréquence moindre de commerces et de services en rez-de-chaussée et une plus grande diversité de modénature et de hauteur que ceux des centres urbains anciens.



Le bâti de faubourg d'habitat individuel présente également une certaine cohérence ; les constructions ont toujours un rapport à la rue même si l'alignement sur l'emprise publique n'est pas la règle permanente.

L'habitat est prédominant dans ce type de bâti ; quelques artisans s'y sont également installés.



Ce bâti de faubourg, plus ou moins structuré selon les quartiers, peut offrir une image très attrayante par sa cohérence d'ensemble. Des maisons de maîtres aux maisons d'ouvriers, la qualité architecturale des constructions est souvent remarquable et le rapport bâti/non bâti offre un cadre de vie agréable aux habitants.

2.3 Le bâti « moderne »

Ce tissu urbain, composé de bâtiments isolés sur leur parcelle, est l'une des caractéristiques du 20e siècle et répond à des aspirations sociétales d'individualité et d'hygiénisme des espaces urbains.

L'analyse de ce type de bâti fait ressortir deux sous-catégories :

- le bâti isolé sur parcelle, le collectif « moderne »
- le bâti isolé sur parcelle organisée

Le bâti isolé sur parcelle, le collectif moderne

Ce type d'habitat résulte d'un urbanisme dit de « chemin de grue », il a connu ses heures de gloire au tournant de la seconde guerre mondiale comme moyen d'une reconstruction offrant un autre rapport à l'espace extérieur. La rue n'est plus, de grands espaces verts doivent faire respirer le bâti et offrir à chacun lumière et indépendance.

L'habitat a le monopole de ce type de bâti planifié.



Le bâti isolé sur parcelle organisée

Le bâti isolé et organisé résulte d'une urbanisation programmée : un nouveau parcellaire remplace celui d'origine et peut être accompagné d'une création de nouvelle voirie.



Cette distinction n'est parfois pas visible sur le site, mais l'examen du plan permet cette différenciation.

Cette urbanisation se fait de façon planifiée avec un règlement de construction spécifique plus ou moins strict. L'ordonnancement des constructions et la cohérence de l'ensemble sont alors plus ou moins sensibles au regard des alignements par rapport à la rue ou à des lignes de faîtage.

Les espaces libres sont composés de jardins d'ornementation autour de la maison et, du fait de l'implantation en milieu de parcelle, bien souvent, seule la partie arrière est réellement exploitable.

L'habitat a quasiment le monopole de ce type de bâti planifié.

2.4 Le bâti d'habitat dit « intermédiaire »

Le bâti d'habitat intermédiaire rejoint le principe de plusieurs logements dans un même corps de ferme ou dans les maisons ouvrières implantées les unes contre les autres. Ce type de bâti permet une implantation souvent longitudinale sur la parcelle offrant des espaces de jardins privatifs à l'arrière. La place réservée aux accès, dont celui des véhicules, est souvent très importante aussi bien en termes d'usage que d'aménagement (avec des conséquences en termes d'imperméabilisation des sols).

Certains projets récents offrent une approche plus sensible dans leur choix de localisation ainsi que dans l'optimisation des terrains et des réseaux, s'inscrivant ainsi dans l'esprit de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain et au Grenelle de l'Environnement.

Cette tendance commence à gagner les communes les plus rurales où l'on voit apparaître de l'habitat intermédiaire, des maisons groupées ou encore de petits collectifs répondant au gabarit de l'habitat traditionnel. Ce type de bâti vient combler les dents creuses, s'insérer dans les opérations de lotissement d'habitat individuel ou remplacer du bâti ancien. Il joue un rôle important dans la mixité des logements proposés dans chaque commune. Il répond ainsi à des besoins complémentaires d'offres en logements dans le parcours résidentiel.



III- Le patrimoine architectural

Le territoire du SCOT est riche d'éléments architecturaux porteurs de l'histoire des sites. Il s'agit :

- des centres anciens
- de l'habitat rural
- du bâti urbain
- de l'architecture religieuse
- de l'architecture industrielle
- de la présence de l'eau et de ses symboles

3.1 Les centres anciens

Ces centres anciens, dotés d'une richesse architecturale de qualité sont les villages ruraux qui ont conservé leur structure centrale initiale, se prévalant ainsi d'un charme intemporel à valoriser.

De nombreuses communes se sont développées autour ou à proximité d'un château. Ces derniers n'étaient pas forcément une structure fortifiée à l'instar du Landskron qui domine Leymen, il pouvait s'agir de demeure cossue telle qu'on en retrouve à Hésingue.

Plus précisément, 11 communes sur les 40 du territoire du SCOT peuvent se prévaloir des vestiges ou du maintien d'un château. Il s'agit des communes de Blotzheim, Follgensbourg, Hagenthal-le-Haut, Hagenthal-le-Bas, Hégenheim, Hésingue, Landser, Leymen, Neuwiller, Steinbrunn-le-Haut et Sierentz.

La configuration du centre de Huningue, carré militaire, résulte du passé de caserne de la ville. Celle-ci s'organise autour d'un ensemble urbain remarquable, par sa structure d'ensemble et son agencement.



Le carré central de Huningue et son église de garnison



Carré

historique de Huningue

3.2 L'habitat rural

L'habitat rural de qualité se retrouve dans la totalité des communes de l'arrière-pays. La plupart des maisons ou fermes remarquables encore existantes sur le territoire sont d'ailleurs inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Par exemple, à Leymen on en dénombre jusqu'à quinze et la plus ancienne du territoire date du 16ème siècle.



3.3 Le bâti urbain

Le bâti urbain se retrouve essentiellement à Sierentz, Saint-Louis et Huningue.

Il s'agit soit de symboles du pouvoir soit d'immeubles au rapport remarquable par leur façade architecturale.



Hôtel de l'Europe à Saint-Louis



Hôtel de ville de Huningue



Tribunal, maison de maître et immeuble de rapport à Sierentz

L'ensemble du territoire présente des édifices à caractère religieux, inscrits ou classés, notamment marqués par la présence historique du catholicisme.

Deux prieurés, tous deux consacrés à l'ordre Cisterien (Blotzheim et Saint-Louis), le Couvent des Capucins de Landser, l'Oratoire des trois vierges de Wentzwiller et de nombreux églises, chapelles, presbytères et de croix monumentales ponctuent le territoire.



La chapelle de Hagenthal le Bas



Les capucins de Landser et l'église de Folgenschbourg

3.4 L'architecture industrielle

Outre les bâtiments remarquables, tels que la distillerie Fernet-Branca à Saint-Louis, des bâtiments industriels de caractère se répartissent sur l'ensemble du territoire. Ces bâtiments sont également complétés par un bâti ferroviaire de grande qualité pouvant se faire le support d'opérations de renouvellement urbain.



Fernet-Branca à Saint-Louis

Sheds à Leymen

3.5 L'eau et les symboles

La présence de l'eau dans le patrimoine architectural est incontournable sur ce territoire. Cet élément a laissé de nombreuses traces diffuses et variées. Qu'il s'agisse d'une forme maîtrisée par l'homme comme les moulins, nombreux sur le territoire (presque la moitié des communes présentent un moulin classé ou inscrit) et plus récemment de l'usine hydroélectrique de Kembs, l'écluse de Kembs – Niffer ou bien encore de fontaines (trois sont inscrites et de nombreuses autres ont été construites encore récemment), l'eau marque les espaces urbains.

Le moulin de Hésingue

La centrale hydro-électrique de Kembs



Les fontaines de Sierentz, Landser et Bartenheim